



Administration du Conseil Municipal

Secrétariat du Conseil Municipal

N° 6

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 11 décembre 2015

PROCÈS VERBAL

La séance est ouverte à 09h30

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal et demande aux Membres du Conseil Municipal chargés d'une délégation de pouvoir de bien vouloir le faire connaître.

Présents : Jean-Luc MOUDENC Maire, Président

Jean-Michel LATTES, Laurence ARRIBAGE, Daniel ROUGE, Marion LALANE de LAUBADERE, Sacha BRIAND, Annette LAIGNEAU, Francis GRASS, Elisabeth TOUTUT-PICARD, Ollivier ARSAC, Laurence KATZENMAYER, François CHOLLET, Brigitte MICOULEAU, Jean-Jacques BOLZAN, Hélène COSTES-DANDURAND, Djillali LAHIANI, Marie-Jeanne FOUQUE, Franck BIASOTTO, Françoise RONCATO, Jean-Luc LAGLEIZE, Marthe MARTI, Pierre TRAUTMANN, Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, Christophe ALVES, Marie-Pierre CHAUMETTE, Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Roger ATSARIAS, Marie DEQUE, Ghislaine DELMOND, Nicole MIQUEL-BELAUD, Aviv ZONABEND, Martine SUSSET, Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, Catherine BLANC, Jean-Louis REULAND, Christine ESCOULAN, Jean-Claude DARDELET, Florie LACROIX, Henri de LAGOUTINE, Jean-Baptiste de SCORRAILLE, Bertrand SERP, Laurent LESGOURGUES, Evelyne NGBANDA OTTO, Samir HAJIJE, Frédéric BRASILES, Romuald PAGNUCCO, Julie ESCUDIER, Dorothée NAON, Emilion ESNAULT, Pierre COHEN, Martine CROQUETTE, Gisèle VERNIOL, Monique DURRIEU, Claude TOUCHEFEU, Joël CARREIRAS, Michèle BLEUSE, Vincentella de COMARMOND, Pierre LACAZE, François BRIANÇON, Isabelle HARDY, Régis GODEC, Cécile RAMOS, Antoine MAURICE, Romain CUJIVES.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

Sophia BELKACEM - GONZALEZ DE CANALES a donné pouvoir à Laurence ARRIBAGE, Maxime BOYER a donné pouvoir à François CHOLLET, Charlotte BOUDARD a donné pouvoir à Emilion ESNAULT, Jean-Jacques ROUCH a donné pouvoir à Cécile RAMOS

Empêchés d'assister temporairement à la séance et ont donné pouvoir :

Sacha BRIAND après le dossier 11.1, Brigitte MICOULEAU du dossier 1.1 et jusqu'au dossier 5.2, Jean-Luc LAGLEIZE à partir du dossier 1.1, Marthe MARTI pour les dossiers 5.1 et 5.2, Roger ATSARIAS après le dossier 3.5, Christine ESCOULAN après le dossier 5.2, Laurent LESGOURGUES du dossier 1.1 et jusqu'au dossier 5.2, Frédéric BRASILES pour le dossier 1.1 et après le dossier 6.1, Monique DURRIEU après le dossier 6.15

Empêchés d'assister temporairement à la séance et sans donner pouvoir :

Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD après le dossier 36.3, Henri de LAGOUTINE du dossier 1.1 et jusqu'au dossier 2.1

Secrétaire : Emilion ESNAULT

Election du secrétaire

Monsieur le Maire propose la candidature de Emilion ESNAULT. Aucune autre candidature n'étant proposée, Emilion ESNAULT est élu secrétaire de séance.

°
° °

M. le Maire : Bien, mes chers collègues, en début de ce conseil, je voudrais rappeler que c'est la première fois que nous nous réunissons depuis les attentats du 13 novembre. Nous avons été touchés, ébranlés, ici à Toulouse comme tous les Français, peut-être plus parce que nous avons été concernés au premier chef en mars 2012 et nous avons participé, les uns et les autres, par delà notre diversité politique, à toute une série d'hommages républicains qui ont eu lieu. J'ai souhaité en particulier que notre conseil municipal soit réuni sous une forme inédite, c'est-à-dire avec les autres conseils municipaux de la Métropole. La Métropole, vous le savez, c'est les collectivités territoriales qui montent en puissance et à partir de là, qui acquièrent chaque jour davantage de sens. Et puis le sens profond de la démarche intercommunale c'est que, ensemble, nous sommes plus forts et ensemble, nous avons été plus forts, effectivement, pour défendre la République et réaffirmer les valeurs qui nous réunissent. Ces attentats ont donné lieu, vous le savez, à la mise en œuvre de mesures exceptionnelles que j'avais moi-même appelées de mes vœux avant que le Président de la République lui-même les initie. Je tiens à réaffirmer la ligne que j'ai adoptée au lendemain des attentats, c'est-à-dire le soutien au Président de la République et au gouvernement. Et je pense effectivement que lorsque l'on est face à un danger si gravissime, on a le devoir dans cette matière de faire bloc, et j'ai donc très logiquement condamné les attitudes politiciennes, de quelque bord qu'elles aient été, qui malheureusement ont pu suivre. Je souhaite que notre pays, ayant pris toute la mesure du danger qui le menace, sache se protéger et prendre des dispositions pérennes pour assurer la sécurité des citoyens, ce qui passe par des évolutions constitutionnelles, législatives et également des moyens.

S'agissant de Toulouse, je souhaite et je demande que notre ville et les Toulousains puissent bénéficier eux aussi de tous les moyens de protection que l'État de droit doit leur procurer. À cet égard, j'ai pris connaissance avec inquiétude d'un certain nombre d'informations sur les moyens réels en matière de sécurité, d'intervention rapide, de sécurité civile. Je sais que le préfet de la Haute-Garonne, ses services et tous les services publics concernés font au mieux et sont très motivés. C'est donc le gouvernement que j'interpelle de manière à ce qu'il donne à l'État en Haute-Garonne des moyens supplémentaires pour pallier des risques qui ont été identifiés. Dans deux jours, les Toulousains comme tous les autres Français seront invités à finaliser leur choix pour désigner les conseillers régionaux qui vont administrer le territoire régional dans le cadre de la nouvelle grande région. À l'occasion du premier tour, nous avons constaté combien la peur avait gagné les esprits. Et je lance un appel solennel aux Toulousains pour qu'ils votent massivement dimanche prochain ; qu'ils fassent un choix de raison et de responsabilité ; qu'ils ne se laissent pas gouverner par la peur lorsqu'ils éprouvent de la peur, ce qui est parfaitement compréhensible et humain ; qu'ils dépassent ce sentiment ; qu'ils fassent confiance à celles et ceux qui, de droite, de gauche, du centre, sont fidèles aux valeurs de la République, présentent de vrais projets régionaux et savent que les problèmes d'aujourd'hui sont des problèmes complexes dans une situation difficile, que la simplification systématique est un mensonge, que le populisme est un abus et que le choix de l'extrémisme est un choix mortifère, comme l'histoire nous l'enseigne. Je les mets en garde et je leur demande de se mobiliser pour faire un vrai choix régional, sérieux, responsable, de choisir la voie de la responsabilité plutôt que de se laisser abuser par les vociférations de ceux qui, en réalité, ne portent aucun projet régional. Parce que je suis républicain, je travaillerai avec l'exécutif régional qui sortira des urnes dimanche soir et qui sera installé le 4 janvier prochain. Depuis 30 ans que la région est élue au suffrage universel, la ville de Toulouse et aujourd'hui la Métropole, par delà les présidences successives, ont noué des relations de travail et des convergences dans l'intérêt de notre territoire et de nos concitoyens. Je souhaite que cela continue ainsi, dans un esprit de coopération et de respect. Le rôle de l'institution régionale est un rôle qui se porte sur l'aménagement de l'ensemble du territoire régional désormais étendu sur 13 départements. Pour autant, je crois que le rôle des grandes villes et des métropoles est une véritable chance pour les régions, et singulièrement pour notre grande région. Je souhaite qu'il y ait une coopération harmonieuse en forme de complémentarité, pour que le dynamisme de notre métropole soit soutenu, épaulé par la région ; et que la région puisse assurer, dans un esprit d'équilibre et d'équité, son rôle qui est celui de porter attention aussi à tous les territoires périphériques dont nous savons bien qu'ils connaissent des phénomènes de souffrance et que là aussi, la percée du populisme et de l'extrémisme n'a pas manqué d'utiliser froidement, cyniquement, ces souffrances. Donc je souhaite qu'il y ait ce travail en commun.

Pendant ce temps-là, l'action municipale continue. La montée en puissance de la réalisation du projet sur lequel nous avons été élus se concrétise un peu plus chaque jour. J'adresse des chaleureux remerciements à tous les collègues qui sont ici, qui travaillent d'arrache-pied pour les Toulousains, qui ne comptent pas leur temps ; et j'adresse aussi mes remerciements à tous les collaborateurs, les services, les techniciens, les administratifs, qui sont dans la même disposition de travail. L'action municipale continue dans des domaines extrêmement variés. À l'heure de la COP21, Toulouse va apporter une contribution concrète, remarquable, la plus importante de notre pays, à travers la mise en place du grand réseau de chaleur Plaine Campus, nous en reparlerons dans quelques jours à la Métropole, extrêmement vertueux. Il va permettre de récupérer davantage de chaleur inutilisée et de faire du développement durable de manière exemplaire, c'est-à-dire une récupération d'énergie aujourd'hui perdue et des coûts pour les usagers qui soient des coûts beaucoup plus économiques et abordables pour les usagers, à travers les logements, et aussi à travers un certain nombre de services publics importants ; je pense à l'hôpital. Ce très grand projet, le plus grand de notre pays en la matière, il deviendra réalité. Et je tiens à saluer, là aussi, le travail de celles et ceux qui se sont consacrés à l'aboutissement de ce dossier, un dossier lourd, non exempt de complexités. Je tiens à saluer le travail remarquable de Pierre Trautmann et de toutes celles et ceux qui, autour de lui, ont permis d'arriver à ce si beau résultat. La COP21 n'est pas achevée, mais nous sommes nous, véritablement, déjà, dans la concrétisation, je ne cite que cet exemple ; je pourrais en citer d'autres.

Dans quelques semaines, nous aurons un rendez-vous culturel important avec l'inauguration du Quai des savoirs. Ça va être un moment important parce que nous sommes dans l'Adn de Toulouse, c'est-à-dire la culture scientifique, le mariage de la culture et de la science, qui est l'inspiration première de ce projet. Je remercie là aussi l'élu qui y a consacré beaucoup de temps pour donner corps à ce projet, faire en sorte que derrière le magnifique bâtiment et le bel exemple de rénovation patrimoniale, il y ait un vrai projet culturel et scientifique. Je remercie Francis Grass et toutes celles et ceux qui ont travaillé avec lui. Nous avons décidé par ailleurs, il y a quelques mois lorsque nous avons mis en place une nouvelle stratégie budgétaire pour à la fois dérouler notre projet et dépasser les graves difficultés budgétaires inédites qui ont frappé et qui frappent notre collectivité... Nous avons déterminé un certain nombre de priorités au premier rang desquelles l'éducation. Ce conseil municipal va être très important, avec l'adoption d'un PEDT, le plan éducatif de notre territoire, et je salue le travail remarquable accompli par Marion Lalane et toutes celles et tous ceux qui, dans les services en particulier, et ça a été un travail de longue haleine, ont agi avec elle. Nous allons également, là aussi, être concrets, puisque nous avons des délibérations sur les futurs groupes scolaires ; en premier lieu le Grand Selve puisque vous le savez, la poussée démographique de notre ville est plus forte dans le nord de Toulouse qu'ailleurs, et il nous faut donc avancer et concrétiser les projets dans ce domaine. De manière tout aussi forte, nous avons identifié voici pas mal de temps déjà et confirmé en avril notre volonté de continuer l'effort historique et ancien de la ville de Toulouse en faveur de la petite enfance. Le plan mis en œuvre sous l'autorité, que je salue, de Laurence Katzenmayer, permet la création de 800 places nouvelles entre 2014 et 2018. Là aussi, Toulouse fait bien mieux, grosso modo deux fois mieux, que les autres villes de France. C'est un service important pour les familles. En matière de sécurité, j'ai assisté le 18 novembre dernier à la rencontre républicaine entre le Président de la République et les maires de France réunis par l'AMF. J'ai entendu ce qu'a dit le Président de la République, très attentif et très positif envers les politiques de sécurité développées désormais par quasiment toutes les villes. En l'entendant, je croyais identifier les orientations que notre municipalité a prises en la matière. Je l'ai même entendu proposer que les stocks d'armes de la police nationale puissent être utilisés par les polices municipales, confortant donc les choix que nous avons faits et que nous déroulons avec détermination. Je salue tout le travail inlassable d'Olivier Arzac et de celles et ceux qui l'entourent dans ce domaine. Là aussi, ça monte en puissance. De plus en plus de policiers municipaux sont sur le terrain ; la nuit désormais, c'est une grande nouveauté ; et de plus en plus de caméras de vidéoprotection sont sur le domaine public. Et là aussi, d'ici 2017, nous aurons déployé la totalité des moyens sur lesquels nous nous sommes engagés. Je veux aussi saluer tout le travail fait par Jean-Michel Lattes sur les transports en commun puisque c'est la semaine prochaine que sera dévoilé à la fois le tracé de la troisième ligne de métro et le calendrier de celle-ci, avant que dans six mois soit finalisé le plan de financement de ce très beau projet qui va là aussi placer Toulouse en tête de l'ambition pour le développement des transports en commun. Nous sommes déjà le troisième réseau de France. Là aussi, c'est un peu comme la petite enfance, c'est le résultat d'un travail historique de longue date, qui va prendre donc avec ce projet une nouvelle impulsion et qui va connaître la concrétisation tant attendue par les Toulousains. Enfin, je salue le schéma directeur de la Smart City que nous avons présenté un an après le colloque organisé sur cette thématique, le premier dans l'histoire de notre ville. Ce schéma directeur, je remercie Bertrand Serp, a réussi à fédérer tous les acteurs de la filière et là aussi, à soutenir un vrai projet, une vraie ambition, un vrai développement, porteur d'emploi et attentif aux initiatives, en particulier des start-up. Donc, vous le voyez, l'action municipale, l'action métropolitaine plus que jamais est en mouvement. J'aurais pu citer d'autres projets. J'aurais pu remercier d'autres collègues. Ils sont totalement présents dans mon esprit bien évidemment, mais je n'ai pas voulu allonger au-delà du raisonnable ce propos liminaire. Dans ce moment difficile que traverse notre pays, dans le climat de morosité que nous observons, eh bien nous voulons envoyer un message d'avenir, d'optimisme, d'action, de dynamisme, d'une équipe municipale totalement engagée, totalement au travail, tous les jours, pour Toulouse et pour l'avenir. Je vous remercie. Monsieur Cohen.

P. Cohen : Monsieur le maire, mes chers collègues, je voudrais prendre le même ton pour rappeler la période extrêmement grave que nous vivons avec, vous l'avez dit, des moments extrêmement douloureux pour l'ensemble des Français et la France, même si nous avons eu un cruel souvenir le soir du 13 novembre par rapport à ce que nous avons vécu à Toulouse. Effectivement, l'ampleur et la graduation de ce qui s'est passé entre le 19 mars 2012, le 7 janvier et évidemment le 13 novembre de cette année, montre qu'on est passé d'un antisémitisme cruel, d'une volonté de nuire à la liberté d'expression à une vraie déclaration de guerre à l'ensemble des Français en attaquant des symboles de la jeunesse, des symboles de ce qui fait le vivre ensemble, de ce qui fait que oui, nous avons une capacité dans notre pays, malgré la crise, malgré les difficultés, à avoir une véritable volonté de culture, de convivialité, et de se retrouver. Je pense que tout le monde a considéré que le Président de la République et le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur ont réagi tout de suite, comme il le fallait, d'abord parce que ce n'était pas simple de décréter que nous étions dans un état de guerre parce que ce sont des mots que l'on n'utilise pas n'importe comment. C'est réellement une volonté de dire aux Français. C'est une situation qui nécessite à la fois de l'urgence et une certaine capacité exceptionnelle à réagir pour protéger et pour trouver les ennemis de notre pays. Par contre, ce qui est important dans ce qui est retenu c'est que nous avons un conflit qui va durer. Ça a été cruel mais nous pouvons dire sans attaquer personne que la France, après avoir vécu ici des assassinats, début janvier à la fois Charlie et l'hyper casher, la France assez rapidement est revenue dans un quotidien. Aujourd'hui, ce qu'il faut savoir c'est que nous sommes dans une situation qui ne sera, en tout cas pour très longtemps, jamais comme avant. Parce que le conflit est international et je n'y reviendrai pas, et il est très important, comme l'a fait le Président de la République, de trouver une riposte même si on peut avoir des débats entre nous sur la façon de réagir. D'ailleurs la façon de réagir, par rapport à un conflit mais aussi par rapport aux conséquences de ces conflits, et je ne vais pas revenir sur le problème des réfugiés. C'est un problème extrêmement grave parce que personne n'est à l'abri d'attaques meurtrières. Et donc il y a nécessité d'avoir des moyens exceptionnels autour de la recherche de l'information, de traquer ces barbares et de faire que, entre la volonté de l'extérieur de nous attaquer et d'avoir un certain nombre de personnes qui ont fait le choix, tout en étant français, d'être à leurs côtés. Donc une exception qui nécessite à la fois des moyens régaliens extrêmement importants.

Alors évidemment c'est toujours mal placé d'avoir des... je dirais des discussions qui pourraient paraître politiques et dérisoires, mais je suis toujours un peu meurtri d'entendre de la part de certains de dire que la situation n'est pas... en tout cas la réplique n'est pas à la hauteur des situations et que les moyens qui seraient nécessaires et en particulier dans les villes comme les nôtres, ne sont pas à la hauteur de ce qu'il faudrait. Je voudrais quand même rappeler que aujourd'hui, malgré les efforts du gouvernement, on arrivera à des moyens qui étaient ceux de 2007. Donc ce qui veut dire que chacun doit prendre la responsabilité dans des sujets qui évidemment, quand on les regarde d'une manière superficielle, pourraient donner l'impression qu'il y a un camp qui est pour la sécurité, qu'il y a un camp qui est pour la façon dont on peut répondre, je dirais et sur le plan je dirais de la loi, et un autre qui pourrait apparaître je dirais laxiste. Mais quand on regarde tranquillement, sereinement, mais sérieusement, on s'aperçoit que c'est pas obligatoirement la réalité.

Alors oui, c'est vrai que nous avons aujourd'hui à être derrière le Président de la République et le gouvernement pour ces, je dirais ces moyens, cette volonté régaliennne de renforcer la police, la gendarmerie, de donner à la justice des moyens qui sont liés à la période. Et, bon, je ne vais pas revenir ou rebondir sur la façon dont vous récupez le propos du Président de la République, mais je suis convaincu qu'aujourd'hui, on n'est pas simplement dans une réaction à un état de guerre. Aujourd'hui, je suis convaincu que le risque c'est de passer à une guerre civile. Et donc nous avons à la fois à répondre à ces barbares, à cette volonté de nous nuire, de déstabiliser notre pays, par les moyens qui ont été engagés sur le plan national. Mais nous avons la responsabilité, et je considère que en particulier les élus ont la responsabilité de faire vivre la République jusqu'au bout, c'est-à-dire aujourd'hui de bien montrer que ce qu'il sous-tend, depuis un certain temps et depuis longtemps, en tout cas depuis au moins quelques décennies à faire que aujourd'hui il y a des ennemis intérieurs. Alors je parlerai pas de cinquième colonne ; je parlerai pas de ce qui fait que aujourd'hui certains intellectuels théorisent que l'ennemi peut être les musulmans. Mais il n'empêche quand même que nous avons la responsabilité en tant qu'élus de créer une solidarité, une solidarité pour tous les Français qui n'ont pas fait le choix de cette barbarie, qui ont fait le choix d'être en France, d'être Français, de participer à la communauté nationale et où, malheureusement, la République, parce que le débat sur la République, je trouve que parfois il prend des allures un peu, je dirais galvaudées. Aujourd'hui, se dire « Les Républicains », c'est ne pas accepter que le Front national puisse être dans la République. Pourquoi ? Parce qu'on confond République et démocratie. Aujourd'hui, oui, un certain nombre de partis... Un parti qui est en passe d'avoir un certain nombre de régions, j'espère que le sursaut des citoyens français l'empêchera, et en tout cas la responsabilité de mon parti peut-être l'empêchera. Il n'empêche quand même que aujourd'hui, dire que le Front national est républicain, eh bien c'est une grave erreur. Ils sont, parce que la démocratie existe, dans le jeu démocratique, mais je regrette : on ne peut pas être républicain quand on cultive tout son projet sur la haine de l'autre et sur le rejet des autres, et encore plus quand le rejet des autres il est à travers des religions ou d'une... enfin d'une, pardon, pas d'une race parce que au contraire c'est ce que je ne voulais pas dire, mais d'une origine.

Donc, je vais pas jouer à Bartolone... Je voudrais dire ça parce que, aujourd'hui, dans le débat des régionales, il est évident que ce qui se passe dépasse le jeu subtil que peuvent avoir, et mon propre parti a pu le faire, qui fait que aujourd'hui avec la présence du Front national, on peut être victorieux quand on gagne parce qu'une triangulaire existe. Et je prendrai l'exemple de Strasbourg qui pour moi est révélateur. Évidemment, et je crois l'avoir dit avant les municipales, pendant les municipales et après les municipales, je préférerais perdre avec un Front national à moins de 10 %. Un certain nombre de gens pensaient, et des copains même pensaient que Strasbourg, ils avaient été bons. À Strasbourg, ils ont gagné parce qu'il y avait une triangulaire. Mais il n'empêche quand même que aujourd'hui, la région fait qu'elle va être gagnée par le Front national, ou elle peut être gagnée par le Front national, ce qui veut dire qu'à ce jeu, on se brûle. Et aujourd'hui on est en train, je dirais de vraiment ne plus être au fond du problème que nous rencontrons.

Alors, nous aurons peut-être des divergences sur le plan politique. Oui et, je ne le dirai pas aujourd'hui mais j'ai été meurtri de la façon dont vous avez, à travers un communiqué, instrumentalisé à la fois un enfant et notre vision de ce que peut être la notion de prévention. On y reviendra parce qu'aujourd'hui je pense que la période est grave, mais nous aurons à en débattre. Cela veut dire aujourd'hui que la politique que vous menez n'est pas à la hauteur de la situation, alors évidemment peut-être que vous ne le saviez pas et on n'était pas dans cette situation, mais aujourd'hui on a à avoir une politique budgétaire qui se permet de répondre à des services publics, qui se permet de faire qu'il y ait plus d'égalité dans ce pays. Mais de l'égalité réelle, pas de l'égalité théorique. Pas de l'égalité en termes de droit, non, la vraie République, la République réelle. Et aujourd'hui, oui, les collectivités sont dans leur responsabilité. Et évidemment, ça sera difficile d'oublier que, parce que j'ai été blessé et meurtri quand vous avez annoncé en mai dernier que depuis que vous êtes arrivé dans ce pays, dans cette ville, eh bien dans les rues tout était paisible et le personnel était enfin heureux. Je suis désolé, malheureusement l'histoire tourne et je pense que certains, en tout cas je l'entends de plus en plus, regrettent la période où peut-être certains étaient malheureux ; en tout cas globalement, la politique des ressources humaines et nous aurons l'occasion parce qu'aujourd'hui ce n'est pas le moment, mais nous aurons à y revenir et en particulier à faire le bilan de ce que vous avez considéré comme étant pour moi, je dirais une véritable main de fer. Sauf que aujourd'hui la chasse aux sorcières que je découvre de jour en jour est horrible pour l'ensemble du personnel. Alors c'est vrai que nous vivons des moments exceptionnels, des moments difficiles, des moments graves, et la peur que vous avez évoquée, je considère que oui, elle existe pour les gens. Elle existe sur le plan économique, elle existe sur le plan du chômage, elle existe sur le plan de la sécurité, mais elle existe aussi et c'est pour ça que je salue le travail de Laurent Fabius qui mène je dirais un véritable combat pour obtenir de la COP21 un résultat sur le plan international, parce que l'insécurité climatique est un véritable défi pour notre pays, pour le monde entier. Et j'espère que demain nous aurons des résultats positifs. En tout cas, avec tout l'effort qui a été fait par le Président de la République et Laurent Fabius, ils le méritent.

Alors, juste un dernier mot sur le plan de la culture parce que j'aurai l'occasion de revenir sur le Quai des savoirs. Non, Monsieur le maire, non Monsieur le maire, je n'ai pas simplement lancé un projet patrimonial, et vous n'avez pas lancé un projet de culture scientifique et technique. J'ai lancé, nous avons lancé, l'ancienne équipe, un projet essentiellement de culture scientifique, et nous aurons l'occasion tout à l'heure d'y revenir.

En tout cas je tiens à vous féliciter parce qu'un certain nombre d'extrêmes qui ne sont pas toujours qu'au Front national, et on les a vus au moment de la lutte contre le mariage pour tous, eh bien se retrouvent dans des actes qui sont inadmissibles dans notre pays et dans notre République. Et donc vous avez raison, chaque fois qu'elle sera abîmée, cette exposition devra être remise. Et en tout cas, en ce qui nous concerne, nous vous soutiendrons chaque fois qu'on montrera que ceux qui seront contre les musulmans, ceux qui seront contre les homosexuels, ceux qui seront contre les Français, eh bien il y aura nécessité d'être solidaires tous ensemble pour les remettre, je dirais à la fois dans une extrême minorité et surtout au rang, je dirais des gens qui seront, qu'on empêchera de nuire. Merci.

M. le Maire : Merci. Monsieur Lacaze.

P. Lacaze : Oui, Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs. Monsieur le maire, je dirai comme vous, comme Pierre Cohen : rien ne sera comme avant. Les attentats du 13 novembre ont marqué notre pays, ont marqué le monde et ont rappelé des moments douloureux à la ville de Toulouse. Je tiens à vous féliciter Monsieur le maire, au nom du groupe des élus communistes, pour l'ensemble des initiatives que vous avez prises suite à ces attentats. Nous étions à vos côtés dans les différentes commémorations, hommages institutionnels, et vous étiez Monsieur le maire, avec d'autres, aux côtés des élus communistes dans les manifestations de nos concitoyens qui ont suivi ces terribles attentats pour affirmer que la meilleure réponse, c'était la démocratie, la République et le refus d'avoir peur. La sécurité est une question importante pour nos concitoyens, mais la sécurité c'est au travers d'une conception du vivre ensemble, au travers des valeurs de la République qu'elle s'affirme. Elle n'est pas une fin en soi, donc c'est la sécurité avec le respect de toutes les libertés. C'est je crois ce qui doit nous animer au plus profond de nous-mêmes dans le combat qui se mène contre le même ennemi, Daesh, à l'échelle nationale et internationale et dont les musulmans ou les pays d'Afrique ou du Moyen-Orient sont les principales victimes.

En ce sens, nous sommes à l'anniversaire, j'y reviendrai en fin de séance Monsieur le maire, il y a un an jour pour jour, le 12 décembre 2014, nous vous proposons un vœu face au combat des Kurdes à Kobané. Et nous pensons toujours que la ville de Toulouse peut avoir un geste à l'international, non pas, bien sûr même si nous le défendons, l'accueil des réfugiés ici, parce qu'ils ont le même ennemi que nous, mais le soutien d'un point de vue humanitaire à des réfugiés qui se retrouvent par millions dans des villes dirigées essentiellement par les mouvements politiques kurdes en Turquie. La ville de Toulouse a besoin de parler fort en ce moment, et je crois qu'elle a besoin de parler en donnant l'exemple. Et si nous nous sommes retrouvés pour signifier que nous étions tous et toutes attachés aux valeurs de la République et que nous n'avions pas peur, et nous poursuivrons ce combat avec vous, nous voulons Monsieur le maire vous signifier, dans le propre exemple que vous prenez dans la ville que vous dirigez, nos désaccords.

Vous avez rappelé l'attention du conseil municipal en propos liminaire Monsieur le maire, sur le fait que le gouvernement devait mettre tous les moyens sur la question de la sécurité, ou en tout cas que vous ne voyez pas venir les embauches suffisantes. Nous vous avons alerté Monsieur le maire depuis votre arrivée en 2014, votre obsession de créer de la confusion entre la police municipale et la police nationale... Vous étiez extrêmement fier de signer une convention avec la police nationale. Votre souci de prolonger sans arrêt les embauches dans ce seul service public prioritaire, le seul service public prioritaire de la ville de Toulouse, la police municipale, peut nous conduire à ce qu'effectivement nous n'ayons pas les effectifs suffisants dans la ville de Toulouse, parce que vous avez créé une confusion entre les missions de ces deux polices. Nous verrons, nous vous soutiendrons en tout cas systématiquement, nous vous l'avons dit aussi, pour la demande d'une augmentation des effectifs de la police nationale car nous avons besoin, nous voyons bien les drames qui se sont produits, nous avons bien besoin d'un service public de la police nationale renforcé. Comme je crois Monsieur le maire que vous êtes d'accord avec nous quand nous disons : nous avons besoin d'un service public de la justice renforcé ; nous avons besoin d'un service public de la prévention de la délinquance renforcé ; nous avons besoin d'un service public des finances pour lutter contre l'argent sale. Il faut s'attaquer au financement de Daesh ; ça commence internationalement le 17 décembre, mais il faut que Daesh ne circule pas dans le système capitaliste comme un poisson dans l'eau. Donc il faut, aujourd'hui s'attaquer à ces questions-là. Ça demande l'embauche de centaines de fonctionnaires sur les finances dans notre pays. Je tiens donc moi à saluer tous les services publics nationaux : la police, la santé qui a fait face à des événements dramatiques, mais aussi les fonctionnaires territoriaux. Et Monsieur le maire, ce que vous demandez à François Hollande... Vous dites à François Hollande : donnez les moyens aux collectivités. Entendez les Toulousains ; entendez les salariés de notre ville : ils veulent des moyens pour travailler. Vous avez dégagé plus de 30 millions d'euros de recettes supplémentaires par une augmentation d'impôts. Par l'augmentation des tarifs qui ne sont pas acceptables, vous dégagez aussi trois à quatre millions de recettes supplémentaires. Nous savons que les 12 millions de baisse de la dotation globale de fonctionnement ne sont pas acceptables. Vous avez choisi de mettre plusieurs millions d'euros sur une politique sécuritaire sur la ville de Toulouse, mais aujourd'hui nous avons besoin de moyens dans la petite enfance, dans l'école, dans l'ensemble des services publics. Ce que vous dites à François Hollande, Monsieur le maire, appliquez-le vous-même à la ville de Toulouse. Vous avez des marges financières pour cette année ; ne raisonnez pas sur des difficultés à venir, nous nous battons avec vous pour compenser les difficultés à venir. Mais aujourd'hui je crois Monsieur le maire que vous devez entendre la souffrance des personnels. Vous avez assumé, lors de votre arrivée dans votre mandat, l'idée qu'il y avait peut-être du ménage à faire. Je ne crois pas que c'était votre expression mais vous parliez de poche de non-respectabilité, c'est pas le terme non plus mais le terme me viendra, mais vous jetez des doutes sur le travail des fonctionnaires territoriaux. Je pense qu'aujourd'hui, il est de votre responsabilité de rétablir la confiance. Et la première confiance, c'est de rebaucher, d'arrêter la suppression d'un emploi sur deux avec les départs à la retraite, de créer des postes dans la petite enfance et dans l'éducation ; pas simplement dans la police. Vous m'aviez raillé quand je vous disais : ne créez pas 50 postes dans la police ; partagez en deux. Je vous le redirai aujourd'hui. Il faut tirer ce constat : vous êtes aujourd'hui face au mécontentement d'une majorité de Toulousains, vous le savez. J'ai vu la forme de réassurance qui est la vôtre, d'ailleurs qui créera des mécontentements, vous avez essayé de réassurer vos adjoints, vos élus. Vous nous dites : ils sont sur le terrain. Non. S'ils étaient sur le terrain, Monsieur le maire, vous ne tiendriez pas le même discours. Nous sommes, nous, l'opposition, sur le terrain et nous entendons les Toulousains. Nous entendons même les Toulousains dans les conseils d'école qui est un bon signe, où les gens sont excessivement en colère de l'augmentation des CLAE ou des cantines, où on vous alerte sur le fait que vous annonciez déjà moins de 2,5 % d'élèves alors que nous avons une démographie galopante, donc peut-être 5 % d'élèves globalement en moins dans nos écoles. Quel est le but ? Enlever les enfants de l'école ? Non, je ne le crois pas.

Donc, Monsieur le maire, vous avez une responsabilité particulière sur Toulouse, à la fois pour concrétiser la solidarité avec ceux qui se battent contre Daesh, on verra si vous le faites, on ne peut pas être que dans les mots. Deuxièmement, pour entendre la majorité des Toulousains qui sont aujourd'hui opposés à ce que vous avez mis en place. Les Toulousains payent, payent, payent et payent, sans arrêt. Ils ont payé les impôts, ils payent les tarifs, ils ne voient rien en retour. Je crois que la souffrance des salariés de Toulouse se mesurera bien sûr à leur mobilisation aujourd'hui. Il est j'espère d'ailleurs, puisqu'il n'y avait pas de conférence de presse ce matin, que vous avez pu recevoir les salariés de la ville. Vous vous étiez engagé vis-à-vis de moi à ce qu'à chaque manifestation bien sûr, les gens seraient reçus. Alors je ne sais pas s'il faut qu'ils fassent la demande ou pas mais j'ai bien vu que vous étiez au courant parce que ça devient extrêmement difficile de participer au conseil municipal. Cette enceinte est un château fort, je comprends pourquoi il y a eu des embauches dans la police municipale, mais c'est pas pour être dans la ville. Le besoin de nos concitoyens, c'est pas 10, 15, 20, 30 policiers municipaux en permanence au Capitole. Le besoin de nos concitoyens, c'est que les gens soient sur le terrain. Et donc il est de votre responsabilité maintenant, je crois que c'est le quatrième ou cinquième conseil municipal qu'on tient dans ces conditions-là. Il faut rétablir le dialogue social, que nous puissions avoir un conseil municipal ouvert. Moi je souhaite qu'en mars, il n'y ait aucun policier municipal, à part pour le plan Vigipirate, devant l'entrée, et que tous les autres soient au travail dans la ville. Donc je crois Monsieur le maire qu'il y a un échec, et il ne s'agit pas de féliciter un par un vos élus pour leur faire croire que la population toulousaine vous comprend.

Un deuxième échec, c'est le Monsieur bouchon que vous êtes devenu sur la ville de Toulouse. Moi, je n'en peux plus de ces bouchons qui augmentent et qui étaient prévisibles. La démographie toulousaine, vous la connaissiez comme nous. Vous avez choisi de dire stop au tram, stop. Le tram est arrêté, personne comprend. Il ne va pas jusqu'à la gare, il ne continue pas, je sais pas jusqu'à quand cette absurdité, je le dis comme je le pense, va se poursuivre parce que ça devient un peu inaudible. Vous avez dit stop au BHNS, et donc on a des Linéo qui ne résolvent en rien les problèmes des bouchons. Vous avez réduit le BUN. Vous avez suspendu, parce que c'est repris, le doublement de la ligne A, vous avez attendu. C'était dans les cartons, je sais pas pourquoi ça a mis un an d'attente. Vous avez repris l'Aérotram : là, pareil, du retard. Et maintenant, Monsieur Moudenc, c'est Noël. Je ne crois pas au père Noël. Monsieur Lattes va m'annoncer le métro en 2020, 2022 ou 2024. Je ne crois pas au père Noël. Alors certes, ça va se faire au moment de Noël, vous venez de nous l'annoncer. C'est les cadeaux, on a le gros cadeau du métro. À qui ferez-vous croire, Monsieur Moudenc, qu'en huit ans, je prendrai la troisième ligne de métro dans huit ans à Toulouse ? Moi, je n'y crois pas. Et je pense que vous faites une erreur, même sur les chiffres. Vous disiez, les communistes ils veulent tout. On veut le mieux pour la population. Pour moi Toulouse, ce n'est pas une ville, un petit village gaulois, je ne sais pas qui sera Astérix et Obélix dans votre équipe municipale, mais un village gaulois qui se battraient contre le département, contre la région, contre le Sicoval, contre Colomiers, contre l'ensemble des villes moyennes de notre département. Toulouse, c'est une grande ville solidaire ; c'est une grande ville qui doit concevoir un projet de déplacement à l'échelle de l'agglomération toulousaine. Et je ne comprends pas vos déclarations belliqueuses. Je me dissocie complètement, et je le dis aux élus du Sicoval : Toulouse n'est pas en guerre contre une autre collectivité. Toulouse, c'est une ville ouverte. Ça ne doit pas se retrouver dans une expression, où Toulouse parce que ça serait la plus grosse ville vous avez dit, c'est une drôle de démarche. Parce qu'on serait les plus gros, on imposerait nos points de vue à tout le monde. Je pense Monsieur le maire que ce n'est pas judicieux. Et ça a commencé quand vous avez mis fin au BHNS pour l'ouest toulousain, vers Tournefeuille. Vous avez répondu à une partie d'un quartier de Toulouse, à vos soutiens. Aujourd'hui vous êtes le maire de tous les Toulousains, je le dis à la majorité. Ne soyez pas dogmatique : sur les transports, vous avez besoin de reprendre les BHNS, vous avez besoin de reprendre le prolongement du tram. Et si vous avez trouvé les milliards d'euros pour le métro, Monsieur le maire, expliquez-moi comment 100, 200 millions, puisque Noël approche, ne seraient pas possibles. Si vous avez trouvé ces milliards d'euros pour le métro, en pourcentage Monsieur Briand vous fera le calcul, hein : c'est rien. Vous lui demandez, il est spécialiste. Il va vous expliquer que c'est pas grand-chose, hein, si on trouve les deux milliards, c'est facile de trouver 100 millions.

Je crois, Monsieur le maire, qu'il faut prendre au sérieux ce qui est en train de se dérouler dans la ville. Au bout de deux ans, une majorité de Toulousains est mécontent. Je ne vais pas, moi, prolonger sur ce que vous avez dit sur les régionales. J'appelle moi aussi les Toulousains à voter massivement au deuxième tour, mais ils ont très bien voté au premier tour. Il faut donc qu'ils amplifient ça, sur Toulouse. Je pense que chacun a bien sûr regardé ce qu'ont été les résultats sur notre ville et il faut qu'ils soient amplifiés au deuxième tour. Notre responsabilité sur les années qui viennent, ce n'est pas de continuer un programme électoral élaboré en 2014. Je conclus avec ça Monsieur le maire. Les élus communistes ne font pas d'effets de manche. Nous sommes persuadés que rien ne sera comme avant, après les attentats. Nous espérons que peut-être, rien ne sera comme avant après les élections régionales, que chacun en tirera les leçons. Nous avons écrit au préfet pour un pacte d'urgence il y a 15 jours, sur la ruralité dans notre département et sur les quartiers populaires au vu des difficultés rencontrées.

Je pense que dès lundi, votre responsabilité, Monsieur le maire, c'est de travailler d'abord à l'échelle de l'agglomération, à une coopération, vous l'avez dit, et pas à une guerre de Toulouse de seule contre tous. À une coopération à l'échelle de l'agglomération, à l'échelle du département et je l'espère, à l'échelle de la région. Et je pense qu'il faut retravailler vos priorités. Parce que si on dit que rien n'est comme avant, ça veut dire qu'il y a des changements, même au niveau municipal. Je ne défends pas obligatoirement, sans arrêt, votre adjointe à la petite enfance, je ne travaille pas pour elle, mais je le redis : si on crée 60 postes à la police municipale, je crois que c'est le chiffre à peu près qui nous est proposé, on y reviendra dans ce conseil municipal, et seulement 10 à la petite enfance, moi je ne vois pas l'égalité des priorités. Si on ne met pas au même niveau l'éducation avec la police municipale, je ne vois pas l'égalité. Si on n'est pas attentifs au fait qu'il faut augmenter notre implication financière, la proximité de vos élus qui doivent sortir des bureaux, aller sur le terrain avec les populations en difficulté, je ne crois pas que nos concitoyens verront des changements. Le cri d'alarme que nous poussons depuis 2014, nous vous avons averti Monsieur Moudenc, vous mettiez Toulouse en panne. Personne n'est pris au dépourvu. L'arrivée des bouchons était largement prévisible. Le mécontentement... Oui mais il y en a peut-être qui ne voient pas l'augmentation des bouchons mais je les laisse rire. Le mécontentement des salariés de la ville de Toulouse et de la Métropole était prévisible. Le mécontentement de votre électorat, de la majorité des Toulousains, était prévisible. Moi je pense qu'en politique, il faut prévoir et il faut savoir changer ou s'adapter. Je demande donc, peut-être dans le budget 2016 s'il y a des modifications tout à l'heure, mais que la vraie priorité maintenant de la ville de Toulouse, ce soit la petite enfance et l'éducation et le maintien de tous les services publics.

M. le Maire : Monsieur Maurice.

A. Maurice : Merci Monsieur le maire, Mesdames Messieurs les élus, Mesdames Messieurs, à mon tour au nom du groupe des élus écologistes Toulouse Verts Demain, de rappeler la gravité du moment politique et social dans lequel nous sommes, qui nous oblige en tant qu'élus de toutes tendances confondues à un changement radical. Face à la barbarie qui a frappé Paris le 13 novembre, soyons fiers de notre République qui garantit notre liberté de conscience et le vivre ensemble sans faire de distinctions entre les citoyens. Luttons avec force contre le fléau terroriste, oui, mais dans le respect de l'État de droit et sans renoncer aux principes qui fondent notre démocratie. Nous ne devons pas céder à l'ignoble stratégie des obscurantistes qui veulent nous diviser pour nous entraîner dans une spirale destructrice. Refusons les amalgames de ceux qui se sont jetés sur la situation pour fracturer notre société. Notre unité sera la meilleure garantie de notre sécurité.

Nous devons aussi accentuer la lutte contre le changement climatique qui est aussi un facteur de multiplication des désordres géopolitiques et donc des menaces. Plus que jamais nous devons engager la transition énergétique pour réduire notre dépendance au pétrole, dont l'argent est au cœur du financement des groupes terroristes qui ont frappé notre pays. Oui, la COP21 c'est aussi un facteur déterminant de sécurité et de paix. La COP21, justement, qui est en cours, suscite de nombreux espoirs mais aussi des inquiétudes. Vendredi 11 décembre, aujourd'hui, aurait pu être la journée historique pour le climat, mais à ce jour nous n'avons pas encore le projet d'accord final qui a été repoussé à demain matin. Il semblerait que les négociations achoppent encore sur des sujets clés comme la répartition des efforts entre les pays du nord et du sud ou les financements bien sûr et l'ambition globale des objectifs. Il faut néanmoins que des options ambitieuses soient choisies d'ici demain pour éviter la coquille vide et un accord qui ne permette pas de revenir de manière crédible sur les deux degrés. L'accord ne suffira pas ; il faut qu'il soit substantiel. Et quoi qu'il en soit, quelle que soit l'issue de ces négociations et de la COP21, nous savons que nous devons continuer à agir et que les collectivités territoriales ont un rôle majeur pour cela. Nous en avons déjà parlé, nous en reparlerons à travers ce conseil municipal, notamment à travers les priorités données à ce budget 2016 ; les collectivités, Toulouse, doit agir face à l'état d'urgence climatique et peut agir. Pour cela, nous avons fait de nombreuses propositions Monsieur le maire, vous nous y avez répondu. Nous aurons l'occasion au travers de ce conseil municipal de dire qu'il nous semble que vos propositions et vos actions aujourd'hui ne sont pas à la hauteur des enjeux, que ce soit en matière d'énergie, de transports, mais aussi d'autres actions majeures que sont la solidarité, à travers l'éducation, la culture. La mobilisation citoyenne restera donc primordiale et pour notre part, dimanche, nous marcherons pour le climat, pour maintenir la pression que mènent depuis de nombreux mois déjà les citoyens au travers de nombreux événements et de nombreuses marches auxquels les écologistes resteront associés.

Nous vivons aussi, tout le monde en a parlé, une crise démocratique profonde, à travers les résultats des élections régionales qui nous le rappellent, qui exigent une remise en question radicale de l'ensemble des acteurs politiques, sans exception. Une remise en question sur les politiques menées, nous en sommes convaincus en tant qu'écologistes, mais aussi sur la politique en tant que telle, telle qu'elle est faite, telle qu'elle donne à voir dans notre pays. Trop de promesses non suivies des faits qui galvaudent la parole politique, trop d'attentes cyniquement entretenues alors que l'on sait qu'on ne pourra pas les tenir, trop de salive consacrée à de petites phrases qui assurent à leurs auteurs un strapontin médiatique, quitte à fracturer toujours plus notre société. À force de traiter les citoyens comme des consommateurs, nous récoltons des consommateurs mécontents.

Nous faisons trop de concessions à la démagogie et aux recettes simplistes et nous tous, dans cette assemblée, qui savons la complexité de l'action politique et il n'est pas question ici de le nier, elle fait souvent appel on le sait à la recherche de compromis, mais elle oblige à des choix au service du bien commun et pas au service de ceux qui les font. Nous devons composer avec cette complexité, ça n'a rien à voir avec les calculs tactiques à la petite semaine qui visent avant tout à s'assurer un maintien aux responsabilités aux élections suivantes. Ces calculs ont éloigné les élus du sens et de la noblesse de leur engagement initial, et le sens et la vision font cruellement défaut à l'action politique qui n'entraîne plus la société. Ces dérives, nous le voyons, nous mettent face à un danger extrême ; les résultats accablants du premier tour des élections régionales en témoignent. J'espère vivement qu'il ne se matérialisera pas davantage dimanche soir. Alors oui, dimanche, j'appelle moi aussi les Toulousains et les Toulousains à se mobiliser, à faire un vote de résistance. Je les appelle aussi à marche pour l'espérance. Mais quoi qu'il en soit, dimanche soir, le chantier reste immense. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci. Madame Ramos.

C. Ramos : Monsieur le maire, Mesdames Messieurs les élus, Mesdames Messieurs. Notre intervention sera brève car nous considérons que les heures graves que nous traversons doivent nous conduire plus à la réflexion qu'au verbiage, et à la solennité plutôt qu'aux déclarations convenues et aux postures traditionnelles de plus en plus mal perçues par nos concitoyens. Certes, nous nous associons aux propos qui viennent d'être tenus par nos partenaires de l'opposition. Il est donc inutile de les reprendre ici, sauf pour dire que si nous nous félicitons de constater qu'une majorité de votes d'inspiration républicaine s'est dégagée sur Toulouse avec la gauche en tête, nous déplorons une montée inédite des votes du Front national. Le niveau atteint par cette formation nous inquiète, d'autant plus qu'elle ne correspond en rien à nos valeurs de liberté, de concorde et de tolérance qui ont toujours été les emblèmes de notre ville. Nous considérons qu'il s'agit là d'un élément fort et structurant de la montée des périls dans une ville, et particulièrement dans cette enceinte municipale jusque-là épargnée par les démons du dogmatisme et de la haine de l'autre. Cette montée des périls, génératrice d'angoisses et de peurs, avance de manière conjointe avec la dangereuse situation internationale qui a comme corollaire le grave traumatisme que le pays a connu il y a tout juste un mois avec les odieux attentats de Paris. À ce propos, nous souhaitons vous rappeler que les élus du parti radical de gauche ont déjà tiré ici même, il y a un an et demi, le signal d'alarme en pointant Toulouse et sa région comme un des points forts et un véritable foyer du salafisme en France.

C'est l'ensemble de ces éléments qui nous conduisent aujourd'hui à un appel grave et solennel à l'adresse de tous et de chacun d'entre nous. Monsieur le maire, chers collègues, il nous appartient, il vous appartient en particulier à vous qui avez en charge les destinées de la ville, de veiller désormais à ne plus envoyer de signaux désespérants à nos concitoyens. La montée brutale des impôts locaux, la hausse massive des tarifs publics, ceux de la cantine scolaire comme des CLAE, le démantèlement de certaines activités socio-culturelles par les coupes claires opérées par les budgets des associations, voilà autant de facteurs d'exaspération qui amènent les esprits à se considérer comme abandonnés, voire rejetés pour une pourtant indispensable solidarité communale. Il y a deux jours à peine, le pays et Toulouse ont célébré la journée de la laïcité. Pour notre part, et nous avons eu un débat l'an passé sur ce point, nous considérons qu'il s'agit là d'un pilier essentiel de la République. Un sentiment largement partagé puisque les Français placent la laïcité au premier rang des valeurs républicaines, avant même le suffrage universel. Or, face à ce constat, un récent sondage fait apparaître que 81 % de nos concitoyens affirment que la laïcité est aujourd'hui en danger. Cette appréciation, outre qu'elle montre l'attachement des Français à la laïcité, garantie de la liberté de conscience et du vivre ensemble, vient ajouter sa part d'inquiétude et troubler un peu plus encore les esprits. Sans nier les réalités contingentes ni les difficultés du moment, sans vouloir peindre en rose un environnement qui demeure sombre, il faut toutefois Monsieur le maire, que nous soyons plus attentifs dans nos propos, nos décisions, et a fortiori dans nos actes, aux attentes et aux difficultés rencontrées par nos concitoyens afin de ne pas alimenter le désespoir et l'anxiété qui font le lit des adversaires de la République. Voilà le sens de notre appel solennel. Merci de l'avoir écouté, et maintenant de l'entendre.

M. le Maire : Je vous remercie. François Chollet.

F. Chollet : Monsieur le maire, chers collègues, évidemment le groupe Toulouse Ensemble s'associe aux propos qui ont été tenus par les orateurs précédents concernant les attentats, le changement profond que ceux-ci ont amené dans notre société, ce sentiment de peur, cette notion de guerre qui est apparue subitement devant nous à ce moment-là et évidemment, nous nous sommes... Nous nous associons à ce qui a été dit précédemment. Nous avons été, vous l'avez dit, solidaires de l'action du gouvernement dans l'instant. Nous voulons aussi quand même, et je me permets de le dire, dire très clairement que la question des moyens qui a été soulevée, des moyens pour la sécurité, des moyens pour le combat contre Daesh, les moyens nationaux, les moyens régionaux, les moyens toulousains ne peut pas être éludée. Et si cette solidarité sur le moment est affirmée avec le gouvernement, il est clair que l'avenir nous oblige à l'action et je dirais même : ce n'est plus simplement une obligation d'action, c'est une obligation de résultat.

C'est une obligation de résultat et j'en veux pour preuve ce qui est monté dans le pays avec ce sentiment qui est un sentiment partagé que nous avons entendu, qui est celui de dire : mais que s'est-il passé entre janvier et novembre ? Ce sentiment que peut-être tout n'a pas été fait pendant cette période. Je crois qu'il ne faut pas recommencer dans ce sens-là. C'est pour ça que la question des moyens, la question de la stratégie est une question importante dans ce combat contre le terrorisme, et le groupe à l'échelle toulousaine sera complètement attentif à cela.

Monsieur Cohen a soulevé le problème de la relation entre la République et la démocratie en laissant entendre qu'il y aurait peut-être une part de la République qui pourrait ne pas relever directement de la démocratie. Il y a là je crois... là je ne suis pas d'accord avec cette analyse-là. Je pense que notre République une et indivisible est basée sur le fonctionnement démocratique dans son entièreté, j'allais dire sans rien dissocier. Et le combat contre le Front national que vous évoquiez, ce combat-là, c'est le combat des idées, c'est le combat du militantisme, c'est le combat des urnes, c'est le combat de la responsabilité, c'est le combat de l'argumentation, c'est le combat de l'appel au vote de nos concitoyens pour dimanche, mais ce n'est pas la dissociation des deux termes république et démocratie, je pense qu'ils sont définitivement liés et indivisibles.

Alors la réponse, bien la réponse c'est l'action. La réponse, c'est l'action municipale et ce conseil municipal, il est dédié à ça. Nous allons voter le budget et ce budget, c'est le budget de l'action, oui, et j'ai pas peur de le dire. Monsieur Lacaze, vous dites : c'est l'échec. L'échec ? Est-ce que j'ai bien entendu ? Monsieur Lacaze, c'est la réussite. C'est le début des réalisations, c'est la continuité d'une action qui ne s'est pas arrêtée depuis que nous avons et que nous sommes aux affaires. Ce budget est en adéquation avec des objectifs, vous l'avez vu, on le discutera, Sacha Briand le discutera tout à l'heure. Le niveau d'investissement est maintenu. Nous allons pouvoir faire ce que nous avons prévu de faire : faire en sorte que l'attractivité toulousaine, faire en sorte que le vivre toulousain, le vivre ensemble toulousain puisse être maintenu dans le cadre de nos valeurs. Donc, échec, surtout pas ; au contraire, réussite, et ça se confirmera. Vous dites : les élus ne sont pas sur le terrain. Je vous rassure : ils me disent, eux, qu'ils ne vous ont pas rencontré sur le terrain mais eux, sont sur le terrain, je peux vous le dire, les maires de quartier et les autres sont auprès des Toulousains, ça fait partie de leur action et de notre action quotidienne. Alors après, oui, c'est le budget aujourd'hui et c'est un conseil municipal qui consacre l'action. Je veux revenir sur certains éléments, l'action dans l'éducation, bien évidemment. Vous ne pouvez pas dire qu'il n'y a pas d'action dans l'éducation, nous allons voir aujourd'hui l'ouverture de nouvelles écoles. Il y a des autorisations de programme sur quatre nouvelles écoles, une délibération sur les crèches : il y a 235 places de crèche qui ont déjà été ouvertes depuis le début de mandat, plus de 800 seront ouvertes d'ici 2018. On peut pas dire que les choses ne se font pas ; au contraire, nous investissons pour les Toulousains, avec les Toulousains dans ce sens. En matière de sécurité, c'est la même chose : ce conseil municipal prolonge l'action, je ne vais pas revenir sur cette action en matière de sécurité, surtout en ce moment, et elle est fondamentale. Vous dites : il y a une confusion entre police municipale et police nationale, mais pas du tout ; au contraire, c'est le dialogue permanent qui permet de répartir les actions. Et oui, il y a une embauche de 58 policiers municipaux dans ce budget 2015, plus huit personnes qui seront à même de traiter les questions de vidéosurveillance.

Ensuite, vous avez parlé des transports : « vous avez arrêté le tram », vous avez parlé de bouchons. Mais je pense que vous n'avez pas saisi que nous allons faire premièrement la troisième ligne de métro, quoi que vous disiez, ça se fera. Les choses seront annoncées vendredi prochain, le tracé sera annoncé. On peut le commenter comme on le veut, mais la détermination de cette majorité à cette ligne de métro est permanente et ne s'est pas démentie depuis le début du mandat. Et puis, que vous le vouliez ou non, le projet en transports en commun qui est développé est le premier projet de France. Et je n'ai pas peur de le dire : c'est le premier projet de France. Et la question n'est pas au PLB, pardon de le dire, mais c'est le reste aussi. C'est tout ce qui a été fait en matière de... vous avez parlé du passage à 52 mètres, l'extension de la ligne A. Bien entendu, les lignes Linéo, les deux supplémentaires, deux de plus seront ouvertes en 2016, c'est le téléphérique urbain, c'est le métro de nuit, considérable succès, c'est l'abonnement unique SNCF Tisséo, c'est la borne jaune pour le handicap, élément extrêmement novateur, c'est deux parcs vélo, c'est les bus hybrides à partir de septembre. Non, l'action elle est permanente.

Enfin, si vous me permettez, j'ai senti dans les propos de Monsieur Cohen une... peut-être une question qui se développera au moment de la délibération mais j'en parle maintenant, sur le Quai des savoirs. Le Quai des savoirs, oui, c'est 2004 la première délibération, ça s'appelle la Cité des sciences à ce moment-là. C'est la mise en place de cette idée qui est que la culture scientifique et technique peut être vulgarisée. Et c'est vrai aussi que lorsque nous sommes arrivés, le bâtiment architectural était en cours mais que le projet interne restait à réaliser. Donc, l'action, oui, elle existe, elle est en cours. Je ne reviens pas sur la Smart City mais il y a là des éléments qui sont extrêmement positifs et qui marquent la réponse de cette municipalité aux questions que vous posez mais aussi à l'éthique qui est la nôtre. Dans cette période qui est une période difficile, je pense que la meilleure réponse à nos concitoyens qui sont en période de doute ce ne sont pas les postures politiques qu'ils exècrent et que visiblement ils détestent maintenant, c'est l'action, c'est le service public, c'est le maintien du service public, et en ça, cette municipalité reste parfaitement engagée.

M. le Maire : Merci à François Chollet. Je voudrais ajouter quelques points. Vous avez souligné, Monsieur Cohen, votre désapprobation à l'égard de notre politique des ressources humaines en soulignant un certain nombre de difficultés. Le problème que nous rencontrons et que rencontrent en réalité toutes les collectivités, c'est que le modèle économique des collectivités, je l'ai dit plusieurs fois, je le répète, est en train de changer, doit changer, du fait du déséquilibre très fort créé par la baisse des dotations de l'État dans nos budgets. Donc, à partir de là effectivement, nous avons le devoir impératif de réaliser des économies de fonctionnement. C'est pas notre idée à nous seulement ; c'est notre idée, c'est ce que le gouvernement nous demande, c'est ce que la Cour des comptes nous demande. Et puis j'ajoute en citant le courrier que je reçois abondamment des Toulousains chaque semaine sur beaucoup de sujets : c'est ce que nous demandent les Toulousains. Effectivement, nous sommes dans une transformation. Cette transformation bouscule les habitudes, cette transformation nécessite de revoir les organisations et cette transformation, elle ne peut être soutenable financièrement qu'à condition, effectivement, de ne plus faire ce que nous avons toujours fait, quelles que soient les municipalités, c'est pas un problème de principe ou d'orientation politique, nous ne pouvons plus remplacer la totalité des départs à la retraite. Si on pouvait le faire, on le ferait. Si on pouvait continuer à le faire, on continuerait à le faire. Simplement, ce n'est plus possible. Nous avons donc cette problématique ici, mais je peux vous dire comme président de France urbaine que toutes les grandes villes sont confrontées à la même nécessité. Et donc nous devons imaginer une continuité du service public et même un développement du service public, sur des priorités au moins, avec des moyens humains organisés différemment parce que moins importants aujourd'hui et dans l'avenir. Alors évidemment, ces transformations elles ne vont pas sans difficulté, sans remise en cause, sans discussion, sans contestation, tout cela est parfaitement normal, en tout cas moi je le comprends. Je le comprends et en même temps je fais confiance aux organisations syndicales pour faire prévaloir l'esprit de responsabilité et je remercie, il n'est pas là puisque justement il est en train de recevoir un certain nombre de syndicalistes, je remercie Henri de Lagoutine de tout le travail qu'il fait. Je voudrais d'ailleurs vous donner quelques chiffres pour souligner l'ampleur du dialogue social ; c'est que face à cette nécessité de transformer, le dialogue social non seulement on l'a maintenu, mais nous l'avons renforcé. Je me suis fait donner ici les tableaux des réunions des comités techniques, des CHSCT, à la fois les réunions de séances officielles et les réunions préparatoires qui, on le sait, sont très importantes. Et j'ai fait regarder sur la période 2012-2013, sur 20 mois, les 20 derniers mois, combien il y avait eu de réunions et de dossiers examinés ; et j'ai fait le même calcul sur la période 2014-2015, nos 20 derniers mois. On observe en réalité une augmentation de 14 % du nombre des réunions, de, pardon, de 21 % du nombre des réunions, 14 % c'est les réunions préparatoires... Et une augmentation de 7 % des dossiers inscrits. Autrement dit, le dialogue social dans cette période de transformation nécessaire, il est renforcé.

Vous avez mis en cause un certain nombre de choix, Monsieur Lacaze, vous dites : arrêtez la suppression des postes, créez des postes, et caetera. Une fois de plus, vous êtes dans l'incantation. Il y a des choses qui ne sont plus possibles. Nous créons des postes dans des secteurs prioritaires, donc nous créons des postes dans les écoles, nous créons des postes dans la petite enfance, nous créons des postes en matière de sécurité au niveau des policiers municipaux. Voilà, donc, effectivement, nous créons des postes, mais avec du discernement, avec de la priorisation pour que nos actes soient conformes aux choix que nous avons faits et aux priorités que nous avons dégagées. Sur l'école, vous avez dit un certain nombre de choses. Moi, je tiens à vous donner un chiffre qui vous intéressera : lors du dernier conseil municipal, Marion Lalane de Laubadère avait donné les statistiques qui étaient les siennes. Elle s'était risquée à donner le chiffre qu'elle avait, c'était le seul qu'elle avait et en toute transparence elle l'avait donné, c'était un chiffre qui était tout frais, datant de quelques semaines. C'était le chiffre du nombre d'enfants inscrits à la cantine, le chiffre de septembre 2015, avec le recul de deux et demi. Nous avons maintenant le chiffre de novembre et en réalité, vous savez Monsieur Lacaze, pour être dans la vérité des choses, il faudra attendre que toute l'année soit stabilisée pour comparer année scolaire à année scolaire. Je peux vous dire que depuis septembre, le nombre d'enfants qui fréquente la cantine municipale de Toulouse a augmenté de 6,7 %. Voilà. Je vous donne ce chiffre très précis pour vous montrer qu'effectivement, la nouvelle tarification de la cantine qui est une tarification plus juste que celle qui existait auparavant, elle permet l'accueil des enfants et je dois dire que le système d'exonération que nous avons mis en place pour les familles les plus modestes, lui aussi il fonctionne très bien. Monsieur Lacaze vous avez contesté la troisième ligne de métro, d'autres orateurs également. J'ai l'impression, moi qui siège dans ce conseil municipal depuis un certain temps, je sais que Monsieur Briançon compte les anniversaires... Préparez-vous, dans quelques semaines Monsieur Briançon. J'ai l'impression que la gauche municipale toulousaine est en train de vivre une formidable régression et revient à ses positions de 1983 lorsqu'elle combattait le métro. Parce que cette manière de dénigrer le projet au fur et à mesure qu'il avance, au fur et à mesure qu'il prend corps, au fur et à mesure que le calendrier se précise, que le plan de financement est en train de s'affiner, en réalité c'est une manière non dite et non assumée que vous avez d'être contre ce projet. Et moi je vais vous dire un certain nombre de choses sur ce projet... Je rappelle, parce que la différence entre vous et nous c'est que vous n'avez jamais construit une ligne de métro, aucun d'entre vous sur les bancs de l'opposition municipale toulousaine.

Nous, nous en avons construit deux. Nous avons une certaine expérience en la matière et je veux vous rappeler, je veux vous rappeler que en juillet 1985, Guy Hersant étant élu président du SMTC, le tracé du métro, la première ligne, n'était pas encore arrêté. Il a été arrêté ultérieurement. En juin 93, la première ligne a été inaugurée. Il a donc fallu huit ans. En décembre 2015, nous allons donc arrêter le tracé de la troisième ligne de métro, et vous dites Monsieur Lacaze que dans huit ans vous ne le prendrez pas. Faites le calcul : 2015, 2024, ça fait neuf ans, un peu moins de neuf ans, et je peux vous dire que sur la base de ce que nous avons fait dans cette ville et dont 450 000 Toulousains profitent chaque jour, eh bien nous serons dans les temps, ne vous en déplaie. Et puis, puisque vous vous intéressez aux bouchons, je vous dis ce que tout le monde sait déjà mais vous ne semblez pas le prendre en compte : le système de transport le plus anti-bouchons, c'est le métro. Le système de transports en commun qui attire le plus de gens vers lui, qui amène le plus de gens à délaissier leur voiture, c'est le métro. Donc si véritablement vous êtes anti-bouchons, comme vous nous le proclamez à chaque conseil, eh bien vous devez être pro métro, pour la troisième ligne. Si par contre, vous continuez à combattre la troisième ligne, ça veut dire qu'en réalité, les bouchons, ils vous vont bien. Et puisqu'on est en train de parler de la COP21 et que j'entends Monsieur Maurice nous dire que nos choix ne sont pas à la hauteur, je dis à Monsieur Maurice que le moyen de transport en commun qui fait baisser le plus le trafic automobile dans les villes, c'est le métro. Le métro, c'est le moyen de déplacement en réalité le plus écologique de masse. Et au lieu de jouer à la marge, le métro transporte le plus de personnes. C'est lui qui a la plus grande capacité de transport, donc le choix du métro, c'est le choix de l'écologie. Monsieur Cohen, vous avez fait un certain nombre de considérations sur le Quai des savoirs. Je veux appuyer ce qu'a dit François Chollet, avec peut-être un certain nombre de précisions. Les premières études sur l'avenir du lieu, elles ont été conduites en 2004. En 2007, lorsqu'on a préparé et mis au point le contrat de plan État région, nous avons fait inscrire ce projet qui s'appelait à l'époque Quartier des sciences, QDS. Ce projet-là, vous l'avez repris, vous l'avez rebaptisé ce qui est parfaitement légitime, c'est resté QDS, c'est devenu Quai des savoirs. Et vous avez confirmé l'orientation qui était déjà la nôtre c'est-à-dire mettre en avant la culture scientifique. Lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités l'année dernière, ne vous en déplaie, on a vu effectivement un chantier engagé et de belle manière je dirais, donc je vous donne là-dessus un satisfecit, et de belle manière pour convertir, reconvertir le bâtiment de la fin du 19^{ème} siècle et le rénover et le mettre en valeur. Par contre, le projet scientifique lui-même n'était pas arrêté et nous avons, pendant plusieurs mois, réuni tous les partenaires, l'éducation nationale, les associations scientifiques, des partenaires qui justement vont être engagés à travers les délibérations que Francis Grass présentera. Et donc, nous avons donné corps à un vrai projet culturel. De même, il n'y avait aucune maquette financière sur les moyens, parce qu'il ne suffit pas d'avoir un projet, il faut des moyens, il faut savoir combien de personnes y travaillent, quel budget on y met. Rien de tout cela a été défini, nous l'avons défini. Voilà, alors moi je dis une chose très simple sur cette affaire : nous sommes en situation de copaternité et c'est pas la peine de faire des querelles de paternité qui en réalité n'intéressent personne, et l'essentiel c'est que l'on puisse faire aboutir ce projet. Mais j'ai tenu à donner un certain nombre de précisions parce qu'on n'a pas le droit de tromper les Toulousains là-dessus.

Après, j'entends qu'il peut y avoir du mécontentement. Monsieur Lacaze. Vous savez, dans la vie politique il faut savoir faire des choix. Il y a des périodes qui sont pas forcément faciles. Il faut avoir du courage. Moi je pense que le fait de ne pas avoir fait des choix, de ne pas avoir été suffisamment courageux, gouvernement de droite ou de gauche, ça explique en partie la montée des extrêmes. Et donc nous avons avec l'équipe que j'ai l'honneur et le plaisir d'animer, nous avons fait des choix effectivement difficiles qui peuvent susciter des mécontentements et des incompréhensions. Croyez bien que j'en suis tout à fait conscient mais je l'ai dit à l'époque et je le redis, si un homme politique se fixe comme seul but de rechercher la popularité, alors effectivement ce sera en permanence la fuite en avant par rapport aux choix de plus en plus difficiles que l'on doit faire quand on est élus parce qu'on est dans des périodes difficiles. Simplement, nos choix ont du sens. Nos choix vont porter du fruit et nos choix, ils ont pour effet de mobiliser des moyens qui mettent en œuvre un projet. Si nous avons décidé de ne pas faire d'efforts, si nous avons, au fond, suivi votre ligne, celle que vous défendez conseil municipal après conseil municipal parce que... Tout à l'heure vous m'avez fait sourire Monsieur Lacaze, vous avez dit, j'ai noté la phrase parce qu'elle mérite d'être relevée dans votre bouche : « il faut savoir changer et s'adapter. » Cher Monsieur Lacaze, s'il y en a bien un qui ne change pas et qui nous répète toujours le même discours à chaque conseil municipal, à chaque conseil métropolitain, c'est vous. Alors moi je dis une chose, c'est qu'effectivement, les collectivités locales, elles sont condamnées à changer et à s'adapter. Si nous avions fait le choix, je dirais un peu habituel, un peu facile en politique, si on avait fait le choix du refus de l'effort, on n'aurait pas demandé d'efforts aux Toulousains, pas d'effort fiscal, pas d'effort sur les tarifs ; et on n'aurait pas demandé d'effort en internet, pas d'effort sur les RH, pas d'effort sur les postes, pas d'effort sur les budgets de fonctionnement. Si on avait suivi votre thèse et vos prises de position, eh bien c'est très simple, le budget de la ville de Toulouse aurait été divisé par deux en investissements. Nous n'aurions fait aucune crèche, nous n'aurions fait aucune école, nous n'aurions fait aucun équipement culturel supplémentaire, nous n'aurions fait qu'entretenir le patrimoine qui est important. Le budget d'investissement serait passé en totalité à l'entretien du patrimoine.

Eh bien ça, nous n'avons pas voulu cela. Parce que là, ça aurait été le scénario que vous dites ; ça aurait été Toulouse en panne ; ça aurait été des difficultés considérablement augmentées pour nos concitoyens, ça se serait retourné contre les Toulousains, ça aurait été un choix court-termiste et en réalité mortifère. Ce choix-là, on n'a pas voulu de faire et on a fait le choix de l'effort. Et c'est vrai que faire le choix de l'effort aujourd'hui en 2015, c'est pas évident. La notion d'effort n'est pas une notion très populaire, croyez bien que j'en suis conscient. Mais l'effort, nous le faisons nous, la collectivité, et nous en demandons une part aux Toulousains et nous sommes déterminés à faire en sorte que d'ici à la fin du mandat, effectivement, les Toulousains aient le bénéfice des efforts, les efforts qu'ils auront faits et les efforts que nous aurons faits pour préparer l'avenir. Je vais maintenant passer à l'examen de l'ordre du jour du conseil municipal.

Auparavant je dois avoir un certain nombre d'informations à vous communiquer et de précautions juridiques pour qu'elles figurent au procès verbal. Alors, d'abord s'agissant des désignations : la délibération 7.1, la construction du groupe scolaire Grand Selve. Je vous communique les noms des candidats pour le jury de concours. Pour les membres titulaires : Mesdames Lalane de Laubadère, Roncato, Katzenmayer, Laigneau et Verniol. Ce sont les dames qui décideront de l'avenir du groupe scolaire du Grand Selve. Pour les membres suppléants : Monsieur Lahiani, Madame Ngbanda Otto, Messieurs Esnault et Pagnucco, Madame Croquette. S'agissant de la délibération 7.2, la basilique Saint-Sernin, les travaux de restauration. Là aussi je vous communique le nom des candidats pour le jury. Membres titulaires : Mesdames Laigneau et Escudier, Messieurs Grass, Esplugas-Labatut et Lacaze. Pour les membres suppléants : Mesdames Winnepenninckx-Kieser, Rouillon-Valdiguié, Messieurs Esnault, Reuland et Maurice. Voilà pour les désignations. S'agissant maintenant des précautions juridiques sur un certain... Pardon, il y a un problème ?

P. Cohen : On avait demandé à ce que Monsieur Maurice soit remplacé par Monsieur Briançon, je l'avais dit à Monsieur Chollet.

M. le Maire : Sur la suppléance ?

P. Cohen : Oui. C'est ça, hein ?

M. le Maire : Bon. Et est-ce que Monsieur Maurice est d'accord là-dessus ?

P. Cohen : Oui, c'est en accord avec lui bien sûr.

M. le Maire : Non, non, mais... Permettez-moi de vérifier puisque je n'en ai pas parlé avec lui et que...

P. Cohen : Déjà qu'on se divise avec vous alors imaginez si on va se diviser...

M. le Maire : Attendez, on va écouter Monsieur Maurice si vous le permettez.

A. Maurice : Merci. Oui, je me suis mis d'accord avec Monsieur Briançon effectivement pour lui laisser la place.

M. le Maire : Très bien, c'est parfait. Ça me donne l'occasion d'ailleurs de dire que c'est important que tous les présidents de groupe participent à la réunion des présidents de groupe puisque François Chollet s'est trouvé avec le groupe Verts Demain et que les autres groupes de l'opposition n'y étaient pas. Donc, pour la qualité du travail, c'est bien je pense qu'on y soit. Madame Verniol, oui, je vous en prie, prenez le micro.

G. Verniol : Pour rétablir ce qui se passe réellement, il m'est arrivé combien de fois de remplacer Pierre Cohen et nous étions en tête-à-tête avec Monsieur Chollet, donc je pense que ce n'est pas la peine de le signaler aujourd'hui.

M. le Maire : Madame, je ne faisais cette remarque que parce que je découvre en séance qu'il y a eu un changement sur une question qui aurait pu être traitée en réunion des présidents de groupe. Sachez que si ça n'avait pas été le cas, je n'aurais pas fait cette remarque parce qu'effectivement on a tous des agendas qui sont variables. Donc c'est bien noté. Nous enlevons Monsieur Maurice et nous mettons Monsieur Briançon. S'agissant maintenant donc des précautions juridiques, je vous les indique comme je le fais chaque fois. Lorsqu'un élu siège au sein d'un organisme, il est recommandé que cet élu ne participe pas au vote des délibérations relatives à cet organisme. C'est ainsi que Madame Arribagé et Monsieur de Lagoutine ne participeront pas au vote de la délibération numéro 2.1. Messieurs Rougé et Biasotto ; Mesdames Belkacem et Roncato ne participeront pas au vote de la délibération 3.2. Madame Arribagé ne participera pas au vote de la délibération 6.15. Mesdames Blanc, Delmon, Escoulan et Déqué ainsi que Messieurs Lattes et Hajije ne participeront pas au vote des délibérations 8.6 et 8.10. Par ailleurs, je vous informe que les délibérations 8.8 et 8.9 de Monsieur Francis Grass sont retirées de l'ordre du jour. Je vous informe que Monsieur Chollet rapportera les délibérations 6.1 à 6.3 de Monsieur Maxime Boyer. Voilà. Donc, ces indications étant données au conseil, nous pouvons maintenant nous attaquer à l'ordre du jour lui-même. Tout d'abord, conformément à l'article L2122.23 du Code général des collectivités territoriales, je vous rends compte des décisions prises. Y a-t-il des demandes d'interventions sur ce premier point, le compte-rendu des décisions du maire ? Il n'y en a pas. Effectivement... Ah. Monsieur Maurice.

A. Maurice : Oui, merci Monsieur le maire. Tout d'abord je souhaiterais savoir pourquoi nous n'avons pas l'approbation du dernier conseil municipal, du PV du dernier conseil municipal. Et à propos de cette délibération, donc effectivement c'est des nouvelles attributions qui vous sont attribuées dans le cadre de la loi NOTRe qui vous donnent quand même des nouveaux pouvoirs, un dessaisissement du conseil municipal important qui est proposé à travers... au service normalement d'une meilleure gestion des affaires courantes. Cependant, ça pose la question effectivement du retour après au conseil municipal. Et depuis le début du mandat vous avez fait le choix de faire beaucoup moins de conseils municipaux. J'ai l'occasion à chaque réunion des présidents de groupe de dire à Monsieur Chollet que nous demandons des conseils municipaux plus réguliers qui nous permettraient effectivement de pouvoir avoir ces retours, les rendus de vos décisions plus fréquemment parce que si on a un lot de dizaines de pages de décisions à étudier à chaque conseil municipal, sachant déjà les ordres du jour longs que nous avons, c'est un vrai problème de notre part et par ailleurs, cela pose aussi des questions sur la transparence des décisions, au-delà d'ailleurs de ces nouvelles attributions. Et de ce point de vue-là, nous ferons probablement prochainement des propositions pour que nous ayons une plus grande transparence des arrêtés du maire, des décisions du maire et de l'accès aussi aux décisions qui peuvent être prises dans d'autres institutions dont dépend quand même la ville de Toulouse, comme Tisséo et d'autres, et pour lesquelles aussi nous avions demandé communication des éléments et jamais de retour de votre part. Donc voilà, nous voterons cette délibération parce que sur le principe, nous ne sommes pas contre pour améliorer la gestion des affaires courantes, mais nous souhaitons plus de transparence et de modalités justement de retour pour connaître ces décisions, pouvoir les analyser et les interroger le cas échéant.

M. le Maire : OK. Monsieur Lacaze.

P. Lacaze : Oui, Monsieur le maire, en aparté, je m'adapterai je changerai mais... On est pour tout, hein, on est pour le métro aussi mais pour le reste. Sur, euh, il me semble... La 29.6 devrait être retirée aussi de l'ordre du jour, je vous le signale, vous le confirmerez peut-être. La délibération 29.6. Sur cette délibération, nous nous abstiendrons Monsieur le maire. Avec une demande là aussi de changement, nous souhaitons plus de conseils municipaux. Nous pensons que la période, hein, vous l'avez vous-même souligné, la meilleure réponse c'est la démocratie. Et il nous semble Monsieur le maire que la logique est de vous attribuer de plus en plus de décisions sans que cela passe par le conseil municipal, sans remettre en cause les aspects techniques mais nous concevons, nous, que la gestion d'une ville, ce n'est pas qu'une simple application technique, vous l'avez d'ailleurs souligné dans vos propos liminaires ou dans nos échanges. Il y a des priorités politiques défendues par les uns ou les autres qui parfois sont pas les mêmes. Je voudrais la précision : pourquoi les demandes de subventions à l'État, ou à l'Europe me semble-t-il, mais en tout cas à l'État, ne devraient pas passer en conseil municipal et puis, au travers de ces délibérations, comme mon collègue Antoine Maurice, est-ce que vous prenez l'engagement d'avoir plus de conseils municipaux que ce que vous aviez décidé semble-t-il ? Je ne sais pas mais j'ai l'impression qu'on s'oriente vers quatre conseils municipaux par an. C'est peu. Au nom de la démocratie, Monsieur Moudenc, au nom de tout ce qui s'est passé dans notre pays, je souhaite moi qu'il y en ait au moins six ou sept, faudrait regarder ce qui existait bien sûr. Peut-être que je me trompe, mais j'en ai pas l'impression, il y en a deux qui sont annoncés avant l'été. Nous en tenons deux là, après la période de la rentrée, un qui avait été très tardif, je sais que je me répète mais excessivement tardif. Moi je profite de cette délibération pour vous alerter sur le fait qu'il ne faudrait pas qu'on restreigne les débats démocratiques dans notre ville. Nous nous abstiendrons sur cette décision.

M. le Maire : Merci. Monsieur Carreiras.

J. Carreiras : Oui, pour rejoindre mes deux collègues sur la première partie de la délibération concernant les demandes de subventions aux collectivités territoriales et État, je constate que de toute façon dans la loi NOTRe c'est une possibilité qui est donnée au conseil municipal donc il est souverain dans sa décision de déléguer, de vous déléguer ce type de démarche. Simplement, il est précisé que c'est dans les conditions fixées par le conseil municipal. Donc, comment vous traduisez ce terme-là, dans les conditions fixées par le conseil municipal, vous demanderiez des subventions à d'autres collectivités. Est-ce à dire que le conseil municipal examinerait au préalable le montant des subventions, l'opportunité de la subvention ? C'est-à-dire qu'à un moment donné, on délibérerait préalablement même à la demande de subvention, auquel cas il n'y a pas véritablement d'assouplissement de l'ordre du jour des conseils municipaux sur ce type de demande. Ou alors « dans les conditions fixées par le conseil municipal » ne veut rien dire et est une coquille vide, et auquel cas je comprends le souci de mes collègues qui est celui de la transparence et de l'information. Donc, il faut à la fois alléger mais en même temps, on ne peut pas alléger au point de, de... d'écorner un peu plus cette transparence nécessaire.

Deuxièmement, sur la partie concernant les passations de marchés inférieures à 25 000 euros, là je partage le souci de la simplification et de l'assouplissement. Simplement, il ne peut être réservé qu'à une seule chose, c'est que le conseil soit quand même informé par les décisions qui sont communiquées au conseil de la passation de ces marchés-là, c'est-à-dire qu'il y ait une identification précise de ces marchés dans les décisions prises, y compris donc inférieurs à 25 000 euros pour que l'on en ait bien sûr connaissance. Donc, on n'est pas hostile à cette délibération mais on aimerait des précisions de votre part, sur la forme que vous entendez donner à la transparence de ces demandes de subventions aux autres collectivités territoriales et à l'État.

M. le Maire : Bien. Je vois qu'en fait vous avez souhaité discuter du premier point et surtout du second point, mais c'est pas un problème. Bon, j'avoue que je suis extrêmement surpris d'une grande partie de vos interventions. D'abord, sur le fait que vous souhaiteriez plus de conseils municipaux, vous demandez si j'ai l'intention d'en faire plus. Non. Je trouve que maintenant, on a trouvé le bon rythme. Et je vous rappelle que les textes prévoient que c'est bien le maire qui détermine les dates de convocations du conseil municipal. Nous avons connu, vous le savez, une évolution là aussi, c'est que de plus en plus de compétences municipales sont passées à la Métropole. Nous allons par exemple pour la première fois de l'histoire de la ville de Toulouse ne plus voter un tas de budgets annexes que nous votions autrefois. Donc à partir de là, il est logique qu'il y ait moins de conseils municipaux et qu'il y ait plus de conseils métropolitains que de conseils municipaux. Donc cette évolution, elle se produit de manière extrêmement logique.

Alors, pour le reste, sur les pouvoirs du maire, sur les comptes-rendus, sur les délégations, là j'avoue que je suis extrêmement étonné de vos prises de paroles parce que ce sont des changements opérés par la loi du mois d'août dernier, la loi NOTRe, nouvelle organisation territoriale de la République, c'est-à-dire c'est une loi qui a été initiée par vos amis. Donc vous avez l'air de déplorer un certain nombre de changements, effectivement, que nous retranscrivons dans la délibération. Mais c'est le gouvernement actuel qui a souhaité ces évolutions quant aux pouvoirs propres du maire. Ceci dit, les comptes-rendus de décisions seront faits toujours de la même manière et vous aurez le loisir de vous exprimer. Alors, sur les subventions, là aussi, c'est la loi qui a prévu le changement que vous semblez déplorer. Il vous appartiendra d'en discuter chaque fois que vous pourrez. Vous savez bien que là-dessus on est assez souples et ça a été le cas, je dirais sous toutes les municipalités. Lorsqu'on aborde un sujet thématique, il est admis que tout conseiller, notamment de la minorité, peut poser des questions dans le champ thématique, même si la question précise n'est pas strictement inscrite à l'ordre du jour. Là-dessus, cette pratique continuera et vous permettra, je dirais de bénéficier d'une souplesse pour vous exprimer sur ces sujets. Le compte-rendu du conseil municipal de la fois précédente, Monsieur Maurice, ne figure pas aujourd'hui à l'ordre du jour, vous avez raison de le relever. Il y a eu un petit incident technique sur la rédaction. Donc, aucun souci, dès la prochaine fois tout ça sera rétabli. Donc, je mets aux voix les deux premiers points, d'abord le compte-rendu des décisions stricto sensu. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

Jean-Luc MOUDENC

(délibération 1.1)

Et puis ensuite, donc, la délibération 1.1 elle-même, la délégation au maire des attributions. Donc, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? C'est bien noté. Qui vote contre ? C'est adopté. Je vous remercie.

1.1 DELEGATION AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - MODIFICATIONS-(Affaires Juridiques et Assemblées - Affaires Juridiques - 15-873)

Abstention

Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse

ADOPTÉ

M. le Maire : Nous passons maintenant à la délibération de Laurence Arribagé qu'elle va nous présenter, la délibération 2.1.

Merci Monsieur le maire, mes chers collègues. Je vous propose donc d'adopter la délibération relative à l'attribution d'aides au fonctionnement des clubs sportifs pour l'année 2015-2016 ; également d'approuver les conventions signées entre la collectivité et les différents clubs lorsque le montant de la subvention est supérieur à 23 000 euros. Je voudrais dire quelques mots pour saluer le travail du service des sports, puisque je suis ravie, et j'associe pleinement mes collègues élus au sport, que ces attributions de subventions soient votées au mois de décembre, ce qui permettra bien évidemment de faciliter le travail des différents clubs dans leur exercice comptable. Alors, cette année, pour la première fois, comme nous nous étions engagés avec Jean-Luc Moudenc lors du parlement des sports après notre élection, des critères plus objectifs d'attribution de ces subventions ont été mis en place, des critères par rapport au nombre de licenciés de moins de 18 ans, des critères concernant les licenciés situés dans les quartiers ZUS, la labélisation des écoles jeunes, la mixité puisqu'il faut savoir qu'encore aujourd'hui certains clubs rechignent à accueillir des filles dans certains sports, la pratique du handisport, l'accueil des enfants handicapés aussi dans les différents clubs. Voilà. Et également, je tiens à le préciser, la participation de ces clubs à l'organisation d'événements sportifs tels que Toulouse plage. Donc, tout ceci a été fait également pour la première fois en lien avec mes collègues maires de quartier qui eux aussi, ont donné leur avis, ont porté leur pierre à l'édifice pour que ces subventions cette année soient le plus équitable possible. Je vous remercie.

M. le Maire : Bien. Y a-t-il des demandes d'interventions ? De Monsieur Briançon d'abord.

F. Briançon : Oui, Monsieur le maire, quelques remarques sur ces subventions. Conformément à ce qu'on avait dit lors du dernier conseil municipal, à regret nous ne les voterons pas, tout simplement parce qu'il y a, à nouveau, un certain nombre de baisses incompréhensibles et qui vont mettre en danger la vie d'un certain nombre d'associations sportives, et cette règle elle s'appliquera tout au long du conseil et à un certain nombre d'autres subventions sur d'autres sujets. Aujourd'hui, malgré ce que dit Madame Arribagé, j'ai des retours très inquiétants de la situation des clubs sportifs. Loin de moi l'idée d'en imputer la seule responsabilité à la ville de Toulouse. On sait qu'aujourd'hui notre société traverse une crise importante du bénévolat, traverse une crise importante sur le plan économique et donc les soutiens privés se font plus rares, mais la décision que vous avez prise de baisser un certain nombre de subventions n'a pas aidé à la situation d'un certain nombre de clubs qui sont toujours soumis à une demande de plus en plus croissante d'accueil d'enfants. Et donc je pense que, et ça renvoie peut-être au débat que vous évoquiez les uns et les autres dans vos interventions liminaires ce matin... Je pense que, pour reprendre l'expression de Monsieur Chollet, quand il faut passer à l'action, il faut y passer, et là en l'occurrence je pense que vous y passez pas. Et moi je considère qu'aujourd'hui, l'investissement dans le domaine sportif comme dans d'autres domaines est aujourd'hui un investissement prioritaire, quelles que soient nos contraintes financières, d'autant plus que je trouve qu'il y a des fois des choses qui pourraient apparaître peut-être de l'ordre de la mesquinerie. Quand je vois qu'on va enlever à une association sportive qui tient une subvention de 10 ou 12 mille euros, des sommes par rapport à l'année dernière qui sont de l'ordre de 150 ou 200 euros... Je pense que le coût de traitement par les fonctionnaires de ces dossiers fait que les économies que vous réalisez sont plus que symboliques et ne présentent aucun intérêt.

Je voulais également reprendre l'expression qu'a employée Madame Arribagé à l'instant de critères plus objectifs. Elle avait cette déclaration il y a quelques semaines également dans la Dépêche du Midi, ça m'avait interpellé. Moi, vous savez Madame Arribagé, j'ai présenté donc pendant six années les subventions sportives. J'ai eu une seule fois une question, concernant le TCB, un club de basket de Toulouse que vous connaissez. Jamais, à aucun moment, votre président de groupe de l'époque, Monsieur Moudenc, pourtant très attentif à toutes les questions, ne m'a fait la moindre remarque sur les critères. Parce que chaque année, je les ai présentés avec exactitude. Les critères, ils étaient les suivants : soutien aux clubs structurants dans les quartiers, soutien au sport féminin et soutien au handisport, je remarque d'ailleurs que vous en reprenez un certain nombre. Donc je pense que dans votre expression, soit vous argumentez sur des faits réels et vous expliquez ce en quoi vos critères sont réellement plus objectifs que ceux que nous avons mis en place, et vous en informez par la même occasion Monsieur Moudenc parce que, je veux pas lui faire injure mais peut-être que le sport n'est pas son dossier favori. Mais s'il y avait eu des remarques à faire, je peux vous garantir qu'il les aurait faites, il ne se serait pas privé, et moi j'ai rien entendu pendant six ans, ni les conseillers et collègues qui sont autour de moi. Donc faisons attention aux argumentations qui n'amènent rien, je dirais, dans le débat. Vous avez vos critères, nous avons les nôtres ; ils ne sont finalement pas si éloignés, sauf qu'il y a un critère que vous avez et que nous n'avons pas, c'est que nous ne considérons pas que la baisse des subventions est une donnée importante.

Alors j'ai remarqué un certain nombre d'étrangetés dans les subventions. Je ne vais pas alourdir le débat du conseil municipal donc je vous enverrai un courrier, parce qu'il y a des associations pour lesquelles on va enlever 200 ou 350 euros, et il y en a d'autres, tout d'un coup, qui ont des augmentations assez surprenantes, 10 000 euros, 6 000 euros, et caetera, donc je pense que... J'aimerais que vous puissiez nous préciser, vous pouvez le faire par écrit, hein, quel est exactement votre mode de calcul, votre mode de critère. J'avais introduit une nouveauté qu'à ma connaissance vous n'avez pas reprise, je trouve que c'est dommage. Je présentais en commission ou en conseil municipal, je sais plus il faudrait le vérifier, les avantages en nature. La direction des sports avait fait un travail relativement important pour essayer d'estimer ce que représentait pour la collectivité, au côté de la subvention financière, la subvention indirecte, hein, qui était la mise à disposition d'installations, et caetera et caetera, d'animateurs... Et je pense que ça serait intéressant qu'on ait ce critère d'appréciation, également, qui puisse être revenu. Nous ne notifions d'ailleurs à l'époque, je ne sais pas si vous continuez à le faire, aux associations, d'abord parce que ça leur permet de présenter des budgets plus corrects, plus importants, ça peut aussi avoir leur utilité, et puis il y a un certain nombre de fédérations sportives qui le demandent. Donc je pense que ça serait bien qu'on puisse avoir également ces renseignements. Voilà. Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire : D'autres interventions sur cette délibération ? Madame Arribagé.

L. Arribagé : Monsieur Briançon, je vais essayer de répondre. Concernant le dernier point sur la valorisation, je tiens bien sûr à votre disposition le montant des valorisations de mises à disposition des équipements sportifs. Il y a aucun souci, je pourrai répondre club par club à la valorisation dont vous parliez sur le dernier point. Alors la différence entre vous et moi et entre l'époque qui était la vôtre et celle d'aujourd'hui, c'est qu'on a dû faire face, et on vous le répète à chaque conseil municipal, à une baisse drastique des dotations aux collectivités territoriales. Donc on a dû s'adapter. Voilà, on a dû s'adapter et donc on a dû faire mieux avec moins. Alors c'est pas tout le temps facile. 511 000 euros de baisse du montant des subventions au sport en deux ans, avec une meilleure répartition, je vous l'assure. Alors, quelle meilleure répartition ? Une baisse effectivement, constante, de 13 % l'année dernière et de 4 sur les clubs professionnels et les clubs élite. Mais cette baisse a permis une meilleure redistribution aux petits clubs comme vous les appelez, aux clubs amateurs. Et donc vous refusez aujourd'hui de voter les subventions aux clubs, mais si vous aviez regardé la délibération de plus près Monsieur Briançon... Vous refusez aujourd'hui donc de voter une augmentation pour la majorité des clubs sportifs toulousains. C'est ça que vous refusez de voter aujourd'hui. Les trois quarts des clubs toulousains aujourd'hui voient une majoration de leur subvention avec une meilleure redistribution entre les petits et les gros. Donc je pense que les Toulousains doivent savoir que c'est ça que vous refusez de voter aujourd'hui.

M. le Maire : Utile précision. Donc je mets aux voix la délibération... Ah pardon, vous voulez reparler, oui, allez-y.

F. Briançon : Oui, euh... J'ai regardé avec attention, j'y ai passé un après-midi à comparer, donc j'ai pas la même lecture que vous. Les clubs jugeront, parce que, en réalité, c'est eux qui reçoivent, et je sais ce qu'ils me disent. Par contre, faites attention à votre expression Madame Arribagé. Vous avez baissé, effectivement, les subventions aux clubs professionnels. Vous dites que vous l'avez redistribuée sur les clubs amateurs. J'ai constaté quand même, au fil des conseils municipaux, que ce soit à la Métropole, d'ailleurs, ou ici, que vous aviez maintenu un taux élevé, beaucoup plus élevé de sponsoring sportif, ça ne me choque pas sur le principe, donc en fait la dépense numérique à proprement dit des finances locales en direction des clubs professionnels n'a pas baissé ; elle a même pour certains augmenté.

M. le Maire : Allez, on passe au vote. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? C'est noté, les abstentions. Qui vote contre ? Il n'y en a pas. Merci.

2.1 AIDE AU FONCTIONNEMENT DES CLUBS SPORTIFS. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANNEE SPORTIVE 2015/2016.-*(Sports - 15-822)*

Abstention

Groupe Socialiste
Groupe Radical de Gauche, Républicain et Humaniste
Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Toulouse Vert Demain

Ne participe pas au vote

Laurence ARRIBAGE
Henri de LAGOUTINE

ADOPTÉ

M. le Maire : On va passer maintenant aux délibérations de Monsieur Atsarias, c'est-à-dire les délibérations du chapitre 21.

Roger ATSARIAS

(délibérations 21.1 à 21.6)

Merci Monsieur le maire. Donc tout d'abord, la première délibération qui concerne, sur un terrain de la ville de Toulouse, d'attribuer ce terrain pour un bail construction à la société Ciné Borderouge, en fait l'Utopia, pour, sur la place de la Maourine, construire ce cinéma sur une durée... un bail d'une durée de 65 ans avec un loyer de 4700 euros par an. La deuxième, c'est la convention tripartite sur l'hébergement des syndicats avec le Département, la Région, donc la Ville. Pour rappel, je peux dire que pendant la période 2008-2014, eh bien seule la ville supportait les charges de l'hébergement à 100 % et donc, on a sollicité les autres collectivités, donc vous êtes tous au courant de l'évolution. Et un accord est intervenu avec une part payée, financée par la ville qui sera maintenant de 37,5 % au lieu de 100 % ; le département, 37,5, la région 25 %. La troisième concerne une convention financière signée avec la fondation Bemberg en vue de rembourser les frais réels sur les dépenses de gardiennage puisqu'on a des locaux qui sont imbriqués. La quatrième, c'est le protocole d'accord entre le CHU et la ville sur la mise à disposition d'une partie de terrain à la Grave, donc qui porte sur 11 000 mètres carrés, donc un quart de la superficie, et qui concerne plus précisément le dôme de la Grave, la chapelle Saint-Joseph et des espaces de circulation et espaces verts, donc pour permettre une circulation à l'intérieur de la Grave, donc une rénovation. La cinquième, c'est la Roseraie, c'est l'enfouissement de réseaux électriques, une convention avec ERDF. La sixième concerne l'ICAM : c'est l'approbation de la prorogation du bail emphytéotique avec la fondation Feron Vrau et l'autorisation de la cession du bail qui avait été signée le 15 décembre 95 à Habitat Toulouse. Donc il sera prorogé à 65 ans, avec un loyer de 70 000 euros maintenant que percevra la ville et Habitat Toulouse réalisera, enfin achète cette cession qui sera faite par la société Feron Vrau, donc contre une contrepartie de 16 600 000 euros qui permettra à l'ICAM de faire l'ensemble de la rénovation des bâtiments de formation. Et donc, voilà. Pour l'explication, c'est tout.

M. le Maire : Merci. Alors, j'avais des demandes de paroles, de prises de parole sur la 21.4 et la 21.6. Est-ce qu'il y en a d'autres que ces deux-là ? Madame Bleuse. Allez-y Madame Bleuse, je vous donne la parole.

M. Bleuse : Merci Monsieur le maire. Donc, on a pris connaissance de cette délibération 21.2 qui va nous demander de voter sur une convention cadre qui va permettre de sécuriser effectivement l'hébergement des organisations syndicales entre la ville de Toulouse et la région en particulier. C'est une bonne chose Monsieur le maire, c'est une bonne chose parce que les organisations syndicales, surtout dans la période actuelle, ont un rôle primordial pour accompagner les salariés, tant à titre collectif qu'individuel. Et c'est également notre mission de faire en sorte qu'ils puissent remplir la leur. Par contre, nous regrettons et nous regrettons fortement la méthode. La méthode, c'est la manière forte, à savoir que les organisations syndicales en général, et la CGT en particulier sur le site de la Bourse du travail, ont reçu des courriers qui les sommaient effectivement de quitter ces lieux. Je regrette que la phase discussion n'ait pas pu permettre de shunter cette étape-là. C'est regrettable mais en tout cas, donc, nous voterons cette délibération.

M. le Maire : Merci. Sur cette délibération-là, est-ce qu'il y a d'autres orateurs ? Non. Donc... Il y a d'autres interventions sur d'autres délibérations, j'imagine, de Monsieur Atsarias. Madame... Allez-y.

M. Croquette : Oui Monsieur le maire, chers collègues, je voudrais intervenir sur la délibération 21.4 avec la convention avec le CHU, ou à propos du domaine de la Grave. Alors d'abord, deux points qui sont extrêmement positifs, c'est qu'aujourd'hui vous n'avez pas repris, Monsieur le maire, les anciennes idées de la majorité antérieure lorsque vous étiez maire de Toulouse et vous avez renoncé à pousser le CHU à avoir recours à la privatisation pour le domaine de la Grave. De ce côté-là, je constate que là aussi vous vous êtes adapté et que le désir des Toulousains de voir la Grave rester dans le secteur public, vous l'avez compris. Donc là, acte. Ensuite, l'idée d'ouvrir la Grave avec un cheminement piétonnier, c'est aussi une très bonne idée. C'est une idée que nous poussions et que nous aurions réalisée. Et effectivement, les déménagements des services avec les alitement des patients sont aujourd'hui effectués et il est possible aujourd'hui d'effectuer cette ouverture de la Grave. Mais après, il y a aussi une très grande déception quant à l'ambition du projet pour la reprise des monuments historiques de la Grave. Vous allez vous contenter de la reprise uniquement de la chapelle, qui est certes, un monument très emblématique de la ville. Vous comptez le rénover ; je vous en félicite. Cependant, il est dommage que nous n'ayez pas continué dans le sens où nous avons travaillé autour de la réhabilitation de l'ensemble des monuments historiques de la Grave, avec la grande cour Saint-Joseph, l'ancienne école des sages-femmes et ainsi que les grandes salles qui sont sur la Garonne. L'ambition d'un projet culturel de niveau de la ville et de la Métropole qui joux-tait effectivement, également, un projet, le projet des Abattoirs, c'était je pense pour la rive gauche de Toulouse et pour l'ensemble de Toulouse un projet de haut niveau, avec bien sûr la Cité de la danse, avec l'idée de l'inter-connexion culture et santé.

Je pense que c'était un projet, puisque le CHU a aujourd'hui un projet de santé publique dans les anciens locaux de Claudius Regaud mais également dans des anciens locaux de la Grave qui sont aujourd'hui tout à fait adaptables à de l'hospitalisation de jour. Donc, de ce côté-là, le CHU est aujourd'hui à l'offensive. Je trouve que la mairie n'est pas à l'offensive comme elle aurait pu l'être, avec des projets qui auraient été complémentaires de la santé publique et qui auraient amené des projets culturels de haut niveau comme la Cité de la danse mais également d'autres projets étaient faisables. Donc, pour nous, oui, vous allez dans le bon sens, vous avez compris que la privatisation et la vente de la Grave c'est impossible dans notre ville, et ça c'est une bataille des Toulousains, donc acte. Mais vous avez un projet, pour nous, petits bras, et je souhaiterais que vous reveniez sur l'idée d'un grand projet culturel à la Grave. Merci.

M. le Maire : Bien. Alors, attendez, j'essaie de respecter l'ordre des demandes. Il y avait Monsieur Godec et après Madame Croquette et ensuite Monsieur Cohen.

R. Godec : Mais c'est sur la 21.4 donc peut-être on peut continuer le débat sur cette délibération. Alors, tout d'abord, on se réjouit évidemment de voir le dossier évoluer sur le site de La Grave et on se réjouit en particulier de voir ce site pouvoir être restitué à l'esprit du quartier de Saint-Cyprien et à avoir cette connexion piétonne entre le jardin Raymond VI et le pont Saint-Pierre. On s'en réjouit parce que c'était un élément important de notre projet urbain et nous sommes contents que vous puissiez poursuivre cette action. Pour autant, il y a un certain nombre de points, d'interrogations qui restent à lever sur l'opération que vous menez, mais nous voterons cette délibération et nous posons les questions pour l'avenir. Tout d'abord, il y a dans cette délibération une convention pour la maîtrise des espaces piétonniers et publics autour de La Grave et pour le dôme de la chapelle Saint-Joseph, mais pour le devenir des autres bâtiments, il n'y a que des points d'interrogation à ce jour. Et pourtant, le dialogue a pu se mener entre vous et le CHU sur le devenir des sites, les sites occupés par l'hôpital, mais aussi le site que vous appelez dans la délibération « ex ICR », donc l'ancien Institut Claudius Régaud, dont le devenir n'est pas fixé à ce jour. On voit dans cette délibération que le CHU semble avoir un projet, je crois qu'on évoque la Cité de la santé, mais nous n'en savons pas plus sur les projets du CHU alors qu'ils ont dû être discutés aujourd'hui avec la Ville. D'ailleurs, dans la délibération, la Ville s'accompagne... euh, pardon, s'engage à accompagner les projets du CHU sur le devenir du site, sur la valorisation du site, comme ça l'est dit. Et s'engage même à les accompagner jusqu'à modifier les documents d'urbanisme pour permettre les projets PLU, PPRI. Et là-dessus, je pense qu'il serait important que vous puissiez mener ce dialogue de manière ouverte pour voir si effectivement le devenir de l'ensemble du site de La Grave sera conforme aux aspirations du projet que nous portons. Et puis enfin, nous ne pouvons que noter l'abandon du projet qui, me semble-t-il, figurait pourtant dans votre programme. Celui de la Cité de la danse. Je sais, il y a déjà eu l'occasion de discuter autour de ce projet. Vous avez eu l'occasion de dire que vous ne tiendriez pas cette promesse. En tout cas, que vous ne tiendriez pas cette promesse à cet endroit. Mais pour autant, nous ne savons pas aujourd'hui si vous avez trouvé un autre site pour le projet de la Cité de la danse que vous portiez dans votre programme et s'il y aura une concrétisation de cet élément de programme. Et enfin, deux éléments. Une bonne nouvelle : que la chapelle Saint-Joseph soit gérée par la Ville, devienne un lieu d'exposition, c'est une très bonne nouvelle. Nous n'avons pas vu à ce jour, ou alors je n'ai pas su le voir, d'éléments de programmation budgétaire sur le réaménagement, la restauration de la chapelle Saint-Joseph pour sa nouvelle destination. Cela est-il inscrit dans le budget 2016 ? Il ne me semble pas. Et je vous encourage à aller plus loin dans la promesse de concertation sur les grands projets urbains parce qu'à ce jour il ne me semble pas que le devenir du site de La Grave ait été discuté dans les réunions publiques avec les concitoyens du quartier Saint-Cyprien. J'ai participé, il me semble, à toutes les réunions publiques de concertation et ce sujet-là n'a jamais été évoqué malheureusement. Donc, des encouragements, nous voterons cette délibération, mais beaucoup de points d'interrogation à lever pour la suite du projet.

M. le Maire : Merci. Madame Croquette.

M. Croquette : C'était sur la 21.6.

M. le Maire : Ah, la 21.6, elle est retirée. Je crois que j'ai oublié de le dire, non ? Ah, j'ai pas dit, c'est ça ? Bon. Veuillez m'excuser. Elle est retirée la 21.6. Monsieur Cohen.

P. Cohen : Oui, sur la 21.4. Alors, évidemment, j'apprends par la presse que vous allez m'irriter, mais sachez, Monsieur le maire, moi que ce qui m'agace profondément, régulièrement, c'est à la fois, je dirais, la notion de récupération, la notion même de mensonge ou la notion de manipulation. Et donc, le mieux, à chaque fois, j'essaierai de rappeler un peu l'histoire des projets pour confronter... puis après, évidemment, vous savez, heureusement que la politique n'est pas que communication, mais il est évident qu'il y a quand même nécessité d'approcher les sujets en sachant exactement ce qui s'est passé. Je vais pas reprendre la période d'avant 2008 puisque, en l'occurrence, là, sur ce projet, on avait plus eu une visibilité de mettre un cinq étoiles qu'un véritable projet médical.

Je crois qu'il s'est constitué quelque chose qui a été extrêmement important, c'est un collectif pour lutter pour le service public de la santé sur Toulouse et son agglomération. Et je crois quand même que la lutte qui s'est menée, et là je l'attribue à personne, mais globalement, c'est qu'à Toulouse, il y a quelques années, nous devions avoir un seul hôpital. Un seul. Et avec le temps, avec la lutte contre ces notions de miroirs, nous sommes à quatre lieux qui vont être réalisés. Évidemment, les deux emblématiques, Ranguel et Purpan, celui de l'Oncopole et celui qui a été créé, évidemment, par le CHU suite à des nombreuses discussions, à des nombreuses volontés de garder au centre-ville un lieu de réponse par rapport à des publics. Des publics précaires ou des publics qui ont un certain nombre de dysfonctionnements de santé ou de maladies qui nécessitent, je dirais, d'avoir cet environnement qui n'est pas exactement celui que l'on peut trouver à Ranguel ou à Purpan. Ce qui fait que l'essentiel du mandat a été une véritable réflexion et ensuite de décision du CHU. Et j'ai... nous avons, en début du mandat en 2008, considéré qu'a priori nous reprenions l'ensemble de La Grave sous couvert que, avec le directeur qui a précédé Monsieur Leglise, Monsieur Romatet, l'ensemble de ce qui pouvait répondre en termes de santé au centre-ville rentrait dans Claudius Régaud. C'est un projet qui nous a amenés à avoir de grosses discussions, comme exactement celles que nous avons eues sur la prison, où l'État, dans la période, même si ça n'a pas complètement changé, mais dans la période où l'État voulait valoriser très fortement l'ensemble de son patrimoine. Et donc évidemment, quand on connaît La Grave avec toutes les difficultés sur le plan financier en termes de réhabilitation, ça me paraissait difficile d'accepter des prix extrêmement importants. Donc il y a eu, je dirai, toute une négociation, même si évidemment, mais le CHU n'a jamais voulu céder, ce qui aurait pu être fait très rapidement, c'est-à-dire cette percée piétonne et ce cheminement qui permettaient d'avoir une continuité urbaine de ce que nous avons appelé l'arc culturel Garonne, c'est-à-dire, évidemment, des théâtres ou du musée des Abattoirs jusqu'au Château d'eau et la prairie des filtres. Dès l'arrivée de Monsieur Leglise, il y a eu une décision radicale qui a fait que d'après lui et d'après les études il n'était pas possible de mettre l'ensemble des services qui devaient rester à cet endroit-là dans le bâtiment de Claudius Régaud. Ce qui fait que nous avons eu toute une nouvelle discussion qui nous a engagés avec, je dirais, une répartition. Une répartition qui, pour nous, nous allait assez bien parce que le budget de la Ville aurait eu énormément de difficultés à récupérer l'ensemble de La Grave, mais qui récupérerait une partie où on pouvait intégrer le projet de la Cité de la danse. Avec un certain nombre de lieux qui auraient permis à la fois la construction d'immeubles, en particulier un certain nombre de logements qui pouvaient être, pour une partie, pour le personnel hospitalier, mais aussi une partie pour ce qui pouvait, je dirais, être nécessaire sur ce centre-ville en termes de logements HLM ou de logements d'accession à la propriété. Eh bien, oui, nous avons réussi à avoir un accord, enfin, en 2013. Nous avons eu un accord en 2013 qui permettait d'avoir à la fois, je dirais, la décision du CHU de maintenir dans les locaux, en particulier l'ex-maternité, la possibilité de recueillir les services, je dirais, de lutte contre les précarités ou d'un certain nombre de publics. Alors, aujourd'hui, il y a un changement de stratégie qui vient pas du CHU. Il y a une remise en cause de la stratégie venant de la municipalité. Si j'ai bien compris, nous allons préserver le cheminement. Je crois que c'est très très important parce qu'à cet endroit-là La Grave constituait une sorte d'enclave qui permettait pas cette mobilité en particulier piétonne et cyclable le long de la Garonne. Donc nous sommes ravis que ça puisse se poursuivre. C'est vrai que les derniers jours Monsieur Leglise ne savait pas quoi faire réellement de ce dôme qui est vrai est assez symbolique en termes d'ouverture au public. En ce qui me concerne, ça ne me choque pas que ça puisse être un lieu d'exposition. C'est à voir quand on verra le projet abouti. Mais ce que je crois qu'il est important de dire c'est que dans les six ans il y a eu un certain nombre d'avancées et en particulier une avancée extrêmement forte, c'est que ce lieu soit à la disposition, je dirais, d'une ambition de service public et d'espace public. Moi aussi, je m'associerai parce que j'ai un grand regret de ne pas avoir été assez vite sur ce dossier, même si je mets quand même une part de responsabilité très forte dans les décisions du CHU, de ne pas avoir pu lancer le projet de la Cité de la danse. Parce que, aujourd'hui, si Toulouse a un grand nombre de domaines culturels à un niveau qui peut être, je dirais, à un des niveaux les plus élevés sur le plan national, voire même européen, il est clair qu'aujourd'hui on comprend Madame Bozzini d'avoir, aujourd'hui, eh bien, pour la danse, alors qu'on a des talents, on a un certain nombre, je dirais, d'acteurs et de danseurs qui sont réellement du niveau international et qu'on ne puisse pas trouver à Toulouse, dans ce mandat, un équipement qui puisse être, je dirais, réellement la mise au niveau de ce que peut être la danse dans notre ville.

M. le Maire : Merci. D'autres interventions ? Non ? Donc je vais donner la parole pour éléments de réponse à Roger Atsarias en demandant à Francis Grass d'intervenir lui aussi.

R. Atsarias : Oui, merci. Concernant l'hébergement des syndicats, donc Madame Bleuse vous êtes étonnée de la façon peut-être, vous dites, un peu brutale, entre guillemets, dont les choses ont été faites, mais je vous rappelle les faits. C'est-à-dire que, pendant six ans, uniquement la Ville de Toulouse a supporté l'ensemble des frais. 100 % des frais d'hébergement des syndicats. Lorsque nous sommes arrivés, trouvant une situation financière quand même assez dégradée, il est apparu impossible de continuer à faire perdurer cet état de choses. Donc on a informé les syndicats, on a commencé à dire qu'on pouvait pas continuer seuls à effectuer ce financement. Les syndicats nous disent « Mais c'est pas notre problème, vous voyez avec les autres collectivités, c'est pas nous ».

Bon, écoutez, tout le monde faisait le mort. Tout le monde. Les autres collectivités aussi, hein, à cette époque-là. Donc, ben il a fallu secouer le cocotier, on peut dire, hein. Et lorsqu'on a mis ces choses-là sur la place publique, lorsqu'on a commencé à dire qu'on financerait plus seuls, donc si les autres voulaient pas financer, il n'y aurait plus de financement, ce serait aux syndicats de se débrouiller par eux-mêmes, des lettres ont été envoyées c'est vrai, à ce moment-là on a vu les choses bouger. Les collectivités partenaires nous ont dit « Ben écoutez, il faut qu'on se rencontre pour discuter, pour voir ce qu'on peut faire ». Les rencontres ont eu lieu et finalement en deux mois, deux mois et demi, eh bien, l'accord a été trouvé. Je crois que c'est un accord tout à fait correct, équitable entre les trois collectivités et c'est pour le bien de tous. Alors, on aurait peut-être pu éviter ce que vous dites, mais on en serait toujours au point mort et ce serait toujours la Ville de Toulouse qui continuerait à financer. Donc la méthode me paraît bonne. Alors, concernant le CHU et le dôme de La Grave, je crois que c'est Francis Grass qui veut dire quelques mots là-dessus.

M. le Maire : Merci.

F. Grass : Oui, alors, sur l'aspect plus culturel simplement dire, pour répondre à plusieurs questions que j'ai entendues... rappeler que si on peut récupérer le dôme de La Grave, c'est une première étape. Ça veut pas dire qu'il pourrait pas y avoir ultérieurement d'autres étapes, parce qu'il y a des bâtiments qui sont évidemment remarquables, tout le monde le sait. Ils représentent un patrimoine extrêmement intéressant. Mais il faut aussi savoir qu'aujourd'hui, et je parle sous le contrôle de ma collègue Annette Laigneau puisque ce dossier c'est un dossier que, je dirais, que nous traitons tous les trois avec ma collègue Annette et Daniel Rougé qui gère les liens avec l'hôpital, c'est qu'il y a des contraintes, liées à la Garonne, d'inconstructibilité sur toute la partie qui est au bord de la Garonne. Donc ça, c'est des contraintes que nous essayons de lever, mais c'est des contraintes techniques. Donc c'est une première étape. Ça permet à Toulouse de se doter d'une salle d'exposition qu'elle n'a pas aujourd'hui, de grande taille, ce qui est quand même un plus énorme au plan culturel. Un mot sur la Cité de la danse qui est souvent réévoquée. Aujourd'hui, comme vous le savez, et je crois que Monsieur Cohen a cité Madame Bozzini, elle prend sa retraite. Nous sommes en train de lancer, c'est en cours, le recrutement du successeur, homme ou femme, pour le CDC. Et ce que nous avons de commun avec la DRAC et la Région, c'est une vision pour la danse qui sera décroisée parce qu'effectivement la danse aujourd'hui ça se passe au CDC, mais aussi au TNT, mais aussi au théâtre Garonne, mais aussi à Odysud et, bien sûr, sans oublier le Ballet du Capitole. Donc aujourd'hui nous partageons une vision décroisée de la danse pour un vrai projet pour la danse et que nous discutons... et que nous montrons dès que nous aurons désigné un nouveau directeur du CDC en commun avec la Région et la DRAC.

M. le Maire : Quelques commentaires pour ce qui me concerne sur le premier point, l'hébergement des syndicats. Nous étions dans une situation de blocage au détriment de la Ville de Toulouse et donc au détriment des syndicats. Et je pense que si nous avons usé des méthodes classiques, habituelles, je dirais, qui sont dans notre tempérament, le dialogue avant tout, je pense que nous ne serions pas sortis du blocage. Et il fallait donc, à regret, que nous nous y prenions autrement. C'est ce que nous avons fait. Ça a été, effectivement, surprenant peut-être, mais pour moi l'essentiel c'est le résultat. C'est le résultat qui compte. Et donc nous sommes arrivés à faire revenir les deux collectivités sur la table du financement. Et donc à partir de là, il n'y a plus de problème.

Sur La Grave, j'ai bien entendu ce qu'ont dit les uns et les autres. Je reconnais à Pierre Cohen que c'est un dossier qui est complexe parce qu'effectivement c'est un foncier que nous ne maîtrisons pas. Donc, forcément, on est sur du temps long pour faire bouger les choses. Je rappelle juste que depuis le début du siècle, l'hôpital de Toulouse est engagé dans une évolution de sa stratégie immobilière considérable avec des budgets d'investissement de centaines de millions d'euros comme peu de CHU en France en connaissent. À partir de là, effectivement, nous savons depuis un certain nombre d'années que le site de La Grave est appelé à une mutation et très tôt nous avons pensé qu'une vocation culturelle pourrait reconverter une partie du site. Je rappelle qu'à la fin de l'année 2007, lorsque nous avons avec Marie Déqué déposé le dossier de Toulouse capitale européenne de la culture, nous avons justement identifié une vocation culturelle précise à La Grave avec deux idées. Une idée de grande salle pour des expositions d'arts plastiques qui manque à Toulouse et qui permettrait de créer une très forte attractivité en termes d'attractivité culturelle, touristique aussi. Donc aujourd'hui c'est un outil qui nous manque. Et puis, la deuxième idée, effectivement, c'était l'idée de la Cité de la danse. Bien. La suite de l'histoire vous la connaissez. Vous étiez aux manettes. Lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités il y a vingt mois, nous avons trouvé une situation qui était inchangée. Et une fois de plus, je n'en fais le reproche à personne parce que, je le répète, il s'agit d'une problématique de site qui est complexe avec une domanialité qui est particulière. Donc nous avons repris les discussions avec le directeur général qui était en fonction jusqu'au mois dernier. Je dois dire que, dans cette période-là, il y a eu de sa part deux positions différentes. Là aussi je ne lui en fais pas le reproche parce que, de la même manière que le problème de la mutation immobilière est un problème compliqué vu de la mairie, c'est aussi un problème compliqué vu de la direction générale des hôpitaux.

Et en particulier, ce qui souciait le directeur général en fonction à l'époque c'était où implanter les besoins de santé qui étaient identifiés à la fois sur ce qu'on appelle la médecine sociale en centre-ville, ça c'est quelque chose qui était fléché depuis très longtemps, depuis le départ, et puis d'autres besoins de l'hôpital. Bon. Il avait une certaine idée qu'il m'a indiquée au début de l'année de la mandature. Puis finalement, il est revenu sur l'ancien bâtiment de l'ICR, l'Institut Claudius Régaud, et donc les choses sont fixées aujourd'hui, alors qu'elles ne l'étaient pas en 2014 de leur côté à eux, hein, du côté de l'hôpital. C'est bien sur le site de l'ICR que va voir le jour tout cet ensemble de services que je qualifierai pour aller vite de médecine sociale dont on sait la nécessité pour le centre-ville. Donc ça c'est un point d'arbitrage qui est intervenu, au fond, il y a pas très longtemps, côté hôpital.

S'agissant de la Maison de la danse, effectivement, là c'est un point d'arbitrage qui est intervenu de notre côté, vous le savez. Francis Grass a resitué le contexte. Effectivement, je considère que compte tenu des sujétions budgétaires qui sont désormais les nôtres, on est obligés d'appréhender ce dossier autrement. Et en particulier le fait que nous persistions sur l'idée qui était la nôtre, en 2007, d'implanter à cet endroit-là le bâtiment destiné à la danse à l'intérieur du périmètre historique ça m'a semblé être une difficulté technique et des surcoûts financiers assurés. Et donc j'ai préféré effectivement dire que la vision de la municipalité nouvelle était de dire... était d'abandonner l'implantation de la Maison de la danse, de la Cité de la danse à cet endroit-là et de reprendre le dossier autrement. Et d'ailleurs, de le reprendre avec un regard d'agglomération et désormais de métropole.

Troisième point, sur l'autre projet culturel, c'est-à-dire une grande superficie pour les expositions, je confirme et je signe, au contraire. Je pense que c'est bien là que l'on peut envisager ce projet pour une raison simple, à la différence de la Maison de la danse, c'est qu'on peut faire les choses dans le bâti actuel sans donc se lancer dans des travaux de structure et des surcoûts importants. Et donc c'est sur cette base-là que nous avons entamé le dialogue... nous avons repris le dialogue avec l'hôpital à partir du moment où lui a fait son choix pour la partie santé. Et nous sommes tombés d'accord avec Monsieur Leglise, juste avant qu'il ne parte dans sa nouvelle nomination, pour faire les choses en deux temps. Et en disant cela je rassure les collègues de l'opposition qui se sont exprimés en disant « Oui, mais qu'est-ce qui va se passer après ? », « C'est petit bras », « C'est pas très ambitieux »... Donc c'est une question de méthode, mes chers collègues. Donc dans un premier temps, on fait ce qu'on décide aujourd'hui. Donc on met un pied... Ça sera une grande première, quand même. On met un pied sur le site avec cette liaison entre l'entrée de l'hôpital côté, je dirais, Saint-Cyprien et l'autre côté, c'est-à-dire la jonction avec le jardin Raymond IV et le musée des Abattoirs. Et puis, la récupération effectivement de la chapelle Saint-Joseph, qui ne sert plus au culte, et le début de quelque chose en matière d'exposition. Donc voilà, je dirais, une première pierre qui est posée. Croyez bien que l'ambition elle est intacte et elle est bien supérieure. Elle relève d'une deuxième phase de discussion que nous aurons avec le futur directeur général de l'hôpital qui est en train d'être nommé. J'ai reçu les candidats pressentis en accord avec Marisol Touraine et j'ai bien évidemment abordé cette question-là qui est donc identifiée parmi les sujets que nous traiterons avec la nouvelle direction générale de l'hôpital. Et puis, il restera aussi à définir le projet urbain sur la partie non patrimoniale du site. Donc là aussi, il y a eu des échanges, des réflexions partagées avec Monsieur Leglise. Tout ça mérite d'être évidemment réactualisé et revu. Mais bon, pour moi l'essentiel c'était de faire bouger le dossier et j'espère qu'avec la future direction générale, à partir du moment où le projet médical est désormais précisé, j'espère que nous aurons d'autres avancées à partager ensemble. Pierre Cohen.

P. Cohen : Juste une demande de précisions parce que là, ce que j'entends me surprend parce que c'est... Vraiment, je n'étais pas dans cette décision qui avait été prise et apparemment il y a eu un nouveau changement. Alors, si j'ai bien compris, pour être sûr, c'est qu'aujourd'hui la remise en cause de l'accord que nous avons, qui était signé, puisqu'aujourd'hui on renouvelle un accord en modifiant celui qui a été signé en 2013... Donc on peut pas dire qu'il y avait rien qui s'était passé. On avait un accord avec le CHU qui définissait quel était le patrimoine qui restait au CHU et qu'est-ce qui, en termes de superficie, permettait à la fois le cheminement et aussi quelques projets immobiliers. Si j'ai bien compris, c'est que, aujourd'hui, par l'intermédiaire de Monsieur Leglise, est revenu sur la décision qui nous a fait perdre trois ans ou deux ans. Donc Monsieur Leglise, avant de partir, est revenu et a remis l'ensemble du pôle santé à l'intérieur de l'ancien Claudius Régaud.

M. le Maire : Il y a eu deux phases...

P. Cohen : Non, non, mais, c'est ça...

M. le Maire : Non, non, mais...

P. Cohen : C'est ce que vous avez dit donc c'est ça.

M. le Maire : Il y a eu une phase intermédiaire.

P. Cohen : Non, mais peu importe.

M. le Maire : Non, mais je suis là. Je suis là pour informer le conseil municipal. Et donc il y a eu une phase intermédiaire où effectivement la position de Monsieur Léglise était de dire qu'il fallait détruire l'actuel bâtiment de l'ancien ICR et où il envisageait dans la partie patrimoniale les services à caractère médical et donc ça bloquait, si vous voulez, la vision culturelle que nous avons.

P. Cohen : Non. Alors, ben, la plate-forme que nous avons signée et les décisions qui ont été prises au sein du conseil de surveillance, puisque la municipalité préside le conseil de surveillance, étaient qu'il y avait un partage du patrimoine pour à la fois accueillir dans l'ancienne maternité, pour ceux qui ont eu des enfants à cet endroit-là et donc qui savent à peu près où c'est et à peu près quels sont les bâtiments, eh bien où il pouvait y avoir l'accueil de l'ensemble des services santé. Et la partie qui jouxte, je dirais, la proximité des Abattoirs pouvait être vendue à la municipalité pour pouvoir accueillir dans la cour un bâtiment concernant la Cité de la danse. Et l'ensemble du territoire qui permettait à la fois, je dirais, ce cheminement urbain entre les Abattoirs et le quartier de l'Hôtel-Dieu et en fait d'avoir aussi un certain nombre de terrains permettant la construction d'immeubles, et en particulier de logements, parce qu'il y avait un besoin de logements pour les personnels hospitaliers. Donc c'était prêt et le projet existait. Ce que j'entends aujourd'hui, mais vu ce que j'ai vécu pendant six ans, ne m'étonnerait pas, mais moi les raisons pour lesquelles on ne pouvait plus le mettre dans l'ICR c'est que ça coûtait extrêmement cher au CHU de rentrer un pôle santé dans l'ICR. Donc aujourd'hui vous nous dites...

M. le Maire : C'est ce que j'ai entendu en début de mandat, moi aussi.

P. Cohen : Oui.

M. le Maire : Et après les choses ont évolué.

P. Cohen : Non, mais ça veut dire qu'aujourd'hui le projet est que le pôle de santé est dans l'ICR. Donc il y a plus de projet urbain autour de l'ancien ICR. Et apparemment, il garde tout le patrimoine sauf le dôme. Puisque c'est ça la convention que nous sommes en train de signer. Alors, qu'est-ce qui va être fait dans l'ensemble... dans les milliers de mètres carrés de l'ancien patrimoine gardé par le CHU ?

M. le Maire : Ben, c'est ce que je viens de vous dire à l'instant, mais je veux bien réexpliquer ce que j'ai affirmé il y a quelques instants. Mon objectif c'est que la Ville puisse récupérer... Alors, quand je dis récupérer, je ne me prononce pas sur les formes juridiques, hein. Récupérer au moins l'usage de la partie patrimoniale pour y faire un projet culturel à des fins d'exposition.

P. Cohen : Mais le CHU a toujours refusé.

M. le Maire : Pardon ?

P. Cohen : Le CHU a toujours refusé ça. Il voulait le vendre.

M. le Maire : Ah, non, non, non, non.

P. Cohen : Ah, ben, d'accord.

M. le Maire : Et la partie construction d'immeubles, comme vous dites, c'est-à-dire la partie projet urbain, pourrait se développer sur...

P. Cohen : Ça, ça pose pas de problème.

M. le Maire : ... des bâtiments qui n'ont pas de valeur patrimoniale.

P. Cohen : Sur ça, ça pose pas de problème.

M. le Maire : Voilà.

P. Cohen : Bon, ben écoutez, on suivra avec beaucoup plus d'attention...

M. le Maire : Voilà, si vous voulez, les grandes orientations des discussions actuelles. Oui. Monsieur Godec et puis Madame Durrieu.

R. Godec : Tout d'abord, merci. Merci pour ces éclaircissements. Parce que c'est vrai qu'à la simple lecture de la délibération, toutes ces informations ne nous étaient pas données...

M. le Maire : Ben oui, la délib ne porte que sur une...

R. Godéc : Exactement. Et nous n'avions pas eu l'occasion d'avoir des informations délivrées par vous sur l'évolution des projets du CHU. Je pense que c'est important pour tout le monde, pour l'avenir du site, mais pour plein d'autres personnes qui sont sur le sujet. Donc je vais pas développer sur le CHU, vous avez eu cet échange avec Monsieur Cohen qui éclaire les éléments. Mais par contre, je voudrais avoir quelques éléments supplémentaires parce que vous avez l'air d'avoir une vision assez précise sur le devenir de la salle d'exposition au niveau de la chapelle Saint-Joseph. Vous avez parlé donc de la réhabiliter. S'agira-t-il d'un lieu d'exposition permanent avec une ouverture permanente ou d'un lieu d'exposition temporaire, c'est-à-dire un site mis à disposition dans le cadre d'événements qui seront organisés par d'autres structures déjà existantes ou dans le cadre de partenariats avec des festivals ? C'est évidemment différent sur le niveau de réhabilitation et les frais de fonctionnement qui vont avec.

Et puis, autre question pour y voir plus clair sur cet élément-là : avez-vous déjà un calendrier et une enveloppe budgétaire pour la réhabilitation de la chapelle ? Dernier élément, vous avez évoqué en toute fin d'intervention le devenir des sites pour une valorisation immobilière. Donc les sites qui n'ont... les bâtiments qui n'ont pas de valeur patrimoniale c'est ceux sans doute qui sont visés par la mention sur une éventuelle modification des documents d'urbanisme. Là-dessus, je pense qu'il faudra un dialogue approfondi au sein du conseil municipal, mais aussi en concertation avec les habitants pour l'évolution globale de ce site et de ces bâtiments-là, eux aussi. Merci.

M. le Maire : Madame Durrieu.

M. Durrieu : Monsieur le maire, chers collègues, c'est bien sûr que c'est un dossier compliqué et que les intérêts de la Ville de Toulouse sont pas toujours les intérêts du CHU. Bon. Mais cependant, aussi bien la Ville de Toulouse que le CHU, ce sont des services publics à disposition du public. Donc pour moi ce qu'il y a de positif dans votre délibération c'est que l'introduction de la privatisation n'y est pas. Cependant, les garde-fous contre des ventes et des privatisations n'y sont pas au même niveau que la délibération que nous avons eue au conseil municipal de 2013 où les choses étaient, si vous voulez, plus approfondies sur l'idée du destin de ce site où un service public, un hôpital de santé publique, une Cité de la santé, comme il est maintenant dit par le CHU, y serait préservée. C'est de la médecine sociale, mais c'est aussi le GÉrontopôle de Toulouse. C'est aussi de la psychiatrie, pédopsychiatrie et aussi l'idée de la prévention et l'idée de travailler avec plusieurs établissements qui feraient de la santé et de la prévention sur ce site. Voilà. Ça, ça avait été acté et ça se développe. Bien sûr, le CHU sera tributaire de l'argent de la santé et notamment du ministère de la Santé qui doit débloquer de l'argent pour ça. Et je vous fais confiance, Monsieur Moudenc, pour soutenir le CHU dans ses demandes budgétaires. Parce que l'expérience d'une Cité de la santé, c'est une expérience unique en France. Je tiens à le marquer dans ce conseil municipal. Mais je pense qu'aujourd'hui je vous ai parlé de petits bras parce que la question du devenir de l'ensemble des autres... du domaine patrimonial n'est pas actée dans votre délibération. Vous n'actez... Vous ne dites pas non plus dans votre délibération que ça va venir ou qu'il y a... Et par contre en 2013 nous avons acté. Le CHU s'était gardé la possibilité de récupérer tout ce qui était nécessaire au développement de l'hôpital de santé publique. C'était l'ICR et c'était une partie de l'ancienne maternité, qui n'est pas à mon avis des monuments vraiment notables pour conserver tels que. Qui sont des bâtiments qui peuvent servir à la santé à condition que ce ne soit pas de l'hospitalisation de nuit. Mais de l'hospitalisation de jour, ils peuvent servir, ils sont habilités. Donc le CHU peut le conserver, ça ne gêne pas l'hypothèse de la culture dans cet énorme domaine public. Donc pour moi vous ne préservez pas dans votre délibération tout ce qui est les autres monuments autour de la cour Saint-Joseph, qui sont des monuments magnifiques dont on sait que le CHU ne pourra pas les exploiter d'un point de vue sanitaire. Mais il ne pourra pas non plus les restaurer et les conserver dans toute la dimension qu'ils ont. Donc là, je crois que la Ville de Toulouse a un challenge à gagner autour de la préservation de ces monuments-là, qui ne sont pas à confondre avec l'ancienne maternité qui peuvent très bien servir au CHU aujourd'hui. Donc c'est cette cohabitation que nous avons essayée en 2013 de faire avancer autour de ce site qui peut avoir de multiples fonctions, et notamment de la santé, et notamment de la culture. Et que l'interaction qu'il n'y a pas de mur à construire entre la santé, la prévention sanitaire et la culture, au contraire, ça devrait être un lieu d'interpénétration de ces deux domaines et ça serait unique dans notre pays si on y arrivait. Donc, moi, sur cette délibération... Et j'entends ce que vous dites aussi, la complexité des choses qui existe. Sur cette délibération, je la considère bien sûr dans son côté positif où vous nous parlez de ce site. Même si vous ne mettez pas de date, on avance. Mais cependant, vous avez abandonné avec notre délibération de 2013 un certain nombre de visions beaucoup plus globales de ce site qui manquent dans votre délibération. C'est pour cela que nous nous abstenons.

M. le Maire : Très bien. Bon, écoutez, je crois qu'on... Ah, Monsieur Lacaze ? C'est pas... Elle parlait pas au nom du groupe communiste, Madame Durrieu ? Non ? À titre professionnel peut-être ?

P. Lacaze : Ah. C'est à moi, Monsieur le maire ? Oui, on est en débat de conseil municipal, les propos liminaires sont terminés et comme vous êtes attaché à la démocratie et qu'on n'est pas fatigués, on intervient sur les délibérations. Je pense que, au-delà de l'abstention, s'il était rajouté que la Ville de Toulouse se porterait acquéreur au cas d'un changement de choix stratégique du CHU, nous voterions cette délibération. Parce qu'effectivement elle va en dessous de la précédente. Et je pense qu'il faut affirmer publiquement, Monsieur le maire, votre attachement au site de La Grave. Et si jamais le CHU changeait d'option, mettrait en vente, parce que ça existe...

Vous avez parlé au nom du CHU, mais moi je ne suis pas sûr, vous allez entendre le nouveau directeur, de tout ce qui va sortir. Donc, si jamais, je pense qu'il faudrait affirmer avec force que la Ville de Toulouse se portera acquéreur. Ça pourrait être une modification de la délibération si on la suspendait. On a le temps puisqu'on a des travaux sur la journée du conseil municipal.

Le dernier point, je voudrais alerter mon collègue, Monsieur Esplugas, et vous-même, Monsieur le maire, sur l'engagement que vous prenez sur une salle d'expo. On y avait travaillé puisqu'effectivement c'était un des projets possibles sur ce site. Il ne faudrait pas que ça vienne au détriment de tous les travaux... Vous avez inauguré avec nous, avec Pierre Cohen, les travaux importants faits aux Jacobins pour que les Jacobins soient une salle d'expo mutualisée pour l'ensemble des musées de la ville. Il ne faudrait pas que ça vienne avec des investissements nécessaires pour l'ensemble des musées de la ville pour améliorer la capacité d'exposition. Et je vous alerte sur le fait que la chapelle, comme d'autres bâtiments, ne correspondent pas aujourd'hui, me semble-t-il, au mieux pour les salles d'exposition, notamment pour des œuvres d'art importantes. Pourquoi ? Parce qu'on a ce problème au musée des Augustins. Mais les degrés d'hygrométrie, de chaleur, la hauteur de plafond, la capacité d'éclairer de manière correcte sont très compliqués. Donc ça sera peut-être une salle d'expo, là aussi vous privilégieriez peut-être l'art amateur et on n'y verra pas des toiles de Picasso, mais je crois qu'il faut sur cet engagement-là travailler. Moi je pense c'est très bien d'avoir la chapelle. Je pense c'est un lieu d'exposition ponctuel peut-être intéressant. Mais, à mon avis, ça ne pourra pas être, je pense, d'un point de vue technique, une grande salle d'exposition pour accueillir... Voilà, il faut pas non plus... Faut dire... Je sais bien que vous me reprochez d'être constant sur dire la vérité aux Toulousains, mais il y a des choses à un moment donné qu'il faut dire aux Toulousains. Vous avez raison. C'est pas petits bras ou à moitié... Vous nous suivez, là pas totalement, mais vous poursuivez sur les pas de Pierre Cohen, mais pas totalement, là, sur ce site de La Grave. Mais la salle d'exposition n'est pas la grande salle d'exposition attendue par les Toulousains. Je ne crois pas qu'on y arrivera dans ce lieu-là.

M. le Maire : Très bien. Voilà. J'ai bien compris que vous nous suivrez pas sur ce vote. C'est dommage. Je peux pas répondre précisément aux questions que notre collègue Régis Godec a posées. Je fais confiance à l'adjoint à la culture et aux élus culture et à la commission culture pour réfléchir à la meilleure manière d'organiser des expositions temporaires, permanentes, d'une manière ou d'une autre. Là-dessus, je laisse travailler les élus. C'est quelque chose qui n'est pas figé, qui n'est pas déterminé. Après, j'entends les conseils de Pierre Lacaze sur ce qu'on peut faire, ce qu'on ne peut pas faire. Je sais que ce sont des conseils avisés eu égard à la délégation qui était la sienne pendant six ans dans cette maison et je l'invite lui aussi à se joindre à la réflexion de la commission sur tout ce qu'il y aura à faire pour faire vivre ce lieu culturel. Après, que ça ne soit pas un grand espace, la seule chapelle Saint-Joseph, j'en suis parfaitement d'accord avec vous. C'est le début de quelque chose. Et je vous ai bien dit, et je le redis maintenant, que mon objectif il porte sur l'ensemble des bâtiments du 17e et du 18e siècle aux fins d'avoir une superficie d'exposition bien supérieure pour organiser des expositions de résonance nationale et européenne qui pourraient durer comme les grandes expos font six mois, huit mois, voire un an. Donc je souhaite que l'on puisse se doter de cette ambition et ça sera l'objet je pense de tout le travail qui reste à faire avec le CHU. En tout cas, c'est un dossier dont on reparlera. Bien. Donc sur ces dossiers je vais faire un vote distinct puisque j'ai compris que le parti communiste souhaitait avoir un vote différent. Donc sur le 21.2 j'appelle les votes. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote... 21.2 ? Ah, là-dessus, vous voulez que je... Il y a pas de problème ? Malgré tout ce que j'ai entendu ? Bon, d'accord, très bien. Donc qui vote contre ? Qui vote pour ? Donc tout le monde a voté pour, très bien. Alors, maintenant, sur La Grave. Donc 21.4. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Voilà. Qui vote contre ? C'est adopté. Sur les autres délibérations de Monsieur Atsarias, les trois autres, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Un commentaire sur le vote, Monsieur Lacaze ?

P. Lacaze : Non, mais la confirmation...

M. le Maire : ... des explications de vote et des commentaires de vote, ça va rallonger la sauce, hein.

P. Lacaze : Monsieur, c'est le débat démocratique. Vous nous voyez une journée pas par mois maintenant... Est-ce que... La 21.6 est retirée, hein ?

M. le Maire : Oui.

P. Lacaze : Parce qu'il l'avait présentée, Monsieur Atsarias...

M. le Maire : Oui, oui. Non, non. Je l'ai précisé.

P. Lacaze : D'accord, merci.

M. le Maire : Je l'ai précisé à Madame Croquette. Le problème c'était une erreur de ma part. J'aurais dû l'indiquer en conseil municipal. Je crois que j'ai indiqué deux délibérations retirées alors qu'il y en avait trois, veuillez m'en excuser. Euh... Je vais demander maintenant qu'on reprenne le fil de l'ordre du jour, si vous êtes d'accord, veuillez m'excuser. Je libère donc Roger Atsarias pour les sujétions qui sont les siennes cet après-midi.

- 21.1 ZAC DE BORDEROUGE - COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE DE LA MAOURINE - APPROBATION DU BAIL A CONSTRUCTION AVEC LA SARL CINE BORDEROUGE- (Patrimoine - 15-521)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 21.2 HEBERGEMENT DES ORGANISATIONS SYNDICALES DEPARTEMENTALES ET REGIONALES - CONVENTION CADRE PORTANT HARMONISATION DES POLITIQUES D'AIDES A L'EGARD DES ORGANISATIONS SYNDICALES-(Patrimoine - 15-692)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 21.3 HOTEL D'ASSEZAT - CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA COMMUNE DE TOULOUSE ET LA FONDATION BEMBERG-(Patrimoine - 15-706)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 21.4 QUARTIER SAINT CYPRIEN - SITE DE LA GRAVE - PROTOCOLE D'ACCORD ET TRANSFERT DE GESTION ENTRE LE CHU DE TOULOUSE ET LA VILLE DE TOULOUSE-(Patrimoine - 15-708)**

Abstention

Groupe Socialiste

Groupe Radical de Gauche, Républicain et Humaniste

Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse

ADOPTÉ

- 21.5 QUARTIER TOULOUSE-LA ROSERAIE - CREATION D'UNE LIGNE SOUTERRAINE ET DEPLACEMENT D'UN COFFRET ELECTRIQUE - CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION DE FRANCE (ERDF) ET LA COMMUNE DE TOULOUSE-(Patrimoine - 15-732)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 21.6 QUARTIER LA CEPIERE POLYGONE - AVENUE RAYMOND BADIOU - REHABILITATION DE LA RESIDENCE ETUDIANTE DANS LE CADRE DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'ICAM (INSTITUT CATHOLIQUE DES ARTS ET METIERS) - APPROBATION DE LA PROROGATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LA FONDATION FERON VRAU - AUTORISATION DE LA CESSION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE DU 15 DECEMBRE 1995 A HABITAT TOULOUSE-(Patrimoine - 15-753)**

RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire : Daniel Rougé, les délibérations du chapitre 3.

Daniel ROUGE

(délibérations 3.1 à 3.5)

Merci, Monsieur le maire. Donc la première délibération concerne le contrat de ville. Il s'agit d'une délibération de principe sur la proposition d'un règlement d'intervention de la Ville de Toulouse pour les orientations et la programmation 2016. Le principe de cette délibération est la mobilisation première des politiques et des crédits de droit commun afin qu'ils s'appliquent sur les quartiers prioritaires. Ça, c'est le principe. Et ensuite, la délibération prévoit une modélisation selon ce principe à la fois en assurant une complémentarité des actions et de s'assurer aussi de la spécificité de celles-ci. Les critères prennent en compte la durée, les effets de proximité, une expérimentation et aussi un biseau pour permettre une évaluation contradictoire dans le temps. Ces éléments donc permettent sur les modalités de contractualisation de prévoir des conventions pluriannuelles d'objectifs, de prévoir des appels à projets et de prévoir aussi des fonds participatifs. Je les enchaîne, hein.

La deuxième délibération concerne le contrat de ville et le soutien aux initiatives des associations. Il y a dans cette délibération différents points. D'une part, le premier, dans le principe, c'est de terminer la programmation 2015 par l'engagement de nouvelles actions répondant aux objectifs du contrat de ville, avec des soutiens complémentaires. Mais d'autre part, de réaliser une initiative particulière et première conforme à la thématique 11 du contrat de ville qui est de lancer un appel à initiatives pour les quartiers prioritaires dans le cadre d'une animation pour la période hivernale pour lesquelles il y a eu un certain nombre de propositions qui sont présentées dans la délibération. Enfin, évidemment, des conventions sont proposées pour chacune de ces actions et l'article 1 de la délibération prévoit les différents financements pour les actions inter-quartiers, territorialisées et aussi pour cette période hivernale. Il y a... L'article 2 prévoit le retrait d'une subvention à l'Académie Christophe Tiozzo du fait d'une mauvaise adresse d'une partie de cette subvention dans le cadre d'une cohérence d'ensemble de la subvention pour l'année 2015.

La délibération suivante est une délibération qui est de principe, qui est le rapport de présentation concernant l'exercice 2014, qui est un élément légal de mise en jeu des fonds attribués notamment pour la dotation de solidarité urbaine. Cette dotation étant de principe, elle décrit ces éléments et est assez factuelle.

La quatrième délibération concerne l'Espace social du Grand-Ramier avec la mise à jour d'un règlement intérieur. Sur les différentes actions de l'Espace social du Grand-Ramier, cette délibération porte plus particulièrement sur l'aspect restauration et une modification de l'amplitude d'ouverture dans la période... hors de la période hivernale pour ce qui est d'une fermeture le samedi et le dimanche.

Et enfin, la dernière délibération est une délibération particulière puisqu'elle porte sur la subvention accordée au Centre communal d'action sociale pour l'exercice 2016. Rappelons que la Ville subventionne pour 24 % de son fonctionnement le CCAS et que cette année la question est de revaloriser la subvention de la Ville à la hauteur de 2,76 % et de ce fait de prendre acte d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 17 277 622 euros. Merci de votre attention.

M. le Maire : Merci. Qui demande la parole ? Madame Touchefeu, puis Monsieur Godec.

C. Touchefeu : Bien. Tout d'abord, avant de venir sur le cœur des délibérations en question, notamment sur trois d'entre elles, je voudrais dire quelques mots sur un événement qui s'est passé il y a environ un mois dans le quartier de la Reynerie. Puisqu'on parle politique de la Ville, parlons-en. Au matin du 10 novembre, les habitants, les parents d'élèves, les enseignants, les personnels ATSEM, les personnels du CLAE découvraient les dégâts faits par un incendie à l'école Didier Daurat. Incendie, feu mis à une poubelle qui s'est propagé à l'école. Les personnes qui ont découvert les dégâts ont été doublement en colère. En colère contre les auteurs de cet incendie, bien sûr. Les connaît-on ? Pas encore. Nous espérons tous que l'enquête va amener des réponses. Était-ce le fait de jeunes désœuvrés ou était-ce ce qu'on a vu dans le quartier des choses plus liées au trafic et au fait qu'il y a des opérations, et nous nous en réjouissons, de démantèlement du trafic sur le quartier ? La colère était double aussi parce qu'il y avait le sentiment de la part des parents d'élèves comme des enseignants de ne pas avoir été entendus quand ils avaient protesté contre les problèmes soulevés par la disparition du poste de gardien, dont j'avais eu l'occasion de parler lors du dernier conseil municipal, et que notamment par rapport aux problèmes soulevés était la question du fait que les poubelles étaient sorties le soir et que, malgré tout ce que nous pouvons déplorer, des poubelles sorties le soir laissées simplement à proximité de l'école toute la nuit dans le quartier de la Reynerie, c'est une vulnérabilité pour l'école. Et déjà, la semaine précédente, un incendie avait été... les poubelles avaient été victimes d'un incendie sans que celui-ci se soit propagé à l'école. Et donc, colère et interrogations exprimées et adressées à la municipalité. Ces questions, Monsieur le maire, mes chers collègues, étaient légitimes.

Pourtant, vous les avez traitées avec mépris. Peut-être étiez-vous mal informés. Peut-être pensiez-vous qu'il n'y avait qu'une poignée d'énergumènes, d'excités qui disaient qu'il fallait voir la responsabilité dans la gestion municipale de cette disparition du poste de gardien. Peut-être même me prêtiez-vous le fait que, travaillant dans cette école, je faisais de l'agitation et de la propagande pour expliquer que c'était de la faute de la mairie si la poubelle avait pris feu.

Toujours est-il que nous avons eu droit à des choses à peu près surréalistes. La déclaration de Madame Lalane de Laubadère disant : « Ce n'est pas un problème de gardien, mais un problème de sécurité ». Alors, moi, pour moi, un gardien ça garde, un gardien ça protège et nous ne pouvons pas déconnecter les problèmes de protection des problèmes de sécurité. Nous avons eu droit aussi au mensonge. Madame Lalane de Laubadère affirmant : « Mais ce gardien ne sortait pas les poubelles ». On me reproche parfois d'être naïve. J'ai fini par douter. Je me suis dit : « Mais attendez, qu'est-ce que c'est cette histoire ? Ah bon ? » Non. Le gardien sortait les poubelles tous les matins et de ce fait les poubelles ne restaient pas à proximité. Et puis, nous avons eu votre communiqué, Monsieur Moudenc. Votre communiqué. Laissant entendre que les gens qui osaient poser la question de la responsabilité de la gestion municipale et du gardien ne le faisaient-ils pas pour protéger les délinquants. Votre communiqué n'a pas eu un mot d'empathie vis-à-vis des parents d'élèves, vis-à-vis des élèves, vis-à-vis des personnels, que ce soit des personnels enseignants ou des personnels municipaux, qui l'ont vécu évidemment comme une attaque personnelle. Vous dites, vous laissez entendre que les questions qu'ils posaient n'étaient pas légitimes et n'auraient-elles pas comme objectif de protéger la délinquance. C'est quelque chose qui est apparu comme une injure fait au professionnalisme de tous ces personnels qui travaillent sur le quartier.

Alors, oui, nous pensons que... Je crois à la politique de la Ville. Je crois même à ce que vous avez écrit dans votre délibération que vous nous présentez aujourd'hui dans lequel l'axe 4 est noté, politique de la Ville, axe 4 : « améliorer la tranquillité en prenant en compte la sécurité dans la gestion urbaine et la conception des projets ». C'est ce que nous avons fait tous ensemble en pensant qu'il était intéressant de mutualiser un poste de gardien pour une crèche, une école maternelle, une école primaire. Et que ça permettait de gérer les problèmes de sécurité spécifiques dans ces quartiers. Donc aujourd'hui nous pensons qu'il faut pouvoir regarder avec... en croyant à ce qu'on dit, en croyant à ce qu'on fait. Et donc pour des problèmes de budget, vous avez décidé de faire disparaître ce poste de gardien sans en regarder les conséquences immédiates de qui faisait le travail que ce gardien faisait. Aujourd'hui, nous avons un coût incroyable. C'est-à-dire que l'école a été fermée pendant quinze jours. Grâce à la diligence des services, je dois le dire, municipaux, l'école a pu être transportée pendant quinze jours au Petit Capitole. Mais vous imaginez tous le coût, hein, ce que ça veut dire. Les bus tous les matins, le déménagement, le stress évidemment des parents. Je dois rendre hommage aux parents qui ont amené les enfants le matin du 14 novembre, du 15 novembre, c'est-à-dire au lendemain des attentats, et qui ont dû faire face à toute cette inquiétude, cette interrogation. Et qui ont manifesté une confiance très importante dans les personnels municipaux ou les personnels enseignants sur le fait d'amener tout le monde au Petit Capitole, dans les bus, au moment où les transports scolaires étaient interrogés. Je rends hommage à la grande solidarité qu'ont exprimée les parents à ce moment-là, mais je veux revenir sur le fait qu'on ne peut pas traiter avec autant de mépris... Nous avons critiqué des choix budgétaires. Vous ne pouvez pas traiter avec mépris les conséquences qu'elles ont, que ces choix budgétaires ont, dont on peut aujourd'hui se poser la question d'ailleurs si même au niveau budgétaire, entre les travaux à faire et la gestion intermédiaire et la gestion provisoire de cette affaire, on est déjà au-dessus du coût d'un poste de gardien. Et donc essayons, et je crois que vous avez essayé de le faire dans cette délibération, de mettre en adéquation le dire et le faire. C'est pour ça que je ne peux que saluer l'effort fait dans la délibération proposée sur le contrat de ville d'améliorer la manière dont les demandes de subventions sont traitées pour essayer de faire en sorte qu'elles collent à l'esprit de la politique de la Ville, c'est-à-dire non pas de faire différemment, mais de faire mieux. Et donc de pouvoir vérifier qu'on mobilise le droit commun avant de mobiliser les crédits spécifiques de la politique de la Ville. C'est un travail que nous avons entamé largement en essayant de faire en sorte que ce soit pas la politique de la Ville qui supporte, par exemple, une politique santé. Ou que ce soit pas la politique de la Ville qui supporte l'économie sociale et solidaire. Et en créant ces délégations, nous avons amorcé ce travail qui est de permettre que la politique de la Ville ne vienne que compléter des politiques municipales dans chacun des domaines qui la concernent. Et donc nous saluons le travail qui est fait pour dire il faut à chaque instruction de demande de subvention vérifier cela.

Mais il reste beaucoup de questions encore concernant l'instruction des dossiers de la politique de la ville. D'abord parce que le contrat de ville souligne, nous l'avons voté récemment, souligne le fait que c'est la Métropole qui est aujourd'hui pilote dans l'affaire. Et dans votre délibération, il n'y a aucune piste de complémentarité des instructions des subventions entre les subventions ville de Toulouse et les subventions Métropole. Il nous semble qu'il est grand temps de travailler plus en avant sur cette complémentarité du rôle de chacune des institutions. Ensuite, quand nous avons fait le transfert et quand nous avons rendu à César ce qui était à César, quand il s'agissait de sport, il fallait que le sport... que les subventions soient instruites par la délégation sportive, nous avons de notre mandature gardé la capacité financière pleine et entière de la politique de la ville.

Donc la question que je vous pose aujourd'hui c'est : dans le travail de transfert que vous allez faire pour que chaque délégation continue à prendre ce qui lui revient dans sa délégation, gardez-vous la capacité pleine et entière du budget de la politique de la ville pour pouvoir justement susciter des nouveaux projets, faire plus et faire de manière nouvelle.

Vous avez souligné, Monsieur Rougé, le fait qu'il y avait trois manières de traiter les projets : des conventions triennales, des appels à projets, des fonds de participation des habitants. J'aurais aimé savoir quelle est la part respective attribuée globalement... Il ne s'agit pas là de dire... On n'est pas à l'euro près. Mais dans votre conception, quelle est la part respective de chacune de ces trois composantes de la politique de la ville. Les conventions triennales, nos partenaires habituels, les appels à projets annuels et les fonds participatifs. Enfin... Voilà. Enfin, je voulais souligner, et je l'ai fait en commission, que dès à présent la programmation 2015 montre bien les perspectives de progrès qu'il y a à faire. Puisque dans la programmation que vous nous proposez dans la délibération 3.2 nous retrouvons effectivement des subventions qui ne sont pas spécifiques à la politique de la ville, comme par exemple l'Enfant bleu, qui est une association de lutte pour la protection de l'enfance, ou l'École des parents, dont le travail est sur l'ensemble du territoire, ou le garage Mobilité-e-s, dont on peut penser qu'il relève plus de l'économie sociale et solidaire. Et donc, il nous semble que dès à présent les questions que vous vous êtes posées pour l'instant n'ont pas trouvé de réponse à travers la programmation que vous nous proposez juste après.

Enfin, j'ai posé une question en commission à laquelle je n'ai pas eu de réponse qui était la question d'une nouvelle association créée le 5 novembre 2015 et qui se voyait attribuer dès cette première... quelques semaines après sa création, une subvention de 11 000 euros sans que ça puisse être explicité en commission.

Pour ce qui concerne la politique de la ville, voilà les quelques remarques que nous avons à faire. Sur la délibération concernant le centre... l'Espace social du Grand-Ramier, nous voterons contre. Nous voterons contre cette restriction puisqu'il s'agit... Alors, c'est bien dit sur la modification d'amplitude d'ouverture, en fait, l'Espace social du Grand-Ramier va fermer un jour de plus, hein. Il était fermé le dimanche. Il nous est proposé ici de le fermer aussi le samedi hors période hivernale. Il me semble que c'est absolument pas collé aux besoins qui vont s'amplifiant en matière même d'alimentation et que ce serait d'ailleurs faire peser une responsabilité supplémentaire sur les associations de type banques alimentaires, Restos du cœur, et cetera qui toutes tirent le signal d'alarme sur l'affluence trop importante dans leurs centres. Donc il nous semble que c'est tout à fait à contre temps de proposer la fermeture d'un jour supplémentaire sur l'Espace social du Grand-Ramier. Voilà pour ce que j'avais à dire.

M. le Maire : Merci. Monsieur Godec.

R. Godec : Oui, rapidement sur les éléments du contrat de ville parce que l'essentiel a été dit par Claude Touchefeu là-dessus. Je partage les éléments qu'elle a apportés. Soulignons les évolutions notables rendues possibles grâce à la réforme de la politique de la ville, notamment les critères nouveaux qui ont été mis en œuvre et qui permettent d'intervenir sur des nouveaux territoires. Grâce à cette réforme, il y a des nouveaux territoires d'action, des nouveaux moyens d'action et je remercie la municipalité de les mettre en place. Mais mon intervention sera surtout sur la délibération 3.4 qui concerne l'Espace social du Ramier. Claude Touchefeu l'a dit succinctement, mais effectivement nous sommes étonnés de cette proposition qui est faite de fermer l'Espace social du Ramier tous les week-ends, les samedis et le dimanche hors période hivernale. Proposition qui est faite au conseil municipal et qui, si je comprends bien, a déjà été mise en œuvre de manière expérimentale sans pour autant que le règlement intérieur ait été vérifié, ait été modifié par délibération. Donc c'est déjà un élément qui nous soucie. Mais aussi les éléments qui sont mis en avant. Vous parlez d'éléments budgétaires. Ces éléments budgétaires que vous mettez en avant pour motiver cette décision ne sont pas chiffrés dans la délibération, ne nous sont pas communiqués et nous ne savons pas quelle est l'économie que vous souhaitez réaliser. Il nous semble que, quelle qu'en soit l'économie, il y aura près de 3 400 personnes, vous le signez dans la délibération, qui n'auront pas d'offre ni pour la nourriture, ni pour les soins d'hygiène. Vous précisez dans la délibération qu'en substitution des paniers pique-nique seront délivrés le vendredi. Très bien, des paniers pique-nique pour près de 3 400 personnes mais cela ne leur permettra pas d'avoir une offre ni en hygiène ni en nourriture pour les samedis et les dimanches. Nous pensons que c'est une régression dans une période où au contraire il devrait y avoir une augmentation de l'implication de la collectivité sur les problématiques sociales et nous voterons contre cette délibération.

M. le Maire : Merci. Madame Durrieu.

M. Durrieu : Bon. Par rapport à la délibération 3.4, effectivement, sur l'Espace Ramier, nous regrettons nous aussi que des contraintes budgétaires amènent à fermer un jour supplémentaire l'Espace Ramier durant bien sûr la période non hivernale. Parce que c'est pas tout à fait la période d'été quand même, c'est non hivernale. Effectivement, c'est une régression et je pense que vous avez préservé, Monsieur Rougé, pendant... Vous êtes parvenu à préserver beaucoup de financements sur la solidarité et là je vous appelle au combat pour préserver pour le Grand-Ramier et lever les contraintes budgétaires. En effet, l'équipe du Grand Marnier... du Grand-Ramier... Excusez-moi, mais ça va pas là... Excusez-moi. Bon.

M. le Maire : Noël approche.

M. Durrieu : L'équipe du Grand-Ramier est une équipe vraiment motivée. Une équipe motivée dans les personnels qui sont des personnels statutaires et également dans les personnels contractuels que le Grand-Ramier emploie au fur et à mesure des besoins et des besoins notamment en hiver. Bon. Donc je regrette que vous soyez amenés à fermer un jour de plus. D'autant plus qu'il y avait eu une expérience au moment du mois de mai, en 2015, où vous aviez fermé durant les ponts, entre guillemets. Et durant ces moments-là, les associations, notamment le Secours populaire au moment de ses petits-déjeuners, avaient eu une recrudescence de monde qui était... de personnes qui avaient été déstabilisées par le fait de ces fermetures durant le pont. Je crois que des besoins en personnel... Parce que là, pour le Grand-Ramier, c'est des besoins en personnel. Et dans cette équipe, il serait urgent de rajouter des besoins en personnel, en personnel qualifié et je sais que vous ne manquez pas de personnels municipaux qui sont qualifiés, de fonctionnaires municipaux qui sont qualifiés et qui souhaitent développer au Grand-Ramier une politique de solidarité. Donc je vous appelle au combat, Monsieur Rougé.

Et ensuite, pour la 3.5, je vous félicite, Monsieur Rougé, aussi d'avoir obtenu une augmentation pour le CCAS de la subvention de la ville de Toulouse. Bon, je pourrais faire comme mon collègue et également camarade, Pierre Lacaze, et dire que vous auriez pu en ajouter un peu plus, mais bon je sais qu'il y a eu du combat et que je vous félicite, Monsieur Rougé, pour cet arbitrage. Voilà. Merci.

M. le Maire : Ah, ce doyen Rougé c'est quelqu'un de puissant. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole sur justement cette délibération ? Non. Donc je vais demander à plusieurs élus de répondre. Vous avez souhaité, Madame Touchefeu, évoquer quelque chose qui est pas du tout à l'ordre du jour. Donc on va vous répondre, hein. C'est un très regrettable incident dont vous faites une instrumentalisation politique que je juge totalement scandaleuse. Donc nous allons vous répondre. Et donc je demande, puisque c'est un problème de sécurité, à Olivier Arzac de donner des éléments. Marion Lalane, sur le volet école, redira un certain nombre de choses et puis le professeur Rougé traitera les dossiers de la politique de la ville.

O. Arzac : Oui, merci, Monsieur le maire. Effectivement, je veux bien répondre sur cette question parce que Madame Touchefeu fait une lecture des événements qui réduit l'événement, et l'événement grave puisqu'il a endommagé de manière importante l'école Daurat, à un problème de ressources humaines. Moi, ce que je pense sur ce sujet c'est que présence de gardien ou pas, souvent ce genre d'incidents, qui sont certes pas fréquents, heureusement, mais qui quelquefois arrivent dans les grandes métropoles, en vérité se passent en dehors des heures de vacation des gardiens. Et par conséquent, la présence ou non d'un gardien est quelquefois peu dissuasive par rapport à ce genre d'événements. Certes, vous avez mentionné le fait que ce gardien avait pour habitude de sortir le matin les poubelles et non pas la veille, si bien que ça pouvait effectivement dissuader ce genre d'événements. Il n'en reste pas moins que lorsque les poubelles sont sorties le matin ou la veille, de toute manière c'est un acte d'incivilité, de délinquance grave et que donc, inexorablement, il s'agit bien d'un problème de sécurité, d'incivilité et de perte de civisme, que vous le souhaitiez ou non.

Je voudrais vous préciser par ailleurs que pour éviter à l'avenir ce genre d'événements il y a une réflexion, je crois, qui est aboutie sur les horaires de sortie des poubelles désormais sur ce site. Et vous préciser par ailleurs que, au fond, je pense qu'il y a toujours dans votre langage un discours un peu angélique de nier les problèmes d'insécurité que connaissent les grandes métropoles et plus particulièrement dans certains quartiers. Oui, Madame. Les écoles, les policiers, les pompiers, les médecins, parce qu'aux yeux d'une certaine catégorie de personnes incarnent l'autorité de la République, sont souvent attaqués de manière plus ou moins grave et cela aussi c'est une évolution de fond que vous ne pouvez pas nier et dont il faut prendre en compte dans la gestion de nos territoires.

Enfin, parce que je considère que c'est un problème de sécurité avant tout et de prévention, je voulais revenir sur quelques éléments de sécurité que la mairie de Toulouse développe. Premièrement et puisque ça sera à l'ordre du jour tout à l'heure à l'occasion de l'ouverture d'un concours de policiers municipaux, eh bien, nous nous sommes engagés et nous tiendrons le pari d'un objectif ambitieux de recrutement de policiers municipaux tout simplement parce que lorsque nous sommes arrivés au pouvoir dans cette mairie, nous avons bien constaté qu'un certain nombre de missions, avec les effectifs que nous avons, n'étaient pas réalisables. Et Monsieur Lacaze, dans le propos préliminaire, disait que nos efforts de sécurité avaient vocation à se substituer aux prérogatives de l'État. Mais non, Monsieur Lacaze. Je profite de cette prise de parole pour vous le dire. Nous sommes dans une évolution moderne. Cette évolution moderne elle est partagée par les collectivités et l'État.

Quelle qu'en soit la couleur politique d'ailleurs. À l'État, la délinquance dure : vols, cambriolages, agressions sur les personnes. Aux collectivités, la présence sur le terrain, les patrouilles pédestres, la présence dans les quartiers, les fourrières, les nuisances, les conflits de voisinage, et cetera. Il fallait également embaucher plus de policiers municipaux parce que l'Office de la tranquillité, eh bien, pêchait par ces interventions sur cette thématique de la sécurité. Je veux vous dire que, à cette occasion, l'année 2015, au niveau de désormais Allô Toulouse, il y a eu 10 % de hausse d'appels sur les questions de tranquillité et sécurité supplémentaires et que, là aussi, ça montre à quel point les métropoles connaissent une évolution négative et que nous devons, c'est notre devoir, nous doter de moyens supplémentaires pour gérer ces problèmes qui, je dirais, l'événement de l'école Daurat en est un exemple pertinent. Par ailleurs, et parce que, nous, nous n'avons pas de tabous et nous utilisons tous les moyens à notre disposition, nous déploierons... J'ai demandé à Marion Lalane de me fournir une liste d'écoles sensibles pour lesquelles il y avait en cours d'année plusieurs incidents aux abords. Nous déploierons la vidéoprotection aux abords des écoles maternelles et élémentaires, comme aux abords des lycées. Je remercie Marion Lalane de m'avoir fait passer une liste dans laquelle l'école Daurat était présente et donc elle sera effectivement intégrée dans le plan de développement qui s'étale jusqu'en 2017.

La sécurité, c'est aussi une affaire de l'État. Monsieur le maire l'a rappelé en début. Nous manquons, c'est bien connu, dans les instances judiciaires toulousaines de moyens. Un seul chiffre, j'en parlais encore avec le procureur Couilleau il n'y a pas si longtemps, Bordeaux, par comparaison, c'est 20 % de délinquance en plus... en moins, pardon, avec 20 % de juges en plus. Et le procureur Couilleau nous demandait à nous les politiques de relayer ce message auprès de nos instances et de nos partis nationaux pour essayer par tous les moyens, par tous les canaux d'obtenir des effectifs supplémentaires pour son parquet. Parce que évidemment la prévention c'est important, mais à un moment donné la réponse répressive lorsqu'elle n'y est pas, eh bien, nous ne pouvons que nous attendre à une multiplication de ce genre d'événements. Je n'oublie pas le volet préventif que bien sûr il faut mener en parallèle. Et de ce point de vue, je peux vous dire qu'il y a une réflexion pour qu'un médiateur dans ce quartier soit établi dans le cadre de la politique de la ville. Et je pense que, dans un autre conseil municipal, plus tard, dès lors que les choses seront abouties, nous aurons l'occasion d'en reparler. Inévitablement, face à ce genre d'incidents qui quelquefois est le fait d'un public jeune, il faut apprendre aussi à reresponsabiliser les familles dans leur rôle éducatif. Et c'est une condition à mon sens nécessaire pour que les incivilités dans certains quartiers se réduisent. Je vous rappelle qu'à ce titre un outil existe, c'est le conseil du droit et devoir des familles. Nous en avons parlé dans un vote précédent. Il va bientôt se mettre en place. Et je veux rappeler votre responsabilité puisqu'un certain nombre d'entre vous, dans l'opposition, s'étaient abstenus ou avaient voté contre. Voilà ce que je voulais dire sur ces questions, sur cet événement un peu triste de l'école Daurat.

M. le Maire : Madame de Laubadère.

M. Lalane de Laubadère : Je vous remercie. Oui, vous l'avez souligné, Madame Touchefeu, en félicitant les travaux... le travail qui a été fait par les services. À mon tour, je m'associe à vos félicitations parce qu'en effet tant les services de la direction de l'Éducation que les services de la DBE, tous les services, l'Éducation nationale aussi, ont effectivement, comment dire, dans un temps extrêmement contraint fait un travail de grande qualité afin de pouvoir accueillir les élèves très rapidement sur le site du Petit Capitole dans de bonnes conditions. Nous avons mis en place, la Ville a mis en place les bus gratuits matin, midi et soir pour que les enfants puissent pas trop bouleverser leurs habitudes et puissent prendre le bus à côté de leur école et puissent être convoyés jusqu'au site du Petit Capitole. Nous avons instauré, à la demande des parents, la gratuité de la cantine tout le temps de la délocalisation, puisque certaines familles qui ne mangeaient pas habituellement à la cantine ne souhaitaient pas que leur enfant fasse un trajet de bus relativement long, notamment pour des maternelles, entre midi et deux heures. Donc du coup nous avons instauré cette gratuité de la cantine. Le CLAE a été maintenu sur Faucher et c'est vrai que tous les acteurs ont joué le jeu, donné leur maximum pour que cette transplantation de l'école se fasse au mieux. Nous avons pendant ce temps-là souhaité faire toutes les... Notamment pour la maternelle qui n'était pas directement touchée, j'ai souhaité que, avant la réintégration de la maternelle sur le site, tous les tests de qualité de l'air, tous les tests soient faits pour s'assurer que l'école puisse reprendre dans de bonnes conditions et qu'il n'y ait pas d'inquiétudes suite à l'incendie qui avait touché l'élémentaire. Et là, maintenant, la sécurisation bien sûr est faite, toutes les actions ont été mises en œuvre et les travaux qui sont des travaux relativement importants et qui nécessitent surtout d'être faits hors présence d'élèves interviendront cet été. Pour le reste, je suis pas sûre qu'il faille prendre au pied de la lettre tout ce qui est dit dans les articles de presse ici ou là, mais effectivement un grand bravo pour toutes les équipes et pour tout le travail qui a été fait.

M. le Maire : Je confirme qu'il y a eu des articles de presse scandaleux à ce sujet. Alors, Monsieur Cohen et Monsieur Godec.

P. Cohen : Oui. Je voudrais évidemment évoquer avec le propos de Monsieur Arsac d'abord... Et le communiqué avait un peu aussi cet objectif. C'est que je crois que vous avez en son temps gagné grâce à l'idée, l'illusion que la gauche par rapport à la sécurité était laxiste. Je regrette, nous ne sommes absolument pas ni laxistes ni contre les sanctions. Et chaque fois, quel que soit le délit, nous considérons qu'il y a nécessité de sanction. La différence entre nous c'est la façon dont on peut, entre guillemets, éviter des délits et de la délinquance.

Alors, je vais pas dire à Monsieur Arzac que la façon dont la présence de la police régaliennne, c'est-à-dire la police qui a priori a pour rôle de régler un certain nombre de problèmes de délinquance dans certains quartiers... Eh bien, il suffit de se faire le rappel historique. En 2002, abandon des îlotiers et des commissariats, je dirais, dits de proximité. De 2002 à 2012, diminution de 12 000 policiers sur le plan national et de gendarmes. 2012, le gouvernement de Jean-Marc Ayrault recrée la notion de ZSP qui, évidemment sur un schéma extrêmement ambitieux, mais qui a amené un certain nombre de résultats. Donc, en ce moment, par rapport à ce fameux débat gauche-droite, sur l'histoire des quinze dernières années... Je vais pas remonter à Jospin parce que tout le monde sait que j'ai une grande tendresse pour ces cinq années-là, où vraiment il y a eu cette fameuse police de proximité qui a été mise en dérision par le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy ici même dans cette salle. La salle d'à-côté, vous avez raison, excusez-moi. C'était une erreur de détail important. Par contre, il est évident que quand vous parlez de prévention, regardons réellement les faits. Nous avons créé un CLSPD, un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance qui est obligatoire par la loi, dès que nous sommes arrivés, alors qu'il existait pas. Je crois savoir, si mes informations sont bonnes, que ni le CLSPD, ni le CISPDP s'est réuni depuis 18 mois que vous êtes en place. Ce qui veut dire que cet endroit... Et d'ailleurs cet endroit sur lequel il faudra peut-être se pencher parce que j'ai lu une circulaire du Premier ministre ou du Président de la République auprès de l'AMF pour profiter des CISPDP pour essayer de voir comment on pouvait, avec les collectivités locales, prévenir de la radicalisation. Phénomène extrêmement important parce que la radicalisation, elle peut être l'objet d'une sanction et d'une répression, c'est normal, dès qu'il y a voyage en Syrie, dès qu'il y a un certain nombre de choses factuelles qui montrent qu'il y a délit ou en tout cas qu'il y a le passage à l'acte. Par contre, il y a la possibilité de prévenir cette radicalisation. Et je regrette, mais quand par exemple il n'y a plus les financements pour Médiation Prévention Relais, qui était un travail à l'initiative... même pas à l'initiative de la mairie, mais à l'initiative des opérateurs de logements sociaux, de logements HLM, eh bien, qui avaient fait un énorme travail en particulier en bas de cages d'escaliers pour pouvoir arriver à créer un peu cette tranquillité publique qui ne se règle pas qu'avec l'arrivée de CRS quand ça brûle. Alors, aujourd'hui, oui, nous avons des divergences de points de vue. Et quand on parle... Et quand ça a été évoqué à la fois par les parents d'avoir, je dirais, une présence... Et c'est là où ça nous différencie parce que vous avez tellement tellement, je dirais, minimisé voire même ironisé sur la notion d'Office de la tranquillité. Parce que nous pensons que pour un grand nombre de sujets, en particulier une grosse partie des appels qui est dans le cadre des nuisances sonores, où la médiation est plus importante que la répression qui est extrêmement compliquée. Parce que vos policiers, même avec des motos rapides, vont avoir des difficultés à régler le problème de gens qui font du bruit. Donc j'attends les résultats puisque je considère que vous avez une stratégie, vous avez une ambition et vous avez des moyens. Donc on verra vite les résultats. C'est pas le nombre d'appels qui fait le résultat et l'efficacité. Parce que de ce côté-là, ils ont peut-être cru à ce que vous disiez, que vous alliez être plus efficaces. On verra si l'efficacité est au rendez-vous, auquel cas là on verra évidemment si vous aviez raison. Mais aujourd'hui je pense que notre responsabilité évidemment qu'elle est d'accompagner. Et nous l'avons fait, nous avons fait une convention avec l'État et avec la police nationale. Mais nous avons une responsabilité et je l'évoquais tout à l'heure par rapport à la préoccupation, l'angoisse et la peur des gens, nous avons une responsabilité aussi de faire que la tranquillité publique elle passe par la prévention, par le dialogue, par la mobilisation des acteurs et en particulier les associations.

M. le Maire : Monsieur Godec. Et puis après Monsieur Arzac répondra.

R. Godec : Oui, merci Monsieur le maire. Je n'avais pas prévu d'intervenir dans un premier temps, mais c'est l'intervention de Monsieur Arzac qui m'amène à prendre le micro, m'amène à prendre le micro parce que Monsieur Arzac, Monsieur le maire a parlé tout à l'heure d'instrumentalisation du débat, je trouve que vous instrumentalisez la polémique qui naît de ce débat. Vous l'instrumentalisez en voulant faire passer le message que l'opposition serait une opposition angélique, qu'elle aurait une position angélique sur les questions de sécurité. Et pourtant, la discussion sur laquelle débute la conversation, c'est bien l'opposition qui dit qu'il y a besoin de maintenir des moyens supplémentaires dans cet équipement-là pour éviter les problématiques de sécurité. C'est bien l'opposition qui propose des moyens pour éviter les problématiques de sécurité. C'est elle qui tire la sonnette d'alarme, et c'est elle qui dit qu'il y a des mesures à prendre, et la présence d'un concierge est nécessaire. L'opposition ne nie pas les problèmes de sécurité, elle les identifie et elle propose des solutions. Et dans votre réponse, au-delà de cet axe idéologique que vous portez à l'égard de l'opposition, il y a un certain nombre de glissements sémantiques que je vous inviterai à regarder attentivement quand vous lirez le compte-rendu.

Vous commencez par dire qu'il faut avoir des réponses de répression, pour arriver tout à la fin, mais tout à la fin, à parler pour la première fois de médiation, de prévention, de moyens humains qui seraient autres que de la présence de police. Vous avez, semble-t-il, une vision qui est simpliste à l'égard de la sécurité, il suffirait de répondre à la problématique de l'augmentation de la délinquance, qui est une problématique réelle que nous identifions, dont nous parlons et face à laquelle nous mettons en œuvre des moyens quand nous sommes en situation de responsabilité, vous n'avez qu'une réponse, c'est de mettre du bleu.

Vous le dites dans vos réunions, « il faut mettre du bleu ». Alors recrutons des agents de police municipale, mettons en place des caméras de vidéosurveillance, et voyons les résultats sur l'évolution des statistiques de délinquance. Nous ferons le bilan, mais nous ferons le bilan pas en comptant le nombre d'agents en uniforme bleu dans la ville, mais en regardant l'évolution sur les problématiques de sécurité. Il est encore trop tôt, on va pas le faire de suite. Mais je crois qu'il sera important pour les Toulousains qu'on puisse faire cette analyse profonde du rapport entre la réponse que vous apportez et l'efficacité de cette réponse.

Et puis, en relisant le compte-rendu, et moi je le ferai attentivement, vous verrez peut-être les impensés qu'il y a dans votre vision sur les habitants de ces quartiers. Car vous dites que ces personnes, que ces dégâts sont souvent, souvent le fait de jeunes. Vous n'identifiez pas, vous dites par glissement que les familles sont responsables des jeunes. Et vous dites qu'il y a des outils qui existent pour avoir des sanctions à l'égard des familles. Par un certain nombre de glissements, les victimes sont devenues des présumés en partie coupables. Car les victimes ce sont les familles, ce sont les enfants qui n'ont pas pu aller dans ces écoles, mais parce qu'elles sont dans ces quartiers, que parce que selon vous dans ces quartiers les enfants sont souvent dehors, et parce que selon vous dans ces quartiers les familles ne sont pas aussi attentives que d'autres à l'égard des enfants, eh bien il faudrait avoir des moyens spécifiques. C'est un glissement qui n'est pas neutre, c'est un glissement que vous n'assumez pas complètement, mais qui est présent dans votre discours et dans votre vision. Et je pense que cette vision-là d'une partie de la majorité municipale, je dis d'une partie de la majorité municipale, est un glissement qui nous semble dangereux.

M. le Maire : Franck Biasotto.

F. Biasotto : Oui, merci Monsieur le maire, mes chers collègues. Je me permets d'intervenir sur vos propos, Monsieur Cohen. Vous avez évoqué MPR, Médiation Prévention Relais, alors pour être tout à fait clair avec vous, effectivement MPR était une structure où les trois bailleurs présents sur le quartier de Bellefontaine, Languedocienne, Patrimoine languedocienne, Monsieur Barbotin, Habitat Toulouse et le groupe des Chalets concourraient à peu près chaque année à 150 000, 170 000 euros chacun pour le fonctionnement de cette association. Lorsque nous sommes arrivés aux affaires, et en ma qualité de président d'Habitat Toulouse, on m'a sollicité, les autres bailleurs m'ont sollicité et m'ont demandé si j'étais d'accord pour reconduire effectivement cette structure, puisque pour notre part, pour Habitat Toulouse, nous versions 150 000 euros par an. Moi je crois, il me semble, et c'est la position que nous défendons tous, à partir du moment où une collectivité ou un bailleur donne de telles sommes annuellement, je me dois au regard, je dirais des Toulousains, que nous ayons un minimum de visibilité et surtout je dirais certes, ils ont une obligation de moyens, mais je crois qu'ils ont une obligation de résultat à notre égard, notamment pour justifier les fonds dépensés, quelles sont leurs actions, leurs comptes d'exploitation, et surtout les actions mises en œuvre pour l'année n+1. À défaut de recevoir effectivement quelque chose de très détaillé, et je dirais des actions précises en bas d'immeuble, vous l'évoquiez, j'ai décidé de ne pas reconduire, pour ma part, Habitat Toulouse, la quote-part qui m'incombait, et, étonnamment, les autres bailleurs ont fait de même. Donc apparemment, en tout cas, c'était un point de vue partagé par l'ensemble des bailleurs, c'est-à-dire que peut-être il fut un temps, l'action de MPR était certainement très efficace, efficiente, mais je crois que les problèmes rencontrés aujourd'hui dans le quartier, et quand on connaît bien les quartiers, je crois que les difficultés se sont, je dirais, durcies, et ça nécessite nécessairement des actions nouvelles et une véritable professionnalisation de la médiation sociale. Nous y retrouvons pas notre compte dans la structure MPR et nous avons décidé pour notre part, Habitat Toulouse, d'internaliser la médiation, ce qui nous permet effectivement de recruter, d'avoir un œil sur le recrutement des personnes intervenant dans des quartiers dits difficiles, prioritaires, pour avoir des actions efficaces dans les cages d'escalier et en bas des immeubles. Je donne juste une petite information qui est assez éloquent, et j'y travaille aujourd'hui pour des manques de visibilité, rien que sur le quartier de la Reynerie, je dénombre pas moins 146 structures associatives. Elles font toutes de la médiation sociale. Je vous laisse apprécier effectivement, alors moi je suis naïf, vous savez, j'arrive dans un quartier, s'il y a 146 structures de médiation, j'imagine qu'il y a 146 actions différentes sur la médiation, donc j'essaie de faire un état des lieux exhaustif pour voir où va l'argent de la collectivité, où va l'argent du bailleur que je représente, pour m'assurer que lorsque l'on donne un euro, que l'euro va bien où il faut, pour notamment, et je dirais, travailler de manière tout à fait constructive sur la médiation. Et je m'en réjouis, puisque j'ai vu dans la presse également, j'en suis réduit à cela parfois, de regarder la presse, je me suis rendu compte que les Chalets, le groupe des Chalets, a pris l'idée d'Habitat Toulouse, c'est-à-dire d'internaliser également la médiation, donc contrairement aux propos que j'ai pu voir dans la presse ces derniers temps, effectivement je me rends compte que la solution et l'option choisie par Habitat Toulouse doit être finalement la bonne. Merci.

M. le Maire : Bien. Daniel Rougé.

D. Rougé : Merci Monsieur le maire. Merci à toutes et à tous ceux qui ont posé des questions. Je voudrais répondre un peu de manière synthétique. À la question générale qu'a posée Madame Touchefeu sur, finalement, la colère, comment répondre à cette question de la colère pour un événement, un incident, plus qu'un incident, quelque chose qui est assez condamnable. Donc l'incendie, acte délictueux, doit être condamné. Tout le reste, ce qui est autour, et la façon de gérer la colère autour de cet événement peut-être faut-il la prendre d'une autre manière, c'est-à-dire entendre ce qui a été dit, probablement respecter les différents intervenants, les uns et les autres, qu'ils soient les demandeurs ou ceux qui sont de l'autre côté, rendre hommage aux services qui ont agi, vous l'avez rappelé Madame, d'ailleurs, à juste titre, et rendre hommage aussi à la mobilisation des parents, autrement dit se mobiliser ensemble devant un événement auquel on ne s'attendait pas. Moi je pense que c'est comme ça que nous devons faire plutôt que de relever les points désagréables des uns et des autres et des détails, voire les porter d'une manière qui ne les fera pas avancer.

Sur les questions plus précises que vous avez posées sur les délibérations portant sur le contrat de ville, je dirais, de manière générale, ce que j'observe c'est qu'il y a un satisfecit sur le principe, vous l'avez dit, et des incertitudes sur l'application de la méthode et son évolution dans le temps. Nous le reconnaissons, et c'est même la portée de cette décision, que de dire que c'est une démarche d'expérimentation pragmatique, c'est-à-dire qu'il ne faut pas regretter qu'il y ait quelques difficultés çà ou là pour mettre en place cette spécialisation des financements du contrat de ville alors qu'il y a un biseau avec le droit commun. Et c'est parce que nous ferons les ajustements nécessaires que cette démarche, j'espère, au bout de un ou deux ans ou trois ans ou lorsqu'une partie des crédits auront pu être attribués et l'ensemble bien positionné, donneront un satisfecit général. Je trouve à ce sujet, d'ailleurs, que la discussion et la contradiction doivent nous aider en ce domaine pour réattribuer telle ou telle situation qu'on aurait du mal à évaluer.

Vous m'avez posé une question précise sur les parts respectives. Je dirais que plutôt, moi je n'ai pas de préjugé là-dessus, mais ce qu'on peut dire c'est que pour les conventions pluriannuelles, l'idée c'est de stabiliser les associations dans leur fonctionnement. Ce n'est pas de contingenter le financement à cet égard. Et pour ce qui est des deux autres objets, c'est-à-dire l'appel à projets et les fonds participatifs, c'est bien de stimuler l'innovation. Donc dans ces objets-là, la différence se passe de cette manière.

Pour ce qui est du détail sur les associations et les financements qui leur est donné, moi je voudrais prendre deux points généraux, d'abord le gros travail sur la continuité du travail qui a été fait précédemment pour la transition, et deuxièmement l'innovation. Sur le plan de la continuité, 511 projets ont été déposés, 324 projets ont été financés, 63 sont nouveaux, 261 sont à reconduction. Dans ces projets en reconstruction, les 261, il y en a 137 qui sont renouvelés à 100 %, 33 entre 80 et 99 %, et 62 entre 80 et 89 %, autrement dit 232 sont renouvelés entre 80 et 100 %, c'est-à-dire l'importance de la continuité est majeure. On le retrouve dans les chiffres. Et pour ce qui est des questions de non-subventionnement de ces projets, pour que ce soit bien clair dans les esprits, 13 % ne sollicitaient pas le contrat de ville, et 58 %, c'est-à-dire plus de la moitié, relevaient du droit commun et n'avaient aucune spécificité avec le contrat de ville et là, le travail a été clairement fait, il a été plus facile à faire que pour d'autres. Pour ce qui est des appels à l'initiative sur l'animation de la période hivernale, 37 propositions ont été réceptionnées, 22 projets, c'est beaucoup, ont été soutenus. Il y a une instruction partagée de l'État et la nécessité qu'un engagement dans les projets se fasse aussi avec les autres structures locales.

Juste un point pour la question de l'association Palabres espace interculturel. Un point de détail, Madame Touchefeu, c'est que vous devriez regarder votre mail de mercredi 15h. Vous avez reçu la réponse mercredi à 15h, parce que nous étions engagés, et donc on serait complètement mortifiés si nous avions pris un engagement que nous n'aurions pas tenu, donc de ce fait, vérifiez, vous allez retrouver dans votre déroulé cette réponse. Mais pour que ce soit clair, cette action fait suite à une proposition d'intervention qui est travaillée depuis mars 2015, c'est le fait qu'une psychologue interculturelle professionnelle indépendante puisse obtenir un partenariat avec l'antenne d'Empalot du Greta. Et c'est parce que le modèle a été structuré de créer une association dans le but de fédérer un réseau de bénévoles, de mieux identifier le portage de l'action et de dépasser les problématiques du portage administratif que cette action a été créée. Autrement dit, bien sûr qu'il faut finalement faire confiance à ce processus de nouveauté et cet accompagnement à une demande qui était précise sur ce point. Je voudrais pas être trop long, mais sur ces questions je crois que j'ai répondu.

Je n'ai pas répondu sur l'Espace social du Grand Ramier, et je voudrais vous dire que là-dessus je crois qu'il existe une confusion dans ce que vous avez dit, les uns et les autres, que je ne critique pas mais que je relève, entre le quantitatif et le qualitatif. Vous demandez du quantitatif, le progrès est qualitatif. Mais je vais vous donner quelques exemples, d'abord quelles sont les villes qui ont un Espace social du Grand Ramier en France ? Il y a Toulouse, Nantes et Lyon, et le modèle de Toulouse se rapproche un peu de celui de Lyon. Les autres villes, les grandes, n'en ont pas. C'est bien un modèle partenarial que d'offrir un service social aux personnes en grande précarité et de ne pas imaginer qu'il est le seul à pouvoir répondre à la demande, et que les associations, les Restos du cœur et d'autres, participent aussi à ces éléments, donc il y a une complémentarité.

Mais quelques chiffres cependant. Dans l'année, 58 865 repas ont été donc attribués, et c'est une stabilité. Par contre, sur les autres prestations, l'accès aux points d'eau, plus 15 % pour les douches, c'est-à-dire plus 10 000 ont été faits dans l'année 2015. Et 20 % de plus pour la laverie, c'est-à-dire 4 627 processus de lavage qui ont été offerts, de machines, pour ces personnes. Ce qui a été aussi, je dis aussi pour Monsieur Godec, dans la question qui a été posée, les douches ne fonctionnaient pas le samedi précédemment, donc ce n'est que la question restauration qui était compensée, mais la délibération le dit, par l'intermédiaire d'un panier-repas.

Toute cette idée générale c'est que, pourquoi cela a été fait, cela a été fait simplement pour stabiliser un fonctionnement que vous connaissiez précédemment comme ayant des difficultés. Je voudrais pas excéder la précision, mais j'ai noté, en préparant ceci, que le 2 novembre 2013, sous votre responsabilité, Madame, il avait été fermé, c'était un samedi. Donc de ce fait, déjà, les difficultés sur le fonctionnement existaient, bien sûr elles étaient compensées, mais l'équipe sur ces éléments devait être structurée et mieux organisée pour avoir un fonctionnement plus fluide et plus accepté par l'ensemble du dispositif. Aujourd'hui, je réponds aussi de cette manière à Monsieur Godec, le test qui a été fait entre le mois de juillet et le mois de septembre permettait de se rendre compte s'il y avait une bonne acceptabilité de cette question. C'est le cas. Et avant de venir au conseil municipal, je suis allé, avec l'équipe de l'Espace social du Grand Ramier, pour voir si cette question était problématique, assumée ou qu'elle posait des difficultés. La réponse c'est qu'elle ne l'est pas et qu'elle ne pose pas de problème de fonctionnement et qu'elle est parfaitement assumée, il n'y a pas de trouble sur ce fonctionnement. Donc je voulais vous dire, ce n'est pas quantitativement qu'il faut voir les choses, mais à l'aune d'une complémentarité, et pas uniquement sur la prestation de restauration, c'est l'ensemble des prestations, je passe sur les éléments associés, c'est-à-dire l'intervention de type sanitaire, le type aussi d'accès aux loisirs et les ateliers de bien-être et l'intervention de la Boutique de solidarité et aussi de l'association Aides qui intervient sur l'Espace social du Grand Ramier. Je vous remercie.

M. le Maire : Bien. Pour les votes des délibérations de Monsieur Rougé, quelles sont les demandes de disjonction de vote ? Alors non, attendez, levez la main ceux qui veulent que je fasse des disjonctions, et prenez le micro. Donc Madame Touchefeu va nous indiquer peut-être celles demandées par le groupe socialiste.

C. Touchefeu : La 3.4 sur le Grand Ramier.

M. le Maire : La 3.4, d'accord. C'est bon, pour les autres groupes ? On ne disjoint que la 3.4 ? Très bien. Donc j'appelle les votes sur la 3.4. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est bien noté. C'est adopté. Sur les autres délibérations de Daniel Rougé, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont adoptées. Mes chers collègues, je lève la séance, et nous reprendrons à 14h30.

3.1 CONTRAT DE VILLE - REGLEMENT D'INTERVENTION DE LA VILLE DE TOULOUSE ET ORIENTATIONS POUR LA PROGRAMMATION 2016-(Développement Social - 15-762)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2 CONTRAT DE VILLE - SOUTIEN AUX INITIATIVES ASSOCIATIVES-(Développement Social - 15-763)

Ne participe pas au vote

Daniel ROUGE
Franck BIASOTTO
Françoise RONCATO
Sophia BELKACEM - GONZALEZ DE CANALES

ADOPTÉ

3.3 DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE - RAPPORT DE PRESENTATION CONCERNANT L'EXERCICE 2014-(Développement Social Finances; - 15-863)

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

**3.4 ESPACE SOCIAL DU GRAND RAMIER : MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR-
(Politiques de solidarité - 15-749)**

Contre

Groupe Socialiste
Groupe Radical de Gauche, Républicain et Humaniste
Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Toulouse Vert Demain

ADOPTÉ

**3.5 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ANNEE 2016-(Politiques de solidarité Finances; - 15-
768)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Maire : Bien, nous reprenons nos travaux par les dossiers présentés par notre collègue Marion Lalane. Donc je crois qu'il a été demandé par les groupes de la minorité de présenter les dossiers 1, 2, 3, 7 et 8, voilà. Si vous voulez d'autres présentations, vous me les indiquez, et nous y procédons. Voilà. Donc je donne la parole à Marion Lalane.

Marion LALANE de LAUBADERE

(délibérations 4.1 à 4.8)

Je vous remercie, Monsieur le maire. Donc chers collègues, je vous propose en cette délibération 4.1 de bien vouloir approuver le PEDT, Projet éducatif de territoire, et ses orientations et vous propose par là-même d'autoriser Monsieur le maire à signer avec les partenaires institutionnels la convention de mise en place de ce PEDT. Alors je vais quand même présenter brièvement ce PEDT. Je suis très fière de cette signature, donc, qui va se faire, de ce Projet éducatif de territoire, puisque c'est une alliance éducative au service de la réussite de l'enfant. Quand on dit la réussite de l'enfant, c'est pas seulement la réussite scolaire, hein, c'est la réussite dans tous les pans de sa vie. Et ce PEDT s'articule sur les trois temps de l'enfant, à savoir le temps scolaire, périscolaire, ce que font la plupart des autres villes qui se sont servies de ce PEDT pour pouvoir mettre en place finalement des CLAE, mais vous savez qu'à Toulouse cette originalité, particularité toulousaine, est très ancienne, elle aura 15 ans en juin, et donc nous avons intégré évidemment le temps aussi extra-scolaire, donc c'est tous les temps de la vie de l'enfant, de 2 à 11 ans, c'est-à-dire le temps scolaire pour le moment, mais ce PEDT a vocation à évoluer et à aller chercher évidemment la jeunesse, les adolescents, et surtout ce PEDT, qui n'est finalement pour le moment, c'est un diagnostic partagé, il s'est fait dans une concertation de 140 personnes, 140 partenaires qui ont travaillé sur ce PEDT, alors les institutionnels bien sûr, Éducation nationale, la CAF, la cohésion sociale, mais aussi les services de la ville, les associations, les parents, les fédérations de parents d'élèves, les fédérations d'éducation populaire, les 33 directeurs d'école, donc on a, voilà, 140 personnes qui ont travaillé sur ce, comment dire, ce PEDT et notamment ce diagnostic partagé.

Et ce PEDT va donner naissance au Parlement éducatif de Toulouse, donc on a pris l'acronyme, PEDT, pour en faire le Parlement éducatif de Toulouse, qui a vocation à permettre des ateliers de co-construction et de donner naissance à des fiches actions extrêmement concrètes de ce travail qui va être fait par ce Parlement éducatif. Ça, cette gouvernance-là, c'est une originalité toulousaine, donc Toulouse a toujours innové en matière d'éducation, et c'est vrai que là on poursuit dans cette lignée et on innove avec ce Parlement éducatif de Toulouse. Cette base de travail de ce diagnostic partagé s'organise, et le Parlement éducatif de Toulouse s'organisera aussi, autour de trois axes principaux que vous avez dans le PEDT qui vous a été donné normalement. Donc premier axe, construire un environnement éducatif épanouissant. Deuxième axe, accompagner l'enfant dans la construction de son parcours. Et enfin troisième axe, et en ce moment il prend encore plus de résonance, forger la citoyenneté.

Et ces axes se déclinent en neuf orientations. Alors évidemment, cette co-construction ça va permettre de renforcer la cohésion de toutes les actions à venir, donner de la cohérence à l'ensemble de ce qui existe déjà et de ce qui va être fait, et finalement ça permet d'aller plus loin. Toulouse est une ville éducatrice, elle l'est depuis très longtemps, et ça nous permet d'aller au-delà. Finalement, cette étape importante de ce PEDT permet de co-construire l'éducation et ça a permis de dépasser tous les clivages, tous ensemble, les partenaires, et les partenaires sont appelés à grandir et à s'élargir, ce partenariat permet cette première marche, cette première étape du PEDT. Évidemment à la rentrée on pourra reparler des actions qui auront été proposées, concrètes, qui auront été proposées par le Parlement éducatif de Toulouse, mais je crois que vraiment, là, Toulouse se dote d'un bel outil dans la continuité de ce qui se faisait déjà, puisqu'il y avait pas rien avant, il y a déjà eu de nombreuses actions qui avaient été menées par ailleurs, et là finalement on s'en empare, on va au-delà et on se sert de cette possibilité qui nous est offerte de faire un beau projet et pas seulement un document purement administratif, pour la durée 2015-2018 et qui est amené à évidemment être renouvelé, approfondi et développé. Donc voilà pour la première délibération.

Pour la seconde délibération, alors, oui, la seconde délibération on vous propose d'accepter les nouveaux périmètres scolaires qui ont été travaillés, là, dernièrement, à savoir que chaque année, évidemment, il faut, pour certaines écoles, revoir les périmètres d'inscription, et donc nous avons travaillé, là aussi, en partenariat, en concertation avec, systématiquement quand un périmètre devait être bougé, les directeurs d'école, les parents d'élèves des écoles de tout le bassin scolaire concerné ont été réunis avec les services de la Ville bien sûr pour travailler sur les nouveaux périmètres, et ça a toujours été fait en concertation, toujours en accord et en validation avec les parents d'élèves et les directeurs d'écoles, qui eux-mêmes faisaient bien souvent des propositions extrêmement pertinentes. Dans cette même délibération, nous vous proposons d'adopter le calendrier pour les inscriptions pour l'année 2016-2017. Et enfin, dans cette délibération aussi, la fermeture de l'école maternelle Limayrac à la fin de l'année scolaire, en juillet, et donc effective en septembre 2016. Voilà sur cette délibération sur les inscriptions dans les écoles maternelles, l'actualisation des périmètres.

Pour la délibération numéro 3 je crois qu'il y avait une demande. Donc là c'est une délibération classique, annuelle, qui autorise le maire à recruter par voie contractuelle des agents pour l'éducation. La délibération numéro 4, c'est le plan numérique de Toulouse, donc là aussi ça s'inscrit finalement dans le PEDT. Vous savez que nous avons déjà voté les budgets pour un plan numérique dans les écoles élémentaires de 2,7 millions, et que évidemment, là maintenant, nous vous proposons de signer une convention de partenariat avec l'Éducation nationale, à savoir que la Ville équipe les écoles en matière informatique et raccorde les écoles, et l'Éducation nationale, en contrepartie, s'engage à la formation des enseignants et à donner du contenu pédagogique pour les outils numériques. Alors ça se faisait déjà avant, bien évidemment, simplement on le formalise, puisqu'il y a beaucoup de demandes d'écoles, et que l'idée était de dire il faut qu'il y ait là aussi une réflexion partagée sur ce projet numérique dans les écoles, donc c'est à la fois un travail qui est mené bien sûr par les enseignants, via la directrice ou le directeur d'école, mais aussi en intégrant une réflexion avec les parents d'élèves et avec le CLAE si possible, puisque certains CLAE ont aussi des projets numériques, et donc là l'idée c'est qu'il y a un appel à projet qui est lancé, les écoles remplissent cet appel à projet, il est validé avec un avis motivé de l'IEN, et puis un comité Éducation nationale et Ville se réunit une fois par an pour donner, finalement, l'ordre de priorité des équipements des écoles et puis surtout pour que l'Éducation nationale puisse s'engager dans les formations pour les enseignants.

Il y avait une demande, je crois, sur la 4.6. Donc la délibération 4.6, c'est la réussite éducative. En fait c'est une approbation de subventions à différentes associations qui agissent dans le cadre de la réussite éducative, sachant qu'il y a deux associations nouvelles, là, qui entrent dans ce dispositif, donc pour un montant global de 27 000 euros. Et enfin la 4.8, je vous propose d'adopter le nouveau contrat enfance jeunesse 2015-2018 qui nous lie avec la CAF de Haute-Garonne et de valider le schéma de développement proposé au cofinancement de la CAF. Voilà.

M. le Maire : Madame Verniol.

G. Verniol : Pour le groupe socialiste, nous avons demandé une intervention uniquement sur la 4.1 et la 4.2, donc, bon, j'interviendrai sur ces deux. Oui. Alors, le PEDT, après une année de dérogation accordée par l'Éducation nationale, nous aurions aimé trouver autre chose qu'un diagnostic, certes même s'il était partagé. Nous étions très impatients de découvrir ce PEDT. J'ai été très étonnée à la lecture, et il a provoqué chez moi une réaction inattendue, une impression que j'aurais voulu qui reste à moi, parce que j'avais l'impression de rajeunir, mais hélas c'est pas resté. Un retour vers 2004, comme vous l'écrivez d'ailleurs, Madame. Je me suis retrouvée en 2004, directrice d'école, découvrant le contrat éducatif local toulousain. Une plaquette et des intentions fort louables, mais qui ne se sont jamais concrétisées par des actions réelles sur le terrain.

Projets et contrat éducatif local à Toulouse sont demeurés alors dans le tiroir des intentions totalement oubliées, et d'ailleurs je poserai la question aux élus qui siégeaient à cette époque-là, je pense qu'ils ne s'en souviennent même pas, du contenu du CEL et du PEL. Le CEL et le PEL, à cette époque-là, avaient un seul objectif, un seul mérite, c'est contractualiser, c'est de la contractualisation imposée par l'État pour obtenir des subventions. Et quelque part, aujourd'hui, ce PEDT c'est ce passage obligé pour obtenir le fonds d'amorçage dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et la mise en place des activités périscolaires. Et à la lecture de ce document, on ressent bien que ce document est un passage obligé. Il ne tient pas compte, même si vous l'avez présenté différemment, il ne tient pas compte de l'histoire de notre ville en matière d'activité périscolaire, de cette longueur d'avance que nous avons par rapport aux autres villes de France. Et compte tenu de cette histoire, ce projet se devait d'être plus ambitieux. Les objectifs stratégiques que vous notez dans ce PEDT sont exactement les objectifs stratégiques qui avaient été retenus lors de l'élaboration de la charte des CLAE. Rien de nouveau. Nous ne lisons pas, dans ce document, une volonté d'inscrire votre politique éducative au-delà de ce qui a déjà été fait. Et même dans ces objectifs, si nous voulons avoir une lecture bienveillante, comment vous croire ? Vos déclarations sont toujours démenties par vos actes. Comment croire que vous voulez vraiment, et je vous cite, « promouvoir l'égalité des chances » quand vous arrêtez la gratuité des cantines, quand vous augmentez les tarifs des CLAE et de l'extra-scolaire, quand vous augmentez tous les tarifs municipaux ? Comment vous croire quand vous voulez offrir des loisirs éducatifs, quand vous réduisez les temps d'ouverture des bibliothèques l'été et que vous fermez les piscines ? Ce projet éducatif est l'image de votre politique, en totale inadéquation entre ce que vous dites et ce que vous faites. Alors c'est vrai, et très sincèrement, très honnêtement, nous attendions autre chose, nous étions impatients et nous sommes extrêmement déçus. Nous nous abstenons sur ce projet et sur cette délibération.

Je voulais aussi intervenir sur la 4.2 qui concerne les inscriptions dans les écoles de la ville de Toulouse. Avec deux points : les bassins scolaires, mais aussi la fermeture de l'école Limayrac Pugens. Les bassins, nous avions déjà dit il y a un an que nous étions opposés à la mise en place de ces bassins, ces bassins qui recoupent plusieurs groupes scolaires. Et pour nous, le périmètre scolaire, le périmètre d'un groupe scolaire, d'une école maternelle, d'une école élémentaire, c'est pour nous l'espace le plus pertinent pour les inscriptions des élèves, parce qu'il s'inscrit dans la proximité de lieu de vie des enfants. Les bassins créés, même si les périmètres scolaires perdurent, je le sais bien, les bassins créés présentent deux risques à notre point de vue. Le premier, à trop réguler les effectifs sur ce bassin, cela va mener inévitablement à ne pas ouvrir des classes. Donc si on n'ouvre pas des classes dans les écoles, le taux d'accueil sera augmenté, et cette qualité d'accueil ne sera pas mise en place. Le deuxième risque de ces bassins, selon cette nouvelle mouture, et à la lecture que j'en ai faite, il y a un risque d'inscrire dans des écoles des enfants qui auraient dû être inscrits dans des écoles dites REP, et ça c'est un risque important pour nous.

J'en viendrai, en dernier point, à la fermeture de l'école Limayrac Pugens. Au mois de mai, vous l'aviez décidée, dont acte aujourd'hui dans cette délibération : votre groupe politique fermera cette école. Je voudrais aborder trois points sur la fermeture de cette école. Le premier, dans la symbolique. Une école dans un quartier, ce n'est pas un bâtiment communal comme un autre, c'est la vie de quartier, c'est la centralité, hautement symbolique et investie par tous affectivement. Pour nous, la rentabilité, la gestion des moyens sont des paramètres très marginaux quand l'éducation est une priorité. Deuxième point, si toutefois fermer une école est incontournable parce que vous avez des chiffres qui le démontrent, j'estime, et nous estimons, nous sommes nombreux, les élus d'opposition mais aussi les parents d'élèves, que votre choix n'est pas judicieux. Quand dans le PEDT, j'y reviens, vous affirmez que la finalité du projet est de fonder l'alliance éducative au service de l'enfant, mettez-le en pratique tout de suite sans fiche action, écoutez les parents de Jean Macé et de Limayrac Pugens. Je pense que votre choix n'est pas judicieux de par l'implantation de la maternelle Françoise Dolto et Limayrac Pugens. Réunir les enfants de l'école maternelle Limayrac Pugens sur Dolto, je pense que c'est une erreur, parce que d'un point de vue montée pédagogique, actuellement les enfants qui poursuivent leur maternelle sur Dolto sont accueillis sur l'école élémentaire La Terrasse, et c'est vrai que ces deux écoles ont l'habitude de travailler ensemble. Donc je vous suggère de fermer l'école Françoise Dolto, de maintenir l'école Limayrac Pugens, puisqu'à contrario, la montée pédagogique de Limayrac Pugens s'effectue vers Jean Macé, l'implantation de Limayrac Pugens le prouvant aussi géographiquement. De toute façon aussi, cela permettrait in fine, peut-être, de baisser l'effectif de l'école maternelle Jean Macé. Je pense que ce choix serait plus judicieux. Mon troisième point de mon propos, et toujours selon votre PEDT, vous dites que vous voulez offrir des loisirs éducatifs, développer le plaisir d'apprendre et l'esprit créatif. Donc mon troisième point, ce sera une suggestion. S'il est vrai que vous voulez véritablement vous inscrire ainsi, je vous suggère de transformer l'école fermée en un centre de loisirs maternels, à l'instar du Petit Capitole. Cette centralité, ce lieu de vie de proximité sera garanti en créant un lieu dédié aux loisirs, et je pense que là les parents vous rejoindront sur votre choix.

M. le Maire : Merci. Monsieur Maurice.

A. Maurice : Merci, Monsieur le maire. À mon tour, je voudrais intervenir sur la délibération 4.1 et 4.2. Concernant le Projet éducatif territorial, rappeler que pour nous, écologistes, l'éducation doit permettre aux enfants de se réaliser autrement que dans la surconsommation frénétique, pour former plutôt des citoyens du monde que des consommateurs compulsifs. Et en matière d'éducation, justement, contrairement à d'autres politiques, et justement à la logique, notamment, d'économie que vous instituez de manière dogmatique aujourd'hui, plus on partage et plus on multiplie, et de la même manière et à l'inverse plutôt que les ressources matérielles s'épuisent et que les ressources financières diminuent, nos ressources intellectuelles, artistiques, notre travail de réflexion et les engagements citoyens créent, eux, de nouvelles richesses. C'est pourquoi ce Projet éducatif est pour nous essentiel, et à notre tour nous considérons que le chemin n'est pas encore arrivé au bout, ça n'est qu'une étape, vous l'avez dit vous-même, Madame l'adjointe, et c'est vrai que c'est dommage qu'après autant de travail, puisque ce travail a commencé déjà sous le précédent mandat, j'ai moi-même participé à la construction du projet éducatif, donc je sais qu'il y avait déjà une première trame quand vous êtes arrivés aux responsabilités, voir que nous en sommes encore à un simple diagnostic et des orientations qui restent à préciser, c'est quand même un petit peu dommage.

Je voudrais surtout relever ce qui me semble manquer à ce stade et dans ce Projet éducatif, d'abord relever et profiter de cet échange autour du projet éducatif, autour de la question des écoles, vous mettez beaucoup en avant la construction d'écoles, et c'est un outil au service d'un Projet éducatif territorial, rappeler l'enjeu quand même aujourd'hui de poursuivre la réhabilitation des écoles de Toulouse et citer l'exemple d'actualité, et je vais vous interpeller, en profiter, de l'école Sarrat qui aujourd'hui est dans un état pitoyable et qui, justement, les parents d'élèves vous alertent, crient la sonnette d'alarme avec, justement, un accident qui s'est déroulé hier dans l'école. Je voudrais savoir quelle réponse vous avez à apporter aujourd'hui aux parents d'élèves de l'école Sarrat à ce sujet. Mais au-delà, effectivement, des outils, des moyens, et je trouve que le Projet éducatif se contente de renvoyer à ce qui est mis en place aujourd'hui, que ce soit en termes d'outils, de moyens, d'animations, il me semble qu'il manque des affirmations fortes d'abord au travers de l'éducation populaire. Certes, vous l'avez dit, ce projet est co-construit, y compris avec les fédérations d'éducation populaire, et heureusement. Mais cela mérite un Projet éducatif territorial, de mon point de vue, à réaffirmer pour avoir une politique éducative cohérente, le rôle majeur, pour relier les questions d'éducation et de démocratie, que jouent l'éducation populaire et le mouvement associatif. En effet, les associations jouent un rôle majeur dans la cohésion sociale, mais aussi sont un puissant vecteur d'implication de lien social et d'éducation, et nous souhaitons que les associations ne soient pas considérées et réduites à une dimension de prestataires des collectivités territoriales comme nous le voyons trop, de plus en plus aujourd'hui. Donc nous voulons que ce Projet éducatif réaffirme la place et le rôle de ces associations d'éducation populaire, et pour l'instant nous ne le voyons pas assez.

Il nous semble également qu'il manque, et c'est en lien aussi, finalement, avec la délibération 4.8 qui est liée à la politique jeunesse, un vrai projet jeunesse. J'ai lu effectivement dans le Projet éducatif qu'il allait arriver dans le premier trimestre 2016, mais je veux rappeler le lien évident qu'il doit y avoir entre ces deux projets, puisque votre diagnostic partagé rappelle que notre ville est un territoire jeune et que nous avons donc un enjeu d'avoir une vraie politique jeunesse. Une politique jeunesse, c'est se poser la question de ce qu'apportent les jeunes à la vie locale et avoir une approche lucide et bienveillante qui tienne compte de la mixité et des échelles, qu'elles soient territoriales ou des âges, et qui surtout ne réduisent pas la jeunesse à une unique forme, puisqu'on le sait, il n'y a pas une jeunesse, mais il y a une diversité des situations qui est énorme, et qu'on ne peut pas répondre aux besoins et susciter l'autonomie qui est un axe majeur d'un Projet éducatif uniquement par la mise en place d'actions, mais aussi par la construction d'un réseau d'actions et de pratiques complémentaires évolutives et cohérentes où, justement, on permette, là aussi, pour rejoindre ce que j'ai dit en introduction sur la remise en question du consumérisme, la prise en compte aussi de tous les enjeux sociaux et environnementaux autour d'une politique jeunesse, avec donc l'ouverture d'espaces de réflexion, de prises d'initiatives, tous ces aspects-là nous semblent aujourd'hui pas forcément apparaître dans les orientations du Projet éducatif.

Mais surtout, il nous semble manquer un élément majeur qui avait été pourtant engagé dans le début de construction que nous avons fait du Projet éducatif, c'est la dimension d'éducation à l'environnement. J'ai été frappé de voir que la seule direction qui n'est pas, quasiment, qui n'est pas associée à ce projet éducatif c'est le service environnement qui porte l'éducation à l'environnement, puisqu'il n'est pas inscrit dans les directions qui ont été associées, et j'ai bien cherché dans les axes, dans les orientations que vous avez définies, y compris dans l'axe 3 de permettre de construire, justement, de permettre aux citoyens de demain de s'épanouir, je n'ai pas vu trace d'une politique d'éducation à l'environnement, et c'est bien regrettable que cela ait été oublié.

Et là-dessus, je veux rappeler que l'éducation à l'environnement ça ne se réduit pas à l'apprentissage de quelques pratiques écocitoyennes ou au tri sélectif des déchets, par exemple. Ce serait réducteur, justement, car l'un des enjeux du développement de l'éducation à l'environnement réside dans la mise en œuvre de pratiques d'éducation et de formation à la citoyenneté, qui permettent d'élargir, justement, l'horizon et de s'inscrire dans un monde fini que nous ne pouvons plus continuer de piller indéfiniment, et c'est bien d'actualité au moment de la COP21 que ces éléments-là soient inscrits pleinement comme une orientation prioritaire d'un Projet éducatif territorial. Donc, vous le voyez, pour nous, ce projet éducatif reste un début, un diagnostic des orientations qui méritent largement d'être affinées et précisées, avec des manques importants que sont notamment la question, effectivement, du monde fini que nous devons intégrer aussi dans un Projet éducatif.

Concernant la délibération 4.2, l'inscription dans les écoles maternelles et l'actualisation de périmètres des bassins scolaires, je veux moi aussi revenir sur la fermeture de l'école Limayrac pour dire que pour notre part, nous regrettons le caractère très laconique de la délibération sur ce point et le fait que nos demandes de projection démographique chiffrée qui avaient été formulées par ma collègue Michèle Bleuse au dernier conseil municipal soient restées sans suite. Vous aviez donné quelques éléments en séance, mais vous deviez nous préciser et nous regrettons que la délibération ne nous permette pas aujourd'hui d'avoir tous les éléments pour savoir si cette fermeture est justifiée ou pas, et, pour notre part, nous n'en sommes pas convaincus. Et concernant les bassins, beaucoup de choses ont été dites par Madame Verniol, mais la nouvelle organisation des bassins, de notre point de vue, favorise les déplacements d'enfants dans des écoles éloignées, comme l'illustre justement l'exemple de Limayrac qui justifie aujourd'hui sa fermeture. Donc pour ces raisons, nous allons voter contre cette délibération, et nous nous abstiendrons sur la délibération du Projet éducatif territorial, dans l'attente d'avoir un vrai Projet éducatif territorial.

M. le Maire : Merci. Je donne la parole à Marion Lalane.

M. Lalane de Laubadère : Je vous remercie. Alors, pour le PEDT, Madame Verniol, je suis déçue, mais même pas tellement surprise, finalement, que vous reprochiez tout un tas de choses, je m'y attendais dans une certaine mesure. Je me doutais que vous me diriez que c'est un gadget, que ça ne sert à rien, que tout se faisait déjà avant et que nous n'avançons pas. C'est finalement pas une immense surprise, même si j'avoue que je suis un peu déçue puisque là, très clairement, un partenariat de 140 personnes, 140 personnes de tous horizons dont les fédérations de l'éducation populaire bien sûr, effectivement, qui ont toute leur place très largement dans ce PEDT pour justement leur donner une dimension et leur donner une possibilité d'agir bien au-delà qu'être simplement prestataires, vous avez raison, Monsieur Maurice. Non, ça n'est pas simplement le CEL ou le PEL de 2004-2005 bien évidemment. Alors sur le fait que ce soit une étape, l'Éducation nationale a félicité le PEDT, elle a considéré que c'était vraiment un modèle du genre, parce que justement, nous n'avons pas voulu faire un document purement administratif pour une simple levée de fonds, et nous avons pris tout le temps de la concertation et tout le temps qui nous était donné justement pour pouvoir faire ce travail-là. Alors vous le savez bien, les délais ont été modifiés par le ministère. Au départ, ce PEDT devait être rendu en juin 2016, puis nous avons appris cet été que finalement c'était novembre, qu'il a fallu revoir tout le calendrier que nous avions envisagé au départ, ce qui explique qu'en effet ce PEDT du coup n'est qu'une étape et c'est une sorte d'organisme vivant un peu comme le contrat de ville, finalement. Il a vocation à évoluer, à grandir et à se développer, donc évidemment qu'il n'est pas encore totalement complet puisque ça va être le travail maintenant du Parlement éducatif de Toulouse de proposer des actions extrêmement concrètes par rapport à ces axes.

Alors ces axes et ces neuf orientations sont larges justement pour pouvoir inclure beaucoup de domaines et évidemment le développement durable en fait partie, évidemment que ma collègue Elisabeth Toutut-Picard a été, ses services ont été associés, évidemment qu'il y a des actions qui sont menées, Elisabeth pourra peut-être en dire un mot tout à l'heure, mais, des actions qui sont menées, des actions qui sont prévues, et que comme c'est justement extrêmement transversal le développement durable, on n'avait pas voulu le réduire à une simple mention, favoriser le développement durable ou que sais-je, parce que c'est à mon avis le développement durable quelque chose qui est totalement transversal. Néanmoins, ce sont des axes qui ont été travaillés par nos partenaires et réfléchis par nos partenaires. Donc, non, Madame Verniol, ça n'est pas une contractualisation pour un simple passage obligé, sans quoi nous nous serions contentés de votre première version pour avoir le fonds d'amorçage, ça suffisait, puisque la plupart des villes, effectivement, se sont contentées d'un mini-document pour simplement répondre, satisfaire aux exigences administratives basiques. C'est évidemment ce que nous n'avons pas voulu faire, évidemment nous sommes allés bien au-delà.

Alors, qu'il soit incomplet, je l'ai expliqué dès le début, il n'a pas vocation à être, il n'est pas fini, et j'ai expliqué aussi, vous avez raison, Monsieur Maurice, qu'il faut l'étendre vers les jeunes, parce qu'en effet il faut une politique ambitieuse envers les jeunes aussi, mais pour les contraintes de calendrier dont je vous ai parlé juste avant, nous avons souhaité dans un premier temps le réduire sur le champ des 2-11 ans, mais il n'a pas vocation à rester exclusivement sur ce champ-là tout à fait. Donc voilà, je crois que la place des partenaires dans ce Parlement éducatif de Toulouse va être encore plus accrue, encore plus importante, dans des concertations extrêmement larges pour pouvoir justement donner la parole à tous et à toutes les diversités, et tenir compte de toutes les spécificités, et je crois qu'au contraire c'est très très loin d'un simple document qui restera lettre morte au fond d'un tiroir, mais malheureusement je crois, Madame Verniol, que j'attendais pas autre chose de votre part que cette réaction. Néanmoins, je continue sur les... Et d'ailleurs, non, pardon, je pense à autre chose.

Sur les bassins scolaires, alors je vais répondre en groupé peut-être aux deux. Madame Verniol, donc vous avez dit que vous étiez déjà opposée à ces bassins scolaires, je vous rappelle que vous vous étiez abstenue et non pas opposée à l'époque, sur les bassins scolaires, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Néanmoins, et je vous avais rappelé à l'époque, en son temps, quand ça a été créé, que de votre époque vous régulier déjà les enfants, et réguler les enfants, en soi, n'est pas une nouveauté. Les bassins scolaires, simplement, ont permis de donner de la transparence et de la cohérence à cette régulation, à savoir quand les parents inscrivent leurs enfants, vous le savez, le périmètre des écoles est le périmètre d'inscription privilégié des enfants. Quand il n'y a plus de place, et je pense par exemple au nord, nous régulons les enfants. Nous régulons les enfants en fonction de leur adresse, bien sûr, mais au moins les parents savent qu'ils peuvent être fléchés vers telle ou telle école, donc il n'y a pas de mauvaise surprise. Et néanmoins sur l'ensemble de la ville, 33 300 enfants, nous régulons à peu près 200 enfants dans ces conditions-là sur un bassin scolaire. Vous avouerez que c'est quand même relativement peu. Et vous me reprochez, vous m'expliquez, Madame Verniol, que le bassin scolaire, à votre avis, ça empêche les ouvertures de classes. Dois-je réellement vous rappeler, je ne crois pas, que c'est l'Éducation nationale qui décide des ouvertures de classes, et quand l'Éducation nationale ne décide de donner à Toulouse que 53 postes quand on en demande une soixantaine, effectivement, Madame Verniol, il manque d'ouvertures de classes. Je le déplore, parce que nous mettons tout en œuvre pour pouvoir ouvrir ces classes. Seulement, s'il n'y a pas d'enseignants, il y a pas d'ouverture de classe, et vous le savez absolument et parfaitement. Ensuite, sur le fait qu'il faille réguler des élèves, je suis désolée, Madame Verniol, faut réguler des élèves parce qu'il y a une pression démographique au nord, parce qu'il n'y a pas assez d'écoles au nord, Madame Verniol, parce qu'il n'y a pas eu d'anticipation, entre autres au nord, pour pouvoir accueillir les enfants. Donc en effet, le temps que nous construisions nos minimum sept écoles dans ce mandat, dans les un peu moins de cinq ans qui restent, en effet, en attendant sept minimum, en attendant, il faut bien mettre les enfants quelque part. Nous agrandissons, nous rénovons les écoles, évidemment, mais en attendant il fallait trouver des solutions pour pouvoir suppléer à votre, comment dire, insuffisance, oui, tout à fait. Alors, je continue, vous craignez que les bassins scolaires régulent des enfants des REP, donc des Réseaux d'éducation prioritaire, vers les hors REP. Evidemment, nous avons eu ce débat avec l'Éducation nationale, évidemment nous avons eu ce débat avec les syndicats enseignants et avec les fédérations de parents d'élèves. Il en est ressorti que c'est plutôt une chance pour les enfants de pouvoir être régulés de la REP vers hors REP, que ça favorise la mixité sociale. L'Éducation nationale a même dit qu'à leur avis, il serait même bien qu'à terme il n'y ait plus du tout de REP parce qu'il y aurait suffisamment de mixité sociale pour éviter finalement que les REP existent, puisque l'intérêt c'est qu'on ait de la mixité sociale. Et que, encore une fois, quand nous sommes amenés à réguler des enfants de la REP vers le hors REP, c'est dans la marge extrêmement minoritaire, et c'est fait toujours en concertation et en accord avec tous les partenaires. Enfin, donc voilà, je crois, pour les bassins.

Monsieur Maurice, vous m'aviez interpellée sur les bassins, non pas particulièrement. Par rapport à Limayrac, alors là vous revenez encore dessus, je trouve que vous manquez pas de culot, mais je crois qu'on s'en était rendu compte que finalement c'est pas ça qui vous étouffe, de revenir sur toute cette affaire-là. Que vous dire sur Limayrac, Madame Verniol, vous aviez prévu de la fermer, cette école, donc vous pouvez dire non, pousser des cris d'orfraie, dire que c'est faux, vous lever, vous insurger, et cetera, c'est scandaleux. Néanmoins, lorsque je suis arrivée, la première chose dont on m'a saisie, c'est l'affaire Limayrac parce que tout était déjà dans les tuyaux et tout était enclenché. Et j'ai dit attendez, moi je veux qu'on prenne le temps de savoir exactement quoi, comment, les chiffres, et cetera. Par rapport aux chiffres, Monsieur Maurice, je suis désolée, je n'avais pas compris, sans quoi il est bien évident que je les aurais fait passer, je n'avais pas compris que vous vouliez des chiffres supplémentaires que ceux que j'avais donnés en conseil municipal, il y a pas de problème pour que je vous fasse passer ça. De mémoire, je peux quand même vous redonner, on a un vivier, là, d'enfants sur les écoles maternelles de l'ordre de 390 enfants sur les cinq écoles maternelles de ce secteur, en règle générale, pour cinq écoles maternelles, nous avons entre deux et trois écoles, ça dépend de la taille, on va dire, allez, trois écoles maternelles pour ce vivier-là d'enfants, et là il y en a cinq. Mais je pourrai vous faire passer les projections et tous les documents qui ont été passés aux parents. Je suis désolée, je n'avais pas compris que, voilà, bon, je vous le ferai passer, il y a pas de souci.

Alors, pour en revenir sur Limayrac, vous m'expliquez, Madame Verniol, qu'une école ça n'est pas qu'une école et qu'un bâtiment. Je vous remercie, c'est vrai que je ne le savais pas, et que c'est symbolique d'une vie de quartier. Madame Verniol, sur cette école, il y a dans un rayon de 500 mètres trois écoles. Je ne crois pas que la vie de quartier soit bouleversée. Trois écoles sur moins de 500 mètres, donc vraiment, là je crois pas, on n'est pas dans un petit village où l'école joue le rôle de centralité absolue et de point de départ et d'alpha et d'oméga de la vie du village. Il y a trois écoles sur un rayon de 500 mètres. C'est bien le problème, justement, encore une fois il y a trop d'écoles, justement, dans un même secteur. Vous m'expliquez ensuite que ça n'est pas un choix judicieux et que j'aurais dû fermer Dolto. Donc je vous remercie de conforter par là même qu'il faut bien fermer une école, puisque vous me dites « Ne fermez pas Limayrac, fermez Dolto ». Donc vous confirmez que c'est bien une école qu'il faut fermer, en tout cas que ce soit celle-là ou une autre. Donc je vous ai expliqué la dernière fois, mais je veux bien recommencer comme à chaque fois où on redit à chaque conseil municipal la même chose, qu'il fallait fermer une des deux écoles, que le choix a été fait de fermer Limayrac et non pas Dolto, puisque Dolto offre des capacités évolutives que n'offre pas Limayrac, puisque Limayrac est prise entre trois rues, et ça n'est pas le cas de Dolto. Bon. Ensuite, vous m'expliquez que les parents de Limayrac sont mécontents, oui ça je le sais, je le comprends, d'ailleurs. Tout le monde peut très bien le comprendre, personne ne peut être satisfait que son école ferme, jusque-là je suis d'accord. Et vous m'expliquez que c'est une très mauvaise idée de mettre les enfants de l'école du secteur de Limayrac sur l'école Dolto, et puis je ne sais pour quelle raison d'ailleurs, vous dites que c'est une mauvaise idée. Simplement, la décision de mettre tout le secteur de Limayrac sur Dolto a été prise en concertation avec tous les parents élus des cinq écoles, avec tous les directeurs des cinq écoles, avec l'IEN concerné, et ce sont eux, et non pas moi, qui ont décidé de basculer, au moment de la fermeture de Limayrac, de dire que les enfants seraient sur tel secteur plutôt que tel autre. Je n'avais aucun dogme ni aucun avis en la matière. Nous avons laissé les parents et les directeurs d'école faire des propositions. Ça a été adopté à l'unanimité, et tout le monde était présent à cette réunion, il ne manquait personne, ça a été adopté à l'unanimité. Les parents de Dolto et de la Terrasse sont ravis de la fermeture d'une école, parce que justement ça va repermettre le dynamisme démographique, ils étaient présents et ils se sont clairement exprimés à cette réunion, ils ont été extrêmement constructifs justement, parce qu'ils savent bien que même si c'est une décision qui est difficile à prendre, mais qu'il fallait la prendre, eux savent que c'est pour l'intérêt de toutes les écoles du bassin et pour sauvegarder toutes les écoles du bassin. Qu'est-ce qu'il y avait d'autre sur Limayrac ? Non, je crois que j'ai fait à peu près le tour des éléments que vous m'aviez proposés. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci. Alors, Monsieur Lacaze avait demandé, puis ensuite Madame Verniol à nouveau.

P. Lacaze : Oui, Monsieur le maire, c'est pour une précision par rapport à ce que vous avez annoncé, je sais pas si Madame Lalane de Laubadère peut le faire, mais effectivement nous sommes intéressés que les chiffres soient donnés par rapport aux enfants inscrits dans les cantines. Vous annoncez, Monsieur le maire, une augmentation de 6,5 %. J'ai pas compris si c'était par rapport au mois de septembre 2015 ou si c'était par rapport au mois de novembre 2014. Ce que je trouve, moi, c'est qu'il faudrait donner, effectivement, les chiffres mensuellement, pour nous ou pour la presse, sur le nombre d'enfants dans les cantines, mais par rapport à l'année précédente, pas les fluctuations, ou peut-être, au mois, en attendant, et il serait intéressant de voir aussi ce qui se passe dans les CLAE, je sais pas si c'est possible, mais je voudrais une précision sur ces chiffres, merci.

M. Lalane de Laubadère : Oui. Oui, en effet, Monsieur le maire a précisé ce matin, il y a plus 6,7 % d'enfants entre le mois de septembre et le mois de novembre 2015, 1 700 enfants de plus dans les cantines. Simplement, nous n'avons pas les chiffres de novembre 2014 parce qu'ils ne sont pas automatisés par la DSI, c'est une demande qui avait été faite déjà depuis 2013, je pense que là, Madame Verniol le sait que c'est des difficultés techniques, en fait, qui ne permettent pas cette automatisation des chiffres. C'est une extraction manuelle qui doit être faite, vous vous en doutez bien, extrêmement fastidieuse. Néanmoins, comme le disait Monsieur le maire, on en fera un bilan global à la fin de l'année parce que je n'ai pas d'état d'âme par rapport à ça, je crois que vous avez raison, ce sont des chiffres qui doivent être fournis. Pareil pour le CLAE, en fait c'est le temps de midi où nous avons le plus d'élèves, et c'est le temps de midi où nous comptons le plus facilement, avec les inscriptions, les élèves. C'est un peu plus compliqué pour le CLAE. J'attends, j'ai demandé aux services, parce que tout ça est manuel, en fait, donc j'attends que les services parviennent à nous donner des chiffres. C'est vrai que c'est un petit peu compliqué, un petit peu plus compliqué sur les CLAE, mais que globalement, de ce qu'on voit, alors à quelques exceptions près, hein, je l'entends, je ne dis pas que c'est partout rigoureusement la même chose, je sais bien que certaines écoles peuvent avoir des variantes, aussi bien dans les quartiers d'ailleurs très favorisés que défavorisés, mais néanmoins les choses sont en train de revenir à la normale, finalement, enfin je sais pas quelle est la normale, d'ailleurs, mais à un certain équilibre comme précédemment, donc voilà, là on a 1 700 enfants de plus qu'au mois de septembre dans les cantines. Mais bien évidemment, quand on aura des chiffres comparés année sur année, on vous les fera passer, j'ai pas de problème avec ça, simplement pour le moment nous ne les avons pas. Mais ce que nous savons c'est qu'il y a 1 700 enfants de plus par rapport au mois de septembre.

M. le Maire : Très bien. Monsieur Maurice. Ah pardon, c'est vrai, Madame Verniol est patiente. Madame Verniol.

G. Verniol : Monsieur Maurice le comprendra. Madame l'adjointe, le précédent conseil municipal, mon collègue, Romain Cujives, avait relevé votre façon de vous exprimer pour le moins, on va dire, très rapide, très, je ne dirais même pas agressive, je n'en ai même pas envie. Là aujourd'hui, votre ton est apaisé, mais les mots que vous choisissez ne le sont pas pour autant. Je ne me suis jamais permis, depuis que je suis élue, et Monsieur Moudenc peut le justifier facilement, de dire à un collègue qu'il manquait pas de culot. Je ne m'exprime pas comme ça et je ne vous permets pas, Madame, de vous exprimer à mon égard ainsi. Madame, ce que je dis, je n'ai jamais déguisé la vérité. Nous revenons sur Limayrac Pugens et je veux, pour une fois pour toutes, le dire : j'ai été sollicitée par l'Éducation nationale, comme vous l'avez été, je le suppose, par trois fois pour savoir si nous serions favorables à la fermeture de l'école Limayrac Pugens, parce qu'à cette époque-là ils n'envisageaient pas la fermeture de Dolto dans la mesure où elle avait trois classes. J'ai étudié la faisabilité de cette fermeture, et nous n'avons jamais décidé cette fermeture. Trouvez un document qui l'atteste.

Deuxièmement, j'aimerais, Madame, que lorsqu'on s'exprime, même si nous sommes des élus d'opposition, et même si pour vous cela semble quantité négligeable, que vous écoutiez nos propos et le déroulé de nos interventions. Après, il est facile d'écouter des bribes de discours et de se moquer des élus d'opposition. J'ai bien dit que l'on mettait en doute le fait de fermer cette école Limayrac Pugens. Et ensuite, je dis dans mon propos « mais si toutefois il est incontournable », et ce sont mes mots, « de fermer une école », Madame l'adjointe, j'estime que votre choix n'est pas judicieux. Ce sont les mots que j'ai dits. Donc ne venez pas dire ensuite que je dis une chose et tout son contraire, ça pour moi c'est insupportable. Donc je reviens à dire que s'il y a une école vraiment à fermer sur ce bassin scolaire, dans la mesure où c'est vous qui avez les chiffres, vous nous avez rien communiqué, j'estime à ce moment-là que vous pourriez envisager un autre choix plus judicieux, et à ce titre je sais que les parents d'élèves des groupes scolaires Jean Macé et Limayrac maternelle sont exactement sur cette longueur d'onde. Je n'interviendrai plus, Madame.

M. le Maire : Monsieur Maurice.

A. Maurice : J'avais deux questions, enfin par rapport à une longue réponse de Madame Lalane sur l'école Sarrat, j'aimerais bien que vous puissiez répondre pour que les parents d'élèves sachent ce qu'il en est, et puis sur la question des chiffres, justement, je suis étonnée que vous expliquiez que c'est compliqué d'avoir des chiffres, et cetera, mais que vous réaffirmiez à la fin les chiffres qui ne veulent rien dire de septembre à novembre. Donc, soit vous n'utilisez pas les chiffres parce qu'ils pourraient vous desservir, soit vous donnez des chiffres qui sont utilisables et dans ce cas-là on attend effectivement la fin de l'année pour juger effectivement de la fréquentation des cantines. Donc je pense qu'il faut pas utiliser des chiffres quand ils ne veulent rien dire.

M. le Maire : Bien. Marion Lalane de Laubadère.

M. Lalane de Laubadère : Merci Monsieur le maire. Alors, par rapport à Limayrac, bon, on va refaire éternellement le débat, nous avons pas, oui, je sais bien que vous n'avez jamais décidé de la fermer, sans quoi elle serait déjà fermée cette école, en effet, donc la décision politique n'a pas été jusqu'au bout, en effet, vous ne l'avez pas actée, mais le processus... le processus, vous aviez fait le choix... Détendez-vous, Madame Verniol, je vous ai pas agressive, ni interrompue d'ailleurs... Non, je ne trouve pas, si ça vous heurtée, j'en suis... Madame Verniol, si ça vous a heurtée...

M. le Maire : Écoutez la réponse de Madame Lalane.

M. Lalane de Laubadère : Si ça vous a heurtée, j'en suis désolée, ça n'était pas le but, et je pense même que c'est plutôt un compliment que de ne pas manquer de culot, finalement. Non, plus sérieusement, plus sérieusement Madame Verniol, le but n'était pas de vous heurter, simplement effectivement j'ai un peu de difficulté à vous entendre prendre des positions en faveur ou plutôt contre la fermeture de Limayrac, compte tenu des mails ou des propos que les uns ou les autres ont pu me tenir dans le service. Mais au-delà de ça, peu importe, j'allais dire, la réalité c'est qu'en effet, nous allons fermer cette école, et la décision a été prise sur des faits et des chiffres objectifs, donc je répète, un vivier d'environ 390 enfants pour cinq écoles maternelles, ce qui est effectivement extrêmement peu d'écoles. Je rappelle la maternelle la Terrasse qui a fermé une classe l'an passé, la maternelle Dolto qui a fermé une classe cette année, parce qu'il n'y a pas une démographie très dynamique dans ce quartier par rapport au nombre d'écoles, bon. Donc effectivement, il fallait faire le choix d'en fermer une, le choix de Limayrac a été fait, j'entends, Madame Verniol, que vous pensez que Dolto eût été plus appropriée, ça n'est pas le choix que nous avons fait, voilà, ça c'est clair.

Les parents de Macé et de Limayrac, en effet, ont fait cause commune ou ont tenté de faire cause commune. En tout cas, il se trouve qu'à la réunion de périmètre donc avec tous les acteurs des cinq écoles du bassin scolaire, les parents s'en sont expliqués et les parents des autres écoles ont expliqué aux parents de Macé, aux parents de Limayrac, leur point de vue, leur vision, les directeurs aussi, et finalement les parents de Macé ont compris la nécessité aussi de fermer une école. Leur inquiétude c'était que finalement eux-mêmes se trouvent avec une explosion dans leur école, mais la répartition des nouveaux périmètres fait que ça ne sera pas le cas, puisque les enfants de Limayrac vont aller sur le périmètre de Dolto, bon.

Par rapport à Sarrat, excusez-moi, Monsieur Maurice, simplement j'avais noté, mais j'ai oublié de vous répondre sur ce point-là. Oui, alors l'école Sarrat est une école qui est actuellement, depuis la rentrée, protégée, il y a des madriers, il y a des zones de sécurisation dans la cour, parce que nous avons découvert cet été des microfissurations sur les murs, qui sont des fissurations qui sont suivies d'ailleurs, bien évidemment, des problèmes de structure en fait très importants de l'école. Donc elle a été sécurisée, elle a été mise en sécurité pour la rentrée, évidemment puisque l'école est utilisée par des enfants. Les travaux, comme ils sont importants, sont prévus cet été parce qu'on ne peut pas le faire en présence des enfants, ce sont des travaux trop importants, et que les parents là s'inquiétaient, mais en réalité nous sommes en relation, les services sont en relation tout le temps avec la directrice. On a rencontré les parents, la maire de quartier est en lien aussi avec les parents, ils s'inquiétaient de la durée, surtout ce qu'ils voulaient c'est avoir rapidement un accès aux toilettes, puisque le système fait que les toilettes n'étaient pas accessibles. On leur avait expliqué que c'était en étude avec la DBE pour la faisabilité. Ça prend un peu de temps, et que ça allait se faire et qu'au moment où on les avait rencontrés ça devait se faire prochainement. Donc effectivement, la DBE a confirmé que les travaux devaient être lancés très bientôt pour l'accessibilité des toilettes en fait, et le barriérage qui est mis pour protéger les façades de l'école, pour que les enfants n'y aillent pas, sont en fait des barriérages qu'on met habituellement dans toutes les écoles quand il y a des travaux ou des risques, enfin des zones qu'il faut sécuriser. Néanmoins vous avez raison, il y a une petite fille hier qui a trébuché sur un des plots et qui s'est blessée, donc là, dès aujourd'hui d'ailleurs, c'était prévu en fait, il se trouve que malheureusement cette enfant s'est blessée hier, mais c'était prévu puisque les travaux ont commencé aujourd'hui, de mousse qui est mise sur les grilles et puis la semaine prochaine de, comment ça s'appelle, de plinthes en fait qui vont être posées tout le long des plots de béton, justement pour éviter que les enfants puissent trébucher, c'était des travaux prévus, il y a eu malheureusement cet accident, j'ai téléphoné hier à la famille, mais les travaux étaient enclenchés. Alors voilà, mais c'est vrai qu'on peut pas les faire, compte tenu de l'ampleur des travaux, on peut pas les faire avant cet été, c'est impossible, on aurait bien aimé mais c'est totalement impossible.

M. le Maire : Bien. Pour le vote des huit délibérations, quelles sont celles que vous souhaitez voir disjointes ? Madame Verniol, on vous écoute.

G. Verniol : Je vous réponds, 4.1, 4.2.

M. le Maire : 4.1 et 4.2, d'accord.

G. Verniol : C'est tout.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres souhaits de la part des autres groupes, de disjonction de votes, à part 4.1 et 4.2 ? C'est bon, on fait comme ça ? Très bien. 4.1 : qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? On note des abstentions. Qui vote contre ? C'est adopté. 4.2 : qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Les autres délibérations, donc 4.3 à 4.8, je les mets toutes ensemble : qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont adoptées.

4.1 APPROBATION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE DE TOULOUSE (P.E.D.T.)- (Education - 15-695)

Abstention

Groupe Socialiste
Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Toulouse Vert Demain

ADOPTÉ

4.2 INSCRIPTION DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES PUBLIQUES 2016 - ACTUALISATION DE PERIMETRES ET BASSINS SCOLAIRES-(*Education* - 15-716)

Contre

Groupe Socialiste
Groupe Radical de Gauche, Républicain et Humaniste
Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Toulouse Vert Demain

ADOPTÉ

4.3 GESTION DU PERSONNEL EDUCATION - RECRUTEMENT DU PERSONNEL NON-TITULAIRE 2016-(*Education Ressources Humaines; - 15-717*)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.4 PLAN NUMERIQUE DES ECOLES PUBLIQUES DE TOULOUSE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE TOULOUSE ET L'EDUCATION NATIONALE-(*Education Systèmes d'Information; - 15-821*)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.5 FINANCEMENT DES RESEAUX D'EDUCATION PRIORITAIRE 2015-(*Développement Social Education; - 15-764*)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.6 REUSSITE EDUCATIVE - PROGRAMMATION 2015 - FINANCEMENT DES PROJETS ASSOCIATIFS-(*Développement Social Education; - 15-765*)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.7 SUBVENTIONS AUX OPERATEURS ASSOCIATIFS DES ACTIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS)-(*Développement Social Education; - 15-767*)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.8 AGREMENT DU NOUVEAU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2015 - 2018 ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE ET LA VILLE DE TOULOUSE.-(*Enfance - Loisirs - 15-542*)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Maire : Nous passons aux délibérations d'Élisabeth Toutut-Picard. Je vais lui demander peut-être de commencer par la délibération 5.2 parce que c'est une délibération sur laquelle il y a un vote. Le reste, il y a pas de vote, c'est le rapport annuel sur le développement durable.

Merci, Monsieur le maire. Donc une délibération, donc, une série de versements de subventions au titre de l'année 2015, c'est une deuxième tranche de subventions en direction d'associations qui nous accompagnent dans le cadre du Plan climat-énergie territorial, dans une opération de sensibilisation d'éducation à l'environnement et au développement durable. Donc plusieurs cibles, la cible de la biodiversité, avec l'association Dire. Nous voulons lancer des opérations d'animations et de conduite d'ateliers sur des thématiques de biodiversité urbaine. Une autre, toujours dans le cadre de la biodiversité, une opération que nous allons monter avec les CLAE autour du montage d'un projet d'établissement pour englober au minimum le CLAE et puis l'équipe enseignante autour de la création d'un jardin et de l'observation de la biodiversité. Ensuite, une cible qui est accompagnement et diffusion de projets d'éducation et d'environnement développement durable, avec l'association Reflets, pour une étude de faisabilité, pour préfigurer un Centre permanent d'initiatives pour l'environnement. Et deux opérations dans le cadre du climat et de la COP21, une opération en direction du monde de l'entreprise, une opération qui concerne le Centre des jeunes dirigeants d'entreprises, le CJD, qui ont organisé une manifestation pendant toute une semaine de la COP21 appelée Place to B Toulouse, B pour Business, pour décliner localement l'initiative nationale et vulgariser les enjeux liés au climat, et nous avons d'ores et déjà d'ailleurs un retour sur cette manifestation, puisqu'une centaine d'entreprises se sont officiellement engagées à réduire de 10 % leur consommation d'énergie d'ici deux ans. Et dernière association, qui concerne cette fois-ci le monde des jeunes, c'est une manifestation à la fois ludique et éducative, une petite œuvre théâtrale qui sera présentée dans les écoles sur la thématique de la défense de l'environnement. Donc cette deuxième vague d'attributions d'un montant de 17 000 euros s'ajoute au montant de 40 000 euros déjà accordé pour 2015, soit un total de 57 000 euros qui correspond au budget inscrit au BP 2015 qui a été voté.

M. le Maire : Sur cette délibération, Monsieur Maurice.

A. Maurice : Merci, Monsieur le maire. Oui, sur cette délibération, pour dire qu'on retrouve, parmi les projets soutenus, des projets qui sont dans la continuité, et c'est une bonne nouvelle qu'ils puissent être encore soutenus. Cependant, deux remarques qui font que nous nous abstenons. D'abord, la logique que vous avez choisie de diminuer le soutien à ces associations qui jouent un rôle majeur par rapport à l'enjeu climatique dont on a parlé ce matin et dont on va reparler derrière autour du rapport au développement durable, et puis aussi un risque que je vois poindre d'une dérive de ce soutien, qui déjà est diminué au total, d'aller vers des projets moins associatifs. Je n'ai rien effectivement contre le travail qu'a mené le Centre des jeunes dirigeants d'entreprises pour un engagement de réduire de 10 % d'énergie en deux ans, vous conviendrez que ce n'est pas non plus un engagement extraordinaire, mais c'est très bien comme manifestation. Ma question c'est de me demander est-ce que nous devons, avec le peu de moyens justement qu'il y a aujourd'hui et en diminution par vos choix, prioriser des projets au niveau des entreprises et de structures de représentants d'entreprises plutôt que d'associations d'intérêt général qui portent des enjeux environnementaux sans, voilà, sans dimension lucrative. Il me semble que prioritairement, nous devrions soutenir des projets portés par le riche tissu associatif toulousain en matière d'éducation à l'environnement. Donc pour ces deux raisons, nous nous abstenons sur cette délibération.

M. le Maire : Monsieur Briançon.

F. Briançon : Oui, très rapidement, je veux m'inscrire dans la brièveté d'Antoine Maurice pour dire qu'il y a effectivement beaucoup de choses dans ce rapport qui est essentiellement basé sur la politique que nous avons impulsée lors de la dernière mandature. Et j'ai d'ailleurs, en parcourant les 65 pages de ce document, eu beaucoup de mal à essayer de...

M. le Maire : Attention, Monsieur Briançon, nous sommes sur la délibération 5.2.

F. Briançon : Ah, j'ai pas suivi, pardon.

M. le Maire : Voilà. Monsieur Maurice, lui, avait bien suivi. Donc est-ce qu'il y a d'autres... Mais après je vous redonnerai la parole sur le reste, il y a pas de problème. Sur la 5.2, est-ce qu'il y a d'autres expressions, non ? Très bien. Donc on va mettre aux voix la 5.2. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Je vais demander à Madame Elisabeth Toutut-Picard de donner quelques éléments de réponse à notre collègue Antoine Maurice et d'enclencher sur la présentation du rapport.

É. Toutut-Picard : Tout d'abord, sur le montant des subventions accordées, cette diminution c'est la diminution qui a été appliquée sur tous les budgets, quels qu'ils soient, d'attribution de subventions pour toutes les délégations, donc il n'y a pas eu de situation particulière pour les subventions accordées aux associations intervenant dans le domaine de l'éducation et de la sensibilisation au développement durable. Donc il n'y a pas eu une volonté particulière de nuire à cette démarche. Deuxième chose, vous critiquez le fait que nous accompagnions des démarches en direction du monde de l'entreprise, mais j'estime que tout le monde, tous les partenaires sont intéressants quand ils s'engagent à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre et à lutter contre le réchauffement climatique. Donc à partir du moment où le monde de l'économie se mobilise pour nous accompagner dans notre démarche générale, je trouve que c'est une initiative qu'il convient de saluer et de soutenir. Même s'il vous semble que 10 % de réduction d'économie d'énergie demeure symbolique, il n'en demeure pas moins que c'est un signe fort que les entreprises, elles aussi, se mobilisent en faveur du réchauffement, en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique.

Et deuxième chose, qui sera un petit peu la réponse à la remarque que vous avez faite tout à l'heure à Marion Lalane de Laubadère, nous avons le projet sur l'exercice 2016 de réfléchir à un appel à projets qui permettrait d'avoir une démarche structurée en direction du monde de la jeunesse, parce que toutes les démarches que nous faisons, le travail que nous faisons de fond de lutte contre le réchauffement climatique, c'est essentiellement pour préparer l'avenir de nos jeunes et des générations qui vont nous suivre, et donc il convient qu'ils soient mobilisés dès leur plus jeune âge. Donc nous avons le projet avec Marion de mener une opération d'envergure en relation avec l'Éducation nationale et avec le Rectorat en matière de développement durable, et nous avons déjà cette année lancé une opération avec les éditions Milan en direction de 200 petits enfants qui sont venus sur la place du Capitole montrer leur intérêt pour les problèmes du climat, qui sont venus présenter leurs propres propositions, et c'est en relation avec la délégation de l'éducation et avec les écoles. Donc la transversalité est établie à ce niveau-là, et l'année prochaine nous voulons donner un peu plus d'envergure à ces démarches ciblées sur le jeune public, de la toute petite enfance jusque, nous l'espérons, aux jeunes adultes des collèges et des lycées. Voilà pour répondre à la remarque de Monsieur Maurice.

M. le Maire : Merci. Donc on enchaîne sur le rapport.

É. Toutut-Picard : Pour accompagner ma présentation, donc j'ai un support diaporama qui se veut très synthétique. Voici quelle est la structure de ma présentation. Je vais vous donner d'abord, si le micro veut bien démarrer, voilà, quelques mots introductifs pour vous situer la place du rapport développement durable dans le rythme des commissions. Ensuite, les cinq messages clés que je souhaiterais faire passer dans ce rapport. Et ensuite, quelques mots de prospection pour savoir comment nous nous situons par rapport à tous les enjeux que nous avons identifiés.

Donc premier point, recadrer, pourquoi une présentation du rapport développement durable en conseil municipal et la semaine prochaine en conseil communautaire ? Tout simplement parce que c'est une obligation, c'est une obligation réglementaire qui a été impulsée par la loi Grenelle, et donc c'est obligatoire pour toutes les communes et EPCI supérieurs à 50 000 habitants. L'objectif ça n'est pas une délibération officielle, mais d'ouvrir un débat, d'ouvrir un débat et introductif au projet de budget, pour montrer comment la collectivité s'engage à travers ses choix budgétaires dans le sens du développement durable. Et puis illustrer la contribution bien sûr aussi aux défis nationaux, européens et internationaux. Le contenu du rapport annuel, vous avez sur la gauche ce que demande le règlement et ce que nous, nous avons apporté dans ce rapport, donc on est tenu de présenter le fonctionnement de la collectivité, donc nous l'avons traduit en actions correspondant à la collectivité exemplaire, les politiques publiques qui sont mises en place et les processus de gouvernance. Et vous avez sur le côté droit, donc, ce que nous avons mis en place, le Plan climat-énergie territorial, l'intégration du développement durable dans toutes les politiques publiques, la transversalité de la gouvernance, la communication et les moyens financiers qui ont été mis à disposition pour soutenir cette action. Il me semblait intéressant de rappeler, en deux mots rapides, ce qu'on entend par développement durable, parce que la définition d'origine semble un petit peu perdue de vue. C'est une mauvaise traduction, vous le savez, pour ceux qui suivent ça de très près, d'un anglicisme, le développement durable c'est une mauvaise traduction du terme anglais « sustainable development », qui veut dire en fait surtout le développement qui est soutenable, c'est-à-dire un modèle de développement économique qui tient compte à la fois des problèmes d'environnement, avec les cinq finalités que vous voyez là-dessus, la lutte contre le changement climatique et la biodiversité, la dimension sociale et sociétale, la cohésion sociale, la solidarité, l'épanouissement de tous les êtres humains, et la dimension économique, c'est-à-dire les modes de production et de consommation responsables. Et les cinq démarches à conduire, une démarche de stratégie d'amélioration continue, sur un mode participatif, avec un pilotage qui résiste, transversalité de toutes les approches, et la volonté de faire une évaluation partagée par les différents partenaires.

Alors, ce rapport il se présente de façon un petit peu différente par rapport à l'année dernière. En dehors du rapport détaillé, qui représente une soixantaine de pages, et qui reprend et développe toutes les actions que nous avons lancées, je vous propose un document de synthèse avec la nouveauté, et puis une page avec les faits marquants de la période. Et puis surtout, la grande nouveauté c'est un tableau de bord qui comporte de nombreuses données. Moi-même j'ai été demandeuse de ce genre de repères quantifiés pour vraiment faire une présentation objective et mesurée de toutes nos actions. Un rappel sur la place qu'occupe le Plan climat-énergie territorial, qui est l'ossature de toute notre politique publique locale de développement durable. Et une petite remarque également, ce Plan climat-énergie territorial est très largement mutualisé entre la Ville de Toulouse et la Métropole de Toulouse, et c'est pour ça que vous allez retrouver des contenus souvent identiques, aux trois-quarts identiques entre les documents présentés ici en conseil municipal et ceux qui le seront en conseil de Métropole. Voilà. Alors, pour faciliter la lecture et la compréhension, j'ai extrait du document cinq messages qui me paraissent clés. Voici les cinq messages clés.

D'abord, le fait que Toulouse c'est une collectivité qui s'est fortement mobilisée pour la COP21. Moi-même je reviens de la COP21. Le maire-président y a fait un tour le jour de l'ouverture officielle sur le stand de la Métropole, au Grand Palais, et j'ai été amenée à faire trois présentations, trois participations à des ateliers pour présenter les actions de la Métropole dans le cadre de la COP21. Plus précisément également, nous avons, cette année en juin, lors de la Semaine européenne du développement durable, ciblé notre message sur la thématique du climat, et pas simplement sur d'autres opérations de développement durable, mais pour surtout faire passer des messages d'information, des messages pédagogiques pour montrer qu'est-ce que nous pouvions porter comme propositions, et quelles étaient les solutions que nous envisagions à l'attention des citoyens du territoire, et aussi pour, lors du Forum citoyen qui a eu lieu le 20 novembre, lancer la révision officielle de notre Plan climat. Cette démarche, d'ailleurs, a eu un bon succès et il y a eu une large utilisation des réseaux sociaux à cette occasion-là. Et puis, tout le long de l'année, nous avons soutenu et participé à différents événements toulousains, un Forum 1.2.3 Climat qui était destiné au monde des entreprises, Place to B aussi le monde des entreprises, les Enfants pour le climat, c'est une opération que nous avons donc menée avec la direction de l'éducation, avec l'entreprise Milan Presse à l'attention du monde des petits. Nous avons soutenu et participé à différents événements nationaux et internationaux, dont Alternatiba, le Train du Climat, ça c'est le monde de la science, Alternatiba c'est l'univers des alternatistes et des solutions alternatistes, le Train du Climat c'est une opération qui a été menée avec le monde de la science, l'Arche de Noé pour le Climat, ça c'est le monde des artistes, et puis différentes contributions à des colloques, et puis bien sûr notre présence à Paris, au Bourget et au Grand Palais pour différents ateliers et interventions et conférences.

Le point deux, des actions innovantes du Plan climat, du PCET en progrès, je relèverai essentiellement toutes les actions que nous avons menées en matière d'énergie renouvelable, et notamment l'extension du réseau historique de chaleur urbain, qui fonctionne à partir de l'incinération des ordures ménagères. Vous savez qu'il y avait une chaleur fatale qui était dégagee par l'incinération de ces ordures et qui était projetée dans l'atmosphère et inutilisée, donc nous la récupérons pour créer une branche nouvelle qui va desservir au total l'équivalent de 15 000 logements pour chauffage thermique, donc, et eau chaude sanitaire. Donc ça c'est vraiment une très grosse opération. Nous avons d'autres projets, notamment des projets photovoltaïques, un projet qui vient de recevoir l'accord de la Commission de la régulation des énergies, c'est un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du marché international d'intérêt national, le MIN. Nous avons eu la réponse de la CRE il y a deux ou trois jours, et nous avons aussi d'autres projets en relation avec l'Agence organisatrice de l'énergie, également la Régie municipale d'électricité de Toulouse, nous avons des projets dans les cartons d'extension de panneaux photovoltaïques, notamment sur des ombrières de parking. Ensuite, le développement des mobilités durables, le développement des modes doux de transport. On a longuement parlé des études de la troisième ligne de métro, qui aura un impact majeur sur la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre. Nos opérations de solidarité énergétique et de lutte contre la précarité énergétique, l'Atelier solidaire d'Empalot dont on a déjà parlé ici, et puis toutes les opérations de rénovation énergétique des logements sociaux et privés, sociaux 750 à 1 000 logements par an, et privés 1 000 logements par an. Donc vraiment des opérations très importantes de réhabilitation. Vous savez que 35 % des gaz à effet de serre sont émis par les bâtiments et 47 par les transports. Et puis d'autres projets ponctuels d'intervention dans les quartiers dits prioritaires, avec l'association Unis-Cité et des jeunes volontaires qui, dans le cadre de leur service civique, vont amener des informations dans les bâtiments mêmes auprès des bailleurs sociaux et des habitants.

Ensuite, des démarches pour atténuer les impacts des gaz à effet de serre, les soutiens au monde de l'économie, les PME et les TPE qui sont engagées dans les démarches de RSE, Responsabilité sociale et environnementale, avec plusieurs dispositifs, le dispositif Agil'T plus Small Business Act. Et ensuite, tout ce qui est démarche qui nous est propre pour faire de notre collectivité une collectivité exemplaire, avec notamment le montage d'une vraie stratégie de rénovation énergétique pluriannuelle de tout notre patrimoine, autant sur la ville de Toulouse que dans le cadre de la Métropole, et tout ça avec l'objectif d'améliorer notre performance énergétique pour nous rendre nous-mêmes exemplaires. Et puis toutes les opérations, bien sûr, qui continuent, de construction, de rénovation, d'aménagement durable, avec l'implication de tous les acteurs.

Le troisième point clé, un développement durable que nous voulons de plus en plus intégrer dans toutes les politiques publiques de la Ville et de la Métropole. Donc c'est la participation notamment au Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat, avec le document PADD, le Plan d'aménagement développement durable, c'est un document de politique d'aménagement durable qui inclut des composants environnementaux. Le projet Smart-City, le PCET fait partie de cette démarche, est inclus, la partie énergétique et aussi les démarches dites d'adaptation. Ensuite, toutes les démarches d'aménagement et d'urbanisme, et notamment notre cible à partir de 2016 qui est la lutte contre les îlots de chaleur urbains. Politique de la ville en faveur des quartiers qui sont en contrat de ville. Et puis des opérations plus ciblées sur les quartiers, notamment l'Opération Cœurs de quartier sur Toulouse pour développer la convivialité. Et puis, nouveauté aussi à venir sur notre futur Plan climat. Un zoom sur les problématiques de santé publique et de risques environnementaux, avec notamment la compétence sur l'air et les problématiques de qualité de l'air. Et puis notre accompagnement sur toutes les actions culturelles pour en faire des événements éco-responsables, que ça soit Rio Loco, le passeport pour l'art à Toulouse.

Avant-dernier point, celui qui concerne la gouvernance, ça fait partie des objectifs qui nous sont imposés par le Grenelle, nous l'avons consolidée, cette gouvernance transversale, en faisant en sorte que toutes les délégations, toutes les directions de la Ville et de la Métropole participent à la démarche de développement durable, et notamment au niveau de la gouvernance métropolitaine entre les 37 communes, que nous avons baptisée Club 21, et c'est une démarche à laquelle la Ville de Toulouse participe très activement. Quatre sujets y sont traités, les bâtiments publics, l'éclairage public, l'agriculture et la biodiversité. Et puis nous souhaitons, au cours du premier trimestre 2016, organiser un Forum de restitution sur ces travaux qui ont été portés en gouvernance métropolitaine et en transversalité. Et puis cette transversalité nous a permis, justement, de pouvoir répondre, d'être très réactif pour tout ce qui est appel à projets. Ça nous a rendus beaucoup plus opérationnels, notamment sur TEPCV, Territoire à énergie positive et croissance verte, Villes respirables, et puis bien sûr le PLUiH.

Et dernier point, des perspectives nouvelles pour 2016, pour redynamiser notre lutte, la révision du Plan climat qui va devenir Plan climat-air-énergie territoire, puisque la compétence air va devenir une compétence métropolitaine à partir du 1er janvier 2016. La nécessité de réfléchir à un plan local d'adaptation en plus de notre démarche d'atténuation, c'est-à-dire en dehors du fait qu'il faut essayer de limiter, réduire les gaz à effet de serre, il faut déjà se préparer à ce réchauffement climatique qui est malheureusement incontournable et certain. Donc il faut adapter nos façons de faire, nos stratégies, nos décisions. Ensuite, les mises en œuvre de toutes les conventions avec l'État qui sont sources de financement. TEPCV, c'est à minima 500 000 euros, on peut arriver jusqu'à 2 millions. Villes respirables, on nous laissait espérer aussi entre 500 et 1 million. Et puis toute la révision des documents de planification pour faire en sorte que des démarches, notamment de lutte contre le réchauffement climatique, mais toutes les autres démarches de développement durable, fassent partie de tous les documents de planification de la Ville et de la Métropole.

En conclusion, je dirais que ce travail de démarche, de transition énergétique, c'est une démarche que nous ne pouvons pas porter tous seuls, la petite équipe qui s'occupe du Plan climat-énergie territorial et puis les services de la direction de l'environnement, c'est une démarche qui est collective, qui inclut tous les services, mais également tous les acteurs extérieurs, et notamment le monde des entreprises, à côté du monde associatif. On a de bonnes réussites, on peut dire. Notre PCET il marche bien, on a eu un beau succès au moment du Forum citoyen, plus de 80 % de nos actions sont engagées, et ça nous a permis de mobiliser 30 directions qui ont été impliquées, 30 directions fonctionnelles. Notre politique a été structurée et mobilisatrice, nous avons des actions fortes. Quelques points de vigilance quand même : conforter cette mobilisation qui est indispensable auprès de tous les acteurs, et puis il faut affirmer au plus haut niveau l'engagement de la collectivité, continuer les opérations de sensibilisation et de communication, parce que je le répète, tout seul on ne peut rien faire. Et puis on a limité le nombre d'actions. Nous étions partis sur un nombre extrêmement élevé, 83 actions, donc on va essayer de concentrer nos actions. Et notre plan d'action à venir, notre futur Plan climat-énergie-air territorial sera donc ciblé sur les problèmes de qualité de l'air, de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique. Merci de votre attention.

M. le Maire : Merci beaucoup. Donc François Briançon avait demandé la parole en premier là-dessus, et puis ensuite Antoine Maurice. Ah, vous laissez Monsieur Maurice. Très bien. Ça sera Monsieur Maurice.

A. Maurice : Merci, Monsieur le maire et Monsieur Briançon. Chers collègues, oui le rapport développement durable, vous l'avez dit, j'ai été étonné dans le début de votre intervention, Madame Toutut, vous l'avez présenté comme essentiellement une obligation, on nous demande de faire. Il me semble qu'à l'inverse c'est plutôt une opportunité, le rapport développement durable, d'interroger effectivement nos politiques de manière transversale, regarder ce qu'on fait réellement de manière coordonnée ou pas, et on sait que malheureusement les politiques aujourd'hui sont trop cloisonnées et pas assez transversales, et donc pour nous, écologistes, le rapport développement durable est vraiment l'opportunité de réorienter nos politiques pour plus d'efficacité au service de l'enjeu climatique.

Je regrette que dans ce rapport développement durable, vous ayez fait le choix, mais vous l'avez assumé, de justement mélanger l'action de la Ville, l'action de la Métropole. On le sait que nos actions sont très liées, qu'il y a des compétences parfois partagées, mais justement si la loi demande un rapport développement durable à la fois à la Ville et à la Métropole, c'est bien pour pouvoir regarder nos politiques à l'échelle aussi de la collectivité, et du coup je regrette que cela crée une confusion qui dilue l'action menée par la Ville dans l'action menée par la Métropole, mais justement c'est peut-être pour masquer le peu d'actions menées par la Ville de Toulouse en matière de développement durable, et je vais y revenir. Je regrette en effet que vous ayez privilégié la quantité en développant beaucoup les propos qui sont pas forcément des actions, à la qualité des actions qui sont menées.

Sur le lien avec les citoyens que vous avez mis de manière forte dans la mobilisation des acteurs, je veux, moi, plutôt que de dire « nous avons soutenu et participé », ce qui n'est pas forcément le cas, saluer l'investissement de nos concitoyens sur des événements majeurs, et à Toulouse nous en avons eu beaucoup, vous les avez dits, notamment Alternatiba, qui a certes été soutenu par la Ville, mais après la manifestation, sur le plan financier, et remercier justement la mobilisation de tous ces acteurs associatifs qui se sont organisés pour justement peser dans les discussions à l'échelle internationale, mais aussi peser vis-à-vis de nos collectivités pour qu'elles aillent plus loin et plus vite dans la mise en œuvre de politiques écologiques.

Sur la gouvernance, qui est le premier point dont vous avez parlé, moi je suis un peu étonné que vous prétendiez avoir instauré une gouvernance plus élaborée, alors que dans ce que vous présentez, rien de nouveau n'a été mis en place. Vous prétendez que le Club 21 a été créé en septembre 2014, que je trouve particulièrement, alors peut-être je vais dire culotté, pour reprendre une expression entendue tout à l'heure, sachant que ce Club 21 existe depuis de nombreuses années et qu'il réunissait déjà, sous l'ancienne mandature, les élus, les services des différentes communes pour partager effectivement nos actions et aller plus loin ensemble. Donc il n'y a rien de nouveau là-dedans, et pour le reste, on en reparlera peut-être plutôt à la Métropole, pardon, puisque sur la question par contre de la gouvernance mise en place, il me semble qu'il y a même un recul, puisque des instances essentielles comme le conseil métropolitain de l'énergie ont disparu aujourd'hui.

Sur les différents sujets effectivement et les cibles essentielles, je vais relever quelques éléments pour dire qu'à ce stade, de toute façon, on ne voit pas beaucoup de nouvelles actions, de nouvelles politiques. Vous l'avez dit vous-même, 80 % des actions du Plan climat ont été engagées, ce qui d'ailleurs contredit vos propos de début de mandat où vous disiez qu'on avait un plan d'action dont on ne pouvait pas voir la mise en œuvre parce qu'il y avait trop d'actions, dont beaucoup ne pouvaient pas être engagées. Et maintenant, vous nous dites, 80 % ont été engagées, tant mieux, je m'en félicite avec vous. Et ça veut donc bien dire que ce plan d'action était cohérent. Sur l'énergie, pas grand-chose de nouveau, nous soutenons effectivement la poursuite du réseau de chaleur urbain que nous avons aussi développé déjà. Par contre, quand je vois, sur l'éclairage public, votre Plan lumière contribuerait à réduire les émissions de gaz à effet de serre, non. Certes, vous assurez effectivement que la consommation énergétique ne soit pas développée, mais vous avez quand même pas fait un choix de diminuer la consommation énergétique à travers l'éclairage public en faisant le choix d'éclairer non pas mieux, mais plus. Nous, nous sommes d'accord avec l'objectif affirmé dans le rapport développement durable d'éclairer mieux mais pas plus, comme vous l'avez fait pour votre part.

Sur la mobilité, là aussi, nous aurons essentiellement le débat, je crois, à la Métropole, puisque c'est une compétence de dimension de Métropole, et même au-delà on le sait, mais affirmer comme vous le faites en perspective que la révision du Plan de déplacements urbains va renforcer la politique climat-énergie, permettez-moi d'en douter quand on sait que la révision que vous êtes en train de nous préparer c'est l'abandon de nombreux projets de transport en commun pour une unique hypothétique troisième ligne de métro.

J'attends avec impatience, justement, l'impact de cette révision du PDU sur les émissions de gaz à effet de serre et l'impact sur les reports modaux de vos nouveaux choix en matière de transport. Parce qu'on peut se réjouir d'être le troisième réseau de France, mais l'enjeu aujourd'hui c'est bien de favoriser des alternatives à la voiture individuelle et de favoriser un report modal vers des transports en commun et des modes doux. Donc nous serons vigilants, mais nous doutons sérieusement, effectivement, que vous soyez à la hauteur des objectifs de ce Plan climat-énergie.

Sur la question importante aussi de la solidarité énergétique, rien de nouveau, et malheureusement pas de développement des actions qui avaient été engagées, qui sont positives, donc je me réjouis qu'elles se maintiennent à minima, mais l'Espace Info Énergie, on le sait, mériterait d'être largement développé. Par rapport aux autres métropoles, nous sommes bien en dessous des moyens qu'il nous faudrait pour une métropole de 800 000 habitants.

Sur une cible qui nous paraît aussi essentielle et qui rejoint votre ambition légitime d'avoir un vrai plan d'adaptation au changement climatique, puisqu'effectivement, nous devons à la fois lutter contre le dérèglement, mais aussi, de fait, préparer une adaptation à un réchauffement climatique qui est déjà à l'œuvre aujourd'hui, et pour cela une des cibles majeures pour assurer une adaptation, c'est la préservation des ressources naturelles, et là-dessus, vous avez essentiellement repris des actions de la Métropole, pourquoi, parce qu'au sein de la Ville de Toulouse, justement, c'est le néant. C'est le néant sur les espaces verts avec l'abandon de l'écogestion et de la politique engagée qui développait, et Madame Bleuse y reviendra, dans les orientations du budget, qui développait une politique ambitieuse de plantation d'arbres et d'arbustes. C'est aussi la diminution du bio dans les cantines. Vous vous réjouissez du chiffre qui est toujours à 20 %, mais je crains que l'année prochaine il soit diminué par vos choix budgétaires et politiques. Et impact aussi que ça aura sur l'agriculture, parce que vous réaffirmez la politique métropolitaine en matière d'agriculture, mais pour la développer on a aussi besoin de jouer sur la demande, et la Ville de Toulouse est un acteur majeur en termes de demande de produits bio et locaux, et malheureusement vos choix là aussi vont à l'encontre de ces orientations-là.

Je reviendrai sur l'implication des acteurs du territoire, je l'ai dit en introduction, mais là aussi, sur l'éducation à l'environnement, le choix, certes vous dites tout a baissé de 10 %, mais c'est un choix politique justement. Il y a des collectivités qui font d'autres choix de diminuer certaines choses et pas diminuer d'autres, et sur l'éducation à l'environnement, je veux préciser que les écologistes sont pas contre le travail des entreprises, bien au contraire, et dans le cadre du Plan climat, il y avait également un club économique et financier dont vous ne parlez plus, je ne sais pas si vous allez le maintenir. Mais justement, travailler avec les entreprises c'est essentiel, et nous le faisons, pour notre part. Par contre, réorienter des soutiens aux associations d'intérêt général vers des clubs d'entreprise, oui, ça nous pensons pas que c'est la bonne méthode pour mobiliser l'ensemble des acteurs sur le territoire.

Je dirai un mot également de la santé publique où là, malheureusement ça ne semble plus en soi une priorité, parce que la seule action que vous mettez en avant c'est le travail avec l'Oramip, mais l'Oramip il est là juste que pour nous aider à prendre des décisions, à réorienter nos politiques pour améliorer la santé publique, mais en soi l'Oramip n'agit pas sur la question de santé publique. Ce qui va jouer sur la santé publique, c'est la politique transport, on y revient, c'est la politique sur l'énergie, sur laquelle, là aussi, il y a encore un long chemin à parcourir. Donc c'est vrai que vous l'avez fait en introduction, j'ai été étonné mais je me suis dit que vous aviez sans doute raison, Madame Toutut, on en est encore au stade où nous devons définir le développement durable, qui a été défini, je le rappelle, au moment de la Conférence de Rio, 1992. C'est dire le retard que prennent nos collectivités, que prennent les consciences parfois des élus, et je sais, Madame Toutut, que vous êtes sincère et déterminée, et je vous soutiens en cela dans votre détermination, mais je suis vraiment au regret de voir qu'aujourd'hui le rapport développement durable il montre que nous sommes uniquement dans la continuité de ce qui existe en termes d'outils, dans la stagnation sur certains projets qui sont, au mieux, maintenus, et dans le manque de perspective justement pour l'avenir, pour faire de Toulouse une ville du 21e siècle qui soit à la hauteur des enjeux climatiques.

M. le Maire : Monsieur Briançon.

F. Briançon : Oui, mes chers collègues, je suis d'accord avec la plupart des termes de la présentation de mon collègue Antoine Maurice. Il y a effectivement beaucoup de choses, beaucoup d'éléments dans ce rapport qui est plutôt bien présenté, qui est exhaustif, et c'est peut-être ce qui à la fois fait sa qualité mais ce qui montre aussi un certain nombre de faiblesses. Derrière ce côté fourre-tout, n'a-t-on pas cherché finalement à justifier par tous les moyens une action qui, finalement, depuis un an et demi, sur ces thématiques-là, n'est peut-être pas aussi volontariste que ce que le rapport voudrait prétendre. Madame Toutut l'a dit un moment mais elle a pas osé aller jusqu'au bout, peut-être par peur de se faire gronder, l'essentiel des actions qui sont portées dans ce rapport à près de 80 % sont des actions qui effectivement sont largement impulsées des politiques que nous avons mises ensemble et qui ont été confirmées. Alors, du coup, ce qu'on regarde ce sont les manques, et moi j'en ai effectivement ciblé un certain nombre.

Je vais pas répéter ce qu'a dit tout à l'heure Antoine Maurice. Vous nous parlez un moment, je prends l'exemple de la page 6 du rapport, de la hausse de la fréquentation des transports collectifs. Effectivement, tout le monde s'en félicite, mais vous ne dites pas un mot de la prochaine remise en cause des tarifs, qui aura pourtant un impact certain sur la fréquentation, en particulier des jeunes, dans notre ville. Vous nous parlez avec enthousiasme également dans ce rapport du développement des pistes cyclables, mais j'ai cherché, à aucun moment il y a écrit le mot LMSE dans le rapport, donc voilà, peut-être aussi un manque que vous pourriez éventuellement corriger pour essayer d'avoir jeudi prochain en conseil communautaire un rapport qui soit le plus complet possible. Antoine l'a dit, vous vous félicitez de l'utilisation des produits bio dans la restauration scolaire, mais vous avez oublié de dire que le budget municipal consacré à ce type d'alimentation a été diminué sur votre décision, et cetera et cetera. Je pourrais prendre tout à fait d'autres exemples, comme celui qui a été pris sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur qui est celui de l'écogestion des espaces verts. Alors pour en finir, et je dirais ce qui nous inquiète nous particulièrement, c'est le problème de la mobilisation citoyenne. On le sait... Ils me font rire, arrêtez.

M. le Maire : Allez, reprenez vos esprits.

F. Briançon : Je suis perturbé par mes propres collègues, c'est quand même... Alors, je termine, plus sérieusement, sur le thème de la participation citoyenne, on le sait, ça a été dit, on sait qu'aujourd'hui l'essentiel des problèmes d'environnement sont à régler sur le modèle urbain, et dans le monde urbain on sait que ces thématiques-là on ne pourra pas les régler sans une participation intense des citoyens. Et moi je peux vous dire que j'ai quelques doutes, à la fois à la lecture de ce rapport, à ce que je vois dans la politique que vous déroulez, y compris d'ailleurs suite à la réunion qui a eu lieu, là, je crois que c'était le 20 novembre aux Abattoirs. Je vous ai écouté, Monsieur le maire, j'ai écouté Madame Toutut, et j'ai trouvé l'assistance faible, l'implication faible, et la difficulté d'avoir un vrai débat. Et si je mets ça en rapport avec les assemblées que nous avons réussi à réunir lorsque nous avons lancé le Plan climat, je pense qu'il faut faire attention, ça renvoie également à ce que disait Antoine tout à l'heure sur les baisses de subventions, à ne pas oublier ce volet-là, et je pense qu'il y a un effort significatif aujourd'hui à faire pour impliquer beaucoup plus les citoyens. Alors, je veux pas être sévère avec Madame Toutut, je doute pas un instant de sa bonne volonté. Ce matin, d'ailleurs, je me suis posé la question, parce que Monsieur Moudenc, dans sa longue liste de félicitations, lorsqu'il a parlé de la COP21, il a félicité Monsieur Trautmann, et pas Madame Toutut, ce qui est peut-être d'ailleurs révélateur d'un certain nombre de débats qui peuvent exister au sein de votre majorité. Alors je l'encourage à s'affirmer, je l'encourage à développer sa politique contre les pères la rigueur qui peuvent exister dans sa propre majorité. Nous la soutiendrons, et on attend avec enthousiasme le rapport 2016.

M. le Maire : C'était donc l'entrée en écologie de François Briançon. Donc maintenant, Élisabeth Toutut-Picard.

É. Toutut-Picard : Merci, Monsieur Briançon, de ce soutien qui me va droit au cœur et qui était relativement inattendu de votre part, mais que j'accepte avec grand plaisir, parce qu'après la volée de bois vert que je viens de recevoir de nos amis verts, je dois dire que cela fait un petit peu du bien de sentir que certains dans l'opposition soutiennent l'action de la majorité. Bien, je rassure Monsieur Briançon aussi, je ne me sens pas du tout ni passible d'être grondée, ni isolée dans l'équipe, et je crois que l'action que j'ai pu mener jusqu'à maintenant ça a été vraiment avec le soutien clair et entier du maire de la Ville de Toulouse, mais quand même merci de souligner mon engagement, parce qu'effectivement, quand on porte ce genre de démarche, il faut effectivement avoir l'épiderme pas trop sensible et être extrêmement motivée et passionnée pour tenir la route face aux critiques.

Alors, pour répondre d'abord à Monsieur Maurice, bon je suis, comment dire, je suis à la fois étonnée et un peu déçue de votre intervention, Monsieur Maurice, parce que j'ai eu l'impression qu'en fait vous avez lu ce rapport en soulignant surtout tout ce qui n'allait pas, voilà, tout ce qui pouvait manquer, et sans regarder tout le trajet, tout le travail qui a pu être fait depuis 18 mois. Et, sans vouloir faire de l'autosatisfaction personnelle, moi je vais vous dire, je suis assez contente du travail qui a été fait par les équipes, parce que ce sont de petites équipes avec peu de moyens, et qu'en l'espace de 18 mois nous avons fait un gros travail de structuration surtout de la démarche de développement durable, et notamment la mise en place d'une gouvernance qui était inexistante. Alors, vous vous êtes permis de critiquer en disant que sur, par exemple, notamment le Club 21, que j'étais culottée de dire que j'avais lancé ça, ben écoutez, moi, je vais vous renvoyer la balle en vous disant que ce Club 21 j'aurais pu l'appeler autrement, parce que j'ai pris une appellation qui existait mais qui était une appellation historique et qui était une coquille vide, il n'y avait strictement rien, et je vous mets au défi de me faire la démonstration qu'il y avait la moindre démarche de transversalité entre les 37 communes de la métropole, et ça vous ne pouvez pas dire que vous avez fait quoi que ce soit du temps où vous étiez aux affaires vous-même. Donc reconnaissez qu'il s'appelle Club 21, eh bien je peux le débaptiser et l'appeler autrement, mais en tout cas, la réalité de ce qu'il y a derrière, vous ne pouvez pas la contester. Ce sont 37 communes sur la base du volontariat qui ont accepté de venir travailler en dehors des commissions officielles sur des sujets qui leur paraissaient particulièrement importants et prioritaires, et des sujets que les participants, volontaires, tous bords confondus, avaient eux-mêmes choisis. Donc il y avait quatre thématiques que j'ai rapportées tout à l'heure dans mon diaporama, il y avait les problématiques de consommation énergétique des bâtiments, les problématiques d'éclairage, les problématiques de biodiversité, les problématiques d'agriculture urbaine et périurbaine. Et là je trouve, à mon tour je vais vous dire, vous êtes gonflé, c'est un adjectif qu'un autre participant de l'opposition a l'habitude d'utiliser, gonflé, de dire que vraiment il n'y a rien, que c'est une coquille vide, alors qu'au contraire, en février, vous aurez la démonstration, au cours d'un forum de restitution, que nous avons énormément travaillé et que nous sommes en train de construire un projet métropolitain, c'est une chose qui n'avait jamais existé auparavant, du temps de la gestion précédente de la Ville et de la Métropole. Alors, si j'ai présenté le contexte réglementaire, et si j'ai présenté la définition du développement durable, c'est parce que je pense qu'il y a beaucoup de participants, et peut-être dans le public, des gens qui aiment entendre ce que veut dire le terme de développement durable, parce qu'il a été tellement galvaudé qu'il a été vidé de tout sens, et qu'il est bon de temps en temps de rappeler en quoi ça consiste, et notamment qu'il y a trois cibles dans le développement durable, et pas simplement les problèmes d'environnement et de réchauffement climatique. Et c'est la raison pour laquelle j'ai beaucoup travaillé à pousser mes collègues élus et toutes les directions à travailler en transversalité, parce que les vraies démarches de développement durable ne se contentent pas simplement de s'occuper d'énergie ou de problèmes de pollution, mais travaillent également sur le secteur économique, sur le secteur du transport, sur le secteur de l'urbanisme, d'où peut-être cette impression qu'a eue Monsieur Briançon que c'était trop exhaustif. Excusez-moi du peu, Monsieur Briançon, mais il valait mieux qu'il y ait beaucoup trop que pas assez, ce qui était le cas des rapports développement durable antérieurs.

Donc vous dites que c'est un fourre-tout et que c'est du camouflage. Je regrette, quand vous regardez en détail, ce sont des rapports qui nous ont été envoyés par toutes les directions et qui renvoient à des choses extrêmement concrètes. Non, ça n'est pas du discours, ce sont des actions très concrètes, et la nouveauté d'ailleurs de ce rapport, si vous prenez le temps de le regarder jusqu'au bout, la dernière page, ce sont trois pages de tableaux avec des chiffres qui jusqu'à maintenant n'avaient jamais été présentés dans un quelconque rapport de développement durable jusqu'à maintenant. Et pour répondre à la critique de Monsieur Maurice, si vous regardez dans ce tableau, vous voyez que nous avons, là où nous pouvions le faire, dissocié les actions de la Ville de Toulouse et celles de la Métropole. Par ailleurs, Monsieur Maurice, vous n'arrêtez pas de dire qu'on a fait un méli-mélo entre la Ville de Toulouse et la Métropole, et en même temps, chaque fois que vous avez abordé des thématiques comme les énergies, comme les mobilités, chaque fois vous dites « mais nous en reparlerons en Métropole, parce qu'en définitive ça relève de la Métropole », donc là il y a peut-être une petite contradiction dans votre discours. Alors le fait que les équipes de la Ville et de la Métropole sont les mêmes font qu'en définitive la Ville de Toulouse est emmenée dans une dynamique de territoire de métropole et ne peut plus ignorer qu'elle se trouve au cœur d'un dispositif qui concerne 750 000 habitants.

Alors j'ai parlé, bien sûr, des obligations, pour présenter mon rapport. Effectivement, bien sûr que c'est une opportunité, autrement on aurait pas travaillé comme nous l'avons fait, et effectivement on est passé dans un autre discours, dans une autre approche du développement durable, qui jusqu'à maintenant était considéré plutôt comme une somme de contraintes, pour se rendre compte, notamment dans la dynamique de la croissance verte, que cela pouvait être une opportunité notamment pour relancer l'économie sur peut-être d'autres bases, sur un modèle qui est très différent et qui va permettre à la fois de respecter l'environnement et les êtres humains.

Vous me parlez des 80 % d'actions réalisées, oui, c'est vrai que nous avons réalisé 80 %. C'est vrai que le premier Plan climat était, lui, un fourre-tout, que ça partait dans tous les sens et qu'il a fallu reprendre tout ça pour le restructurer et essayer de dégager des lignes directrices, et dans le futur Plan climat-énergie-air territorial, nous allons nous donner quelques cibles beaucoup plus lisibles, sans pour autant abandonner tout ce qui a été lancé. Vous me parlez d'actions citoyennes, vous me parlez d'Alternatiba, mais Alternatiba ça s'est passé à Toulouse. Quand vous me dites qu'il ne se passe rien sur la ville de Toulouse, il y a l'Atelier solidaire d'Empalot également qui cible le quartier bien précisément d'Empalot, la liste serait longue de toutes les actions que nous avons lancées, qui concernent essentiellement la Ville de Toulouse avant de parler de la Métropole.

Qu'est-ce que vous m'avez dit également, alors les énergies rien de nouveau, ben rien de nouveau, là je vous trouve un peu encore culotté, pour reprendre une expression qui est très utilisée cet après-midi en conseil municipal. Rien de nouveau, mais qu'est-ce qu'il existait auparavant ? Auparavant, il y avait une centrale hydro-électrique. Une deuxième a été inaugurée pendant ce mandat, dans les 18 derniers mois, excusez-moi là aussi du peu. La couverture des besoins en éclairage est assurée aux trois-quarts des besoins par ces deux centrales hydro-électriques. Ensuite, on vient de parler du réseau de chaleur urbain, c'est rien de nouveau, ça, 60 km de réseau de chaleur urbain qui vont permettre de desservir 15 000 équivalents foyers sur les principaux quartiers de Toulouse ? Effectivement, à vos yeux, c'est rien de nouveau, et pourtant c'est essentiel, puisque c'est un réseau qui va être parmi les cinq derniers réseaux qui viennent d'être créés en Europe, mais pour vous, peut-être que c'est un point de détail. Sur les démarches d'équipement photovoltaïque, vous savez le temps qu'il faut pour monter un dossier, pour répondre à un appel à projets ? Bon. Nous avons réalisé dans des temps records, nous avons monté dans des temps records, en l'espace de deux ou trois mois, une réponse à un appel à projets de la Commission de régulation des énergies pour le mois de juin de cette année, et nous venons de recevoir l'autorisation, l'aval de la CRE, vous trouvez que ça aussi c'est rien du tout en matière énergétique ? Ecoutez, nous avons pas la même définition de la dynamique énergétique. Le Plan lumière, l'éclairage public, à ma connaissance cet éclairage public a permis de faire de grosses économies sur le budget qui était alloué à cette démarche, et le fait que ça soit des éclairages LED, qui d'ailleurs se généralisent dans toutes les grandes métropoles, nous permettent de faire des économies. Vous savez aussi que des économies d'énergie fossile, ça fait partie aussi des démarches de développement durable.

Pour ce qui est des mobilités, on verra avec la révision du PDU un peu plus en détail. Quand vous dites qu'on a abandonné les transports en commun, alors là je vois pas ce qui vous permet d'affirmer ça, puisqu'au contraire depuis qu'on a mis des lignes supplémentaires d'autobus Linéo, il y a une attractivité de l'autobus qui est soudainement beaucoup plus accentuée, beaucoup plus en tout cas qu'à votre époque, semble-t-il.

Ensuite, vous me dites, les Espaces Info Énergie, rien de nouveau. Moi je vois que vous avez choisi tout ce qui a été lancé par vous, et vous vous le réappropriez en disant c'est rien de nouveau, non parce que nous n'avons pas été dans la rupture, ça a été annoncé par le maire et également le président de la Métropole, que nous ne voulions pas nous situer dans la rupture, que nous étions dans la continuité, faut pas nous le reprocher. Par contre, nous avons amplifié, nous avons amplifié les démarches, avec les Espaces Info Énergie, et nous avons le projet, dans le prochain Plan climat, d'intensifier la collaboration avec l'association Solagro qui nous permet d'avoir du conseil en énergie. Le plan d'adaptation, vous dites qu'il n'y a rien pour les espaces verts, pour les plantations, bon, c'est que vous n'avez pas lu le rapport, parce qu'il y a des pages entières avec des chiffres qui montrent que justement il y a une vraie politique d'espaces verts, d'ailleurs nous travaillons la main dans la main avec Marie-Pierre Chaumette sur des problèmes de jardins partagés, sur un gros projet que nous avons, justement qui d'ailleurs correspond un petit peu à ce que vous aviez formulé de votre côté, qui est de pousser en fait les quartiers et les Toulousains à végétaliser leurs façades et leurs quartiers, justement, pour lutter contre le réchauffement et accompagner la politique d'adaptation et développer la végétalisation.

Ensuite, qu'avez-vous dit également, la politique associative, alors là vous revenez très régulièrement dans les commissions, là nous ne sommes absolument pas d'accord en matière de politique associative. Ce que j'ai trouvé quand j'ai pris les documents, c'est un essaimage de petites sommes sur des actions dont on n'avait jamais de retour, on ne savait pas du tout à quoi l'argent avait été utilisé, et on ne savait pas quel était l'impact sur notre politique de développement durable. Donc ce que j'ai voulu faire c'est réorganiser tout ça, le consolider, le recentraliser pour savoir à quoi servait l'argent public et ça me semble être une démarche qui est tout à fait honorable de notre part. Et d'ailleurs, l'année prochaine je voudrais lancer un appel, une espèce d'appel d'offres auprès du monde associatif pour que nous ayons une vraie démarche de proposition, d'accompagnement, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, et non pas cette succession de petites opérations ciblées dont on ne connaît pas l'impact.

En matière de santé publique, c'est la première fois qu'un rapport de développement durable évoque la problématique sanitaire, que l'on fait le lien entre les problématiques d'environnement et de santé. Jusqu'à maintenant, personne ne s'en était occupé, même pas vous. Les problèmes de relation entre la qualité de l'air, la qualité de l'eau, la qualité de la terre, c'était un sujet qu'il fallait ou c'est un dossier qu'il fallait ouvrir. Je ne vous le reproche pas, mais ne me reprochez pas le peu qui a été marqué dans ce rapport, puisqu'auparavant il n'y avait strictement rien sur ces thématiques. Et ensuite, qu'est-ce qu'il y avait d'autre que vous m'avez... Ensuite, bon, Monsieur Briançon, bon c'est la règle du jeu je suppose que d'essayer de montrer toujours le verre à moitié vide, effectivement vous me posez des questions sur la hausse des tarifs des transports en commun, sur la LMSE. À partir du moment où nous travaillons en transversalité, effectivement tous les sujets sont abordés dans ce rapport développement durable, donc du coup vous pouvez attaquer sur tous les fronts. Alors, je ne vais pas m'octroyer le droit de répondre à la place de tous mes collègues, de toutes les délégations, qui le feraient bien mieux que moi, mais simplement vous dire qu'au moins on a réussi, dans ce document, du moins nous avons essayé, en toute honnêteté intellectuelle, de faire les connexions entre toutes les démarches qui pouvaient relever de toutes les délégations pour montrer qu'il y avait une dynamique générale autour de cette problématique du réchauffement climatique et de tous les enjeux du développement durable, et essayer de structurer et d'organiser ça, et ça s'est fait également au niveau des modalités de financement, puisqu'indépendamment de la somme du budget qui a été octroyée pour la simple délégation développement durable, nous avons fait le relevé de tous les financements qui, de près ou de loin, qui ont été octroyés dans toutes les autres délégations qui, de près ou de loin, participaient à la démarche de développement durable. Et c'est là où nous nous sommes aperçus, la démarche n'avait pas été faite. Bon, elle est approximative, elle est ce qu'elle est, mais au moins ça montre bien que chacun là où il est, à sa manière, participe aussi à la lutte contre le réchauffement climatique, et c'est plutôt encourageant.

Quant à la mobilisation citoyenne, vous dites qu'il y avait peu de monde le jour de notre forum, moi j'ai vu plutôt une salle plutôt complète, surtout que c'était le lendemain des attentats, que lorsque nous avons ouvert les inscriptions, les inscriptions étaient au complet, on a même dû refuser du monde, on a refusé du monde, et nous avons eu du beau monde d'ailleurs, puisque nous avons eu l'honneur de la présence de Monsieur Pierre Cohen qui est venu écouter ce qui se passait au cours de ce forum, et la salle était à 90 % remplie, même à la fin elle était complètement remplie, voilà, je crois que j'ai fait le tour. Et je viens de le dire, que c'était le surlendemain des attentats, et que nous avons déjà été fort contents de voir qu'il y avait des Toulousains qui passaient outre leur peur pour venir s'informer de ce que nous avons fait, et puis surtout participer au lancement de la révision de notre Plan climat, puisque c'était aussi l'objectif de cette réunion.

M. le Maire : Merci. Émilien Esnault.

É. Esnault : Oui, puisqu'il est d'usage souvent de répondre aux questions, moi je voulais vous en poser une, Monsieur Maurice, puisqu'au cours de votre, je dirais, monologue, vous aviez eu une phrase assez fabuleuse, et dans l'exercice et dans la famille comment s'opposer sans dire pourquoi, comment critiquer sans proposer ou comment se démarquer sans s'engager, vous avez eu une phrase assez brillante qui a été : « nous on pense qu'il faut éclairer mieux mais pas plus », ou à peu près, donc j'aimerais en fait que vous m'expliquiez concrètement, et après je donnerai quand même des éléments sérieux sur l'éclairage à Toulouse, mais j'aimerais savoir ce que veut dire « éclairer mieux mais pas plus », et déjà, dès à présent donner, une petite précision parce que j'ai vu fleurir au moment où on a annoncé le Plan lumière à Toulouse, j'ai vu fleurir sur les réseaux sociaux des critiques en disant « on était d'accord pour éclairer mieux, mais alors là c'est déjà trop », alors qu'on avait pas simplement changé une seule lampe. Donc je voudrais simplement que vous nous disiez concrètement, qu'est-ce que vous préconisez, que vous nous disiez si vous êtes d'accord ou pas d'accord, mais qu'est-ce que vous préconisez concrètement, parce que des phrases en l'air comme celles-là, je crois qu'on peut s'en envoyer pendant une séance entière, mais l'écologie, malheureusement on l'aura pas vraiment avancé, donc j'aurais aimé vraiment savoir quelle est votre position concrète sur l'éclairage.

M. le Maire : Monsieur Maurice.

A. Maurice : Simplement, Monsieur le maire, je prends la parole parce que je l'ai demandée, pas pour répondre, je répondrai si je le souhaite mais je suis pas aux responsabilités, mais je vais le faire, je vais le faire, mais je vais le faire, Monsieur Esnault, vous inquiétez pas, mais simplement on me donne pas des ordres de répondre, j'interviens sur ce que je souhaite, voilà. Oui, mais vous, vous êtes aux responsabilités, vous devez éclairer l'assemblée de votre action. Oui c'est le cas de le dire.

Alors, Madame Toutut, vous m'avez donné un défi, et je vous promets, je vais le relever, puisque non seulement, là, vous avez été culottée, mais vous êtes malhonnête intellectuellement. Je suis désolé. Vous affirmez que nous n'avons jamais mis en place de Club 21, d'actions entre toutes les villes de la Métropole, je vous démontrerai que nous avons fait d'énormes réunions, des groupes de travail qui sont exactement les mêmes que ceux qui sont aujourd'hui relancés, que toutes les communes étaient associées, qu'elles soient de droite, de gauche ou autre, et que donc nous avons déjà engagé le travail. C'est uniquement ça que j'ai dit, je n'ai pas remis en question le fait que vous l'ayez poursuivi, et j'ai même dit, pour l'essentiel au mieux vous avez poursuivi ce qui était engagé, je dis juste que vous êtes malhonnête de prétendre d'avoir mis en place quelque chose qui existait déjà, et là-dessus, je le maintiens, je le prouverai, je vous amènerai tous les éléments, et j'en aurai beaucoup, vous le verrez, pour vous démontrer que du travail avait été engagé, de la transversalité avait été faite, et que je me confrontais comme vous à des difficultés, je l'ai dit dans mon propos. Et par rapport à mon intervention, certes j'ai pointé ce qui me semble insuffisant voire à l'encontre de l'enjeu climatique, parce qu'il y a des actions de votre majorité qui sont à l'encontre de l'enjeu climatique, mais je vous ai aussi dit que je saluais que vous ayez poursuivi des choses, et ça je le maintiens, ce n'était pas uniquement du négatif que j'ai relevé, j'ai dit ce qu'il y avait de positif. Je regrettais simplement que ce ne soit que de la continuité alors que vous nous aviez promis de faire mieux, et aujourd'hui, je suis désolée, par exemple la centrale hydroélectrique elle a été inaugurée dans ce mandat mais engagée dans le précédent, et sur les énergies renouvelables, nous avions déjà engagé des premiers projets, j'espère que vous allez en développer, et je vous saluerai quand vous le ferez.

Sur l'éclairage, effectivement, Monsieur Esnault, pour moi faire mieux c'est pas forcément faire plus en fait, et faire mieux c'est faire des choix à certains endroits de diminuer l'éclairage public, et à d'autres effectivement de pouvoir en faire toujours autant ou un peu plus parce qu'il y en a besoin par exemple pour la sécurité. Mais effectivement, le choix que vous faites c'est de faire plus et pas mieux, contrairement à ce que vous dites. Faire plus c'est-à-dire par principe et par idéologie il faut éclairer tous azimuts, et que donc je trouve que se satisfaire de faire à budget constant et consommation constante, pour moi c'est pas satisfaisant au moment où nous devons être dans la sobriété énergétique. Et donc les choix que nous aurions faits aux responsabilités, Monsieur Esnault, c'est de, à certains endroits, avoir de l'éclairage, voire plus peut-être, et à d'autres endroits par contre, assumer de diminuer l'éclairage, comme le font l'ensemble des grandes villes, comme le font d'ailleurs la plupart des villes autour de Toulouse, et bientôt nous verrons toutes les villes autour de Toulouse, la nuit, moins éclairées, et la ville de Toulouse plus éclairée. Donc Madame Toutut, je suis désolé, mais je regrette que vous ayez poursuivi votre propos dans les erreurs qu'il y avait dans ce rapport sur ce que vous auriez engagé et que nous n'aurions pas fait, mais puisque vous m'avez mis au défi, je vous promets que je le relèverai.

M. le Maire : Elisabeth Toutut.

E. Toutut-Picard : Je vais répondre très rapidement, Monsieur Maurice. J'ai bien des défauts, Monsieur Maurice, mais alors, s'il y en a un que je n'ai pas, je crois, c'est la malhonnêteté intellectuelle, parce que je déteste ça chez tout le monde. Je peux vous assurer que je n'ai rien trouvé dans les dossiers. Alors peut-être la démarche a-t-elle été lancée, peut-être a-t-elle été productive, mais je peux vous dire que j'ai démarré de zéro, voilà. Et ça, j'aurais du mal à vous montrer que les dossiers étaient vides puisque maintenant, ils sont pleins. Mais peut-être pourrez-vous me montrer des documents, et je les recevrai et je les regarderai avec beaucoup d'intérêt, mais je peux vous dire que nous sommes partis d'une table rase.

M. le Maire : Emilion Esnault.

E. Esnault : Je voudrais simplement répondre et donner quelques éléments concrets, puisque vous demandiez à être éclairés sur le sujet. Je vais donc le faire, mais je dois vous dire quand même que la réponse que vous me donnez, qui est faire plus à certains endroits et moins à d'autres, non seulement j'y adhère, mais je veux vous dire que c'est exactement ce qu'on fait. Quand vous dites : "On éclaire plus tous azimuts", montrez-nous où on a éclairé plus tous azimuts, quels chiffres avez-vous pour dire cela ? C'est-à-dire combien ? On a 67 000 lampadaires à Toulouse, si on en avait changé 50 000 sur les 67 000, vous pourriez dire : "Vous éclairez plus tous azimuts." Mais sur les 67 000 existants, si on en a changé peut-être 200, c'est le maximum, parce qu'on a fait le choix de la sobriété énergétique, on a fait le choix de faire plus, quand je dis plus, c'est plus de lumens à certains endroits, mais en mettant en LED, on a réussi à faire mieux avec moins de consommation énergétique. La démarche avait été très faiblement engagée dans le mandat précédent, donc on éclaire mieux avec moins de consommation. On s'est astreints à avoir un bilan non pas au global mais pour l'instant par rue, par rue réallumée, on s'est astreints à avoir un bilan énergétique négatif. C'est-à-dire qu'à chaque fois, même quand on a éclairé mieux, on consommait moins par rue, je parle même pas au global. Je dois vous dire que j'aimerais avoir des critiques précises, parce que le "tous azimuts" est faux.

Par ailleurs, sur les endroits qu'on éclaire plus, on communique. Il y a des endroits où on éclaire légèrement moins, lorsque c'est demandé par les habitants, il y a des endroits qui le demandent. Et puis, je voudrais simplement dire qu'on lance d'autres innovations, on est en train de tester aujourd'hui un détecteur de formes qui permet d'éclairer moins. À partir de 20h, par exemple, ou 22h, de ne pas éteindre totalement, d'éclairer beaucoup moins, d'utiliser la LED pour éclairer à 10 %, 20 %, et de se rallumer si un piéton passe et non pas une voiture. Vous citez les villes autour de Toulouse qui ont fait le choix d'éteindre. Je voudrais simplement vous dire que c'est un choix extrêmement hasardeux d'un point de vue juridique, puisqu'il y a un devoir de police du maire qui oblige de maintenir la sécurité sur le territoire et que l'éclairage est cité comme élément qui permet de sécuriser le territoire la nuit, donc ceux qui font cela ont pris un risque juridique certain. Je note que votre ami le sénateur Raynal a posé une question au Sénat, au gouvernement, en lui disant : "Pouvez-vous confirmer qu'on puisse éteindre la lumière sans avoir de difficultés juridiques ?" La réponse du gouvernement a été : "Bien sûr, vous pouvez éteindre, mais assurez quand même votre devoir de police du maire." Il a convenu que la réponse n'était absolument pas tranchée. La solution que nous apportons ici à Toulouse, on l'expérimente et on aura l'occasion de le présenter très rapidement parce que les résultats sont là, c'est un nouveau lampadaire qui permet de diminuer l'éclairage tout le temps, c'est-à-dire être à 10-20 %, et de se rallumer si des piétons passent, et non pas des voitures, parce qu'il n'y en a pas besoin. Avec ceci, on économise plus de 60 % de consommation au lampadaire et on fera mieux que ceux qui ont décidé d'éteindre de manière unilatérale la lumière de 2h du matin à 6h du matin. Parce que nous, on le fera sur une plage horaire bien plus grande. Je voulais simplement vous dire qu'on peut faire mieux avec moins, et c'est ce qu'on s'attache à faire, seulement, il faut mettre un peu les mains dans le cambouis, il faut sortir des discours un peu généraux.

Pour terminer, je voudrais simplement dire que j'ai quand même une crainte qu'en opposant simplement le fait d'éclairer mieux et la notion d'écologie, vous desserviez votre cause. Parce que vous êtes en train de nous dire : soit on éclaire moins et on est écologistes, soit on éclaire plus et on est contre l'écologie. C'est ça que vous dessinez dans le discours. Je trouve ça assez triste, parce que finalement, nous, on a pris la mairie avec 40 gigawatt-heures de consommation d'électricité, c'était sur une pente qui diminuait. On continue à diminuer, pour autant, vous le savez bien, la ville s'urbanise, il y a des créations de territoires, et depuis plusieurs années, il y a plus de mille points lumineux qui se créent par an. Et malgré les mille points lumineux qui se créent par an et les quelques rues que nous rallumons, ou la mise en lumière de quelques bâtiments, on arrive à continuer à diminuer la consommation. Donc voilà la démonstration qu'on peut faire mieux avec moins, et qu'il est totalement inutile d'opposer éclairer mieux et sobriété énergétique, et pour conclure, je voudrais dire que quand vous dites qu'il faudrait éclairer mieux à certains endroits et éclairer moins à d'autres, c'est exactement ce que nous faisons, et j'aimerais que vous l'admettiez ou alors vous démontrez le contraire avec des chiffres quantifiés. Merci.

M. le Maire : Monsieur Godec et puis Monsieur Chollet.

R. Godec : Oui, peut-être Monsieur Esnault s'est enflammé un peu vite. Simplement, la réaction de mon collègue Antoine Maurice était portée... C'est pour ne pas relancer le sujet sur cette question de plan lumière. Était portée sur les paroles qui sont écrites dans le rapport de développement durable, qui parle d'éclairage à budget constant et à consommation constante, voilà, c'est par rapport à ça, et pas en baisse, contrairement à ce que vous venez de nous expliquer. Donc le rapport qui nous a été présenté était sans doute approximatif sur cette question, ce qui déclenche des réactions.

Mais j'avais une question précise, et j'aimerais bien que Madame Toutut-Picard puisse y répondre de manière précise, sur les réponses qu'elle a apportées, de manière brève et précise si elle le peut. Vous avez expliqué qu'il n'était pas juste de parler d'un plan climat qui n'est pas complètement efficace, puisque selon nous il y aurait une offre de transports en commun qui ne serait pas suffisante, et vous avez répondu en disant que, grâce aux lignes Linéo qui ont été ouvertes par la nouvelle municipalité, il y avait un nombre de voyageurs supplémentaires. Je voulais savoir de quelle ligne Linéo précisément parle-t-elle et quel est le nombre de voyageurs qui auraient été en supplément.

M. le Maire : Monsieur Chollet.

F. Chollet : Oui, Monsieur le maire, chers collègues, je suis frappé par le contraste qui existe entre la tonalité de ce rapport, qui est quand même un monument en termes de réalisations et de développement durable, et la tonalité négative des commentaires des élus de l'opposition municipale. Je me demande s'il y a pas là derrière une arrière-pensée politique. Je me demande si cette posture politique, qui est prise par les élus de l'opposition aujourd'hui, est vraiment appropriée. Moi, je souhaite leur dire qu'il n'y a pas de domaine réservé pour le développement durable. Le développement durable, ça n'est pas un secteur, ça n'est pas une thématique qui est réservée à un ou à des groupes politiques.

Et la preuve qui est amenée par ce rapport aujourd'hui, c'est l'engagement résolu, déterminé, constant et pertinent de cette majorité municipale, dans une démarche de développement durable. Que ça ne vous plaise pas, je l'entends. Mais la réalité est là, et la réalité, c'est celle-là. Je ne vais pas aller beaucoup plus loin dans les commentaires, simplement, je voudrais vous donner un exemple de ce qui me paraît dénoter d'une grande cohérence dans ce rapport. Vous avez parlé énergie, et développement énergétique. Qu'est-ce que je remarque dans ce rapport ? Je remarque que deux centrales hydroélectriques, le Ramier et Cavaletade, inaugurées récemment, assurent les trois quarts de l'éclairage public de cette ville. Je remarque qu'une centrale de chaleur issue de l'usine d'incinération du Mirail amène, et c'est la première de France, 36 km d'extension, 15 000 logements, un coût qui est attractif, et surtout qui permet de réhabiliter la notion de déchet, et c'est ça, l'élément qui est aussi très important. Vous avez parlé de transports en commun mais vous ne parlez pas de métro. Monsieur le maire en a parlé ce matin. Bien évidemment, je vais y revenir, mais bien entendu. Vous êtes devant le premier plan de France en matière de transports en commun. Le métro en fait partie et je vous le redis, je le redirai. Nous ferons ce métro, nous ferons cette ligne de métro. Cohérence également, dans le contrat de plan État-région, que nous avons signé avec l'État, avec la Région, cohérence énergétique en matière de lutte contre la précarité énergétique et la rénovation des logements, c'est un exemple. C'est un exemple qui montre que nous avons pris à bras-le-corps la question de développement durable, l'engagement de cette majorité est total et je trouve que les commentaires que vous faites aujourd'hui ne sont pas à la hauteur du débat.

M. le Maire : Bien. Je crois que c'était un débat nourri. Monsieur Godec, vous voulez reparler encore ? Hein ? Ah, vous voulez une réponse ? Allez, Madame Toutut-Picard.

E. Toutut-Picard : Oui, en fait, ce que je voulais souligner, c'était que la ligne Linéo actuelle fonctionnait particulièrement bien et qu'il y avait une fréquentation qui avait augmenté. C'est lié aussi à toute la communication que nous avons faite pour essayer de dissuader les Toulousains de prendre les voitures thermiques. On sait actuellement que 50 % des transports en véhicules thermiques sont réalisés pour faire des trajets inférieurs à 3 km. C'est une information que je n'arrête pas de faire passer, pour dissuader les Toulousains de prendre des voitures qui sont émettrices de gaz à effet de serre et de se déporter sur des modes de transport doux, comme les lignes d'autobus. Le métro, la réponse vous a été donnée, et puis, effectivement, j'anticipais un peu sur ce qui va être fait, les 9 lignes d'autobus à venir. Notre stratégie consiste à essayer de dissuader d'utiliser la voiture à combustion thermique, qui est très émettrice, et essayer de voir si on ne peut pas... Les transports en commun, bien sûr, mais également tout ce qui est pistes cyclables et aussi recourir simplement au mode de déplacement à pied. Voilà, c'est toute notre stratégie, puisque la cible, c'est diminuer les gaz à effet de serre qui viennent des transports.

5.1 PLAN CLIMAT - RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2015 VILLE DE TOULOUSE-(Environnement - 15-812)

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

5.2 PLAN CLIMAT - EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE - VERSEMENT DE SUBVENTIONS PAR LA VILLE DE TOULOUSE AU TITRE DE L'ANNEE 2015 - 2ÈME TRANCHE-(Environnement - 15-783)

Abstention

Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Toulouse Vert Demain

ADOPTÉ

M. le Maire : Bien. Donc nous passons maintenant aux dossiers de Sacha Briand, et en premier lieu la présentation du budget primitif. En lui souhaitant un bon anniversaire, je donne la parole à Sacha Briand.

Merci, Monsieur le maire. Alors effectivement, c'est pas ma fête, aujourd'hui, mais c'est mon anniversaire. Merci. J'ai grand plaisir de le fêter avec vous. Peut-être évoquer avant le budget les différentes délibérations sur lesquelles il y a des demandes d'intervention, sachant qu'il m'a été précisé apparemment qu'il y avait une demande d'intervention sur l'actualisation des durées d'amortissement, sujet ô combien passionnant mais qui, au cas particulier, n'est juste qu'une adaptation technique de nos durées d'amortissement, donc s'il y a des questions particulières, j'y reviendrai. Il y a des virements de crédit qui sont des adaptations marginales en cours d'exercice sur les consommations budgétaires. Il y a une délibération sur les tarifs, qui ne modifie pas la substance des équilibres de la politique tarifaire, mais qui intègre d'une part l'équipement qui est le Quai des Savoirs, qui ouvre, et sur lequel il y a un certain nombre de tarifs à créer. Il y a également par contre un certain nombre d'évolutions, évolutions par exemple sur l'occupation du domaine public, avec la création de tarifs au-delà de celui qui existait sur les échafaudages, pour essayer d'optimiser au mieux les conditions dans lesquelles le domaine public est occupé à titre privatif pour des interventions, des travaux, des aménagements. Il y a également dans ce recueil tarifaire, mais s'il y a des questions je pense que Marie-Hélène Mayeux-Bouchard pourra répondre mieux que moi, sur la mise en place d'une tarification sur les salles municipales, qui permettra aux associations de bénéficier de meilleures conditions de la mise à disposition des salles, dont l'utilisation sera ainsi optimisée, et il y a un certain nombre d'adaptations de tarification, mais sans pour autant qu'il y ait de modifications substantielles. Je note une évolution tarifaire sur laquelle il y aura des évolutions progressives, c'est celle relative aux cimetières, sur lequel nous souhaitons progressivement faire évoluer les tarifs pour être en concordance avec ce qui existe dans les grandes agglomérations et accompagner la modification des pratiques funéraires. Voilà ce qu'il est possible de dire sur les tarifs, mais s'il y a des questions, naturellement, je pourrai y revenir. Une délibération sur les modalités financières relatives au transfert des équipements à la métropole et la poursuite de la réalisation des travaux, donc il s'agit de gérer les relations financières pour les marchés de travaux qui sont en cours alors que les équipements vont être transférés à la métropole. Des autorisations d'encaissement pour les recettes de concessions et de cimetières par le régisseur de la régie du crématorium, pas de choses très significatives. L'attribution de subventions de fonctionnement à des unions départementales syndicales, c'est distinct du dossier rapporté par Roger Atsarias, il s'agit là de quelques subventions mineures qui touchent seulement trois organisations syndicales pour des actions de sensibilisation auprès du public. Une demande de subvention pour la reconstitution de l'atelier des décors du Capitole. Une demande de subvention exceptionnelle à l'État dans le cadre du programme de préfiguration du plan numérique pour l'éducation. Demande de subvention à la CAF pour la création de l'accueil de loisirs sans hébergement Faucher et Château d'Ancely. Demande de subvention pour les acquisitions de documents rares et précieux. Demande de subvention pour l'accueil jeunes de Bourbaki. Des demandes de subventions à la Région au titre des grands sites de Midi-Pyrénées pour la banque d'accueil du muséum. Des modalités d'adaptation sur les prises en charge des frais de séjour des élus, l'idée étant de calquer le dispositif existant au sein de la ville de Toulouse sur celui qui existe à Toulouse Métropole et sur lequel il y a a priori une relative satisfaction, qui permet de passer non plus sur le forfait mais bien au réel, avec naturellement des contrôles sur la réalité de ce réel, et qui permet donc de sortir de forfaits qui ne sont pas toujours représentatifs, ni en plus, ni en moins d'ailleurs, par rapport aux dépenses engagées, et d'harmoniser ce dispositif avec celui de Toulouse Métropole. Et enfin, la subvention de fonctionnement au Toulouse Football Club, qui, comme vous le savez, suit le taux d'encaissement d'évolution des subventions aux associations, et cette année connaît une baisse de l'ordre de 16,3 %. Voilà pour les délibérations autres que le budget. Il me semble peut-être préférable, Monsieur le maire, si vous êtes d'accord, qu'on prenne éventuellement les questions sur ces délibérations et qu'on voie le budget après.

M. le Maire : Ok. Donc les délibérations hors BP. Monsieur Godec.

R. Godec : Oui, une intervention sur deux délibérations. La première sur la 6-4 : l'additif des tarifs de juin 2015, et la seconde sur la 6-14, sur le déplacement des élus dans l'exercice du mandat local. La délibération 6-4, l'additif des tarifs de juin 2015, n'est pas une délibération anodine, il y a un certain nombre de changements qui ne sont pas simplement des réajustements. Il y a certes quelques évolutions de tarifs, quelques améliorations prises en compte, création de nouveaux tarifs évidemment pour le Quai des Savoirs, et augmentation de certains tarifs. Parmi les augmentations de tarifs, il y a déjà eu des augmentations en juin 2015, on les a mentionnées ici, il y a une augmentation qui a attiré l'attention, c'est l'augmentation du festival Rio Loco. Il y a une augmentation des tarifs de billetterie qui est significative. Je sais que Rio Loco est un festival populaire, avec une politique tarifaire qui est audacieuse, largement encouragée par la municipalité, mais il y a un recul du soutien de la municipalité par la politique tarifaire par cette augmentation de tarif et pour nous, ce n'est pas anodin, en tant que geste à l'égard de ce festival. Mais il y a d'autres évolutions qui sont à noter, dont certaines sont étonnantes.

Il y a une augmentation de tarif sur la fourrière municipale qui est extrêmement importante. Si j'ai bien compris, les frais sont multipliés par plus de quatre, pour des questions qui ne sont sans doute pas des questions budgétaires, parce que je ne pense pas que les recettes liées à la fourrière municipale permettent de reconstituer l'épargne de la ville de Toulouse. Je ne sais pas quelles sont les motivations qui amènent à une telle augmentation.

Et puis surtout, il y a une modification très importante de la politique à l'égard de la mise à disposition des salles municipales. Vous l'avez dit, Monsieur Briand, on aura l'occasion d'en reparler tout à l'heure lors de l'intervention de Madame de Laubadère sur la question des salles à destination des associations, mais déjà, dans les tarifs, on voit des évolutions qui sont importantes pour la vie associative. Dorénavant, les associations devront s'acquitter d'une adhésion annuelle de 60 euros pour avoir accès aux salles municipales de manière que l'on dit gratuite, même s'il y a une adhésion annuelle. C'est une modification importante, c'est une modification pour la vie associative que vous alignez sur les pratiques de la maison des associations mais qui aura quand même une répercussion sur la vie associative, d'autant plus que dans le même temps, leurs ressources diminuent notamment par la politique de subventions. Mais au-delà, il y a aussi un élargissement des personnes qui peuvent prétendre à la mise à disposition des salles. Si j'ai bien compris, dorénavant, les organismes de droit privé auront le droit de demander, de manière payante, la mise à disposition des salles. C'est une évolution extrêmement importante qui mettra en compétition la mise à disposition de ces salles entre les organismes privés et les organismes associatifs. Dans l'élément, ni dans l'additif de tarifs, ni dans la délibération qui sera présentée tout à l'heure n'est proposé un dispositif d'évaluation pour faire en sorte que la vie associative soit priorisée par rapport à des salles qui seraient louées, finalement, pour des organismes de droit privé, avec des intérêts peut-être de formation, des intérêts financiers. Et puis, là-dessus, on y reviendra peut-être dans la délibération, nous demandons qu'il y ait une évaluation de ce dispositif et une priorisation pour la vie associative. Mais il y a d'autres modifications qui sont importantes et qui ne sont pas mentionnées, qui ne sont pas mises en avant dans la délibération, ni dans la présentation qui a été faite par Sacha Briand, c'est que les salles de grande capacité auront une évolution tarifaire pour tout le monde. Certaines salles ne seront plus gratuites même si on adhère à 60 euros. Par exemple, des salles comme la salle de Lafourquette, qui est une salle extrêmement utilisée par les associations, dorénavant sera payante. Je pourrais retrouver le tarif, il est mentionné ici, je pense que ça aura une implication importante sur la vie associative. D'autres salles associatives de grande capacité, comme la salle du Sénéchal, il me semble, et d'autres, seront dorénavant payantes. C'est une évolution importante de la gestion du bien communal, avec une vision essentiellement financière. Mais au-delà, je vous avoue avoir été étonné de découvrir que des salles aussi prestigieuses, aussi importantes, aussi représentatives de l'institution municipale comme la salle des Illustres, la salle Gervais ou la salle Henri Martin seront des salles ouvertes à la location. La salle des Illustres coûtera 30 000 euros par jour pour être louée par un organisme privé. Ai-je bien compris cet élément nouveau dans la délibération ? La salle Gervais, elle, 5000 euros. Et la salle Henri Martin et Gervais, 8000 euros. Est-ce bien ce type d'évolution que vous voulez présenter ? Auquel cas, pour tous ces éléments, et notamment les derniers, nous voterons contre cette délibération.

Sur la délibération 6-14, sur l'évolution de la prise en charge des déplacements des élus dans l'exercice du mandat local, nous ne sommes pas favorables à cette évolution telle qu'elle est présentée dans la délibération, car vous proposez d'aligner la prise en charge des frais de déplacement sur la prise en charge la plus importante, celle qui est faite aujourd'hui au bénéfice du maire uniquement et qui permet d'aligner sur les frais réels. Nous pensons au contraire qu'il faudrait peut-être aligner tout le monde sur un remboursement forfaitaire sur justificatifs. Cette règle était en vigueur au conseil municipal de Toulouse, vous l'avez fait voter, d'ailleurs, en 2014, et permettait, si j'ai bien compris, de rémunérer à hauteur de 60 ou 75 euros les nuitées pour l'ensemble des élus qui participent à des déplacements dans l'exercice de leur mandat. Si ce plafond n'est pas nécessaire, peut-être faut-il le réajuster, s'il n'est pas suffisant, mais indemniser tout le monde aux frais réels ne nous semble pas un signe intéressant par rapport au discours général qui est mis en œuvre sur la réduction des budgets municipaux que de prendre en compte les frais des élus municipaux au réel sur justificatifs et sans plafond.

M. le Maire : D'autres interventions ? Monsieur Briand. Pardon, Madame Hardy.

I. Hardy : Merci. Sur la 6-14, sur le déplacement des élus, vous nous proposez d'adopter par cette délibération un régime de remboursement des frais de séjour pour les élus de la ville dans le cadre de leurs déplacements non plus sur une base forfaitaire mais aux frais réels. Une des justifications résulte dans le fait que les élus sont amenés à exposer des frais de séjour supérieurs au forfait établi par délibération du 11 avril 2014. Pour mémoire, cette délibération concernait les déplacements dans le cadre de l'exécution d'un mandat spécial et nous avons voté la prise en charge aux frais réels pour le maire et de façon forfaitaire pour les autres élus. Par ailleurs, il est fait référence dans la délibération que vous nous proposez d'adopter au régime en vigueur à Toulouse Métropole sur lequel il vous semble opportun de s'aligner. Or, sauf erreur de ma part, la délibération de la communauté d'agglomérations du 13 octobre 2006, toujours en vigueur et reconduite à la métropole en 2015, concerne uniquement les mandats spéciaux. Et enfin, je souhaite attirer votre attention sur les modalités de prise en charge des frais de séjour lors de déplacements des agents de la collectivité, qui d'ailleurs parfois sont amenés à effectuer les mêmes déplacements que les élus, qui a priori connaissent les mêmes problématiques, notamment, comme cela est souligné, le coût actuel de l'hôtellerie dans les grandes villes qui dépasse le remboursement forfaitaire. Et à l'heure où vous êtes, Monsieur le maire, le premier à demander aux agents de faire des économies, allant même jusqu'à les interpellier par écrit pour qu'ils suggèrent des solutions, je trouverais injuste voire indécent de voter un régime de faveur pour les élus, surtout lorsqu'ils sont adjoints et qu'ils perçoivent des indemnités supérieures à certains salaires d'agents. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre cette délibération. Je profite... Si, si. Certains agents sont amenés à se déplacer et gagnent moins que des indemnités d'adjoint ou d' élu. Quoi qu'il en soit, en dehors du montant des rémunérations, c'est vrai que la problématique est la même. La problématique est la même, que ce soit pour les élus ou pour les agents, effectivement aujourd'hui, avec 60 ou 70 euros, il est difficile, je le concède, de trouver une chambre d'hôtel, notamment à Paris, mais je ne vois pas pourquoi on aurait un régime de faveur par rapport à des agents. Il faut un peu donner l'exemple, surtout au moment où aujourd'hui on nous demande de faire des économies, et je profite de cette délibération sur un autre sujet, donc on votera contre, pour vous interroger sur la commission sur la charte d'éthique que vous aviez pris l'engagement de réunir lors du dernier conseil municipal et qui n'a jamais été convoquée. Merci.

M. le Maire : Monsieur Carreiras.

J. Carreiras : Je souscris bien sûr à tout ce que vient de dire ma collègue. Juste deux petites précisions, peut-être pas que formelles. La première, c'est qu'il est stipulé dans la délibération un remboursement à 60 euros, or il y a eu un arrêté pris par le ministère l'été dernier. Depuis le premier septembre 2015, ce n'est pas 60 euros, c'est 70 euros pour les communes de plus de 200 000 habitants le taux de remboursement maximum pour les agents. Je ne sais pas si c'est une erreur d'écriture de la délibération mais il faudrait se mettre en conformité avec l'arrêté. Et la deuxième chose, c'est que de toute façon, lorsque l'intérêt du service l'exige, puisque pour qu'il y ait une situation dérogatoire, il faut que l'intérêt du service l'exige, j'avais évoqué en commission l'idée éventuelle de mettre un plafond, qu'on pourrait concevoir. Au-delà de l'aspect de principe d'égalité que vient d'évoquer à l'instant ma collègue, au-delà de ça, si un intérêt spécial l'exige, ça doit de toute façon être dans une durée limitée, tel que prévu par le décret, et ensuite, ça doit être délibéré, ce qui est l'esprit des mandats spéciaux. Donc voilà, à la fois sur le fond et sur la forme, il me semble que cette délibération est doublement fragile.

M. le Maire : Sacha Briand.

S. Briand : Alors, peut-être sur la question de Rio Loco ou de la fourrière, mes collègues pourront répondre mieux que moi et sur la salle, je ne sais pas si vous souhaitez qu'on réponde maintenant ou lorsque Marie-Hélène rapportera la délibération concernée. Pour ce qui est de la délibération sur les tarifs, effectivement, il y a sur les salles de prestige de l'hôtel de ville la création de tarifs, tels que vous les avez indiqués, qui sont élevés et qui s'inscrivent aujourd'hui dans un souhait de pouvoir répondre à l'émergence d'une demande. Il ne s'agit pas de mettre à disposition la salle des Illustres pour une occupation qui serait on va dire privative au sens personnel. Je doute que d'ailleurs ni vous ni moi n'ayons les moyens de louer une salle comme ça à ce tarif pour un événement. Par contre, sur le plan institutionnel, sur le plan de partenaires économiques, il y a une émergence sur la demande de location de lieux de prestige. Il nous a paru utile, dans le contexte qui est le nôtre, de pouvoir valoriser ces salles pour permettre de dégager des ressources qui nous permettront aussi de contribuer à leur entretien. J'attire votre attention sur le fait que depuis quelques années l'État, et l'État, aujourd'hui, le gouvernement, ce sont vos amis, a mis en œuvre de telles actions, notamment au Louvre, à Versailles, et dans les grands équipements culturels, qui ont la possibilité... Laissez-moi répondre. Faites-moi ce cadeau, aujourd'hui. Merci. Donc vous le savez aujourd'hui, partout en France, les équipements qui ont une grande notoriété sont demandés. Il nous a paru pertinent de pouvoir y répondre. Ça ne signifie pas que n'importe qui, pour n'importe quoi, pourra avoir accès à la salle des Illustres. Et évidemment, sur cette salle comme sur toutes les autres, il y aura un contrôle des conditions dans lesquelles une manifestation peut s'y dérouler, des conditions dans lesquelles nous pouvons accepter une telle demande et qui, si elle est conforme aux caractéristiques de cet équipement, si elle est conforme aux règles d'utilisation à l'intérieur de l'hôtel de ville, pourront être mises en œuvre.

Je ne crois pas, pour ma part, qu'il y ait une sorte de caractère à préserver de manière absolue de toute utilisation d'une salle. L'hôtel de ville, c'est la maison commune. La salle municipale, oui, absolument. Ça veut dire que tous ceux qui veulent avoir accès peuvent y avoir accès parce que c'est un local qui est en visite libre, mais ça veut dire aussi que la mise en valeur de ce patrimoine exceptionnel ne doit pas se limiter à une simple ouverture. La mise en valeur de ce patrimoine et les conditions dans lesquelles nous pouvons aujourd'hui en tirer des recettes qui seront réinvesties dans l'entretien de ce patrimoine, c'est aussi les conditions dans lesquelles nous pouvons le préserver et le faire connaître. Et si demain, des initiatives privées, encore une fois dans des conditions strictes en termes d'utilisation et d'activité, peuvent contribuer à la notoriété de la salle des Illustres ou de la salle Gervais, je pense que c'est aussi un élément de rayonnement du patrimoine architectural de Toulouse.

Quant à la délibération sur les frais de déplacement, j'entends les remarques. Là où je suis un peu surpris, c'est que le dispositif, comme vous l'avez rappelé, Madame Hardy, existe à Toulouse Métropole depuis de très nombreuses années. La notion de mandat spécial, mais à chaque fois qu'il y a un déplacement, il y a un mandat spécial. Ça s'inscrit dans une logique qui consiste à être... Attendez, il ne s'agit pas d'indemniser des élus qui décideraient comme ça au petit bonheur la chance d'aller de-ci de-là. Il s'agit à chaque fois d'une réunion, il s'agit d'une manifestation, il s'agit d'un mandat qui est confié et qui permet aux élus de remplir cette obligation. Le dispositif existe à Toulouse Métropole depuis de nombreuses années, c'est celui-ci dont il est question d'harmoniser avec la ville de Toulouse, en ayant évidemment, évidemment, un regard systématique sur les conditions dans lesquelles cette indemnisation peut intervenir. Je sais bien, et j'ai entendu la remarque que vous aviez faite sur les indemnités des adjoints, je vous précise toutefois, Madame Hardy, qu'à la différence de ce que vous avez pu connaître, les modalités ne sont pas du tout les mêmes d'avec la précédente majorité puisque, dans un souhait d'implication de l'ensemble de l'équipe municipale, vous le savez, les indemnités des adjoints ne sont pas supérieures à celles des autres conseillers en charge de délégation. Mais, indépendamment de ça, il s'agit juste d'harmoniser avec Toulouse Métropole et d'avoir un cadre cohérent. Mais, et je vous le dis, en ce qui concerne Toulouse Métropole, c'est moi qui signe les ordres de remboursement, et un contrôle est systématiquement opéré sur les frais qui sont engagés, parce qu'il ne serait pas légitime, et je suis parfaitement d'accord et nous partageons tous cette attention avec vous, il ne serait pas légitime que le remboursement des frais corresponde à des frais qui ne soient pas des frais normaux et modérés qui correspondent aux conditions d'exercice de la mission mais qui ne sauraient être autre chose que ce que je viens d'indiquer. Voilà, Monsieur le maire, les indications sur ces points, peut-être sur les autres points des éléments complémentaires.

M. le Maire : Madame Hardy et Monsieur Lacaze. Et Monsieur Godec.

I. Hardy : Oui, juste une précision. Il me semble, mais je suis certainement moins fine juriste que vous, que vous confondez la justification et la délibération. C'est-à-dire que, lorsque vous vous déplacez dans le cadre de vos missions d'élu, que ce soit pour un colloque, que ce soit pour une réunion, vous faites un ordre de mission. Les mandats spéciaux nécessitent, me semble-t-il, une délibération. Là, en l'occurrence, vous nous demandez de voter une délibération actant le fait que les élus seraient aux frais réels hors mandat spécial. Ça, c'est le premier point. Il me semble que juridiquement, c'est pas la même chose qui a été votée à la communauté urbaine et ce que vous nous proposez de voter. Et ensuite, je ne vais pas rentrer dans des batailles de chiffres entre indemnités, ce que l'on percevait nous, on va quand même pas pleurer sur les indemnités des élus, bon. Et ensuite, il y a une question d'égalité par rapport aux agents. La question que je posais, c'était simplement pourquoi un régime de faveur pour des élus qui, quelquefois même, et on l'a vécu, et je l'ai vécu moi-même, partent en même temps que leurs agents qui ne peuvent pas dormir au même endroit parce que les indemnités ne sont pas les mêmes ? Je ne trouve pas ça normal, c'est tout.

M. le Maire : Alors, Monsieur Briand, Monsieur Chollet.

S. Briand : J'ai oublié de répondre sur la question des agents, simplement pour vous dire que l'indemnisation des déplacements des agents fait l'objet aussi d'une revalorisation telle qu'elle est permise par les décrets. La difficulté, c'est que les dispositions réglementaires ne permettent pas, interdisent pour les agents le remboursement au réel. C'est malheureux, il y a effectivement un régime qui est distinct, c'est malheureux, mais nous sommes allés aux maxima de ce qu'il était possible de faire pour tenir compte du fait que les tarifs antérieurs n'étaient absolument pas conformes aux coûts, notamment dans certaines agglomérations.

M. le Maire : C'est très intéressant de voir Madame Hardy défendre le contraire de ce qu'elle a fait pendant six ans. Pendant six ans, Madame, vous avez fait partie d'une équipe qui a appliqué ces règles-là à la métropole, à la fois vis-à-vis des agents et vis-à-vis des élus. Monsieur Lacaze.

P. Lacaze : Monsieur Moudenc, sur ces deux délibérations, sur le remboursement des élus aux frais réels, on peut comprendre que vous avez le souci que les élus soient pas de leur poche dans leur mandat. Bon, je pense que vous vous trompez, mais on ne va pas se retourner l'argument. Vous nous dites : "C'était appliqué à la métropole, donc pourquoi vous ne l'acceptez pas aujourd'hui ?" Mais vous semblez nous rejoindre dans la critique. Moi, je pense que ce n'est pas effectivement juste, je pense qu'il faudrait appliquer un forfait, il faut tenir compte des agents de service, et nous voterons contre cette délibération. Je le dis à la majorité, je reviens sur tout ce que subissent les Toulousains depuis votre arrivée, c'est un mauvais signe qui sera donné. C'est un mauvais signe qui sera donné, même si bien sûr personne ne remet en cause le fait que les frais réels seront bien réels, mais je me souviens de votre arrivée où dans des salles de commission, des élus de votre majorité demandaient pourquoi dans telle ou telle ville à l'international, il y avait eu 30 euros de taxi ou pas. C'est compliqué, après. Toutes les suspicions peuvent arriver. Pas vous, Monsieur le maire, mais certains élus de votre majorité l'ont fait. En arrivant, en trouvant des notes de frais de 10 ou 15 euros, ou de 30 euros. Ça avait alimenté le deuxième semestre de 2014. Vous vous orientez vers ces questions-là, sur ces frais réels. Je pense que ça serait un meilleur signe d'appliquer le forfait et de vérifier effectivement que les agents ne sont pas lésés, parce que cette délibération, elle est juste au sens où effectivement, maintenant, le forfait ne correspond plus à la réalité payée sur une nuitée, mais bon, nous voterons contre dans un esprit d'égalité.

Sur l'additif des tarifs, Monsieur Briand, la maison commune, c'est un lieu prestigieux. Je crois que nous l'avions tous dit, c'est le lieu de la démocratie. Monsieur Moudenc, vous l'avez rappelé, vous le rappelez d'ailleurs chaque fois qu'il y a des commémorations ou des mariages. C'est pas le cloître des Jacobins, la salle des Illustres. C'est pas le musée des Augustins. Vous privatisez l'espace public, certes. Bien sûr que vous privatisez l'espace public, depuis que vous êtes arrivés. Mais là, vous vous attaquez à un symbole, et puis, Monsieur Briand, vous allez faire payer très cher, mais vous allez mettre en danger des agents de la ville. Il y a le plan Vigipirate, vous nous avez expliqué les conditions de sécurité, nous avons vécu nous-mêmes les conditions drastiques d'accès à notre conseil municipal ce matin. On ne fait pas une soirée quelle qu'elle soit à la salle des Illustres dans cette maison alors qu'il y a les bureaux des adjoints, alors qu'il y a le bureau du maire. Après, je ne sais pas si le bureau du maire ou si le salon rouge... Nous, on peut être intéressés, si le salon rouge sera en location, ou si le bureau du maire... Mais il y a ici un accès qui n'est pas le même qu'ailleurs. Moi, je demande effectivement que ce soit retiré de la délibération. Nous voterons contre, mais ce n'est pas normal aujourd'hui d'ouvrir à la privatisation une partie de la mairie de Toulouse. On ne parle pas de salle des Illustres de la mairie de Toulouse, mais c'est une partie d'une salle où vous avez vos bureaux, messieurs, mesdames les adjoints et les conseillers délégués. Ça veut dire que la police municipale, parce que c'est ça, le réel, servira, lors de ces soirées privées, de service de sécurité privatif, obligatoirement, parce qu'on ne pourra pas le laisser à un service privé. Je pense que c'est exagéré. Monsieur Briand, vous avez assez de salles prestigieuses dans la ville. Vous voulez privatiser l'espace public, vous le faites. Ne privatisez pas la mairie de Toulouse, les bureaux de vos collègues ou les salles de mariage.

M. le Maire : Monsieur Godec.

R. Godec : Oui, j'avoue que, quand j'ai vu cet élément sur la mise en location de ces salles dans l'additif des tarifs, j'ai pensé qu'il y avait une erreur, puisque ça n'a été mentionné nulle part, et ni même dans le corps de la délibération. Je m'attendais effectivement à ce que vous retiriez cette partie de la délibération pour procéder à un vote sans ce point, un point aussi polémique. Car vous l'avez dit, Monsieur Briand, et vous l'avez assumé, cette vision politique qui pour nous est choquante, les salles prestigieuses, pour vous, la salle des Illustres, la salle Gervais, la salle Henri Martin, ce sont des salles municipales. Elles ont une valeur locative, ces salles. On peut valoriser financièrement ces salles. C'est avec cette vision politique que vous assumez la gestion de la ville. Mais ces salles, ce ne sont pas non plus n'importe quelles salles. Ces salles, concrètement, quand elles seront louées, quand elles seront privatisées, elles seront fermées au public. Ces salles ne sont pas simplement des salles où on fait des mariages ou des réunions ou des choses liées à l'activité municipale, ce sont aussi des salles qui appartiennent aux Toulousains, au sein desquelles il y a des œuvres d'art en rapport avec l'histoire toulousaine. C'est comme si vous fermiez des salles de musée pour les mettre en location à certains organismes. Sur la base de quels critères, d'ailleurs ? Parce que Monsieur Briand d'un seul coup nous dit : "Attendez, les salles ne seront pas mises à disposition de n'importe qui n'importe comment. Il y aura une délibération, nous choisirons les personnes auxquelles nous les attribuerons." Mais lesquelles ? Pourquoi ? Comment ? Toutes ces questions ne semblent pas avoir été débattues, sereinement, et pour ces raisons, nous vous proposons, comme l'a fait mon camarade Pierre Lacaze à l'instant... Mon camarade, bien sûr, de retirer cette partie de la délibération pour procéder au vote d'une manière plus sereine et remettre ce débat. Et vous avez dit que toutes les salles municipales finalement peuvent être valorisées financièrement alors allons-y, allons plus loin : la basilique Saint-Sernin, vous voulez la mettre en location, mais à quel prix ?

M. le Maire : À étudier, effectivement. Monsieur Chollet.

F. Chollet : Oui, je voulais revenir juste une minute sur la question du remboursement des frais de déplacement des élus au réel avec trois éléments. D'abord, on est dans le cadre de la loi. Deuxièmement, je trouve que c'est une mesure de justice, puisqu'on va rembourser à l'euro près. Et puis, troisièmement, je persiste à dire que vous vous en êtes servi et que votre attitude aujourd'hui est quelque chose qui est quand même curieux. Je vous le dis parce que, en travaillant sur cette délibération, nous avons sorti les données. Je peux vous dire par exemple que tous ceux qui sont allés au MIPIM entre 2008 et 2014 ont été remboursés aux frais réels. Oui ! C'est la réalité. Donc je trouve que cette attitude, et d'ailleurs, c'est parce que ce règlement existait à la communauté urbaine à l'époque que nous le transposons ici. Je trouve que cette sorte de probité virginale dans laquelle vous vous drapiez tourne un peu au ridicule.

M. le Maire : Monsieur Carreiras.

J. Carreiras : Écoutez, sur les deux sujets, on peut renvoyer... Ce qui est proposé dans ce cas, c'est une harmonisation par le haut. C'est tout ! Il y a un effet symbolique, que vous le vouliez ou non. Je vous ai bien écoutés ce matin, il faut avoir du courage dans l'effort, à condition qu'il soit équitablement réparti, y compris dans les symboles. C'est tout, la question, elle n'est que celle-là. Et s'il s'agit de redélibérer à la communauté urbaine, redélibérons à la communauté urbaine, dans un sens plus raisonnable, qui correspond au moment présent de contraintes budgétaires qui pèsent fortement et de contraintes fortes que l'on demande aux salariés et aux agents de la ville. Donc je dis que voilà, en politique parfois, même si en volume ça représente peu, vous me direz, toujours, dans un budget, que ces remboursements-là, je pense qu'en politique, la question de la confiance est essentielle. La confiance dans le discours que vous tenez sur l'effort que vous voulez voir équitablement réparti. Donc voilà, c'est tout ce que nous disons, sans rentrer dans le détail de l'argutie juridique du mandat spécial.

Et deuxièmement, sur l'autre délibération concernant... Je comprends les collègues, je comprends que Sacha Briand soit dans la recherche, je pense que beaucoup d'adjoints aux finances seraient dans la même disposition, de rechercher des recettes partout où c'est possible. À une condition, c'est que l'hôtel de ville, c'est, comment dirais-je, c'est le patrimoine de la République. Et la laïcité, c'est pas qu'une question religieuse, c'est aussi par rapport aux intérêts privés, et que donc privatiser des lieux comme celui-ci, c'est exactement le même problème que si on privatisait l'Assemblée nationale. Même pas un palais exécutif. Par exemple, l'Assemblée nationale, un lieu de la délibération publique. C'est, je pense, moi, une remise en cause de la neutralité du lieu, c'est-à-dire de sa vocation républicaine. Et c'est pour ça que, encore une fois, vous me direz, c'est un symbole, c'est pour très peu dans le volume budgétaire. Mais si c'est qu'un symbole et pour très peu, retirez la disposition. Ou alors, c'est que vous voulez en faire un symbole d'autre chose. D'une position politique, peut-être idéologique, peut-être dogmatique, mais qui, moi, me semble-t-il, du point de vue des symboles, risque de mettre le doigt dans un engrenage qui fera que certains, peut-être même d'autres que nous, tireront la pelote de laine et vous emmèneront dans des rivages que vous ne souhaitez pas visiter. Donc voilà ce qui est dit à travers ces deux mesures-là, qui sont des mesures symboliques, mais à un moment donné, les symboles sont symptomatiques d'une orientation politique et sont symptomatiques de la confiance et du caractère consensuel que vous voulez donner à vos décisions.

M. le Maire : Sacha Briand.

S. Briand : Alors, moi, j'entends les grands principes. J'aime bien les grands principes aussi. Je pense que c'est important, d'avoir des principes. Après, il y a un moment où, quand même, les grands principes, ça vire au cinéma. Parce qu'il s'agit pas de mettre à disposition les salles du Capitole dans n'importe quelles conditions. D'ailleurs, je précise que les tarifs sont intégrés dans le recueil parce qu'on a des cycles pour les recueils tarifaires, mais que les modalités pratiques ne sont pas définies. D'ailleurs, ces salles ne sont pas mentionnées dans la délibération qu'évoquera tout à l'heure Marie-Hélène Mayeux-Bouchard, parce qu'il y a encore un certain nombre de choses à définir, et notamment les conditions dans lesquelles ça peut être mis en œuvre. Mais enfin, sauf erreur de ma part, c'est vous qui avez contribué à définir et à lancer le projet de PEX, en disant qu'il fallait à Toulouse un grand outil d'accueil de conventions internationales. Eh bien, si l'on veut avoir une offre globale, être attractifs, avoir la capacité à donner de Toulouse le plus haut niveau de rayonnement international, ne croyez-vous pas que ça fait aussi partie du rayonnement que de pouvoir, pour un certain nombre d'opérateurs, avoir la capacité, sur des conventions de très haut niveau international, le meilleur de Toulouse ? Et parmi le meilleur de Toulouse, il y a l'hôtel de ville. Oui, il y a d'autres sites. D'ailleurs, je crois savoir que Monsieur Fabius n'est pas choqué que les salons du Quai d'Orsay fassent l'objet de locations dans les mêmes conditions que ce que nous évoquons pour le Capitole. Mais oui ! Mais où donc, où donc le domaine public imprescriptible, inaliénable, est-il mis en cause parce qu'il y aurait de temps à autre des acteurs économiques, consulaires, qu'importe, qui pourraient utiliser un salon du Capitole pour une manifestation ?

Où est la violation du domaine public ? Bien au contraire, ce que nous évoquons et ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est que nous souhaitions ainsi pouvoir générer des recettes, qui peut-être ne sont pas extrêmement importantes, mais qui par contre seront toutes et intégralement affectées à l'entretien de ce patrimoine exceptionnel. Vous préférez quant à vous rester sur une position, pardon, mais qui est un peu misérable, qui consiste à regarder, assis sur une chaise, une chose magnifique. Faisons en sorte de la valoriser. Faisons en sorte que tous ceux qui souhaitent en profiter puissent le faire. Nous le ferons dans le respect de ce patrimoine exceptionnel, mais nous le ferons avec la volonté d'avoir des principes autres que ceux qui existaient au 19e siècle.

M. le Maire : Alors, Monsieur Briançon et Monsieur Lacaze.

F. Briançon : Je vais être très rapide, je voudrais juste poser une question à Monsieur Briand. Moi, je pense qu'en effet, il est difficile de se prononcer sur cette délibération concernant les salles du Capitole sans avoir le début d'un commencement d'une norme d'application. Il est clair que si on vend demain à une entreprise un des salons du Capitole, on vend à travers l'image du Capitole. C'est-à-dire que comment on se prémunit sur le fait que demain une grande surface nationale décide de faire un séminaire, une grande réception ici au Capitole et utilise dans sa communication, parce que s'ils le font ici, c'est pour le valoriser, l'image de nos salons, donc de l'hôtel de ville ? Je pense que c'est des choses à regarder, à mon avis avec beaucoup plus de sérieux, parce que cette dimension d'utilisation mercantile qui pourrait en découler doit être regardée de près, en tout cas dans l'application du règlement intérieur. C'est pour ça qu'il me semblerait plus sage de reporter cette discussion, avec éventuellement des modalités d'application qui nous permettront de regarder très concrètement de quoi il s'agit.

M. le Maire : Monsieur Lacaze.

P. Lacaze : Oui, Monsieur Briand, changez de ton, parce que "les misérables", personne ici n'est dans une conception misérabiliste de ce qu'est les salles des Illustres ou le Capitole. Et les grands principes, moi, je m'assois pas dessus. Vous dites : "C'est des grands principes, mais bon, on peut passer à côté." Moi, je vais regarder comment cette délibération est attaquable. Parce que vous allez mettre à disposition des moyens municipaux, on n'est pas n'importe où, je le redis. Vous allez même, ne serait-ce qu'une soirée par an, comment vous expliquerez que la police municipale gardera ce bâtiment pour une société, je ne sais laquelle, qui ferait une soirée privée ? Je pense que ce n'est pas acceptable, et je vous le dis. Et des lieux, il y en a beaucoup. Si vous ne les connaissez pas, on va vous les indiquer. Il y a déjà beaucoup de salles prestigieuses mises à disposition de l'accueil. Et nous accueillons nous-mêmes, le maire le fait au nom de la ville, dans la salle des Illustres. Donc on se donne rendez-vous à la première privatisation de ce bâtiment public. Vous nous direz à qui c'est fait, et les Toulousains seront là, et donc il y aura un déploiement policier, et vous expliquerez que la police municipale sert à protéger les soirées privées au Capitole, parce que ça sera ça, le symbole. Moi, je pense que vous faites une erreur. Et je ne sais pas, on demandera à nos avocats, si c'est juste de mettre des policiers municipaux à disposition à l'entrée, en haut, en bas. On verra.

M. le Maire : Ça, c'est vous qui l'avez inventé. Mais si, vous l'inventez.

P. Lacaze : Mais si ! Parce que je pense que vous n'ouvrirez pas le Capitole rien qu'avec des huissiers, ce n'est pas la même chose qu'au musée des Augustins. Je vous le dis, Monsieur Moudenc. Vous n'ouvrirez pas dans les conditions du plan Vigipirate le Capitole rien qu'avec des huissiers. Ce n'est pas le cas du musée des Augustins, où vous pouvez autoriser une société privée à payer l'entrée, à regarder. Je pense que c'est grave. C'est des grands principes, et les grands principes, il me semblait qu'on y était tous attachés. C'est ce qui a été dit en début de séance. Et personne n'est misérable, là-dedans. Moi, je n'accepte pas. C'est une offense que vous faites à votre propre majorité, Monsieur Briand. Ça voudrait dire que depuis un an et demi, vous avez une conception misérabiliste de l'accueil qui est fait dans la salle des Illustres. Ou ici, ou à la salle Gervais. Ce n'est pas vrai. Vous savez la valeur symbolique, et mon collègue François Briançon a raison, c'est l'image du Capitole qui sera vendue. Donc je le redis, ce n'est pas acceptable, comme d'autres décisions que vous prenez, mais celle-là sera encore plus symbolique, parce qu'elle s'appuie sur ce que je disais, sur l'utilisation que vous faites de la police municipale. Et symboliquement, c'est pour des soirées privées au Capitole que vous aurez augmenté les effectifs de la police municipale.

M. le Maire : Décidément, quitte à être dans la grossièreté, autant aller jusqu'au bout. Telle semble être votre devise. Écoutez, plusieurs points. Le lieu républicain à l'hôtel de ville, c'est ici, c'est la salle du conseil municipal. Il vous suffit, en sortant, de ressortir par l'escalier d'honneur et de regarder le panneau, qui est posé depuis longtemps, de l'entrée, qu'est-ce qu'il y a écrit ? Il y a écrit "le musée du Capitole". Parce qu'en réalité, dans cette maison, effectivement, il y a plusieurs fonctions. Il y a les bureaux d'élus. À entendre Monsieur Lacaze, ils sont dans la délibération, c'est évidemment d'un ridicule absolu. Vous avez tort, Monsieur Lacaze, de pousser le bouchon assez loin, et trop loin, parce que ça détruit la totalité de la crédibilité de vos propos. Bien.

Il y a ensuite trois salles à caractère muséal, effectivement, et qui sont visitées comme telles, ce sont les trois salles visées par la délibération. Alors aujourd'hui, qu'est-ce qu'on fait ? Ces salles à caractère muséal, et non pas à caractère républicain, nous les ouvrons à la possibilité, effectivement, d'encaisser des recettes qui, on vous l'a dit et on vous le redit, puisque vous ne voulez pas l'entendre, seront intégralement consacrées à l'entretien du patrimoine historique, à commencer par ici. Par conséquent, la destination de tout ça, elle ne souffre d'aucune contestation sérieuse. Par ailleurs, bien évidemment, on ne va pas faire n'importe quoi n'importe comment. La délibération, elle se borne aujourd'hui à fixer un tarif. Les conditions restent à préciser et à déterminer, mais vous imaginez bien qu'il y aura un pouvoir d'appréciation. Et à partir de là, les abus que vous craignez ou qu'en réalité, vous feignez de croire, ces abus-là ne se produiront pas. Donc nous resterons dans quelque chose d'extrêmement pragmatique, de mesuré et de totalement respectueux des lieux républicains, c'est-à-dire essentiellement la salle de délibération, la salle du conseil municipal. Et, pour que vous puissiez prolonger la réflexion à ce sujet, je vous invite à vous renseigner sur ce que font le ministre de l'Intérieur et la ministre de la Justice. Il y a des endroits, des morceaux de ces deux ministères on ne peut plus symboliques, on ne peut plus républicains, on ne peut plus régaliens, qui sont, de la même manière que ce que nous allons faire ici pour les trois salles concernées, qui sont ouverts à la location pour des événements à caractère privé. Voilà. Donc nous ne faisons que faire ce que font vos amis déjà sur des lieux extrêmement symboliques. Donc je mets aux voix la délibération de Monsieur Briand, en disjoignant, si j'ai bien compris, la 6.4 et la 6.14. On discutera du budget après, bien évidemment. Est-ce qu'il y a d'autres délibérations que vous voulez voir disjointes ? Monsieur Godec, indiquez-nous.

R. Godec : Oui, nous voterons contre la délibération 6.7 sur la subvention aux syndicats, qui est largement diminuée.

M. le Maire : Très bien. Donc 6.4 et 6.14, pas plus. 6.7 ? Bon, d'accord, allez. Donc 6.4. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci, c'est adopté. 6.7. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. 6.14. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Les autres délibérations, à part le budget primitif. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Maintenant, présentation du budget primitif.

S. Briand : Merci, Monsieur le maire. Alors, le budget 2016 est un budget qui, ça ne vous aura pas échappé, s'inscrit après le premier budget du mandat, qui était celui de 2015 et qui a marqué le temps de la définition de la stratégie budgétaire pour l'ensemble du mandat. Ce budget 2016 s'inscrit donc dans la trajectoire budgétaire que nous avons présentée au printemps dernier. Pour autant, il est marqué par un certain nombre d'éléments qui sont nouveaux, qui n'avaient pas été intégrés, mais qui aujourd'hui ne l'impacte pas directement, ou en tout cas, n'impacte pas les conditions de son équilibre essentiel.

Premier élément, c'est naturellement le transfert des équipements métropolitains, j'y reviendrai très brièvement. Moins de 40 millions de dépenses qui sont transférés à Toulouse Métropole. Et le deuxième élément, c'est cette réforme de la DGF, qui est sortie du chapeau à l'automne dernier, intégrée dans le projet de loi finances pour 2016, et qui finalement, a été repoussée, sinon dans le vote des grands principes, du moins dans son application en 2017. Ça veut dire que nous avons un point d'interrogation dont nous ne connaissons pas les contours. Je n'en dirai pas tellement plus aujourd'hui, parce que, à force d'avoir des interrogations, on ne sait à vrai dire plus grand-chose de ce projet. Les équipements métropolitains, par contre, sont beaucoup mieux cernés. J'aurai l'occasion de l'évoquer, mais c'est important de revenir dessus une minute pour vous rappeler qu'il s'agit grosso modo de 37,5 millions de dépenses transférés à la métropole et sur lequel, vous le savez, la commission locale d'évaluation des charges fera un travail d'évaluation plus précise dans le cours de l'année. Nous y reviendrons donc pour fixer définitivement le montant, comme nous fixerons définitivement le montant des recettes, et ça conduira naturellement à fixer définitivement, progressivement, dans le courant des travaux de la CLETC, la minoration de l'attribution de compensations que la ville perçoit de la métropole, puisque, vous le savez, tous les transferts de compétences se font sur le principe de la neutralité budgétaire. C'est-à-dire que si nous transférons 37,5 millions de dépenses et 3,3 millions d'euros de recettes, nous transférons aussi, si j'ose dire, à Toulouse Métropole, 34,2 millions qui font l'équilibre au travers de l'attribution de compensations et qui permettent à Toulouse Métropole de récupérer ses équipements dans le cadre d'une neutralité budgétaire. Bien sûr, cela entraîne une variation de l'équilibre du budget de la ville, ça n'est pas un volume extrêmement important, mais ce ne sera plus le même volume. Vous avez ici la composition de ces 37 millions d'euros de dépenses, avec essentiellement des subventions et participations, puisqu'il y a notamment le théâtre et l'orchestre du Capitole, et que ces dépenses n'étaient pas intégrées dans le budget de la ville, mais que la ville versait une subvention. Ayez en tête ces transferts pour les prochaines années, puisqu'évidemment, ça modifie les chiffres et le contour du budget.

En réalité, ce qui marque ce budget 2016, c'est d'abord la baisse des recettes de fonctionnement, puisque, si la réforme de la DGF, sortie il y a quelques semaines, a été reportée, la baisse des dotations de l'État n'est en rien modifiée. Et, comme en 2015, en 2016, nous subissons la deuxième année de baisse des dotations de l'État, cadeau post-électoral de Monsieur Valls, annoncé devant l'Assemblée en avril 2014 et qui se traduit concrètement par la baisse des dotations versées par l'État, de l'ordre, au total et en net, d'une dizaine de millions d'euros, partiellement compensée dans notre budget par une évolution des participations. Et au total, dans le budget 2016, par rapport au budget 2017, à périmètre constant, c'est-à-dire sans évoquer les transferts d'équipement, nos recettes de fonctionnement baissent de 5,2 millions d'euros. Je le redis, parce que je crois que c'est essentiel à avoir en tête, notamment pour tous ceux qui, chaque fois qu'ils prennent la parole, ne font que proposer des dépenses supplémentaires, cette situation, qui consiste à avoir d'une année sur l'autre, moins de recettes, est une situation pérenne, à laquelle nous devons être attentifs et que nous devons avoir en tête. Chaque année, nous aurons désormais moins de ressources que les années précédentes. C'est une situation que nous n'avons jamais connue par le passé et qui désormais est la règle dans les collectivités locales. Je pense que la répétition est indispensable pour que chacun s'imprègne de cette réalité mathématique et financière.

Les dotations, je l'ai dit, continuent à baisser, et vous constaterez sur ce petit graphique que, par rapport à 2015, la dotation globale de fonctionnement baisse de 11 millions par rapport à une première baisse de 12 millions en 2015, qui s'additionnait à la baisse initiale de 2014. Au total, avec la baisse des compensations et la montée en charges du fonds de péréquation intercommunal et communal qui constitue une dépense, depuis 2014 et par rapport au volume de concours financier de l'État à la ville de Toulouse en 2013, en cumul, c'est 54 millions d'euros qui n'ont pas été perçus par la ville de Toulouse sur ces trois exercices. 54 millions d'euros, c'est cinq groupes scolaires. 54 millions d'euros, c'est 1000 postes d'agents à temps complet annuels. 54 millions d'euros, c'est plus que le budget d'investissement du stadium, c'est plus que le budget d'investissement du Quai des Savoirs. 54 millions d'euros, c'est 10 crèches. C'est ces 54 millions d'euros que, depuis 2014, sur le mandat pour lequel nous exerçons les responsabilités, cette somme n'a pas été versée par l'État dans les caisses de la ville. Et nous faisons avec, pour faire face aux dépenses de fonctionnement qui s'établissent à 627 millions d'euros hors transfert d'équipements métropolitains. Vous avez là la composition et vous voyez que le transfert des équipements ne modifie pas de façon essentielle la structure des dépenses de la ville, renforce un peu la part des dépenses de personnel, tout simplement parce que c'est les subventions, et notamment celles du théâtre et de l'orchestre du Capitole qui, n'y étant plus, entraînent cet effet d'optique.

Vous avez un tableau qui présente un peu les grands équilibres. Je ne m'y attarderai pas très longtemps, mais, malgré des recettes en baisse, vous constaterez que les dépenses de fonctionnement restent à un très haut niveau et que nous essayons de préserver au maximum les moyens des actions municipales qui, en 2016, connaissent une augmentation de 7 millions d'euros. Bien évidemment, il faut faire des efforts, et des efforts sont faits, sur les subventions et participations. Sur l'annuité, c'est un effet d'optique, c'est simplement qu'en 2015, il y avait dans les 18 millions une renégociation d'emprunt, ça explique qu'il y a un effet de baisse mais qui est, comme je viens de le dire, essentiellement un effet d'optique. Et au total, vous le voyez, un budget consolidé, fonctionnement et investissements, de presque 800 millions d'euros. Mais ce qui compte, et ce qui doit guider notre trajectoire et notre attention, c'est l'évolution de l'épargne, l'évolution de ce qui est l'élément déterminant de la capacité à investir. Vous le voyez sur ce tableau avec deux colonnes pour 2016, à isopérimètre, c'est-à-dire sans prendre en compte le transfert des équipements, et BP 2016, avec le nouveau périmètre, en prenant en compte le départ de ces équipements vers Toulouse Métropole, vous constatez effectivement la baisse des recettes de fonctionnement, l'augmentation des dépenses de fonctionnement. Parce que certains voudraient croire que chaque jour, nous rognons, réduisons, mais en réalité, notre travail, c'est d'abord un travail de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement pour qu'elles restent soutenables. De ce point de vue-là, ce budget concourt au développement durable, puisque c'est un budget qui doit s'inscrire dans cette logique de soutenabilité. Et vous voyez aussi la difficulté de faire face à la brutalité de la baisse des dotations de l'État puisque, même si les dépenses de fonctionnement n'augmentent que de 1 % par rapport à 2016, même si ces dépenses n'augmentent que très faiblement, comme les recettes de fonctionnement baissent, nous constatons par rapport à 2015 une dégradation de l'épargne de gestion, qui passe de 43 millions à 32 millions. Et nous devons y être attentifs, au regard de la trajectoire que nous avons présentée au printemps et à l'été dernier. Compte tenu de l'annuité de la dette, l'épargne nette se situe donc à un niveau proche de celle de 2015, mais à un niveau qui reste un niveau faible. Et vous voyez bien qu'il n'y a pas là de constitution de cagnotte, ou qu'il n'y a pas là de volonté de notre part d'avoir la reconstitution de réserves fantastiques qui seraient faites sur le dos des contribuables. Non, il y a simplement la volonté et la nécessité de maîtriser cette épargne, qui est l'élément déterminant de la capacité d'investissement.

Et dans un contexte où toutes les grandes villes de France, et la Cour des comptes a publié un rapport récemment là-dessus, et l'Association des Grandes Villes de France a publié des études, et un certain nombre d'instituts ont publié des études également, qui montrent que les grandes collectivités considèrent que leur capacité d'investissement va baisser de 25 % dans les toutes prochaines années. Malgré ce contexte, malgré ces difficultés, effectivement, nous maintenons un très haut niveau d'investissement. Et si, en apparence, les investissements du budget 2016 connaissent une petite baisse par rapport à 2015, c'est tout simplement que 2015 comportait encore des volumes de paiement importants sur le Quai des Savoirs et le stadium, des opérations lancées au mandat passé, mais vous constaterez dès l'année prochaine la remontée de cette ligne budgétaire qui correspondra à la mise en œuvre de tous les projets qui sont aujourd'hui lancés. Les crèches qui sont lancées, les groupes scolaires qui sont lancés, et toutes les opérations que j'évoquerai dans deux minutes.

Mais, vous le voyez, pour pouvoir assurer la capacité d'investissement, il faut que notre épargne nette reste à un haut niveau. Cette épargne nette, en 2016, est à un niveau acceptable mais encore insatisfaisant. Les efforts doivent être poursuivis, et notamment en 2017, parce qu'en 2017, nous aurons encore, à nouveau, une baisse des recettes, car nous aurons encore la baisse des dotations de l'État pour un montant de 12 millions d'euros. Et si nous ne faisons rien, si nous laissons déraiper les dépenses de fonctionnement, ce n'est pas une épargne nette de 21 millions que nous aurons l'année prochaine, mais une épargne nette de 9. Et si c'était cela, alors vous direz avec justesse que nous avons laissé les équilibres et la situation budgétaire de la ville se dégrader. Non, vous le voyez, la situation est extrêmement compliquée. Moins de 1 % d'augmentation des dépenses, et pourtant, malgré cela, une épargne nette qui est à un niveau acceptable mais insatisfaisant à long terme pour pouvoir conserver notre capacité d'investissement.

Ces efforts, nous devons donc les poursuivre. Mais nous continuerons ces efforts pour assurer le développement du programme d'investissement. En 2016, 138 millions d'acquisitions et de travaux. Vous le voyez, un très haut niveau d'investissement qui se concrétise et qui caractérise à l'intérieur de la PPI sur le mandat les orientations, les priorités de la majorité. L'éducation, près d'un tiers du budget d'investissement sur le mandat y est consacré, la culture, mais également le sport, la jeunesse, la famille, la petite enfance et les seniors. Et, sur l'exercice 2016, pour être très concret, sur l'exercice 2016, c'est 35 millions pour le secteur éducatif, et notamment le lancement de la création de nouveaux groupes scolaires, à Guilhermy, Lapujade, Reynerie, Niboul, Grand Selve. La liste ne s'arrête pas et la liste ne s'arrêtera pas car, en matière d'éducation, la question sera moins celle de savoir combien de groupes scolaires nous devons faire, non point comme un objectif mais comme une réponse, et nous ferons tous les groupes scolaires qu'il est nécessaire de faire pour assumer la responsabilité de la ville dans l'accueil des petits Toulousains. Mais la politique d'investissement, c'est également la petite enfance, avec la création de deux nouvelles crèches et le respect de notre engagement de 1000 places et enfants accueillis en plus dans la petite enfance, et nous le ferons. La politique d'investissement, c'est l'entretien du patrimoine dans le domaine culturel, dans le domaine sportif, mais aussi la création de nouveaux équipements et le lancement du projet d'Arnauné. La politique d'investissement, c'est naturellement la politique de solidarité. Il y aura dans le budget 2016 des crédits importants pour l'opération des Castalides, il y a des volumes extrêmement importants qui sont consacrés à l'aménagement, à l'entretien du patrimoine, aux espaces publics et aux grands projets de ville. L'ensemble de ces éléments constituent notre politique d'investissement. Et si nous n'avions pas su faire face à ces exigences, nous n'aurions pas été à la hauteur des enjeux.

Tout consolidé, vous voyez à l'intérieur de ce cercle la répartition des ressources fonctionnement et investissement par politique publique et vous constaterez que le transfert des équipements ne modifie pas les équilibres mais confirme bien la réalité des priorités municipales. C'est la réponse aux services publics. On nous dit que ces services publics sont malmenés, ils sont pérennisés, ils sont assurés au quotidien, dans l'éducation, dans la culture, dans le sport et la jeunesse, pour la famille, pour l'aménagement, pour le social, mais également pour assurer la sécurité des Toulousains. Et j'en terminerai en revenant sur ce tableau, car c'est bien ce tableau qui est au cœur de notre attention. On a dit, et j'ai entendu, j'ai lu des tracts, qu'il y avait eu une évolution de la fiscalité inacceptable, intolérable. Oui, il y a eu une évolution de la fiscalité l'année dernière importante, oui, il y a eu une décision courageuse, rendue nécessaire par la baisse des dotations de l'État, qui n'est pas, Monsieur Lacaze, contrairement à ce que vous écrivez dans vos tracts, de 12 millions ou plutôt qui est bien de 12 millions, mais trois fois, et qui est donc de 36 millions. Donc, lorsque vous comparez les chiffres, ayez l'honnêteté et le courage de dire la réalité de ceux-ci. Il y a eu, oui, une évolution fiscale l'année dernière, mais comme vous le savez, désormais, sur la ville de Toulouse, les taux resteront inchangés jusqu'à la fin du mandat. Et si nous n'avions pas pris cette décision pour solder le passé d'une gestion dispendieuse qui a épuisé les réserves, ne mettant pas la ville en capacité d'assumer sans évolution fiscale cette décision extrêmement dure, brutale, de l'État, où serions-nous ? Vous l'avez dit vous-même, Monsieur Lacaze, nous avons augmenté le produit fiscal de 30 millions d'euros. Et où serions-nous aujourd'hui si nous n'avions pas pris cette décision, Monsieur Lacaze ? Je pense que vous êtes capable de faire le calcul. 21 millions d'épargne en 2016. 21 millions moins 30, c'est moins 9.

Nous serions, comme nous l'avions dit l'année dernière, si nous n'avions pas assumé votre bilan et les décisions de votre gouvernement, nous serions aujourd'hui non plus ici mais à la chambre régionale des comptes et le préfet aurait pris en compte ce budget pour prendre les décisions à la place des élus toulousains. La réalité, elle est là, la réalité, elle est dure parce qu'elle est mécanique. Et chaque année, je reviendrai là-dessus, et chaque année, nous pourrions faire le constat et ce calcul simple : s'il n'y avait pas cette décision courageuse, cette décision qui décide d'assumer le passé et les décisions du gouvernement, de préserver les services aux Toulousains, d'assumer une politique d'investissement courageuse, où serions-nous ? Si nous ne l'avions pas fait, nous en serions là où vous nous aviez menés, à une épargne négative, à une situation ridicule pour la quatrième ville de France.

M. le Maire : Merci. Le débat est ouvert. Monsieur Carreiras.

J. Carreiras : Bien. On va essayer de rester calme. Ce matin, Monsieur Chollet évoquait l'idée, je comprends la conviction, qu'il s'agissait aujourd'hui d'examiner un budget d'action. Je pense sincèrement que c'est un budget de fragilisation. Ce n'est pas un budget d'action. Je ne dis pas de rétroaction, je suis gentil, mais plutôt de fragilisation. De fragilisation de quoi ? Je pense des Toulousains, du point de vue de leur pouvoir d'achat, dans une situation compliquée, une fragilisation du tissu associatif, qui contribue pour beaucoup à délivrer des prestations à ces mêmes Toulousains. Une fragilisation de nos services publics, je pense qu'on aura des conséquences, à la fois qualitatives et quantitatives, et une fragilisation des agents qui font vivre ces services publics, et on en a quelques manifestations sociales. Donc si le budget d'action conduit à fragiliser ces quatre dimensions que je viens de voir, alors c'est l'action qu'il convient de caractériser et il ne suffit pas d'agir pour qu'elle soit bénéfique.

Deuxièmement, le budget s'inscrit, vous l'avez dit et vous avez raison, dans une stratégie, que nous n'avons pas partagée, que nous ne partageons pas, dont nous considérons que c'est une stratégie d'austérité, bien que, j'y reviendrai, la volonté d'investissement semble soutenue.

Sur la forme, on est dans un exercice un peu compliqué. Je vis aujourd'hui ce que vous-mêmes vous avez pu vivre dans l'opposition, c'est-à-dire un contexte de transfert de compétences où il devient très compliqué de rentrer dans le détail analytique de l'analyse du budget et des maquettes, puisqu'évidemment, elles ne reprennent pas sur le plan réglementaire les transferts, et que donc je ne peux me fier que sur la base des éléments que nous pouvons posséder côté Toulouse Métropole et des éléments que vous nous indiquez dans votre propre rapport sur l'évaluation de ces transferts, que j'estime que je n'ai aucune raison naturellement de douter de la qualité de la retranscription que vous en faites. Donc voilà, une difficulté avec un document qui est un exercice compliqué, et je vous avoue que, c'est vrai, je découvre dans cette fonction d'opposition la difficulté qu'il y a parfois, et qu'a pu connaître Monsieur Moudenc dans le passé, à lire cette évolution, ces inscriptions budgétaires.

Sur la stratégie et la prospective, je voudrais revenir, et vous avez raison de la rappeler, je pense qu'il faut revenir systématiquement à l'idée qui a sous-tendu votre stratégie, c'est l'idée d'un effort réparti. Réparti entre les Toulousains, entre l'effort fiscal, les tarifs de nos services publics, réparti dans les efforts, les économies réalisées par la ville. J'ai regardé un petit peu, je me suis replongé dans les prospectives que vous aviez faites à l'époque, sur les charges de personnel, une économie de 35 millions d'euros d'ici 2020, avec une progression de presque 2 % par an, 1,7 % par an. À ce budget, je constate que vous affichez 1 %, c'est-à-dire moins que ce qui était prévu dans la prospective, d'où la question qui se pose, la crainte et l'interrogation sur cette évolution encore plus faible que celle qui était dans la prospective et qui semble correspondre d'ailleurs à un scénario de prospective que vous avez vous-même rejeté, qui était un scénario d'atteinte grave au service public et que vous aviez à l'époque rejeté. Les charges à caractère général : une économie de 50 millions d'euros d'ici 2020, 20 % de diminution. Aujourd'hui, je regarde dans le budget 2016, on est à 1,7 million d'euros, c'est-à-dire 1,2 %. Entre 1,7 million d'euros et 50 millions d'euros d'ici 2020, il y a encore de la marge, il y a encore du terrain. Donc on n'est pas au bout des économies que vous avez engagées. Concernant les aides aux associations, les subventions, 13 millions d'euros d'économie étaient envisagés d'ici 2020, une baisse de 25 % de ces subventions aux associations. Encore une fois, le scénario qui était celui que vous avez adopté, je n'évoque les scénarios noirs. 13 millions d'euros, je constate à ce budget, on est presque à 3 millions d'euros de baisse de subventions aux associations, c'est-à-dire 20 % de l'effort d'ici 2020. Il reste dans la prévision de diminution de subventions aux associations encore 80 % d'effort à faire. Donc, déjà elles s'inquiètent, je pense qu'elles vont continuer à s'inquiéter. Les subventions pour les satellites, CCAS, ISDAT, etc. : étaient prévus 7 millions d'économie d'ici 2020, je constate à ce budget qu'il y a globalement plutôt un maintien de ce qui était prévu en 2015. Bref, tout ça pour dire qu'il y a encore du chemin, vous avez raison, dans le plan d'économie et d'austérité que vous mettez en œuvre. Donc j'en appelle vraiment à la vigilance à la fois des Toulousains, mais aussi de l'ensemble de vos collègues qui ont en charge une délégation de politique publique, pour veiller à ce qu'ils aient les moyens de mener les politiques publiques sur lesquelles ils s'engagent.

Alors, sur les dépenses de personnel, qui est un vrai sujet, je disais 1 % d'évolution. Il y a quelque chose qui me gêne un petit peu dans la présentation que vous faites du budget et du rapport quand je regarde la réalité de ce que vous inscrivez au budget sur les besoins en dépenses de personnel. Je ne prends que l'exemple des effets contraints, je ne parle pas de créations de postes, on est à 8,5 millions d'euros. Ce que je constate qui est inscrit au budget, ce n'est que plus 4 millions d'euros. On passe de 366 à 370. Or, rien que les effets contraints, c'est 8 millions d'euros, c'est-à-dire que, contrairement à ce que j'ai pu entendre, je ne vous ferai pas de procès d'insincérité, mais il me semble que là, pour le coup, il y a une sous-inscription des crédits du personnel nécessaire si je liste l'ensemble de ce qui figure dans le rapport lui-même, c'est-à-dire les effets contraints, 8,5 millions, plus tout le reste, et notamment en enlevant les 3 millions et quelques de non-remplacements à la retraite. Donc on est sur un solde, un manque d'à peu près 10 millions d'euros. Donc je pense que le budget primitif est une chose, nous constaterons aux comptes administratifs la réalité des dépenses de personnel que vous aurez engagées. Tout ça pour dire que je pense très sincèrement que l'objectif même de 1 % d'évolution de dépenses de personnel vous sera impossible à tenir. Moi, je parie plutôt sur une évolution au minimum entre 3 et 4 % de ces crédits de personnel.

Sur la fiscalité et la tarification. Produits sur les tarifs, vous aviez envisagé 10 millions d'euros d'ici 2020. Là, c'est vrai qu'on manque d'indications. Je vous invite à un peu de transparence. C'est-à-dire non seulement le bilan, comme ça a été évoqué ce matin, du nombre d'enfants qui mangent à la cantine ou qui n'y mangent plus, mais surtout le bilan aujourd'hui, une sorte de tableau de bord des évolutions de produits sur les tarifs de nos produits de service, donc de nos services publics. Je rappelle qu'étaient prévus, toujours dans les documents que vous avez distribués vous-même aux Toulousains, en 2016, 29 millions d'euros d'économies réalisées par la ville, 6 millions d'euros d'économisés, pas d'économisés, d'enregistrés sur la hausse des tarifs, et 30 millions d'euros, vous l'avez souligné tout à l'heure, de produit fiscal, liés à votre décision fiscale. Et là, le gain sur la fiscalité, quand je projette les choses, le produit fiscal 2014 : 215 millions, 2015 : 250 millions, 2016 : 255 millions, bref. Oui, le produit fiscal supplémentaire, vous avez raison, il était de 30-35 millions, la première année, sauf qu'en 2016, il est de 40 millions, en 2017, il est de 49 millions. Par rapport à l'instant T zéro. Parce que moi, je veux bien, Monsieur Briand, que vous projetiez l'impact cumulé de la baisse des dotations, mais j'aimerais que vous projetiez en même temps l'impact cumulé des hausses de tarifs et des hausses fiscales. Dans les deux cas, il faut faire le cumul. On ne peut pas le faire que dans un seul, ce qui à mon avis fausse l'analyse de la réalité de ce qui est prélevé et de la réalité aussi du besoin. Deuxièmement, sur la fiscalité, autre chose qui m'étonne : il figure, entre le budget primitif 2015 et ce budget que vous nous soumettez, un produit fiscal qui augmente de 4,2 millions d'euros. Sincèrement, je m'étonne. Je m'étonne pourquoi ? Parce qu'entre 2012 et 2013, il n'était pas de 4,2 millions d'euros, il était de 7,9 millions d'euros, l'évolution de produit. Entre 2013 et 2014, il n'était pas de 4,2, il était de 6,8 millions d'euros. C'est-à-dire des années où il n'y a eu ni augmentation d'impôts, revalorisation, progression forfaitaire des bases plus faible qu'aujourd'hui, on avait une évolution de produit fiscal qui était près du double entre 2012 et 2013. Donc j'ai le sentiment, à ce stade, qu'il y a une sous-estimation du surplus de produit fiscal. Vous surestimez l'impact des dotations, puisque vous dites vous-même, anticipée d'ailleurs dans votre propre rapport, une hausse des dotations au final pour certaines d'entre elles. Donc, bien sûr, on peut faire dire ce qu'on veut aux chiffres, et c'est justement parce qu'on peut faire dire ce qu'on veut aux chiffres qu'il y a aussi un soupçon sur une forme, non pas de sincérité, je n'utiliserai pas les grands mots, mais sur la réalité de ce que vous projetez, en termes d'impact de dotations, d'impact de la contrainte, qui est peut-être surestimé, et d'impact de vos décisions sur le pouvoir d'achat ou sur les tarifs, qui, lui, ne correspond pas à la réalité de ce qu'on peut anticiper en termes de produits.

Sur l'investissement, je l'ai dit, il y a, semble-t-il, un effort du maintien de l'investissement, en tout cas, il correspond à la trajectoire. Je ne remettrai pas en cause le fait que dans ce budget figure un budget de mise œuvre d'opérations d'investissement. Et là, je vous invite, Monsieur Briand, je souhaiterais que pour les prochains exercices budgétaires, il y ait une pratique... Enfin, pour nos conseils municipaux, pas pour les exercices budgétaires, de revenir à une pratique que nous avons engagée, qui est celle de voter les autorisations de programme. J'entends, puisque dans le budget, ils sont annexés, il y a l'annexe des autorisations de programme, où figure l'ensemble des investissements que vous prévoyez, je ne dis pas que vous masquez les choses, je dis simplement que je pense que le souci d'une gestion moderne nécessite qu'il puisse y avoir des votes sur les autorisations de programme, quitte à ce qu'ensuite, bien sûr, vous débloquent les crédits de paiement. Je prends un exemple aujourd'hui, je ne suis pas sûr, je n'ai pas le souvenir que pour le groupe scolaire Grand Selve nous ayons voté une autorisation de programme. Je dis ça pourquoi ? Parce que moi, je me félicite sur l'investissement de constater, de noter par exemple avec intérêt qu'il y a près de 82 millions d'euros sur les programmations scolaires. 82 millions d'euros. Du tableau que je tire des éléments que j'ai. 43 millions d'euros d'autorisations de programme décidées entre 2011 et 2013, 39 millions d'euros d'autorisations de programme ou apparentés entre 2014 et 2016. Donc je note la poursuite de l'effort en matière scolaire, et je note avec satisfaction que vous voulez l'amplifier. Tout ça pour dire que je pense que le souci de ces autorisations de programme permet peut-être une meilleure lisibilité de votre politique d'investissement.

Sur l'attribution de compensations, vous l'avez évoqué, elle évolue conformément au transfert de compétences, mais je compte ça quand même, je ne peux pas m'empêcher de dire qu'elle acte définitivement l'abandon du soutien qu'apportait la ville de Toulouse à la communauté urbaine pour financer les transports, donc la disparition définitive désormais de ce soutien de 15 millions d'euros par an. Et je ne peux pas m'empêcher de mettre en corrélation cette rupture dans la politique de la ville d'efforts continus à l'heure où vous projetez en même temps une troisième ligne de métro, qui commence à interroger un certain nombre de communes de l'agglomération. Pas toutes, certainement pas les plus concernées par les hypothèses de tracé, mais enfin, tout de même, le réseau, ce sont 110 communes. Et je ne peux pas m'empêcher de faire le parallèle entre la disparition de l'effort particulier de la ville de Toulouse et la mise en œuvre sur un programme d'agglomération d'une troisième ligne de métro, qui est le programme du maire de Toulouse, mais qui n'est pas le programme de tous les maires de l'agglomération. Donc, à partir du moment où c'est un programme auquel vous tenez, où il semble encore très difficile de réunir les conditions de son financement, je ne comprends pas pourquoi le maire de Toulouse, la ville de Toulouse, ne continue pas cet effort de 15 millions d'euros par an pour mettre en œuvre, pour contribuer à la mise en œuvre de cette proposition de troisième ligne de métro, surtout quand on sait que, côté communauté urbaine, il y a une stagnation de la contribution aux transports. Alors, Monsieur Moudenc, oui, vous avez dit tout à l'heure : "Le métro, c'est le vrai système anti-bouchons." Ça se saurait. Non seulement, ça se saurait, mais ça se vérifierait. Car nous avons déjà deux lignes de métro. Je ne suis pas convaincu que les Toulousains aujourd'hui considèrent que ces deux lignes de métro répondent aux besoins de mobilité et à l'évitement en tout cas de ces bouchons. De la même manière que d'autres villes qui n'ont pas le métro et qui ont des meilleures fréquentations des transports collectifs prouvent a contrario que ce n'est pas non plus la solution en soi. En disant cela, je ne suis pas sur un discours régressif, ou du tramway contre le métro, c'est pas ça, le sujet. Je pense qu'il faut avoir une vision équilibrée, et que, s'il fallait vraiment avoir une troisième ligne de métro, heureusement que dans notre pays, il n'y a pas que des lignes TGV. Parce que le sujet pour le Toulousain, c'est pas que d'aller à Bordeaux et à Paris. Le sujet de notre région, c'est d'aller aussi ailleurs. Mais je comprends un peu mieux les résultats électoraux du dernier week-end de ce point de vue.

Bref, je veux conclure. Je veux conclure quand même sur deux choses que vous avez dites, Monsieur Moudenc, qui m'ont interpellé. Plutôt une antienne qui revient fréquemment, de la part de vous-même ou de vos adjoints. Tout ce que vous lancez ou vous inaugurez, c'est la reprise de ce que vous auriez lancé avant notre arrivée en 2008. À un moment donné, je me suis dit : "On va remonter jusqu'à Bazerque, sur la mise en œuvre de projets initiés dans cette collectivité, ou des idées qui ont..." Et je trouve que c'est un peu gênant, je sens derrière tout ça une sorte de volonté, non pas de réécrire l'histoire, mais peut-être d'en effacer une page, de l'histoire de cette ville, qui fait qu'elle a été gérée par quelqu'un d'autre, par d'autres que vous, que votre majorité pendant six ans. Comme si, pendant six ans, nous étions entrés, un de vos collègues l'a dit à l'époque, par effraction au Capitole. On ne peut pas gommer comme ça les choses. Je l'ai tout à l'heure démontré sur les groupes scolaires, mais sur un certain nombre d'autres sujets, on pourrait reprendre : les lignes Linéo, on l'a dit sur le tramway, sur l'Aérotram, on l'a dit sur le Quai des Savoirs, sur La Grave, etc. Comme s'il y avait une volonté d'effacer ce qui s'était passé pendant six ans. Je crois qu'il faut être un peu plus responsable et reconnaissant d'une certaine continuité sur un certain nombre de choses, avec une accélération quand la période se prête.

La notion d'effort, vous avez dit, n'est pas très populaire, ce sont vos mots, il faut avoir le courage de ne pas être populaire. Vous savez, c'est exactement ce que dit aujourd'hui le président de la République sur la question des dotations aux collectivités. Ce qui est vrai dans un cas peut être vrai aussi dans l'autre. C'est vrai qu'il y a une difficulté à être populaire dans la responsabilité. Et en l'occurrence, dans la responsabilité au niveau national, de venir éponger le déficit dont on a hérité en 2012. Donc je pense que... attention, quand on utilise ce genre d'argument, il peut être aussi réversible dans l'autre sens, et je vous invite donc aussi bien sûr à être responsable dans la contribution de la ville de Toulouse à l'effort national, et dans la contribution de la ville de Toulouse aussi à une solidarité, à une forme de péréquation horizontale qui font qu'un certain nombre de communes puissent s'en sortir mieux aujourd'hui à travers leurs dotations, notamment DGF, qu'elles ne l'étaient hier. Alors, je voudrais juste terminer par cela, parce que, ce qui me paraît important, dans ce qu'a dit Monsieur Briand tout à l'heure sur l'effort demandé par l'État, tous, on est les premiers à dire que cet effort est très important, peut-être bien sûr trop important, mais que nous acceptons le fait que les collectivités publiques en général, notamment territoriales, contribuent à cet effort et contribuent surtout au rééquilibrage territorial. Parce que, derrière la Dotation Globale de Fonctionnement et sa réforme, c'est aussi ça qui est en jeu.

Et je pense qu'il faut réfléchir, je conclurai par ça, bien réfléchir aujourd'hui où nous votons ce budget primitif, qui manifeste encore une fois une fragilisation pour nos concitoyens, et en tout cas la confirmation d'une logique d'austérité. Je vous invite quand même, le mot a été souvent utilisé dans ce conseil municipal, vous trouviez l'opposition culottée. Je voudrais pas que d'un côté, il y ait l'opposition culottée, et de l'autre côté, une majorité qui ait connu la déculottée. Parce que la réalité du week-end dernier, de ce qui s'est passé dans cette ville, c'est aussi en partie quand vos propres amis et certains de vos adjoints, d'ailleurs, présents sur sa liste aux régionales, ne réunissent, ne sont devant leurs concurrents que dans 16 % des bureaux de vote de Toulouse, 42 bureaux sur 250. Je pense qu'il y a aussi non seulement un impact social, un impact économique, mais il y a aussi un impact politique à vos décisions, à vos orientations budgétaires sur cette ville, et je pense que vous avez commencé à le payer aux élections départementales. C'est aujourd'hui confirmé à l'occasion des élections régionales, mais j'ai cru entendre dans vos propos ce matin, en appelant au dialogue républicain quelle que soit la majorité issue des urnes dimanche prochain, une certaine ouverture à toutes les hypothèses.

M. le Maire : Madame Bleuse.

M. Bleuse : Merci, Monsieur le maire. Donc, pour les élus écologistes, je vais intervenir sur cette délibération, le budget primitif 2016, mais plus particulièrement sur deux volets, et je laisserai le soin à Antoine Maurice et Régis Godec, s'ils le trouvent opportun, d'intervenir sur des volets complémentaires. Le premier volet, Monsieur le maire, parce que c'est au maire que je veux m'adresser, pas seulement à l'adjoint aux finances, on est là sur quelque chose de particulièrement important, le budget primitif, c'est la politique que vous voulez mettre en œuvre pour l'année 2016. Effectivement, vous nous avez expliqué très tranquillement que les grands équilibres devaient être respectés. Vous nous avez expliqué que vous réalisiez une présentation à isopérimétrie, ça donne l'avantage, effectivement, de pouvoir faire des comparaisons. Et vous avez fait référence à la trajectoire financière, qui a été définie et présentée en avril 2015. Cette trajectoire financière, que vous avez, si j'ai bonne mémoire, qualifiée de pacte avec les Toulousains. Donc je vais reprendre les différents éléments de ce pacte avec les Toulousains, que vous nous avez dit avoir conclu il y a quelques mois.

Concernant la première partie, c'est-à-dire les ressources de la ville, si je regarde les commentaires qui ont été faits sur le document que vous nous avez adressé, vous avez projeté l'évolution de la baisse des dotations de 2013 à 2016. Ce que vous n'avez pas dit en le relisant, c'est le commentaire : "L'ampleur et la brutalité de la baisse des ressources de la ville sont sans précédent." Vous nous indiquez juste au-dessus plus de 50 millions en cumulé. Vous avez raison, on peut reprendre exactement les mêmes termes, peut-être plus forts, pour parler et qualifier l'augmentation des impôts locaux : "L'ampleur et la brutalité de l'augmentation des impôts locaux de la ville, Monsieur le maire, sont sans précédent." Si on fait le cumul sur les six années que vous avez projetées dans le cadre du pacte avec les Toulousains, on part non pas sur 30, parce que la réalité nous a montré qu'on était plus proches de 35, c'est plus de 200 millions d'euros, effectivement, sur la durée de ce pacte. Ça, c'est la première partie. Ensuite, si on continue à décliner, effectivement, vous nous indiquez là aussi, très tranquillement, le produit de la fiscalité locale : "stabilité des taux municipaux pour 2016." Je ne peux pas m'empêcher de faire en commentaire : il ne manquerait plus, après +15 % d'augmentation, que vous ne soyez pas dans la stabilité des taux municipaux. En ce qui concerne les autres recettes de notre collectivité, donc un autre pan du pacte, les produits des services. Quand on regarde la page 12 de votre présentation, c'est un petit peu compliqué de mesurer l'impact à fin 2015 et l'impact en 2016 de ces augmentations de tarifs. Vous avez raison, Monsieur, c'est compliqué. J'espère bien, comme vous l'indiquez dans votre document, que nous aurons des éléments extrêmement précis lors du compte administratif 2015 et que vous pourrez faire des projections pour 2016. La question qui se pose, à tous points de vue : est-ce que l'augmentation des tarifs n'a pas entraîné quelque part une baisse des nombres d'usagers et donc un impact bien inférieur à celui que vous aviez projeté ?

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, puisque c'est là l'autre volet, recettes-dépenses, de votre pacte avec les Toulousains. Vous avez dit, effectivement, qu'il s'agissait non pas de faire baisser la masse salariale, c'est très difficile, on en convient avec vous, il y a des impondérables qui ne sont pas forcément à la main de la collectivité, mais de faire baisser l'évolution de cette masse salariale. Alors, c'est vrai que vous nous expliquez, page 14, l'évolution des dépenses de personnel, et vous nous indiquez une évolution de seulement un peu plus de 1 %. Seulement, ça, Monsieur Moudenc, c'est si vous prenez l'évolution entre le BP 2015 et le BP 2016. Parce que, si on compare au CA 2015 approché, que vous nous avez communiqué lors du dernier conseil municipal, pour débattre des orientations budgétaires, à ce moment-là, ce n'est plus les mêmes chiffres. Entre le CA 2014 et le CA 2015 approché, sur la ligne des frais de personnel, c'est quoi, l'évolution ? C'est 4 %. Et si on reprend le CA approché 2015 et qu'on le compare au BP 2016, toujours sur la ligne des frais de personnel, on est à environ 3 %. On est proche de la réalité, là. On colle au terrain, il ne s'agit pas de partir sur des projections.

Donc, en fin de compte, Monsieur Moudenc, l'engagement que vous avez voulu prendre de limiter l'évolution de la ligne charges de personnel à 1,7, si je reprends effectivement les détails de votre pacte, vous n'avez pas pu le tenir. Et on aura l'occasion d'en reparler lors d'une autre délibération de Monsieur de Lagoutine, effectivement, sur le tableau des emplois, où les emplois sont créés, et où certains sont détruits, effectivement. Donc là, on peut aussi également s'interroger. En ce qui concerne un autre élément des dépenses, toujours dans votre pacte, les autres charges de fonctionnement. Là, ce que l'on voit, effectivement, c'est une évolution, légère, certes, j'en conviens, mais pas une diminution. Mais pas une diminution. Et si on passe à la dernière ligne de votre pacte, c'est celui des subventions, alors là oui, il y a une diminution, une diminution qui n'est pas très importante, de l'ordre de 2 millions d'euros, mais une diminution tout de même. Alors, quand on réexamine le pacte que vous avez passé avec les Toulousains, pour pouvoir justifier d'augmenter les impôts en une seule fois de 15 %, vous aviez dit quoi ? Vous aviez dit : "Je vais réduire l'augmentation des dépenses de personnel, ce ne sera que 1,7 % par an au lieu de 4 et quelques, et ça va générer 35 millions d'économies, mais 35 millions d'économies en 2020, ne l'oublions pas. Je ne sais pas si vous vous souvenez, Monsieur Briand, nous vous avons demandé de reprojeter l'un des tableaux que vous aviez projeté très rapidement, qui montrait qu'en fin de compte la fameuse répartition un quart pour les Toulousains, trois quarts pour la ville, était dans le meilleur des cas atteinte uniquement en 2020, et qu'en 2015, c'était l'inverse, c'était trois quarts pour les Toulousains, et un quart pour la ville. Les charges générales, vous vouliez les réduire de 20 %. 50 millions en 2020. Là, il va falloir accélérer le rythme si vous voulez tenir vos engagements. Et je sais que ça va être compliqué, on vous a dit que c'était peut-être intenable. La réduction des subventions aux satellites et des subventions aux associations, là, effectivement, vous avez engagé la réduction. Donc vous avez quand même beaucoup communiqué, Messieurs, je dis "Messieurs" parce que c'est Monsieur le maire et Monsieur Briand. Vous avez trouvé opportun dès avril de faire un numéro dans lequel vous indiquez effectivement ce tableau qui montrait qu'en 2020, la répartition serait différente. Vous avez même fait un numéro spécial, qu'on a lu avec beaucoup d'attention, sur les impôts, qui détaillait très clairement ce que je viens de vous dire. Mais moi, ce que je vois aujourd'hui dans le BP 2016, c'est qu'on n'y est pas. C'est qu'on n'y est pas. Donc, d'un côté, nous avons une augmentation, qu'on peut qualifier, comme vous avez qualifié la baisse des ressources d'une ampleur et d'une brutalité sans précédent, et de l'autre côté, on a les difficultés que vous rencontrez pour respecter les termes de ce pacte. Et nous vous avons alertés, effectivement, sur le fait que vous ne pourriez pas respecter ce pacte et que, de fait, la baisse des dotations de l'État était intégralement et bien au-delà financée par l'augmentation de la fiscalité des Toulousains. Ça, c'est la première partie de ce qu'on voulait vous dire. Il ne nous semble pas très correct de ne pas nous avoir fait une présentation, parce que vous l'aviez dit, Monsieur Briand, qu'on se retrouverait chaque année pour vérifier l'avancement de ce pacte. Il aurait été a minima utile que, sur le budget 2016, c'est bien d'avoir mis en exergue les impacts des transferts à la métropole, mais il aurait été extrêmement utile que vous mettiez en exergue ce qui avait pu être fait et ce qui n'avait pas pu être fait.

En ce qui concerne le deuxième volet sur lequel je souhaite intervenir pour les élus écologistes, c'est un volet qui concerne effectivement, comme l'a dit Antoine Maurice au cours de cette journée, les décisions, les engagements de notre collectivité, mais de la ville de Toulouse, en matière de développement durable et de plan climat. Ce qui a été mis en exergue, dans la présentation du rapport développement durable, et Antoine Maurice l'a dit fort justement, c'est la confusion entre ce qui est fait à la métropole et ce qui est fait à la ville. La ville, de fait, si on regarde bien, n'a plus beaucoup de compétences qui lui permettent d'intervenir sur le développement durable. Mais il en est certaines qui sont importantes, et que vous n'utilisez pas. On vous avait d'ailleurs alertés lors du débat sur les orientations budgétaires, on vous avait dit : "On est extrêmement étonnés que, pour la ville de Toulouse, on ne voie rien en matière de développement durable et surtout, surtout, d'investissement et d'action concernant les problématiques de hausse des températures, les problématiques de climat." Donc oui, quand on regarde la déclinaison des politiques publiques, je prendrai en particulier celle qui porte bien son nom, c'est "écologie urbaine et climat". Donc vous nous avez fait une page sur l'écologie, c'est page 33, pour ceux que ça intéresse, sur l'écologie urbaine et le climat, vous nous y donnez des grands chiffres, je regrette là encore, comme Antoine Maurice, que dans les grands chiffres, vous y mettiez l'organisation d'Alternatiba, qui n'a pas été organisé par la ville. La ville, effectivement, a apporté un soutien, c'est pas faute de l'avoir réclamé de façon significative, vous nous y mettez des dépenses de fonctionnement, masse salariale, ok. Ce sont des chiffres. Et vous nous y mettez les objectifs pour l'année 2016, et c'est là qu'on est interpellés, quand même, parce qu'on est vraiment, vraiment sur des actions marginales, sur des actions qu'on pourrait qualifier d'homéopathiques. Vous nous expliquez que, en ce qui concerne l'écologie urbaine et le climat, la ville de Toulouse va installer des nouvelles ruches. C'est bien, d'installer des nouvelles ruches, je suis d'accord. Mais l'effet taille, sur une ville comme Toulouse, qui fait, de mémoire, 11 à 12 000 hectares, de l'installation de quelques ruches. Il y a beaucoup, beaucoup, beaucoup d'autres choses à faire. Vous nous y dites également ce qu'a mentionné Antoine Maurice, que la ville est adhérente à l'ORAMIP et qu'elle verse des subventions, etc. Mais il y a d'autres choses à faire. D'ailleurs, dans le plan climat précédent, il y avait tout un vélo... excusez-moi, un volet sur le développement de la végétalisation qu'on ne retrouve pas dans le rapport que vous avez présenté, tout ce qui est augmentation des surfaces végétales, augmentation des nombres d'arbres et d'arbustes, et je vais vous en parler sur la page suivante également.

Vous pourriez avoir un budget d'investissement significatif pour que les plantations nettes d'arbres, je dis les plantations nettes parce que nous savons tous que chaque année, sur le territoire de notre collectivité, on est obligés d'enlever des arbres parce qu'ils sont arrivés en fin de vie, donc nous voudrions, nous aurions voulu voir un vrai programme de plantations nettes avec les investissements, les fonds nécessaires d'investissement qui vont en face. La page suivante, c'est les espaces verts. Effectivement, je l'ai acté lors du courrier que vous avez fait, Monsieur Moudenc, pour répondre à nos propositions, nous n'avons pas la même vision de ce qu'est une gestion écologique des espaces verts. On l'acte, mais ça ne m'empêchera pas, bien que certains n'aient pas qu'on se répète, de répéter quand même ce qu'est notre position. Donc oui, pour les écologistes, l'accès à une part de nature, c'est un usage des espaces et ça ne lui fait pas concurrence. Par contre, dans les objectifs que vous indiquez pour 2016, je me suis dit : "Là, je vais commencer à trouver des petites choses intéressantes sur ce volet-là », qui est un des seuls à la main de la ville de Toulouse. Tous les autres sont en lien ou mutualisés ou directement transférés à la métropole. Alors je regarde ce que vous avez programmé. Vous avez programmé des aménagements, par exemple les aménagements autour de la piste classée de Montaudran, mais quand on regarde la présentation que vous avez faite de ces aménagements végétaux, c'est pas ça qu'il faut, Monsieur Moudenc. Ce que vous avez créé, c'est des jardins artificiels, c'est des jardins venus d'ailleurs, ça a un intérêt, mais ça n'a pas d'intérêt dans le cadre qui nous intéresse. Après, vous faites un petit paragraphe concernant les renouvellements, et d'ailleurs, on vous a posé une question orale en fin de conseil municipal, et je pense que vous aurez l'occasion d'y répondre. Vous nous indiquez que vous renouvez, nous, ce qu'on aurait voulu voir, et on vous le redit, c'est combien en plus. Et j'ose espérer, parce que la presse locale ne faisait pas mention de ça, elle indiquait que vous renouveliez à l'identique, j'ose espérer, c'est ce qui semble être dit là, que ce sera des essences locales. Le seul élément, finalement, où l'on trouve un petit projet, c'est sur la régie agricole avec 2000 arbustes et arbres champêtres, c'est une bonne chose. Je veux quand même relativiser l'impact, il doit y avoir, si j'ai bonne mémoire, entre 140 et 150 000 arbres sur le territoire de notre commune. Alors, comme vous le voyez, en ce qui concerne l'équilibre du budget, le pacte que vous nous dites avoir passé avec les Toulousains, pour l'instant, il ne nous semble pas tenu. Et on vous avait dit qu'il ne serait pas tenable. En ce qui concerne ce qui est à la main de la ville de Toulouse sur un plan climat, fort peu de choses, en tout cas fort peu de choses à la mesure des enjeux. Vous nous avez dit, Monsieur le maire, en début de séance : "La simplification systématique est un mensonge", on a essayé d'aller dans le détail, clairement, mais ce que l'on regrette, c'est la simplification de la présentation qui a été faite aux Toulousains quand vous leur avez donné des informations sur le pacte que vous dites avoir passé avec eux.

M. le Maire : Monsieur Lacaze.

P. Lacaze : Oui, Monsieur le maire, mesdames et messieurs les élus, bon, discuter du budget primitif est toujours un acte politique, c'est ainsi que vous avez conclu votre intervention, Monsieur Briand, en citant des caractères de courage ou d'honnêteté. Je pense que, comme tous les élus ici présents, nous avons du courage et de l'honnêteté. Donc je vais essayer de donner mon appréciation dans ce cadre-là. Mais, avant tout, je pense, Monsieur Briand, que nous vous donnons rendez-vous aux comptes administratifs 2015. Nous vous avons donné rendez-vous aux comptes administratifs 2014, et la ville de Toulouse n'était pas en faillite, la ville de Toulouse a été extrêmement bien gérée de 2008 à 2014. Vous avez eu une situation saine, et d'ailleurs, vous n'y revenez plus. Maintenant, votre bête noire, c'est la baisse des dotations d'État et c'est vrai que c'est une vraie difficulté. Mais je crois que la clarté a été faite pour les Toulousains. Vous avez exagéré, vous aviez sonné le tocsin, durant des heures, pour quelque chose qui a fait pshitt. Le préfet n'aurait pas mis sous tutelle la ville de Toulouse si nous avions continué à la gérer, et les comptes administratifs 2014 l'ont prouvé. Donc nous aurons le débat sur les comptes administratifs 2015, parce que je suis un peu comme mon collègue Joël Carreiras, c'est-à-dire que je ne doute pas de votre honnêteté, de votre courage et de votre sincérité, Monsieur Briand. Vous me dites : "Attention, Monsieur Lacaze, dans vos tracts, effectivement, dans vos déclarations", mais sachez-le, c'est des milliers de Toulousains, qui commentent vos décisions. C'est pas que Monsieur Lacaze ou le groupe communiste. Aujourd'hui, des dizaines de milliers de Toulousains sont furieux de payer une hausse des tarifs et une hausse inacceptable des impôts. Et ils cherchent à comprendre pourquoi. Jaurès disait : "Aller à l'idéal et comprendre le réel." De ce que je comprends de ce budget primitif 2016 de la ville de Toulouse, nous ne payons pas des impôts ou des tarifs pour payer la troisième ligne de métro, puisqu'effectivement, la contribution exceptionnelle que nous avons apportée, que vous aviez reconnue, Monsieur Moudenc, que vous aviez sous-estimé la contribution directe des collectivités, pour assainir les comptes de Tisséo, que vous aviez endettés de plus d'un milliard d'euros, vous l'aviez reconnu publiquement, était une bonne idée de la part de l'équipe de Pierre Cohen sous l'ancien mandat. Vous aviez reconnu publiquement que cet effort, effectivement, de la ville de Toulouse, qui avait amené un effort de la communauté urbaine, métropole actuelle, était intéressant pour consolider les comptes de Tisséo.

Et je dis : "On aura rendez-vous avec les comptes administratifs", mais je pense qu'il faut le dire aux Toulousains, nous l'avons toujours dit, dans l'opposition, peut-être pas vous, dans la majorité, nous considérons qu'il faut regarder les marges de manœuvre de la ville de Toulouse dans des budgets consolidés. Ville de Toulouse, métropole et Tisséo. Faut pas regarder l'un sans les autres. Et donc nous verrons, effectivement, comment cela se construit. En tout cas, le signe est clair : il n'y a pas d'effort particulier de la ville de Toulouse pour les transports en commun. Donc j'attends Noël, je sais que vous déguisez Monsieur Lattes en père Noël, je crois le 18 décembre, et nous verrons sur le financement si Monsieur Briand se déguisera aussi, mais en tout cas, c'est pas la ville de Toulouse qui apportera une contribution particulière. Ne serait-ce que pour les études. La ville de Toulouse aurait pu payer 15 millions d'études pour la troisième ligne de métro. Acte politique, ce n'est pas les transports en commun.

Deuxième acte politique dans votre présentation, Monsieur Briand, vous me dites : "Monsieur Lacaze, multipliez par trois les 12 millions, faites attention, les baisses de dotation." Mais Monsieur Briand, regardez les recettes supplémentaires. On dirait que la ville de Toulouse n'a pas augmenté les impôts. Vous n'avez pas dit un mot sur l'augmentation des tarifs. Vous voulez le passer sous silence ? Pourquoi avez-vous augmenté les impôts de 15 % en 2015 ? Je croyais qu'il y avait une urgence. Là aussi, il va y avoir un effet cumulé des recettes. Si on raisonne, il faudra le regarder. Vous le faites pour la baisse des dotations d'État et c'est juste à partir du budget 2014. Mais il faut regarder l'effet cumulé. L'effet cumulé, pour moi, je suis novice en chiffres, je suis les pourcentages, mais c'est 60 millions d'euros, sur deux années. 90 millions d'euros sur trois années. 120 millions d'euros, on cumulera les recettes supplémentaires. Et j'ai pris le pari, avec les chiffres qu'avait avancés Monsieur Trautmann, aux dernières discussions sur le budget, parce qu'il se trouve que, en six mois, on discute deux fois du budget. Vous nous avez fait voter en avril, tout le monde avait compris pourquoi, en avril 2015 le budget 2015, on avait évoqué que c'était lié à des élections. Et là, on vote le budget 2016 entre deux tours d'élections, bon. On a un débat assez rapide sur deux budgets. Je pense que par un effet démographique, il y aura plus de recettes sur l'augmentation fiscale que ce que vous avez annoncé. Et je pense comme mes collègues que vous minorez les recettes aussi de l'augmentation des tarifs dans ce budget primitif. Vous les minorez pour arriver à un équilibre sur quelque chose dont je pense aussi que vous sous-estimez, c'est les dépenses de fonctionnement. Vous nous présentez un budget en équilibre où vous minorez les dépenses de fonctionnement, et où vous minorez, c'est dommage pour les Toulousains, les recettes en fonctionnement.

Nous voterons contre ce budget. Nous voterons contre ce budget parce qu'il n'a pas d'ambition politique. Nous vous l'avions annoncé, Monsieur Moudenc, vous persistez dans un choix qui est de faire payer les Toulousains et de ne pas apporter de l'ambition à notre ville derrière ces choix-là. Je pense qu'il y aura une mise en danger au travers de l'arrêt de la contribution exceptionnelle de la ville de Toulouse sur les transports de ce que pourra être le financement de Tisséo, sauf à terme, s'il y a d'autres enjeux. Les syndicats, ce jour même, dénoncent une ambition de privatisation sur la question de la régie. Vous remettez en question, je sais, et la régie concourt là-dessus, sur l'Epic, la gestion par l'Epic du mode de transports en commun du syndicat mixte de Tisséo, donc il faudra regarder de manière globale. Mais dans ce qui se passe, aujourd'hui, nous ne voyons pas un budget exprimé de manière sincère aux Toulousains. Vous avez fait, Monsieur Briand, une projection, je n'y reviendrai pas, que mes collègues ont contestée. Je vous rappelle que vous avez fait voter le budget 2015 sur une perspective 2020. C'était un choix de votre part, c'est-à-dire que pour vous, il y a un scénario écrit et là, vous êtes peut-être prudent, un scénario qui va s'empirer si vos amis politiques, puisqu'on s'envoie des amis politiques les uns les autres lors des discussions budgétaires, moi, j'essaie de rester sur Toulouse. Bon, j'ai pas beaucoup d'amis, mais je vous le dis, Monsieur Moudenc, vous semblez avoir plus d'amis chez les ministres que moi. Je ne veux pas vous embêter avec ça, mais bon, je n'ai pas d'ennemis chez les ministres actuels de notre gouvernement, mais je ne vois pas pourquoi vous voulez que j'aie des tas d'amis. Vous les voyez plus souvent que moi, je vous le dis. Sinon, je vous informerais chaque fois que je rencontre Monsieur Fabius, Monsieur Cazeneuve ou d'autres. Mais bon, pour l'instant, c'est pas le cas, je suis sur Toulouse et je travaille pour les Toulousains. Mais Monsieur Briand, je veux vous alerter, Monsieur Moudenc aussi, vous faites des budgets qui ne correspondent pas aux besoins de nos concitoyens. Vous nous faites payer très cher une prospective économique avec des réalités, sur les baisses de dotations d'État, mais je pense des minoration sur les recettes fiscales, je le dis. J'avais raison en 2014, nous verrons si j'avais raison en 2015. Je crois que ce n'est pas juste, parce que nos concitoyens vivent difficilement les mesures que vous prenez. Monsieur Briand, on en discutera tout à l'heure, vous sembleriez très fier de louer des salles très chères ici, tout à l'heure, vous proposerez d'en louer à 20 euros. Mais vous avez une comptabilité en valeur absolue qui n'est pas juste. Je crois, quand on vous propose de diminuer de 100 % le tarif des CLAE, il faut l'entendre. Parce qu'il faut que vous réfléchissiez comme nos concitoyens. Bien sûr, sans faire n'importe quoi. Mais les gens, c'est aujourd'hui, qu'ils sont en difficulté. C'est en 2015, c'est en 2016.

Personne ne pourra me faire croire, Monsieur Briand... Vous me demandez de faire des mathématiques simples. "Monsieur Lacaze, attention, nous avons augmenté de 30 millions d'euros les impôts, il y a 21 millions d'euros d'épargne nette, faites le calcul, Monsieur Lacaze, moins 9 millions." Mais Monsieur Briand, vous m'annoncez une baisse de dotation globale de fonctionnement de 12 millions, et vous avez augmenté les impôts, moi, je dis que ça rapportera plus, ça vous fait 30 millions de recettes supplémentaires. 4 millions de recettes en tarifs. On verra les comptes administratifs. Je ne suis pas plus bête qu'un autre, ça vous fait 20 millions de côté. Je vous le dis. Ensuite, vous avez fait des choix de dépenses supplémentaires, que vous assumez, d'ailleurs, Monsieur le maire. Vous me dites : "Monsieur Lacaze, vous avez tort. Vous avez tort, vous avez tort, vous avez tort. Les dépenses supplémentaires que nous avons engagées dans la police municipale étaient nécessaires." Mais c'est votre choix. Quand il y a des dépenses supplémentaires sur le 14 juillet, nous vous l'avions dit en 2014, vous aviez annoncé un déplacement sur la prairie des Filtres en disant que c'était pour des économies. Manque de bol, le compte administratif, c'est 300 000 euros. On vous avait dit que ce serait des dépenses supplémentaires, vous avez persisté dans ce choix. Sur beaucoup de questions, vous faites des dépenses supplémentaires. Et ce n'est pas juste. Donc, au bout du compte, sur ces questions de budget, vous avez eu une gestion, je ne pense pas politique, mais en gros, c'est assumé, d'ailleurs, vous dites : "On a tapé fort, on a tapé fort en 2015, et puis, juré, craché, on n'augmente plus." Juré, craché, voilà. Tout le monde est mécontent, Monsieur Moudenc, vous m'avez donné raison, en creux. Vous avez dit : "C'est difficile d'être impopulaire", je sais que vous êtes impopulaire. Et c'est pas facile. Je sais. Non mais vous dites, votre majorité le sait, parce que sur le terrain, les gens ne sont pas contents. Vous le savez tous et toutes. Bien sûr, personne n'est content de voir sa feuille d'impôts augmenter. Les gens ont payé les CLAE actuellement, payent les cantines. Les associations sont moins subventionnées. Donc bien sûr qu'il y a un mécontentement important à Toulouse et vous le savez. Mais moi, je vous dis, votre but, ce n'est pas de rester impopulaire toutes les années à venir. Mais vous allez le rester parce que vous avez projeté quelque chose qui n'est pas efficace pour les Toulousains, moi, je refuse de m'inscrire là-dedans.

Vous avez laissé faire votre adjoint aux finances avec une prévision politique qui n'est pas obligatoirement juste, d'un point de vue économique. Si aux comptes administratifs de 2015, Monsieur Moudenc, vous vous apercevez que j'ai raison et que vous aviez une marge de manœuvre, quand c'est que vous redresserez la barre ? Est-ce que vous allez faire souffrir les Toulousains en permanence, jusqu'à 2020, parce que vous aviez prévu ça ? Tout à l'heure, vous m'expliquez, Monsieur Moudenc, qu'il fallait changer. Mais moi, je suis prêt à être pour le métro, quand on ne lâche pas les projets en cours. Si vous trouvez 2 milliards d'euros pour le métro, travaillons à l'ensemble des conditions d'une circulation sur notre agglomération. Mais je vous le dis, je ne suis pas prêt à souffrir jusqu'en 2030, parce que moi, je donne les dates réelles, jusqu'en 2030, dans l'attente du métro, et en bloquant tout en attendant. Sur le budget, je pense que... je ne sais pas. Je ne sais pas, Monsieur Briand, si vous avez les résultats du compte administratif. Je l'avais dit, pas l'année dernière puisque ça a été voté en avril, en avril 2015, nous avons voté un budget, donc il y a quelques mois, et nous avons voté des choses à la métropole sans avoir les éléments. Je pense que les votes de nos collègues, à la métropole comme ici, n'auraient pas été les mêmes avec le résultat du compte administratif 2014. Donc je crois que dans ce budget, il ne s'agit pas de parler d'insinuerie, il y a une présentation politique, vous voulez montrer que vous avez fait des efforts, mes collègues vous l'ont démontré, je ne pense pas qu'au bout, on ne soit qu'à 1 % d'augmentation du budget sur les dépenses de fonctionnement. Vous serez au-dessus, et c'est pas anormal, parce que c'est important pour la collectivité. Pour équilibrer, vous avez minoré les recettes. Donc je crois qu'il faudra se souvenir de notre débat lorsqu'on aura les comptes administratifs.

M. le Maire : Sacha Briand.

S. Briand : Alors déjà, je comprends peut-être un peu mieux comment, à l'issue du mandat passé, on a pu aboutir à une situation telle qu'on l'a constatée quand j'entends Monsieur Lacaze qui nous dit qu'on a minoré les recettes et Madame Bleuse nous dit qu'on ne parviendra pas à atteindre celles qu'on a inscrites. Il faudra vous mettre d'accord peut-être sur deux ou trois constats. Mais il y a un constat sur lequel on sera tous d'accord, c'est qu'on ne va pas pendant six ans revenir sur le passé, Monsieur Lacaze, j'ai dit et nous avons dit ce que nous avons à dire sur la situation exacte, telle qu'elle n'a d'ailleurs pas été contestée par les différents groupes de la minorité lorsque nous avons présenté l'audit. Il y a une situation claire qui a été mise en évidence, à laquelle s'ajoute la baisse des dotations de l'État et c'est cette base qui justifie la stratégie budgétaire et fiscale que nous avons annoncée. Alors, effectivement, j'avais dit que chaque fois nous reviendrions au tableau qui est dans le rapport de présentation du budget primitif 2015. Mais c'est suffisamment compliqué pour ne pas en plus mélanger les notions.

Ce tableau, qui est la trajectoire budgétaire, c'est un tableau de comptes administratifs. Donc on y reviendra, mais oui, je vous le dis, et je pense que c'est vraiment quelque chose d'important, nous devons chaque année comparer la situation du compte administratif par rapport à cette trajectoire. Il y a toujours des différences entre le budget primitif et le compte administratif, nous ferons ce point lors de l'adoption du compte administratif 2015, et effectivement, nous le savons d'ores et déjà, le compte administratif 2015 permettra d'améliorer la situation du budget primitif 2016. Heureusement, heureusement ! Parce que, en l'état, rappelez-vous de la trajectoire, aux 33 millions d'épargne indispensables pour pouvoir financer la politique d'investissement. Nous n'y sommes pas. Nous ne sommes pas très loin, mais nous n'y sommes pas. Il y a 657 millions de recettes, il y a 625 millions de dépenses, alors que dans la trajectoire, il faut que nous soyons à 653 de recettes, donc en budget nous pensons être un peu mieux, et en dépenses, nous avons dans le tableau 593. Nous sommes à 625. Donc il faut que le compte administratif de 2015 permette d'améliorer la situation. Mais, indépendamment de ça et de la trajectoire à laquelle nous nous confronterons, je le redis, le budget primitif, il faut aussi qu'il soit équilibré. Parce que si nous avons dû, pour équilibrer le budget primitif, faire ce que l'on appelle la reprise anticipée des résultats, vous savez, il y a quelques collectivités en France qui font ça. Généralement, quand une collectivité fait ça, c'est un peu comme une entreprise qui reprend des provisions à tout va, ça sent plutôt la fin. Vous le faites un an, vous le faites deux ans, et au bout de trois ans, y a plus rien à reprendre, et vous êtes en situation véritablement de dépôt de bilan. Mais la réalité concrète, et je n'ai rien entendu sur les différents intervenants, c'est que le budget primitif de 2016, c'est bien une épargne nette de 21 millions. Et vous êtes tous successivement revenus en disant : "L'évolution de la fiscalité, c'est trop." Je ne parle même pas des chiffres variables, 30. 30, c'est l'évolution nominale. Il y a l'évolution des bases et dans 4 ans, l'évolution des bases cumulées sur ces 30, oui, ça fera plus que 30, évidemment. Mais vous avez tous contesté ces 30, alors enlevez-les, de l'épargne nette de la ville, ça fait moins 9. Vous avez tous contesté les tarifs, ça fera, à terme, ça ne les fait pas encore. Je suis tout prêt à vous concéder qu'on devrait en l'état peut-être compter sur le budget 2016 sur 4 à 5 millions, mais les décisions tarifaires en année pleine, c'est dans le courant de l'exercice 2016, qu'on les constatera. Admettons que ce ne soit que 4 millions, ça fait 19 millions, une épargne nette non pas de 21 millions en positif mais de 19 millions. Vous venez tous de contester la suppression de la contribution transports, c'est 15 millions, alors rétablissons-le dans ce budget, réduisons la fiscalité, revenons aux tarifs de l'année dernière. Nous sommes à 34 millions et maintenant, j'attends vos propositions. Nous sommes à 34 millions d'épargne nette négative. J'attends vos propositions. La sécurité, allez ok, 3 millions. Il en reste 31, Monsieur Lacaze, à trouver, 31 millions. Alors vous pouvez m'expliquer qu'il est possible, de-ci de-là, de supprimer 100 000 euros sur la fête du 14 juillet, que le cas échéant, on peut réduire quelques économies. Ok, allez-y, donnez-moi la liste. Chacun d'entre vous, ici, le sait. Chacun d'entre vous, ici, le sait. Aucun d'entre vous n'a fait de contre-propositions à la hauteur des enjeux, à la hauteur de ces 34 millions qu'il y aurait en déficit, si nous avions effectivement... si nous suivions vos propositions. Il n'y a rien, parce qu'en réalité, chacun d'entre vous le sait, la situation, après avoir épongé tous les excédents, après avoir pris en compte la baisse des dotations de l'État, la situation n'est plus tenable. Et je voudrais dire juste une chose, sur la question des excédents, les 144 millions qui y étaient, qu'est-ce qui s'est passé à partir de 2010 ? Eh bien, après avoir laissé les dépenses dérapier, chaque année, vous êtes allés taper dans ces excédents pour financer le fait que vous laissiez les dépenses évoluer plus vite que les recettes. Mais si, c'est la réalité mathématique ! Chaque année, vous avez financé le budget de l'année, en prélevant 30 à 40 millions d'euros dans ces excédents. Sauf que lorsqu'un couple, lorsqu'un ménage, chaque mois, dépense plus que ce qu'il gagne et chaque mois va prélever, sur son livret d'épargne, une partie de l'économie accumulée pendant des années, il arrive un jour où il n'y a plus rien et ce jour-là, c'est le jour de la vérité et ce jour-là, c'était en 2014 et ce jour-là, c'était la trajectoire budgétaire telle que nous l'avons révélée aux Toulousains. Alors, nous pourrions, je pourrais revenir en détail sur tout ce qui a été dit.

La trajectoire budgétaire, nous devons la tenir. Monsieur Carreiras a dit que nous étions un peu mieux sur les frais de personnel, moins bien sur tout. Oui, évidemment, si c'était une trajectoire budgétaire faite avec Excel, avec des pourcentages, et on copie-colle sur 5 ans, on aurait une trajectoire linéaire. Je me fiche d'avoir une trajectoire linéaire. Vous l'avez constaté ce matin, la subvention au CCAS ne baisse pas, elle est augmentée et elle augmente plus que ce qui était prévu dans le cadrage. Oui, parce qu'il n'était pas possible de le faire cette année sans mettre en péril les actions. Mais il faudra, au terme de la trajectoire, que la trajectoire globale soit respectée et le CCAS aura ainsi un peu plus de temps pour adapter son fonctionnement, pour dégager de nouvelles ressources, pour s'adapter à cette évolution, tant il est vrai parfois qu'il y a dans certaines actions des rigidités, des difficultés, des contraintes. Nous essayons de le faire au mieux et ça explique que là où nous pouvons faire mieux, plus, plus vite, nous le ferons, là où nous devons attendre, être patients, accepter, nous le ferons aussi. Parce que nous avons choisi la voie de la difficulté, c'est-à-dire la voie d'un rétablissement clair sur l'ensemble mais souple dans les mises en œuvre. Parce que sinon, c'est simple effectivement, il suffit de ne plus remplacer aucun départ à la retraite, alors qu'il y a des taux d'encadrement et des exigences de qualité de service public, ça n'est pas le choix que nous avons fait. Il suffit de choisir l'austérité, ça n'est pas le choix que nous avons fait, il suffit de choisir la réduction, la fermeture des services publics, ça n'est pas le choix que nous avons fait.

Nous avons fait le choix d'assurer la continuité et de rétablir la situation. C'est plus difficile, c'est plus dur, c'est plus long, mais c'est malgré tout le chemin que nous avons choisi, et c'est le chemin sur lequel nous sommes engagés, c'est l'objectif que nous atteindrons, soyez-en sûrs, et nous le verrons aux comptes administratifs et nous le verrons chaque année.

M. le Maire : On ne va pas éternellement... Je déclenche le vote sur le budget. Qui ne participe pas ? Qui s'absent ? Qui vote contre ? Le budget est adopté. Monsieur Brasiles, vous présentez votre délibération.

F. Brasiles : Chers collègues, je vous remercie, Monsieur le maire, merci. Cela concerne donc...

M. le Maire : Monsieur Brasiles, présentez votre délibération, s'il vous plaît.

F. Brasiles : Donc cela concerne donc les partenariats financiers et d'échange pour la participation du 14 juillet. On comprend donc, comme l'an dernier, ce que nous allons faire, merci.

M. le Maire : Monsieur Brasiles, ne vous laissez pas impressionner, présentez votre délibération.

F. Brasiles : Je ne le suis pas. Ce que je regrette, c'est que dans cette assemblée, ça crie, vous avez tort. Donc s'il n'y a aucune question, pour moi, ça me va. Je suis ravi de vous dire que ce partenariat est le même que celui de l'an dernier, si vous avez des questions, je suis ouvert à vos réponses, si vous n'en avez pas, restons-en là, passons au vote, Monsieur le maire, je vous propose de passer au vote.

M. le Maire : Très bien. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur la délibération de Monsieur Brasiles ? Monsieur Godec. Monsieur Godec. Écoutez Monsieur Godec. Il va nous parler de la délibération présentée par Monsieur Brasiles.

R. Godec : Oui, merci, Monsieur Brasiles, pour cette présentation de délibération. Je voulais intervenir sur la délibération précédente qui concerne le budget primitif 2016, pour dire... Si vous permettez.

M. le Maire : Allez-y, Monsieur Godec, allez-y.

R. Godec : Voilà. Sur le budget primitif 2016, je vous promets que... Chers collègues, si je peux intervenir, on ira plus vite. Sur le budget primitif 2016, qui est une délibération extrêmement importante, et sur laquelle il me semble qu'il y a eu plusieurs interventions pour démontrer que des éléments qui avaient été présentés aux Toulousains ne sont pas respectés. Il est important dans ce cadre-là qu'on puisse faire la lumière sur ces questions-là et qu'on puisse avoir le débat sereinement, sans véhémence, sans la véhémence qu'a mis Monsieur Sacha Briand dans la présentation de sa délibération et dans la réponse à sa délibération. Je vais faire une intervention qui est extrêmement sobre, qui plutôt va poser des questions, pour savoir si j'ai bien compris, puisque, quand je regarde le document que vous avez distribué à, j'imagine, 270 000 exemplaires aux Toulousains, qui présente un pacte budgétaire et quand je lis le budget primitif 2016 que vous présentez en séance au conseil municipal, il y a un certain nombre de différences que je ne comprends pas. Alors je me dis : je dois avoir mal compris les chiffres qui nous ont été présentés. Je pose simplement des questions pour me dire : soit j'ai mal compris les éléments, soit le pacte budgétaire qui a été présenté aux Toulousains est erroné, mensonger et il demande à être peut-être corrigé dans d'autres éléments de communication.

Ai-je bien noté que la recette du produit de l'impôt en 2014 était de 214 millions d'euros ? C'est ce qui semble avoir été voté dans le compte administratif 2014. Ai-je bien noté que dans le budget primitif qui est soumis au vote aujourd'hui, la recette du produit de l'impôt est de 255 millions ? Si ces chiffres sont justes, et je demande à être démenti s'ils ne le sont pas, alors la progression du produit de l'impôt est de 41 millions d'euros. Et dans le document qui est présenté aux Toulousains, il s'agit de 30 millions d'euros. Il y a donc 11 millions d'euros que vous aviez, sans doute, sous-estimés au départ et que, j'imagine, vous allez soit corriger les éléments de communication, soit restituer ces 11 millions d'euros qui sont indus. Par ailleurs, les éléments de la stratégie budgétaire, Monsieur Briand nous l'a expliqué tout à l'heure, ne sont pas respectés à ce jour, mais il nous a expliqué qu'il ne s'agissait pas d'un tableau Excel avec une diminution linéaire du budget de la collectivité qui serait rattrapée dans les années suivantes, mais pourriez-vous le dire simplement aux Toulousains, que le budget primitif 2016 n'est pas un budget dans lequel la ville de Toulouse diminue ses dépenses comme elle s'était engagée à le faire ? Et ce n'est pas mon engagement, c'est le vôtre, c'est celui que vous avez pris devant les Toulousains, et c'est celui-là qu'il faut assumer, Monsieur Briand et Monsieur Moudenc.

Et puis, un élément d'étonnement, vous avez fait le choix d'augmenter les tarifs municipaux, les Toulousains en sont bien informés et le payent chaque mois, chaque semaine, chaque fois qu'ils se rendent dans un équipement public. Le produit supplémentaire de cette recette liée aux services municipaux a été, je crois, de 2,4 millions d'euros sur un trimestre, le dernier trimestre 2015, puisque ces tarifs s'appliquent depuis le premier septembre. Pour autant, si je vois le tableau que vous avez présenté page 12, vous ne prévoyez pas d'augmentation du produit des recettes liées aux services en 2016, alors que les tarifs vont avoir un effet en année pleine. Où sont passées ces recettes supplémentaires ? Je ne les vois pas dans le BP 2016. Pourtant, Monsieur Briand, quand il fait de la politique-fiction rétroactive, en disant : "Qu'auriez-vous fait ?", il présente une ligne de 4 millions d'euros supplémentaires, elle est dans la réponse de Monsieur Briand, à l'interpellation de l'opposition, mais je ne la vois pas dans les éléments budgétaires. Il faut, Monsieur Moudenc, que vous assumiez vos décisions politiques. Elles sont difficiles, elles sont éventuellement courageuses, vous le dites vous-même, mais il faut qu'elles soient aussi transparentes et là-dessus, le sentiment qui est le nôtre, aujourd'hui, avec le BP 2016, c'est qu'il y a des choses qui nous sont masquées et qui sont masquées aux Toulousains. Et ça ne pourra pas tenir le temps d'un mandat et vous le savez bien, les comptes administratifs viendront mettre la lumière sur ces éléments-là. Donc aujourd'hui, dès le budget primitif 2016, on vous demande de la clarté sur les efforts qui sont demandés aux Toulousains, par l'impôt et par les tarifs, et sur la part que fait la collectivité et les 29 millions d'euros d'économie qui auraient dû être faits sur l'année 2016. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire : Sur la délibération de Monsieur Brasiles, il n'y a pas de problème pour vous ? Non ? Enfin, il n'y a pas de remarque de votre part ? Monsieur Godec ? Il n'y a pas de remarque de votre part ? On a voté, on a voté. Bon, très bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur Briançon, allez-y.

F. Briançon : Oui, je voulais juste, sans alourdir le débat, poser une question à Monsieur Brasiles. Lors d'un débat sur la même question il y a quelques mois, j'avais attiré votre attention sur le fait que je me posais la question de savoir si le recours à du sponsoring, c'est une marque de bière, je crois, en l'occurrence, était aujourd'hui utile quand on connaît les problématiques de santé qui se posent chez les jeunes. Je voulais savoir si votre réflexion avait évolué à ce sujet et si vous souhaitez proscrire, comme je l'avais suggéré, cette possibilité.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Monsieur Carreiras, allez-y.

J. Carreiras : Alors, rassurez-vous, je ne vais pas relancer trop le débat sur le budget, mais enfin, quand même. La question, elle n'est pas de revisiter systématiquement le passé, on ne va pas refaire ici les débats que nous avons déjà eus sur l'utilisation des excédents, sur le maintien de l'investissement, sur le fait que finalement toute la stratégie budgétaire qu'on a mise en œuvre et les dépenses ont été votées à l'époque par l'opposition, mais la seule question qui se pose, au moment du budget primitif, c'est du prévisionnel. Moi, les seules questions que j'ai soulevées, c'est simplement de demander, de dire, de considérer qu'il y avait peut-être une sous-estimation des recettes et des produits et qu'il y avait une mauvaise estimation des dépenses. Si c'est avéré, ce que j'aimerais entendre, c'est l'hypothèse d'une baisse des impôts, c'est tout ! Parce que ce que je constate, moi, en cumulé sur le produit fiscal, il faut calculer le cumulé sur le produit fiscal comme on calcule le cumulé, Régis Godec l'a justement montré avec le document que vous avez distribué aux Toulousains. Ce n'est pas 30 millions chaque année qui sont prélevés sur les impôts en produit fiscal pour les Toulousains, c'est beaucoup plus. En 2020, ce sera près de 80 millions d'euros. Et donc la répartition de l'effort un tiers, deux tiers, aujourd'hui, tel que c'est parti, elle est fautive, donc c'est tout. Moi, j'entends qu'il faille réajuster, qu'une trajectoire n'est pas linéaire, mais dans les réajustements, j'aimerais savoir s'il y aura des réajustements pour le pouvoir d'achat des Toulousains, pour les tarifs, etc., etc. Donc voilà. Et les hésitations que j'ai sur la fiabilité de ce qui est proposé en termes de projections me laissent interrogatif sur les variables d'ajustements que vous allez utiliser pour la suite, et je maintiens que je ne suis pas sûr que vous soyez en capacité de maintenir la trajectoire des efforts que vous avez présentés, représentés par la ville de Toulouse, qui seront des efforts représentés par les agents de la ville, en termes de politique d'emploi, notamment, ou vis-à-vis des structures associatives et des subventions. Donc voilà, ce que je dis, c'est simplement que la répartition du pacte fiscal proposé, je ne suis pas sûr qu'elle soit respectée, au rythme où vont les choses et telles que les choses ont été présentées. Mais voilà, c'était plus sous forme de question que la réouverture d'un débat sur les trajectoires passées, sur lesquelles on peut bien sûr revenir sans cesse.

M. le Maire : D'accord. Sur la 33.1, Monsieur Carreiras, vous n'avez pas de remarque particulière ?

J. Carreiras : J'ai pas entendu la présentation.

M. le Maire : Bien. Monsieur Lacaze. Monsieur Lacaze, je vous donne la parole. Vous passez votre tour ? Ça, c'est un événement. Monsieur Maurice, allez-y.

A. Maurice : Donc, simplement sur la délibération de Monsieur Brasiles qui n'a pas été présentée, je le dis au passage, vous demandez d'intervenir mais...

M. le Maire : Elle a été présentée mais vous ne l'avez pas écoutée.

A. Maurice : Mais non, c'est pas ça, c'est que...

M. le Maire : Vous devriez écouter davantage Monsieur Brasiles.

A. Maurice : Justement, Monsieur le maire, comme vous n'avez pas fait autorité pour le calme dans cette assemblée, moi, je n'ai pas entendu bien la présentation. Par contre, j'ai entendu que vous passiez à cette délibération sans qu'il y ait eu un vote clair et je pense que les agents sont incapables de vous dire quel a été le vote de l'opposition sur le budget, donc je vous demande de refaire un vote du budget, et ensuite je vous précise que nous voterons contre le budget, vous vous en doutez, et contre la délibération de Monsieur Brasiles.

M. le Maire : Pas de problème, moi aussi, j'avais remarqué une certaine confusion dans l'opposition, et pour mettre fin à cette confusion et vous aider, nous allons refaire le vote sur le budget. Bien. Auparavant, on va demander à Sacha Briand de donner quelques éléments de réflexion, puisqu'au fond, c'est lui, que vous vouliez entendre. Hein ? Vous n'aviez pas entendu, eh bien, je vous l'offre une fois de plus.

P. Cohen : Pour éviter... Pour qu'on passe au vote tranquillement.

M. le Maire : Pour que ça marche, il faut que ce soit réciproque. Parce que si vous faites de la provocation...

P. Cohen : Oui mais nous, on ne parle jamais en dernier, vous avez toujours loisir de répondre.

M. le Maire : Bien. Monsieur Briand. Pas de provocation.

S. Briand : Nous avons chacun nos petits défauts. Moi, ce que je veux dire sur la question... Les observations qui ont été posées, c'est quand même dommage que ces questions n'aient pas été évoquées, même simplement en commission des finances, on aurait pu le cas échéant établir un certain nombre de réponses. Je ne vais pas dans le détail apporter des éléments sur tel ou tel point, mais ce qui est sûr, c'est qu'au moment du compte administratif, nous ferons le point par rapport à cette trajectoire. Je l'ai dit l'année dernière, c'est très important, donc là-dessus, il n'y a aucune difficulté. Après, je ne sais pas s'il y a des questions particulières qui méritent une réponse spécifique, je pense qu'on a fait le tour des éléments, mais je pense véritablement que ce débat et cette tenue, par rapport à la trajectoire, est importante. Et après, je suis désolé, c'est vrai que la fin de mon intervention peut appeler à relancer, mais voilà, moi, de ce que j'entends des propositions ou des observations que vous faites, j'en suis à ce stade avec le projet de budget que nous présentons qui est à 21 millions d'épargne, et celui que vous auriez présenté qui est à moins 34.

M. le Maire : Bien. Monsieur Carreiras, allez-y.

J. Carreiras : C'est formel, Monsieur Briand nous invite à ce que dans les commissions, on puisse poser des questions. Le problème, c'est que le rapport du budget, de la même manière que la maquette budgétaire, arrive après la tenue de la commission. Donc nous n'avons qu'une présentation, telle que vous l'avez faite, reconnaissez qu'elle est succincte, elle est d'ailleurs plus succincte que celle de l'an dernier, dans les comparatifs de BP à BP. Donc, moi, je veux bien tout, mais en commission... Et vous noterez que c'est vrai que je n'y suis pas toujours et il y a une raison à ça.

M. le Maire : Bien. Moi, j'observe juste une chose, c'est que beaucoup de questions ou de remarques faites par l'opposition relèvent en réalité du débat du compte administratif, c'est le compte administratif qui est le juge de paix de tout ce que l'on dit, c'est la photographie exacte des dépenses et des recettes, et c'est ça qui va permettre de vérifier dans quelle mesure la trajectoire budgétaire, la stratégie budgétaire que nous avons mise en place se vérifie et se met en œuvre, année après année, voilà. Donc, je vais demander à Monsieur Brasiles de répondre aux interrogations qui le concernent dans la délibération.

F. Brasiles : Merci Monsieur le maire, chers collègues. Monsieur Briançon, pour vous répondre tout simplement. A Aujourd'hui on n'est pas encore à savoir qui va venir postuler pour ces partenariats. Ceci étant dit, je vous propose que l'on se rencontre prochainement pour que vous me prouviez que j'ai tort à continuer dans ce cadre de partenariat que vous avez fait, vous, avec la marque Kronenbourg sur Rio Loco. Donc, je ne fais qu'appliquer ce que vous vous avez fait, et jusque-là on reste dans les mêmes discussions. Après je peux partir sur Nutella mais j'ai peur que vous vous en preniez à moi, comme l'avait fait votre ministre. Répondre sur le budget par rapport à ce qu'avait dit Monsieur Lacaze... Souvent vous prenez en exemple les grands événements de la ville, permettez-moi de vous dire que dans le compte administratif 2014, ce qui nous coûte très cher c'est d'avoir maintenu la programmation de votre municipalité. Ça, c'est ce qui a coûté très cher. Oui, de votre municipalité, quand on a fait appel à Yvan Cujious, on a continué là-dessus et ça a coûté extrêmement cher. Cette année, j'ai le plaisir de dire qu'on a fait plus de 10 % d'économies par rapport à l'année 2014. Sachez que tous mes collègues et moi, on a à cœur de faire des économies en permanence. Ça, je le dis et je le maintiens.

Ensuite, sur les dépenses, vous parlez souvent des grands événements pour dire : "oui la police, oui on dépense, on fait, on fait." Moi, je sais une chose : Noël, ce matin vous parliez que vous ne croyez pas au Père-Noël. Votre municipalité, et c'est La Dépêche qui le dit, avait fait des hommes mi-animaux mi-hommes portant des masques inquiétants évoluant dans un univers fantastique proche du cauchemardesque. Ça, c'était votre exposition. Aujourd'hui j'ai le plaisir de vous dire que par rapport à l'an dernier, ce week-end on va passer la barre des 100 000 visiteurs pour le Père-Noël et que c'est plutôt une bonne chose, à un moment donné où on a besoin de lien social. Vous vous gargarisez tous de lien social mais aujourd'hui, il faut le faire. Avec moins d'argent, on fait plus de lien aujourd'hui. Vous parlez du 14 juillet, 300 000 personnes. C'est trois fois plus que ce que vous faisiez. On va passer la barre des 250 000 visiteurs, je n'en doute pas, sur les animations de Noël. Sur la fête de la musique, vous parlez de la sécurité. Avec Jean-Jacques Bolzan, avec mon collègue Olivier Arsac, on travaille sur la fête de la musique pour que ce soit une belle fête. Je reprends La Dépêche, sur La Dépêche, votre chargé de sécurité, Havrin, a mis en cause les professionnels pour se dédouaner et pour parler de beaucoup d'agressions qui ont eu lieu, des vols j'ose dire. « C'est la première année que cette fête est si peu maîtrisée et que Toulouse devient une ville ouverte où le temps d'un soir on se permet tout, y compris le pire. » Alors oui, moi je suis désolé, on travaille en sécurité, on travaille le fond, on travaille le lien social, et je pense qu'il faut rentrer sur le fond et non pas que sur la forme que vous dénoncez. Ça c'était pour faire un point par rapport aux événements qui montrent que notre municipalité se voit, avec ce que j'appelle le vox populi, les gens qui viennent à ses rendez-vous. Donc Monsieur Briançon, je vous présenterai les partenariats quand on les aura.

M. le Maire : Monsieur Briançon.

F. Briançon : Oui, j'aurais plaisir à rencontrer Monsieur Brasiles mais le conseil municipal c'est aussi le lieu des débats et chaque fois qu'il y a une question vous pouvez pas inviter un conseiller municipal de l'opposition, vous allez faire que ça. Non, moi j'avais pas, lorsque j'avais fait cette intervention l'année dernière, c'est moi qui avais dit on a, nous aussi, utilisé dans des manifestations, accepté des sponsors qui sont des débits de boissons alcoolisées. Donc, pour moi, la référence au passé est nulle. Je pense qu'aujourd'hui on doit se poser concrètement la question de savoir si sur les manifestations qui sont organisées par la Ville, on ne retire pas des possibilités de sponsors, les grandes marques d'alcool. Je serais aujourd'hui en situation majoritaire et pas d'opposition, j'aurais exactement la même réflexion. Donc le passé, c'est le passé, je pense qu'il faut se poser la question eu égard à ce qu'est aujourd'hui la santé publique, je me tourne vers Monsieur Rougé qui est peut-être sensible aussi à cette question.

M. le Maire : Bien, donc je déclenche les deux votes. D'abord, le vote sur la délibération 33.1, de Monsieur Brasiles. Qui ne participe pas au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est enregistré, c'est adopté. Le vote maintenant sur le budget primitif, pour que nous ayons plus de clarté que tout à l'heure. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est noté. Merci.

6.1 BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA VILLE DE TOULOUSE - BUDGET PRINCIPAL- (Finances - 15-871)

Contre

Groupe Socialiste
Groupe Radical de Gauche, Républicain et Humaniste
Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Toulouse Vert Demain

ADOPTÉ

- 6.2 ACTUALISATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE TOULOUSE-(Finances - 15-752)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 6.3 VIREMENTS DE CREDITS - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2015-(Finances - 15-874)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 6.4 ADDITIF DES TARIFS DE JUIN 2015-(Finances - 15-851)**

Contre

Groupe Socialiste
Groupe Radical de Gauche, Républicain et Humaniste
Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Toulouse Vert Demain

ADOPTÉ

- 6.5 TRANSFERTS D'EQUIPEMENTS : MODALITES FINANCIERES POUR LA CONTINUTE DE LA REALISATION DE CERTAINS TRAVAUX ENTRE TOULOUSE METROPOLE ET LA VILLE DE TOULOUSE-(Finances - 15-859)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 6.6 AUTORISATION D'ENCAISSEMENT DES RECETTES DE CONCESSIONS DE CIMETIERES DE LA VILLE DE TOULOUSE PAR LE REGISSEUR DE LA REGIE MIXTE DU CREMATORIUM DE TOULOUSE METROPOLE-(Finances - 15-776)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 6.7 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DES UNIONS DEPARTEMENTALES SYNDICALES-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - 15-705)**

Contre

Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Toulouse Vert Demain

ADOPTÉ

- 6.8 RECONSTITUTION DE L'ATELIER DES DECORS DU CAPITOLE A MONTAUDRAN - ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION-(Finances Ressources de la culture;Direction Bâtiments et Energies; - 15-829)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 6.9 MISE EN OEUVRE DU PROJET D'EQUIPEMENT NUMERIQUE DANS LES ECOLES - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ETAT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PREFIGURATION DU PLAN NUMERIQUE POUR L'EDUCATION-(Finances Education; - 15-803)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 6.10 ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT PERI-SCOLAIRES FAUCHER 1 ET CHATEAU D'ANCELY - DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE-(Finances Education;Direction Bâtiments et Energies; - 15-804)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 6.11 ACQUISITION DE DOCUMENTS RARES ET PRECIEUX - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU COMITE DU FONDS REGIONAL DE RESTAURATION ET D'ACQUISITION POUR LES BIBLIOTHEQUES (FRABB)-(Finances Culture - Lecture Publique et Bibliothèques;Ressources de la culture; - 15-805)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 6.12 ACQUISITION DE LOCAUX POUR LE RELOGEMENT DE LA SALLE DE PROXIMITE ET DE L'ACCUEIL JEUNE BOURBAKI - DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE ET AUX FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL (FEDER) 2014 - 2020 - ACTUALISATION DES COUTS D'OPERATION ET DU PLAN DE FINANCEMENT-(Finances Attractivité, Europe et rayonnement international;Direction Bâtiments et Energies;Développement Social;Démocratie locale;Animation Socioculturelle;Mission Grand Projet de Ville; - 15-808)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 6.13 GRANDS SITES DE MIDI-PYRENEES - AMENAGEMENT DE LA BANQUE D'ACCUEIL DU MUSEUM - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL DE MIDI-PYRENEES-(Finances Direction Bâtiments et Energies;Ressources de la culture; - 15-861)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 6.14 DEPLACEMENTS DES ELUS DANS L'EXERCICE DU MANDAT LOCAL - MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SEJOUR --(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - 15-147)**

Contre

Groupe Socialiste
Groupe Radical de Gauche, Républicain et Humaniste
Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Toulouse Vert Demain

ADOPTÉ

6.15 AIDE AU FONCTIONNEMENT DU TOULOUSE FOOTBALL CLUB. SUBVENTION ANNEE SPORTIVE 2015/2016. CONVENTION DE MISSIONS D'INTERET GENERAL.-
(*Sports Finances; - 15-877*)

Ne participe pas au vote

Laurence ARRIBAGE

ADOPTÉ

Frédéric BRASILES

(délibération 33.1)

33.1 PARTENARIATS FINANCIERS ET D'ECHANGES POUR LA MANIFESTATION DU 14 JUILLET 2016-(Communication Affaires Juridiques et Assemblées - Affaires Juridiques; - 15-858)

Contre

Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Toulouse Vert Demain

ADOPTÉ

M. le Maire : Nous passons aux délibérations de Madame Laigneau sur le chapitre sept. Je n'avais pas de demande de prise de paroles, s'il y en a merci de me le faire connaître pour que l'on puisse... C'est bon ? Donc je fais voter les neuf délibérations. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

Annette LAIGNEAU

(délibérations 7.1 à 7.9)

7.1 CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE GRAND SELVE - CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE - DESIGNATION DES MEMBRES ELUS DU JURY : ELECTION DE 5 TITULAIRES ET DE SUPPLEANTS A LA REPRESENTATION PROPORTIONNELLE AU PLUS FORT RESTE-(Bâtiments et Energies - Domaine grands projets Commande publique - 15-876)

Le jury de concours est constitué comme suit :

- Monsieur le Maire ou son représentant en qualité de Président
- Cinq membres titulaires élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste :
 - Mme LALANE DE LAUBADERE
 - Mme RONCATO
 - Mme KATZENMAYER
 - Mme LAIGNEAU
 - Mme VERNIOL

- Cinq membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste :
 - M LAHIANI
 - Mme NGBANDA OTTO
 - M ESNAULT
 - M PAGNUCCO
 - Mme CROQUETTE

Qui ont déclaré accepter leur mandat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2 BASILIQUE SAINT SERNIN - RESTAURATION DU MASSIF OCCIDENTAL, DES PEINTURES DU TRANSEPT NORD ET DE LA CRYPTTE - ACCORD CADRE MONO ATTRIBUTAIRE DE MAITRISE D'OEUVRE PASSE SELON LA PROCEDURE NEGOCIE ARTICLE 74-III-A ET 35-I-2 - DESIGNATION DES MEMBRES ELUS DU JURY : ELECTION DE 5 TITULAIRES ET DE 5 SUPPLEANTS A LA REPRESENTATION PROPORTIONNELLE AU PLUS FORT RESTE-(*Bâtiments et Energies - Domaine grands projets Commande publique - 15-682*)

Le jury est constitué comme suit :

- Monsieur le Maire ou son représentant, en qualité de Président
- Cinq membres titulaires du Conseil Municipal élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste :
 - Mme LAIGNEAU
 - Mme ESCUDIER
 - M GRASS
 - M ESPLUGAS-LABATUT
 - M LACAZE
- Cinq membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste :
 - Mme WINNEPENNINCKS-KIESER
 - M ESNAULT
 - Mme ROUILLON-VALDIGUIE
 - M REULAND
 - M BRIANÇON

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 7.3 ZAC CARTOUCHERIE - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITES A LA COLLECTIVITE LOCALE (CRACL) 2014 - OPPIDEA-(Opérations d'aménagement - 15-581)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 7.4 ZAC TIBAOUS - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITES A LA COLLECTIVITE LOCALE (CRACL) 2014-(Opérations d'aménagement - 15-582)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 7.5 QUARTIER CROIX DAURADE - ZAC DE BORDEROUGE - CESSION DE TERRAINS A OPPIDEA-(Opérations foncières - 15-790)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 7.6 QUARTIER LALANDE - RESTRUCTURATION DE LA CITE NORD - DECLASSEMENT ET CESSION D'UN TERRAIN A HABITAT TOULOUSE-(Opérations foncières - 15-797)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 7.7 QUARTIER LESPINET - ZAC TOULOUSE MONTAUDRAN - CESSION D'EMPRISES FONCIERES A OPPIDEA-(Opérations foncières - 15-800)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 7.8 QUARTIER GINESTOUS - IMPASSE MARIE LAURENCIN - CESSION DE TERRAINS A LA SOCIETE PITCH PROMOTION-(Opérations foncières - 15-801)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 7.9 ASSOCIATION CENTRE MERIDIONAL DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VILLE (CMAV) : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA PROGRAMMATION 2015 ET POUR SOLDE DE TOUT COMPTE-(Méthodes et ressources - 15-637)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Maire : Les délibérations du chapitre huit, Francis Grass, il y avait une demande d'abord de présentation de la 8.1 et puis également il y avait une demande sur la 8.6. Est-ce qu'il y en a d'autres ? Oui, Madame de Comarmond, vous vouliez indiquer...

V. de Comarmond : Egalement sur la 8.7.

M. le Maire : D'accord, c'est bien noté. Monsieur Cohen ? La 8.1 d'accord, très bien. Donc, je demande à Monsieur Grass de présenter la 8.1, la 8.6 et la 8.7.

Merci Monsieur le maire. Sur la 8.1, cette délibération concerne le Quai des savoirs dont on a parlé ce matin. En fait, il s'agit de mettre en place, je vais pas redévelopper puisqu'on l'a quand même évoqué pas mal ce matin, les objectifs généraux du Quai des savoirs, mais ce qui a été dit c'est que nous le faisons en partenariat avec des acteurs que sont notamment l'Université, les associations de culture scientifique. Dans cette délibération, vous avez la mise en place de contrats-cadres avec chacun de ces organismes. À la fois, pour certains d'entre eux, ils seront logés au Quai des savoirs donc il y aura ensuite, ultérieurement, des conventions d'occupation des lieux. Et puis, il y a donc des conventions-cadres qui permettent pour chacun d'eux de définir leur participation, et quand je dis leur participation, c'est y compris en termes d'actions puisque dans le Quai des savoirs il y aura un certain nombre d'installations permanentes qui se renouvelleront. Donc on a des conventions avec les associations que sont Science et Animation, Les Petits débrouillards Midi-Pyrénées, Planète Sciences, La Mêlée numérique, Le Cercle d'Oc et j'oublie... Et l'Université puisque l'Université va assurer pour notre compte notamment un certain nombre d'animations du Café des savoirs par exemple. Donc il y a l'Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées. Voilà le principe général d'actions et pour chaque action il y aura des avenants spécifiques stipulant l'action considérée. Voilà, donc c'est un dispositif partenarial qui fonctionne bien parce que je crois que les différents acteurs sont très très impliqués dans l'objectif de mise en œuvre du Quai des savoirs. Voilà pour la 8.1.

Pour la 8.6, voilà, qui sont l'ensemble des subventions culturelles... Donc, juste une observation, il y avait juste une subvention au Théâtre populaire d'aujourd'hui qui était liée aux délibérations 8.9, celles qui ont été retirées de l'ordre du jour, et qui donc est à retirer aussi de cette liste des subventions. Sinon, avez-vous des questions particulières sur ces subventions ? Ce sont en fait, ces subventions, ce sont des... Comment dire... Des acomptes sur les associations que nous subventionnons traditionnellement, donc on verse 50 % de ce qui a été versé l'an dernier, de telle sorte que puissent démarrer leurs actions en début d'année 2016, en attendant les délibérations des conseils municipaux suivants. La 8.7, c'est la... C'est les décisions concernant un projet d'appel, un appel à projets pardon, d'expérimentation culturelle. Il y a eu un certain nombre de propositions et vous avez les décisions qui ont été retenues par le jury qui a examiné l'ensemble des propositions.

M. le Maire : Alors, on commence par la 8.1. Je crois que c'est Pierre Cohen qui voulait intervenir.

P. Cohen : Oui, évidemment je voulais revenir sur ce sujet puisque dans mon propos liminaire j'avais indiqué qu'il n'était peut-être pas opportun de le faire en début de conseil mais plutôt au moment où il y avait la délibération. Déjà, dans le propos, il y a eu une évolution que je considère comme à la fois notoire, et surtout, un peu plus juste. Vous avez parlé, dans la fin de vos propos, d'une co-partenarité, ce que je n'ai jamais vu jusqu'à maintenant puisque depuis à peu près un an et demi, ce sujet a été considéré comme votre idée, comme votre réalisation et surtout, et c'est là-dessus que je voudrais insister, une attaque injuste concernant l'état du projet quand nous avons, en 2014, perdu la municipalité. Pourquoi ? Pourquoi on peut facilement prouver que ce projet n'était pas vide ? D'abord parce que je pense qu'il y a très très peu de projets où vous embauchez une personne pratiquement deux ans avant l'ouverture de ce projet, pour le diriger. La raison était simple, c'est parce qu'il y avait une nécessité de faire un tuilage entre un projet qui avait largement avancé avec une adjointe, Catherine Guien, qui avait énormément travaillé avec l'ensemble des partenaires que vous avez évoqués, avec un membre de mon cabinet qui a porté le projet, et l'ensemble des services qui ont particulièrement, et je dirais brillamment, réalisé un patrimoine dans l'esprit du projet. Comment vous voulez imaginer qu'on puisse réaliser un si bel équipement, une si belle, une merveille de patrimoine, sans avoir un contenu et une visibilité de ce qui se ferait ? Donc, je considère qu'aujourd'hui, ce projet, non seulement il avait un contenu, une existence. D'ailleurs, Béatrice Korc, qui avait été embauchée pour prendre la direction de cet équipement et avoir une responsabilité de l'ensemble de la culture scientifique et technique, a été remerciée. Alors, je ne sais pas qu'est-ce qu'il s'est passé, mais la seule chose que je peux dire, c'est que pratiquement, le projet tel qu'il sort est, à je dirai pas la virgule près, que vous avez au moins sur un sujet où on peut avoir un débat et sur lequel j'ai quelques interrogations : est-ce qu'il fallait mettre là l'équivalent de La Cantine et toute la dynamique du numérique ? Personnellement, je pense que le grand village du numérique devrait être plutôt dans Toulouse Montaudran Aérospatial mais là-dessus les choses pourront évoluer parce que l'ambition que l'on veut afficher autour de la French-Tech nécessite à avoir un projet beaucoup plus important que simplement un lieu qui est, je dirais, le développement de T+1 de La Cantine actuelle. Je crois qu'il y a une ambition à avoir autour de ça, mais je pense que vous y viendrez parce que si French Tech, La Cantine, La Mêlée numérique et l'ensemble des clusters évoluent comme on le pense dans les années qui viennent, ce lieu sera trop à l'étroit et vous aurez l'obligation de le développer ailleurs.

Donc j'en ferai pas un problème de principes mais pour le reste, le projet politique est exactement ce qui a été fait et présenté devant la presse deux mois avant les élections, dans le cadre de la réalisation. Alors la seule critique qui est vraie mais qui était, je dirais, prévue, c'est que quand vous embauchez quelqu'un pratiquement dix-huit mois ou deux ans avant la réalisation, l'ouverture du projet, il était évident que vous avez ce temps-là pour construire un projet, en termes je dirais de coûts d'exploitation et de partenariats. Parce que la culture scientifique, elle a une chance, c'est que nous avons à Toulouse énormément d'hommes et de femmes qui peuvent et qui veulent le faire dans le cadre de leur propre travail. Tous les chercheurs, tous les laboratoires n'ont pas à ce jour, ou alors dans des endroits relativement confinés et isolés dans leurs universités. Là, à cet endroit-là, ça a été un projet qui, entre ce qui a été je dirais une belle évolution sur le plan national, où à Toulouse on a réussi à faire que le PRES est devenu la COMU, a une visibilité qui n'est pas dans une des universités et qui montre qu'aujourd'hui, la fédération des universités, des grandes écoles et des laboratoires, a du sens. Du sens, à la fois pour les étudiants, pour la représentation à l'extérieur et avec la vie autour de la COMU. Eh bien, en face, vous avez un lieu qui a tous les moyens pour pouvoir faire que la valorisation de la science, pas au sens simplement d'exposition mais au sens de ce qui malheureusement ne s'est pas fait, puisque le... Comment elle s'appelle la manifestation ? La Novela, merci. Vous avez déjà réussi à me le faire oublier, comme quoi... La Novela... J'étais pas obsédé. La Novela a manqué cruellement en termes de rendez-vous parce que je trouve que Futurapolis, cette année, je l'ai trouvé relativement faible dans sa capacité, je dirais, à occuper l'espace de la culture scientifique. Donc moi, ce que je voudrais, c'est pas tellement de dire : "c'est mon projet." C'est de dire : "il y a eu du travail", de le reconnaître et que ce travail aujourd'hui est repris. Alors si vous continuez à nier qu'il y avait rien, dites-moi qui, en dix-huit mois, qui dans les laboratoires puisque Béatrice Korc, a été renvoyée, qu'elle n'a rien fait,... Dites-moi qui a fait le travail pour arriver à faire que ce projet, que vous présentez, qui me semble à la hauteur des espérances... Donc, moi je voudrais qu'aujourd'hui, sans parler de... Alors, déjà co-paternité est déjà une avancée qui me semble très significative par rapport à ce que j'ai entendu depuis plus d'un an, mais le problème il est de reconnaître aujourd'hui qu'il y a un projet et qu'il faudra des moyens pour le faire fonctionner. Ce projet, il peut être le résultat d'un grand partenariat, mais d'un partenariat où la dynamique de la puissance publique de la municipalité ou de la métropole sera au rendez-vous, je dirais, des énormes moyens qui existent dans les laboratoires et dans les universités avec les chercheurs.

M. le Maire : Sur ce point-là, d'autres interventions ? De manière à ordonner le débat. Monsieur Lacaze.

P. Lacaze : Oui, Monsieur Moudenc. Un peu dans le sens de ce que vient de dire Pierre Cohen. Monsieur Moudenc, vous vous êtes mis dans les pas de Pierre Cohen sur pas mal de choses. L'aménagement de la Garonne, l'aménagement du centre-ville en gardant Busquets : ça, c'est la réalité. On l'a fait tout à l'heure un peu, sur La Grave, ma collègue disait : "petit bras." Moi j'étais content de votre expression, sur la co-paternité, sur le Quai des savoirs. Mais je pense qu'il y a quelqu'un qui a mis au monde, qui a réellement mis en place le Quai des savoirs, c'est Pierre Cohen. Vous inaugurez, c'est pas la seule chose que vous inaugurez et ça va continuer d'ailleurs dans les années à venir, ce que nous avons mis en place. Mais je crois qu'il faudrait qu'effectivement ça se concrétise par un acte politique, vous l'aviez fait à un moment donné en 2014, en reconnaissant je crois la Maison de la citoyenneté dans le centre-ville. Effectivement, vous le ferez certainement avec des groupes scolaires que nous avions inscrits, qui se construiront, ou des équipements petite enfance que vous inaugurerez. Mais je pense, pour rejoindre ce que disait Pierre Cohen et puis vous-même sur la co-paternité, je pense que, ayez l'acte politique avec Pierre Cohen. Il y a eu une inauguration, je suppose qu'il y en aura d'autres, vous l'avez annoncé sur le Quai des savoirs, de dire publiquement que cette co-paternité, je voulais évoquer cela sur la question du Quai des savoirs, vous m'aviez devancé parce que c'est vrai, Pierre a raison pour la première fois, vous évoquez cela qui est aux yeux de tous les Toulousains, je crois que c'est important de le marquer politiquement, et ça vous appartient, Monsieur Moudenc, parce que vous êtes le maire de Toulouse et le maire de tous les Toulousains. Je crois que c'est important de le faire, vis-à-vis de tout ce qu'a fait Pierre Cohen.

M. le Maire : Francis Grass.

F. Grass : Merci Monsieur le maire. Alors, plusieurs choses, d'abord réponse à Monsieur Cohen. On va pas éternellement dire qui a la paternité, ce que je peux rappeler de manière précise quand même. Monsieur Cohen, s'il vous plaît. Madame Korc n'a pas été renvoyée, elle a démissionné d'elle-même, elle a choisi de faire autre chose, c'est sa propre liberté et nous la respectons. Ensuite, je redis une fois de plus, qu'effectivement quand nous sommes arrivés aux affaires, autant il y avait un équipement qui était presque terminé, comme l'a rappelé le maire ce matin, qui avait été réalisé ou presque terminé avec une conception des plans.

En matière de gestion de cet équipement, effectivement il n'y avait pas d'élément, c'est pas moi qui le dis, c'était Monsieur Sautreau et c'était Madame Korc elle-même. La preuve, c'est que pendant l'été 2014, elle a rédigé un document, un projet, de première ébauche de gestion de l'équipement. Il se trouve qu'ensuite elle est partie, et c'est François Lajuzan que nous avons recruté, avec toute son expérience de directeur de la culture à Tournefeuille, qui a pris en main cet équipement et qui en peu de mois a su fédérer tous les acteurs, tous les acteurs, et a su construire en remobilisant toutes les équipes, pour faire en sorte que nous ayons une première ébauche que nous avons appelée Lumières sur le quai qui a été une première ouverture sur un week-end qui a eu un énorme succès avec 6 000 personnes qui sont venues. Maintenant, nous sommes en train de préparer l'ouverture, puisque l'inauguration se fera mi-février avec une grande exposition. Il s'agit de mettre en pratique une idée qui est celle de la diffusion de la culture scientifique. Effectivement, Monsieur Cohen, vous avez raison de dire qu'il y a, à Toulouse, un grand potentiel de chercheurs, c'est vrai. Il y a aussi un grand potentiel de laboratoires technologiques et aussi un potentiel extrêmement important industriel. C'est cette réunion de ces trois éléments, la recherche fondamentale, la technologie et l'industrie, qui fait que nous aurons une capacité de diffusion de cette culture scientifique au Quai des savoirs, avec l'objectif de faire rayonner ce lieu, à la fois sur la ville de Toulouse mais aussi sur la métropole. Faut pas oublier que c'est un équipement qui devient métropolitain au premier janvier. Donc voilà, alors vous parliez de Futurapolis. Futurapolis, c'est pas La Novela, c'est pas ça. D'ailleurs, nous avons présenté le bilan de La Novela à la Métropole. Je crois que tous les acteurs reconnaissent que l'idée était bonne mais que la réalisation était trop concentrée sur trois semaines. L'idée, c'est pas Futurapolis, l'idée c'est de diffuser la culture scientifique sur toute l'année et pas seulement sur trois semaines : le Quai des savoirs va le permettre. Un mot sur le numérique, évidemment tout le numérique ne sera pas, je parle sous couvert de mon collègue Bertrand Serp, si tout le numérique était au Quai des savoirs... Ça se saurait, mais non... Effectivement, le numérique sera présent au travers de La Mêlée au Quai des savoirs, mais heureusement à Toulouse il y a plein de choses qui se font dans beaucoup de domaines et dans beaucoup de lieux, et bien heureusement. Voilà ce que je peux dire, je pense que ça répond aussi éventuellement aux questions de Monsieur Lacaze.

M. le Maire : Alors, pour les autres délibérations présentées par Monsieur Grass, Madame de Comarmond.

V. de Comarmond : Oui, merci. Je voudrais juste, parce que je viens d'entendre Monsieur Grass dire : "La Novela, ça faisait rayonner la culture scientifique sur trois semaines, avec le Quai des savoirs on va la faire rayonner à l'année." L'idée de Pierre Cohen et de l'ancienne municipalité, ce n'était pas de la faire rayonner sur trois semaines, c'était bien à l'année, et c'est pour ça que cet équipement avait été conçu.

Je voulais intervenir sur la délibération 8.6, sur la délibération 8.7, et j'aurai juste une petite question technique sur la délibération qui concerne les mises à disposition de locaux aux associations. Sur les subventions, de nombreuses structures culturelles ont fait les frais en 2015 de votre vaste plan d'économies, puisqu'il y a eu une baisse de subventions d'1 250 000 euros en direction des structures culturelles. Mais en analysant cette délibération, qui est le premier versement de ces subventions aux structures qui sont conventionnées habituellement, et en la comparant avec la délibération de l'année dernière, je me rends compte que ce sont les mêmes qui vont subir à nouveau une baisse, et j'aimerais comprendre les critères qui président à vos choix dans ce domaine. Toutes les associations ne subissent pas le même traitement. En effet, il y a des structures qui n'ont pas subi de baisse en 2015, et qui apparemment ne subiront pas de baisse de subventions en 2016 non plus. Je vais en citer quelques-unes : le COMDT, l'Orchestre de chambre, la compagnie Dernière minute, le Théâtre Garonne qui au dernier conseil municipal avait eu un rattrapage pour rester au niveau de 2014. Et puis d'autres subissent des baisses : l'ARCALT, le Château d'eau, Samba Résille, la Pause musicale et bien d'autres encore, le CDC. Et je veux dire que par exemple, sur une structure comme le CDC, vous disiez tout à l'heure : "Madame Bozzini a souhaité partir à la retraite." Madame Bozzini a souhaité partir à la retraite parce qu'elle voit qu'il n'y a pas de moyens qui sont donnés à la danse dans cette ville, parce qu'elle voit qu'il n'y a pas d'équipements, parce qu'elle voit que la subvention de sa structure baisse et continuera à baisser. Alors oui, il y a un recrutement mais qui a été à présent infructueux, donc ça va traîner encore. Je voulais dire que c'est une mauvaise image que l'on donne pour des équipements qui sont labellisés et qui ont un fort potentiel de rayonnement. Et puis d'autres structures, alors là je suis très très étonnée, comme Les Grands interprètes, eux ils ont une augmentation de leur subvention de 39 % en 2016. J'aimerais comprendre parce que c'est quelque chose sur laquelle je m'interroge vraiment.

Sur la délibération 8.7, c'est l'appel à projets expérimentations culturelles, qui est à l'image de l'appel à projets d'expérimentations culturelles que nous avons lancé pendant plusieurs années pour accompagner l'équipement de la Maison de l'image à la Reynerie. Chaque année plusieurs projets étaient sélectionnés dans le même esprit que cet appel à projets que vous nous proposez aujourd'hui. Donc, vous avez gardé le principe mais pas autour d'un projet culturel structurant et ambitieux puisqu'il n'y a plus de projet culturel structurant et ambitieux sur ce quartier, et donc la Ville fait plus figure d'acheteur de prestations culturelles, sans adossement à quelque chose de structurant pour les quartiers. Or, quand on voit ce qui s'est passé dans le pays, et quand on revient sur les attentats de Paris et de Saint-Denis, tout le monde s'émeut et dit : "l'art et la culture, c'est un bon moyen, avec l'éducation, de lutter contre les violences et l'obscurantisme." Je vous invite à lire une tribune qui a été écrite par Lazare, qui est un metteur en scène associé au Théâtre National de Strasbourg, dans le Téléràma du 16 novembre, et qui témoigne de son expérience d'ancien adolescent en déshérence dans les banlieues, qui a été ramené à la vie par l'art et la culture. Je vous invite vraiment à la lire parce que peut-être que ça vous donnera des idées pour ne pas intervenir avec des pansements et un système de one-shot et de patchwork sur les quartiers mais plutôt sur des actions structurantes.

J'ai bien noté, dans la délibération sur les subventions, que le financement du Théâtre populaire était retiré puisque les autres délibérations sont retirées à cause du blocage en comité technique, mais je m'interroge parce que lorsque l'on a vu le budget tout à l'heure et qu'on fait un comparatif de budget à budget, la régie des théâtres : en 2015, c'était un budget d' 1,6 million. Vous prévoyez en 2016, un budget de 900 000 euros, ce qui correspond à la subvention que vous aviez prévue pour le Théâtre populaire, mais quid de Jules Julien. Le Théâtre Jules Julien, qui sera géré par le Conservatoire, est-ce que le Conservatoire aura des moyens supplémentaires pour coordonner l'activité et pour financer l'action culturelle du Théâtre Jules Julien ? C'est une autre question que je me pose. Enfin, dernier point, sur les conventions de mise à disposition de locaux, toutes ces conventions se ressemblent, elles sont identiques, une seule chose change, elles sont de 20 euros de redevance par an sauf pour l'association Samba Résille, où elle est fixée à 3500 ou 3250, et j'aimerais en comprendre la raison. Merci.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Monsieur Maurice.

A. Maurice : Oui, merci Monsieur le maire. Ma question était également autour de la question du Théâtre Sorano et de la régie des théâtres puisqu'à partir du moment où vous retirez ces deux délibérations, d'abord j'aimerais que vous précisiez les raisons plus clairement, pour que nous sachions pourquoi vous avez retiré cette convention d'objectifs de moyens. Mon questionnement, mon inquiétude, c'est quid au premier janvier 2016, puisque ce qui était prévu c'était l'arrêt de la régie, c'était la mise en œuvre de cette convention, avec toute la question de la programmation. Donc, que va-t-il se passer pour le Théâtre Sorano dans les semaines, dans les mois qui arrivent ? Merci pour ces deux précisions sur les raisons et sur les conséquences de ce report.

M. le Maire : D'autres interventions sur ces délibérations ? Monsieur Grass.

F. Grass : Plusieurs choses sur les subventions. D'abord, la délibération consiste simplement à faire une avance sur la base de la moitié de ce qui a été donné l'an dernier, et pour l'instant nous n'avons attribué aucune subvention sur 2016, c'est une avance. C'est le premier point. Je voulais simplement, et donc ça fera l'objet de délibérations ultérieures, à partir de mars, pour les décisions que nous prendrons pour chaque association. Sur un certain nombre de choses que vous avez pu dire tout à l'heure, sur les baisses de subventions, bien sûr qu'il y a eu des baisses de subventions, ça nous l'avons affiché. Je rappelle que nous avons quasiment totalement, non seulement maintenu voire augmenté, les subventions, et ça rejoint votre discours Madame de Comarmond, les subventions sur les associations qui sont impliquées notamment dans les quartiers politiques de la ville. Nous considérons que ce sont des actions qui sont très importantes sur les territoires et que ce sont des actions de terrain. Vous citez les grands équipements conventionnés, mais justement, les grands équipements conventionnés c'est ceux qui ont les plus grosses subventions. Elles sont très importantes et ces équipements, tout en pouvant maintenir le rayonnement culturel, ont eux beaucoup plus de marge de manœuvre que les associations de terrain qui en ont beaucoup moins. Certains d'entre eux ne font pas beaucoup d'efforts. Sur le CDC, vous dites : "Madame Bozzini a choisi de partir." C'est sa liberté, à elle là aussi de choisir, et effectivement concernant le CDC, il y a à travailler sur des mutualisations potentielles d'équipements, et effectivement il y a beaucoup de choses à faire dans ce domaine-là, et c'est ce que nous ferons dès qu'il y aura une nouvelle direction. Je reprends deux, trois points que vous avez évoqués. Sur le Théâtre Garonne, il n'y a pas eu de compensation en aucune manière, ça a été la reconduction d'une décision que vous aviez prise vous-même l'année d'avant, sur une subvention qui a simplement été reprise. Il n'y a pas de compensation. Quant à ce que vous évoquez, sur les plus 39 % aux Grands interprètes, je suis très heureux d'entendre ça mais c'est totalement faux, je n'ai aucune connaissance de ça, il n'y a eu aucune décision de prise et l'an dernier ils ont eu une baisse comme tout le monde, donc voilà. Je n'ai absolument aucune idée de ce chiffre-là. Sur Samba Résille, vous parliez des conventions de mise à disposition : lorsqu'il y a des loyers symboliques de 20 euros, ce que nous mettrons dans les conventions c'est la valeur du loyer.

Parce que quand il y a 20 euros alors qu'un loyer est de X milliers d'euros, ça veut dire que c'est une subvention, ça équivaut à une subvention donnée à l'association en question, et je crois qu'il est important que nous valorisons ces valeurs parce que ce sont en général des bâtiments que la mairie entretient, que la mairie chauffe, allume, éclaire, et cetera. Lorsque c'est proche de zéro, c'est une subvention. On le matérialisera comme ça.

Enfin, pour les questions posées par Monsieur Maurice sur la régie des théâtres. D'une part, pour ce qui est de Jules Julien, Jules Julien quand on dit qu'on le rapproche du Conservatoire, mais c'est avec le budget associé au Théâtre Jules Julien, c'est pas le Conservatoire qui va gérer sans moyen. C'est que dans la régie, il y avait des moyens pour Sorano, des moyens pour Jules Julien, donc Jules Julien si nous le rapprochons du Conservatoire c'est tout simplement parce que c'est une salle dont nous allons renforcer l'objet vers le théâtre amateur, le théâtre jeune public et donc aussi l'expression de nouvelles compagnies, la capacité de faire se développer de nouveaux acteurs. Donc c'est assez en lien et en poursuite de ce que fait le département théâtre du Conservatoire. Bien sûr, il y aura les moyens associés. Pour ce qui est de la régie, le Sorano pardon. Pour ce qui est du Sorano, hier il y a eu un comité technique où il n'y a pas eu approbation par les instances syndicales du projet de régie. Donc ça nous oblige à reconvoquer ce comité technique paritaire, on n'avait pas le temps de le faire avant ce conseil, voilà pourquoi nous avons été dans l'obligation évidemment de retirer la délibération. D'abord, ça n'a aucune conséquence sur le Théâtre Sorano au premier janvier, parce que ça veut dire que nous allons poursuivre l'activité sous le régime régie, au premier janvier. Je rappelle que la programmation de l'ensemble de la saison du Sorano est faite, donc la saison continue, il n'y a aucune incidence pour les personnels, il n'y a aucune incidence pour les publics, évidemment aucune incidence sur la programmation. Simplement, la décision est reportée à plus tard, tout simplement. Le comité technique paritaire sera reconvoqué. L'attributaire... La gestion du Sorano, Sébastien Bournac, en a été aussitôt informée. Nous discuterons avec lui pour le transfert, ça ne pose pas plus de problème pour lui d'ailleurs puisque de toute façon, son travail au premier janvier, c'était de poursuivre la saison qui était déjà faite mais surtout de travailler à la saison 2016-2017. Voilà, donc il poursuit son travail dans cet esprit. Donc pas de changement au 1^{er} janvier sur la vie du Théâtre Sorano.

M. le Maire : Madame de Comarmond.

V. de Comarmond : Oui, alors pour les Grands interprètes, l'an dernier ils avaient eu 44 000 euros d'acomptes, de versements ; et cette année, 61 275. Et on est bien sur un acompte. Donc je ne vois pas comment la subvention peut ne pas avoir augmenté. D'autre part, pour le Théâtre Garonne, en effet la subvention a été maintenue, c'est aussi un grand équipement, une grosse structure, la subvention qui était de 800 000 euros a été maintenue. Il y avait eu l'an dernier une première baisse des 10 %, comme tout le monde, mais qui a été rattrapée pour les ramener à leur niveau initial. Je me pose la question de savoir pourquoi il ne s'est pas passé la même chose pour d'autres structures. Ensuite, pour la régie et pour le Théâtre Jules Julien. Oui, en effet, vous me dites que le Théâtre Jules Julien va fonctionner avec les moyens qui étaient attribués auparavant. Sauf que quand on regarde le comparatif, de budget à budget, la délibération... Les documents qui nous ont été adressés en vue de l'ordre du jour d'aujourd'hui, on se rend compte qu'il y avait 1,6 million pour la régie et il n'y a plus que 900 000 euros. Ces 900 000 euros, ils vont être versés à l'association Théâtre populaire, le jour où la convention sera signée. Donc je me pose la question de savoir où est le budget de Jules Julien qui sera affecté au Conservatoire ?

F. Grass : Sur le budget des transferts Jules Julien Sorano, compte tenu de la décision de retirer, comment dire, la fin de la régie, on va réajuster le budget de telle sorte que ça colle. Donc ensuite, au mieux, ça sera à partir d'avril, la séparation des deux. On va rien supprimer à Jules Julien, rassurez-vous. Le Théâtre Jules Julien va continuer à fonctionner comme le Sorano. Sur le Théâtre Garonne, je reviens une fois de plus sur le fait qu'il n'y a pas eu de compensation, les 800 000 dont vous me parlez, c'était la subvention. Vous oubliez qu'il y avait aussi 80 000 que vous aviez décidés, donc la subvention réelle pour le Théâtre Garonne, c'est 880 000. C'était pas 800 000. Donc il faut comparer ce qui est comparable. Il se trouve que par hasard, le 80 000 de votre subvention correspond exactement aux 10 %, donc vous avez l'impression d'une compensation, ce n'est pas le cas. Il y a eu une baisse pour le Théâtre Garonne. Voilà ce que je peux vous redire.

M. le Maire : Monsieur Godec.

R. Godec : Ce sera très bref. C'est pour savoir si j'ai bien compris la réponse de Monsieur Grass. Donc, il est prévu sur une année pleine que 900 000 euros aillent à la structure qui aura la gestion l'année pleine du Sorano, et que vous dites qu'il y aura des moyens qui seront donnés au Théâtre Jules Julien, je dois en déduire que Jules Julien aura 700 000 euros du budget annuel pour assurer son travail au niveau du théâtre amateur, si j'ai bien compris votre réponse.

F. Grass : J'ai pas en tête le chiffre de Jules Julien là, je pourrai vous le préciser, mais les 900 000 dont vous parlez ne seront plus 900 000 puisque le Théâtre Sorano ça va être décalé, puisque les 900 000 intégraient le début de la saison. Ça, je pense que tout le monde l'a compris. Mais je vous donnerai le chiffre. Je le vérifierai pour Jules Julien et on vous le donnera.

P. Cohen : Aux personnels, puisque je sais que ça a été une discussion hier qui n'a pas réussi à aboutir, ça veut dire qu'ils sont mis à disposition ou détachés ? Ce qui veut dire que la subvention devra être beaucoup plus importante puisqu'il faudra bien qu'elle rémunère les salariés. Ou est-ce que c'est simplement une mise à disposition avec une responsabilité de la municipalité pour tous les personnels, et c'est simplement une subvention de fonctionnement avec des personnels qui sont municipaux mais qui travaillent pour une association. Ça sera un peu compliqué en termes de gestion des ressources humaines mais on est habitué à avoir des problèmes de cet ordre-là depuis... Même l'époque de Carrette. Donc, je veux dire que ça a été toujours un endroit un peu complexe. Mais est-ce que ça sera vraiment que la subvention pour la programmation ou est-ce qu'à un moment ou à un autre, il y aura les masses salariales ?

F. Grass : La subvention couvre le fonctionnement, elle s'ajoutera aux recettes évidemment qui sont reçues, plus d'autres subventions éventuelles que la compagnie pourra aller rechercher, mais couvrira les frais artistiques et les frais de personnels. Effectivement, dans le personnel il y a plusieurs cas de figures, il y a des gens qui peuvent être mis à disposition au statut mairie et qui veulent rester, et puis la plupart sont simplement des contrats qui sont transférés. C'est des contrats transférés, comme ça a été dit dans le cahier des charges puisqu'il y avait obligation pour la compagnie, pour l'association retenue, de reprendre les personnels. Donc ils sont repris aux mêmes conditions, donc les personnels pour eux c'est transparent. Simplement, pour des gens qui seraient de statut mairie, ils seraient mis à disposition sauf s'ils veulent rester à la mairie, auquel cas ils seraient réaffectés dans un autre poste de la mairie. Tous les cas ont été regardés, il n'y aura de problème pour personne.

M. le Maire : Monsieur Carreiras.

J. Carreiras : Excusez-moi, je pose juste la question de Pierre Cohen parce que la question est de savoir si les 900 000 euros, puisque apparemment il y a une prise en charge de salaires et notamment de non permanents, je ne parle pas de ceux qui seraient... Est-ce que ces 900 000 euros couvrent la charge salariale des actuels non permanents et si demain, supposons que demain ces non permanents ou ces agents qui travaillaient décident de ne pas y aller, est-ce qu'il y aura une indexation sur le montant, est-ce que la subvention baissera d'autant puisque la charge ne sera pas là ? Est-ce que la subvention suffit aujourd'hui à supporter la charge actuelle ? C'est un peu ça la question. Cela étant, la délibération me semble retirée mais... Reportée... On aura la discussion mais... C'était une question.

F. Grass : Elle a été retirée pour des raisons techniques. La subvention correspond aux besoins de la nouvelle direction du Sorano. Elle couvre les frais de personnels, elle couvre aussi les frais artistiques, donc les personnels seront rémunérés par la nouvelle direction, par la nouvelle association, tout sera couvert bien sûr.

M. le Maire : Bien, pardon.

F. Grass : Monsieur, juste un point. Évidemment ça fait l'objet d'un accord avec le futur directeur. Bien sûr, s'il considérait que ce n'était pas possible, il aurait pas été d'accord. Évidemment c'est une discussion, ce n'est pas une imposition de la mairie.

M. le Maire : Bien. Est-ce que vous souhaitez, sur les délibérations de Monsieur Grass, des votes disjoints ? Non ? Donc je vous propose en bloc. Qui ne participe pas ? Pardon ? La 8.6, d'accord OK. Quand c'est comme ça, prenez le micro pour que j'entende bien s'il vous plaît. Donc la 8.6, je fais le vote disjoint tout de suite. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? C'est noté. Qui vote contre ? C'est adopté. Les autres délibérations du chapitre huit. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont adoptées.

8.1 APPROBATION DES OBJECTIFS GENERAUX DU PROJET QUAI DES SAVOIRS ET DES CONVENTIONS CADRES AVEC LES ASSOCIATIONS ET L'UNIVERSITE FEDERALE DE MIDI PYRENEES, PARTENAIRES DU QUAI DES SAVOIRS-(Culture Scientifique et Technique - 15-733)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 8.2 APPROBATION DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DESTINES AUX ASSOCIATIONS ET UNIVERSITE FEDERALE DE MIDI-PYRENEES AU QUAI DES SAVOIRS-(*Culture Scientifique et Technique* - 15-740)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 8.3 APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DU QUAI DES SAVOIRS POUR LE CONGRES MIT / EM TECH-(*Culture Scientifique et Technique* - 15-769)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 8.4 QUAI DES SAVOIRS - SITE JULES GUESDE - MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE DE DEBIT DE BOISSONS ET PETITE RESTAURATION AU QUAI DES SAVOIRS - CHOIX DU CANDIDAT ET FORMULATION DE L'OCCUPATION-(*Culture Scientifique et Technique* - 15-823)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 8.5 APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE QUAI DES SAVOIRS ET L'ASSOCIATION L'USINE-(*Culture Scientifique et Technique* - 15-842)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 8.6 SUBVENTIONS CULTURELLES - EXERCICE 2016-(*Ressources de la culture Finances;* - 15-782)**

Abstention

Groupe Socialiste
Groupe Radical de Gauche, Républicain et Humaniste
Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Toulouse Vert Demain

Ne participe pas au vote

Jean-Michel LATTES
Marie DEQUE
Ghislaine DELMOND
Catherine BLANC
Christine ESCOULAN
Samir HAJIJE

ADOPTÉ

- 8.7 APPEL A PROJETS EXPERIMENTATION CULTURELLE 2015 - SELECTION DES LAUREATS-(*Développement Culturel Territorial* - 15-718)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 8.8 REGIE DES THEATRES DE LA VILLE DE TOULOUSE - FIN D'ACTIVITES DE LA REGIE DES THEATRES DE LA VILLE DE TOULOUSE.-(*Toulouse Théâtre - Sorano - Jules Julien - 15-856*)**

RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

- 8.9 THEATRE SORANO - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION THEATRE POPULAIRE D'AUJOURD'HUI- (*Ressources de la culture - 15-742*)**

RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

- 8.10 APPROBATION DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION D'ENSEMBLES IMMOBILIERS PAR LA VILLE DE TOULOUSE AU PROFIT DE DIVERSES STRUCTURES CULTURELLES-(*Ressources de la culture - 15-743*)**

Ne participe pas au vote

Jean-Michel LATTES
Marie DEQUE
Ghislaine DELMOND
Catherine BLANC
Christine ESCOULAN
Samir HAJJE

ADOPTÉ

M. le Maire : Délibération unique du chapitre neuf de Monsieur Arsac, j'ai pas de demande d'intervention ? Si, Monsieur Lacaze allez-y. Pardon, je vais demander du coup à Monsieur Arsac de la présenter quand même. Voilà, on va faire les choses dans l'ordre.

Olivier ARSAC

(délibération 9.1)

Merci Monsieur le maire, mes chers collègues. Je vous demande d'approuver la convention par laquelle la collectivité indemnise à hauteur de 200 euros forfaitairement les frais d'hébergement, de nourriture et de soins, pour les trois nouveaux chiens des maîtres-chiens de la police municipale de Toulouse.

M. le Maire : Monsieur Lacaze.

P. Lacaze : Oui, Monsieur le maire, Monsieur Arsac. Nous voterons cette délibération et je pense qu'il est important qu'il y ait des liens importants entre le chien et le maître-chien mais je voudrais revenir sur les débats sur la question, à notre sens, des erreurs que vous faites sur la sécurité à Toulouse. Monsieur Brasiles, qui est parti, m'a interpellé et j'ai pas voulu alourdir le débat tout à l'heure, mais je viens sur une délibération qui concerne la sécurité de nos concitoyens. Je pense qu'il faut faire attention, je n'ai pas regardé précisément, et d'ailleurs je m'interrogerais s'il fallait le faire, de ce que sont les chiffres de la délinquance sur notre ville en 2015, ou sur le dernier semestre 2014. Je sais que nous avons été frappés par des choses extrêmement graves, des meurtres, des faits divers extrêmement graves qui ont frappé ces derniers mois. Donc je ne crois pas que l'on puisse mesurer à un moment donné une réponse effective, Monsieur Arsac, de la baisse de l'insécurité parce que je crois que, c'est les termes de Monsieur Brasiles, bon il est parti mais qui me disait que l'insécurité avait baissé sur Toulouse.

Je ne le crois pas. On regardera si effectivement... Et Monsieur Arzac lui-même disait qu'il y avait une augmentation des appels. Alors en termes de nuisances, j'ai pas repris les chiffres. Je voudrais redire à la majorité qu'effectivement nous pensons, nous le redirons sur le tableau des emplois, qu'il vaut mieux peut-être quand on embauche au centre policier qu'il y ait trente personnes embauchées peut-être dans la petite enfance ou l'éducation, et peut-être que trente policiers, puisqu'on est dans des termes contraints et qu'il faut faire des propositions pour Monsieur Sacha Briand. Mais je pense qu'il ne faut pas instrumentaliser les chiffres de ce que seront, les chiffres de l'insécurité en 2020, en 2019 ou cette année, parce que je persiste à dire que ça dépend d'un effort extrêmement conséquent de la police nationale et vous l'avez repris, Monsieur Moudenc, je crois, enfin moi j'ai cru l'entendre dans votre bouche dans les propos liminaires, en disant que vous espériez que les engagements du Président de la République ou du gouvernement aient des répercussions sur notre ville. Parce que la vraie question, elle est là, sur ces questions d'insécurité. Je voulais simplement faire cette précision pour répondre quelque temps après, je croyais qu'il serait encore là, à l'interprétation que j'avais eue de Monsieur Brasiles, mais peut-être que Monsieur Arzac aura l'occasion de me répondre sur cette augmentation des appels. Est-ce que pour lui ils sont dus à une augmentation de l'insécurité dans notre ville pour nos concitoyens, ou est-ce que c'est simplement ce qu'il nous avait décrété, mais je crois qu'il n'avait pas été approuvé, il y avait une efficacité dans l'Office de la tranquillité, il y en a peut-être un dans le Allô Toulouse.

M. le Maire : Monsieur Arzac.

O. Arzac : Oui, en effet à cette heure-ci j'ai peut-être pas très envie d'engager un grand débat sur la politique générale de sécurité mais vous répondre plus particulièrement... Plus particulièrement sur les deux points que vous évoquez et sur les évolutions de la délinquance sur la ville. Une rencontre récente avec le préfet me permet, et je vous donne les chiffres ou les ordres de grandeurs, ou les évolutions, de mémoire puisque je les ai pas exactement en tête. Simplement, ce qu'indiquent les services du préfet, c'est que tous les indicateurs sont à peu près stables, avec à noter, deux évolutions qui sont dans l'instabilité. D'une part, une baisse des agressions aux personnes, ça c'est le point positif. Le point négatif, c'est une hausse significative des cambriolages sur la commune de Toulouse, comme sur l'agglomération d'ailleurs. Vous parliez, comment expliquer, vous demandiez comment expliquer la hausse du nombre significatif d'appels à Allô Toulouse concernant la thématique tranquillité et sécurité. Il faudra voir sur la longue durée évidemment, c'est un phénomène qui a été constaté pour l'année 2015, puisque la part de cette thématique dans la somme des appels de Toulouse, passe de 5 % à 10 %. À l'évidence notre premier diagnostic c'est que les Toulousains ont compris que notre politique de notre majorité en matière de tranquillité et de sécurité publique, c'était une volonté de coproduction et que dès lors, il y a une volonté politique d'apporter une réponse à leurs soucis du quotidien, que ce soient des choses un peu plus graves comme les cambriolages, comme les choses un peu moins graves à savoir les nuisances de voisinage ou de vie nocturne. Effectivement, nous avons créé un appel d'air et donc créé des appels supplémentaires. Évidemment, ils voient aussi des effets concrets sur le terrain donc ils savent qu'il y a une réponse et nous avons communiqué dans ce sens une réponse concrète : je veux parler de la brigade moto, vous en parlez aussi un peu en amont dans ce débat. Il y a aussi les brigades nocturnes que nous avons mises en place maintenant depuis quasiment deux mois, et qui fonctionnent très bien, qui font un bon travail qu'il faut évaluer d'ici quelque temps mais qui d'ores et déjà, en termes de verbalisation d'établissements de nuit qui sont en infraction, commence à porter ses fruits. Voilà, je crois que le volontarisme politique d'une part, des actions et des modalités d'actions concrètes d'autre part, expliquent cette variation à la hausse pour l'année 2015. Il faudra observer sur la durée si cette évolution perdure ou se stabilise à un niveau plus élevé, sans augmentation supplémentaire par la suite.

M. le Maire : Bien, donc je mets aux voix la délibération concernée. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée.

9.1 MISE A DISPOSITION DE 3 CHIENS DE TRAVAIL ENTRE LA VILLE DE TOULOUSE ET 3 POLICIERS MUNICIPAUX (DONT 1 EN REMPLACEMENT)-(Police Municipale - 15-853)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Maire : Nous allons maintenant sur les délibérations du chapitre dix, présentées par Laurence Katzenmayer. J'ai des demandes d'interventions sur la 10.1, la 10.2, la 10.5. Y a-t-il d'autres délibérations que vous souhaiteriez approfondir, à part ces trois-là ? Non. Donc je demande à Laurence Katzenmayer de focaliser son intervention de présentation sur ces trois délibérations 10.1, 10.2, 10.5.

Merci Monsieur le maire. La ville de Toulouse a fait de l'accueil des enfants, de zéro à trois ans, une des priorités de son action. À ce jour, et en lien avec le contrat enfance jeunesse, le schéma de développement, jusqu'à décembre 2018, comprend la création de 833 places, dont 356 déjà ouvertes ou en passe de l'être. Ce schéma est susceptible d'évoluer, d'autres projets seront inclus dans le prochain contrat enfance jeunesse 2019-2022. À cela s'ajoute l'ouverture de deux nouveaux relais assistantes maternelles. Je vous propose donc de valider ce schéma de développement petite enfance.

Délibération 10.2. Afin de répondre aux attentes des familles, et de leur permettre de concilier vie familiale et vie professionnelle, la ville de Toulouse mène une politique volontariste de création de places en crèche. Ainsi, entre avril 2014 et fin 2015, ce sont 356 nouvelles places créées dans différents quartiers de la ville. En 2015, le secteur public communal, Ville de Toulouse et centre communal d'actions sociales, aura consacré 74,1 millions d'euros à la petite enfance. La poursuite du développement de l'offre d'accueil passe par un partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire. Ce partenariat est effectif avec la caisse d'allocations familiales et devra être renforcé avec le département de la Haute-Garonne. Ce partenariat avec le Département viserait non seulement à soutenir la construction publique de crèches mais aussi à permettre aux associations de maintenir et d'étendre leur activité. Je vous propose d'adopter le principe d'un renforcement du partenariat entre la Ville de Toulouse et le Département de Haute-Garonne, pour le financement des projets petite enfance.

Délibération 10.5. Je vous propose d'approuver la convention-cadre de mise à disposition des locaux pour les établissements d'accueil petite enfance, à des personnes morales, associations ou mutuelles.

M. le Maire : Merci. Qui demande à intervenir ? Monsieur Maurice puis Madame Touchefeu, puis Monsieur Lacleze.

A. Maurice : Merci Monsieur le maire. Je souhaiterais intervenir sur la délibération 10.1. D'abord, sur la délibération vous prétendez présenter les orientations de la petite enfance de la Ville de Toulouse, donc je m'attendais vraiment à autre chose que les quelques phrases qui disent quelques banalités, avec lesquelles on ne peut être que d'accord, de répondre aux besoins identifiés des attentes des parents, des attentes des acteurs, on ne peut être que d'accord. Donc je croyais que vous alliez nous présenter vraiment notre stratégie et vos orientations précises. Ce que je note, c'est ce que je vous avais déjà dit autour de la commission d'attribution des places en crèche. Vous introduisez plutôt du flou que de la précision sur vos orientations et sur vos choix. Je le regrette. Surtout ce qui m'interpelle, c'est sur le schéma de développement sur lequel j'ai des interrogations puisque vous précisez toutes les ouvertures depuis mai 2014 jusqu'à fin 2015 dans tous les quartiers, mais j'ai une vraie question qui est en lien d'ailleurs avec le contrat enfance jeunesse, qui précise également les crèches qui se développent et celles qui sont créées. Par exemple, je vais prendre du coup l'exemple des Pradettes : vous dites 50 places créées alors qu'il s'agit, on le sait aux Pradettes, d'un simple transfert avec une augmentation de capacité. Donc 50 places en crèche ce n'est pas 50 nouvelles places créées. Ce qui voudrait dire, et je pense que j'ai d'autres interrogations dans d'autres quartiers, sur les transformations, les reconstructions, où il y a, soit à l'identique, soit une simple augmentation de capacité. Je m'interroge, du coup, sur le chiffre que vous annoncez de 356 places créées. Je pense que ça n'est pas un chiffre juste et je vous demande donc d'être plus précise et plus transparente vis-à-vis des Toulousains, de savoir les places nettes créées et ne pas tenir compte là-dedans, à la fois de la reconduction des places qui existaient déjà que vous recomptez visiblement, en tout cas sur Les Pradettes, 50 places, c'est sûr que vous comptez des places qui existaient déjà ; et peut-être sur d'autres qui sont des simples transformations ou reconstructions c'est le cas aussi. J'aimerais que vous puissiez donner précisément le nombre de places nettes créées sur 2014 et 2015. Je vous remercie.

M. le Maire : Madame Touchefeu.

C. Touchefeu : Oui, alors mon intervention rejoindra celle qui vient d'être faite parce qu'effectivement, nous souscrivons à l'objectif de continuer un effort constant de créations de places en crèche. Nous savons que pour se faire, il faut que la feuille de route soit solide pour pouvoir tenir les objectifs. De ce point de vue-là, la feuille de route qui nous est proposée, je rejoins ce qui vient d'être dit, nous paraît, sans vouloir faire de procès d'intention, ne pas être suffisamment ancrée, ou en tout cas poser beaucoup de flou. Premièrement, il ne suffit pas d'un tableau, pour reprendre les expressions de Monsieur Briand de tout à l'heure. On a là un tableau Word, alors que pour tenir la route il faut un tableau plus conséquent, Excel, et qui permet de tenir les plus et les moins.

Monsieur Antoine Maurice vient de prendre un exemple des Pradettes où effectivement, vous omettez de dire que vous venez de fermer la crèche des Pradettes. Enfin, je passerai, Madame Katzenmayer, sur le fait que cette crèche que vous aviez dite absolument très dangereuse pour les enfants, a quand même été utilisée quand la crèche de Bordeblanche a subi un incendie. Du coup, nous en avons remis, et je pense que c'est très bien comme ça, mais ça montre bien qu'il était peut-être pas aussi nécessaire que ça de fermer aussi rapidement la crèche des Pradettes puisque ce n'était pas dans les projets inscrits de cette manière. Il y a d'autres exemples, à la Reynerie par exemple, on voit la création d'une halte-garderie à Reynerie, mais qui vient en remplacement en fin de compte de deux haltes-garderies : celle de l'association Alliance et culture qui doit déménager puisque l'immeuble est démolé, et celle de la CAF qui déménage effectivement dans le cadre du GPV. Donc en fin de compte, on a pas une création de 20 places mais on a la disparition de 25 places. Donc je ne connais pas tous les projets par cœur, et donc dans ce premier tableau il faudrait qu'il y ait une colonne sur ce qui... On ne peut pas reprocher, il y a forcément, la vie fait qu'il y a des places qui disparaissent pour une raison ou pour une autre. Mais il nous paraît quand même un effet d'affichage de ne parler que de celles qui sont créées sans parler de celles qui disparaissent.

Deuxièmement, on a besoin quand même d'avoir de l'orientation. C'est-à-dire qu'on sait qu'il y a différents partenaires dans la création de crèche et nous avons une phrase qui apparaît dans les orientations, qui dit : "il faut des implantations dans les secteurs où la demande est forte", certes ça c'est une orientation, "et nous devons nous appuyer sur la diversification des modes de gestion des établissements publics, associatifs, privés." Donc, je voudrais avoir des précisions car là, il y a en termes d'orientation politique, quelque chose qui est tout à fait nouveau, c'est-à-dire comment, ou en tout cas sur lequel ce serait bien que vous vous expliquiez, sur comment vous considérez le partenariat avec les crèches privées ; c'est-à-dire les crèches privées à but lucratif étant donné que les crèches associatives sont des crèches privées certes mais à but non lucratif. Donc, dans ce tableau que vous nous présentez, la moindre des choses serait de préciser la nature des projets que vous mettez sur la table. Est-ce que ce sont des crèches municipales ? Est-ce que ce sont des crèches associatives et dans ce cas-là, qui porte l'investissement puisque nous savons qu'il peut y avoir aussi une politique d'investissements publics avec des associations qui sont gestionnaires, ou est-ce qu'il y a d'autres types de partenariats qui arrivent dans ce plan de créations de places en crèche ? Je crois que c'est important car effectivement, du coup, se pose aussi la question de : au-delà de l'investissement, comment le fonctionnement est assuré ? C'est-à-dire que nous savons que la création des places de crèche, c'est aussi du personnel qu'il faut embaucher immédiatement après. Aujourd'hui, quand je vois que dans les orientations on a comme objectif une meilleure occupation des places de crèche, sur lequel nous avons déjà travaillé nous-mêmes et je pense que c'est un bon objectif ; mais que nous apprenons qu'aujourd'hui, par difficulté de remplacement de personnes absentes ou de non-remplacement de personnes qui partent, on a plutôt aujourd'hui des crèches qui limitent d'une certaine manière l'accueil de leurs enfants. Donc il me semble qu'il faut pouvoir, dans ce tableau, dire quelle est la part que la municipalité prend, quelle est sa philosophie en termes d'interventions de petite enfance : a-t-elle la volonté de développer et dans quelle proportion l'ensemble de ces différents partenariats ? Donc ainsi, nous pourrions lever certaines ambiguïtés sur des projets dont nous ne savons pas à quel niveau de préparation ils sont, et surtout s'il suffit de les compter simplement comme ça, parce que ce sont des places qui vont apparaître sur le territoire toulousain, et quelle est la véritable implication de la ville de Toulouse dans ce projet de créations de places.

Sur le partenariat avec le conseil général, vous me permettez de vous demander là aussi d'éclairer quelque peu la volonté que vous avez à travers cette délibération. Évidemment, il ne peut pas y avoir de politique en matière de crèches sans partenariat avec le conseil général. Le conseil départemental, pardon, a toujours été un partenaire de la création, ne serait-ce que d'ailleurs parce que c'est lui qui en donne le feu vert de l'ouverture sur les réglementations PMI, mais le conseil départemental depuis 1975 je crois, a délibéré sur l'aide systématique aux communes qui demandent pour la création de crèches, qu'elles soient communales ou d'ailleurs que ce soit l'aide au loyer de toutes les crèches associatives. Donc, vous laissez entendre qu'il faut améliorer le partenariat, certes, je pense que tout partenariat gagne toujours à être amélioré. Mais la première chose, quand on veut améliorer un partenariat, c'est déjà reconnaître quelle est la place actuelle et le bilan de ce partenariat. À travers votre délibération, vous avez l'air de dire qu'il n'y a qu'un partenariat avec la CAF, et qu'il n'existerait pas avec le conseil général. Donc voilà, j'aimerais que vous nous éclairciez un peu sur, j'espère, ce que devraient être les orientations de ce partenariat, ce que vous en attendez au-delà du financement qui existe déjà et que ce soient d'ailleurs des crèches municipales, en termes d'investissements, ou des crèches associatives en termes de fonctionnement.

M. le Maire : Merci. Orateur suivant, Monsieur Lacaze.

P. Lacaze : Monsieur le maire, je sais pas si vous avez prévu une interruption pour le repas du soir...

M. le Maire : On a suffisamment bien mangé à midi.

P. Lacaze : Je sais Monsieur le maire que vous étiez avec les seniors...

M. le Maire : Noël arrive alors il faut faire quelques efforts...

P. Lacaze : Vous faites beaucoup de repas. On me dit que le cabinet ou les cadres de la Ville n'auront pas de repas mais j'espère que vous mangerez mieux que ce que nous avons mangé à midi, et je vous le dis comme élu de l'opposition, pas de la majorité, c'était frugal. C'est pour ça, je pensais que vous aviez gardé des réserves pour le soir. Donc, c'était pour l'organisation.

M. le Maire : Décidément, vous ne lésinez sur la recommandation d'aucune dépense supplémentaire. C'est toujours plus avec vous.

P. Lacaze : Ah non, non, je suis pour le meilleur, Monsieur le maire, et je sais qu'on peut le faire. Je voudrais intervenir sur la 10.1 et la 10.5, sans reprendre les propos, Madame Katzenmayer, de mes collègues. Simplement, vous féliciter d'apporter une attention particulière aux honoraires atypiques, c'est important, vous le soulignez dans votre délibération, sur la subvention de 300 000 euros. Et vous demandez un peu la même question que Madame Touchefeu juste avant moi, comment vous voyez la diversification des modes de gestion ? La phrase est typique, bateau, je peux la prononcer moi-même. Moi je suis plutôt sur les services publics, au détriment peut-être de l'associatif ou du privé, mais pouvez-vous nous dire est-ce que vous avez, vous, dans les projections qui sont faites, plutôt des structures privées ? Il y en a qui font du business avec la petite enfance comme avec les âges plus avancés ou avec tous les âges. Est-ce que vous privilégiez plutôt ce type d'installation sur Toulouse ? Est-ce que c'est plutôt du côté associatif qu'il faut regarder ? Ou est-ce que vous envisagez plusieurs établissements publics de la Ville de Toulouse ou du CCAS, qui pourraient être mis en place ? Ça rejoint les questions de mes collègues. Je pense que là aussi, dans les inaugurations, elles n'avaient pas, pour plusieurs structures, elles n'avaient pas été faites ; mais dans les places qui ont été créées depuis mai 2014, vous en trouverez beaucoup qui sont dues à l'ancienne majorité. Là, je sais que vous aurez l'honnêteté de le reconnaître. Mais dans la prévision qui est faite sur la création de 833 places, donc 500 peut-être à venir, ça rejoint ma première question : c'est plutôt 80 % dans le public ? Une répartition différente ? Je suppose que là vous avez les chiffres. Sur la délibération 10.5, peut-être que je me trompe et que je vais la voter parce que ça serait peut-être les choix que me reproche Monsieur Briand, mais pourquoi un loyer de 20 euros annuel pour les associations auxquelles la Ville met à disposition ces locaux ? Je pense qu'il y a une raison à cela, dans des moments où vous avez cherché une valorisation patrimoniale importante, ou j'espère ça n'avait pas échappé à Monsieur Briand qui sautera pas dessus pour, à valeur absolue, l'augmenter. On pourrait l'augmenter fois dix, que ça serait un loyer extrêmement minime encore : 200 euros annuels. Je voudrais savoir la raison pour laquelle vous maintenez un loyer de 20 euros annuels.

M. le Maire : Merci. D'autres interventions ? Non ? Madame Katzenmayer.

L. Katzenmayer : Alors, tout d'abord, la petite enfance elle fonctionne avec plusieurs partenaires. Soit les crèches sont gérées en mairie-mairie, c'est-à-dire que ce sont des bâtiments mairie avec du personnel mairie. Soit elles sont gérées par des associations qui sont logées par la mairie, ce qu'on appelle des crèches logées. Soit ce sont des associations qui portent leur projet et que l'on subventionne : en 2014, on a subventionné ces associations à hauteur de 11 millions d'euros pour les petits Toulousains. Ensuite, soit il y a les crèches privées. Alors, avant aujourd'hui, je pense que Toulouse était la seule ville en France où il n'y avait pas d'accords entre une ville et les crèches privées. Ça se fait partout, ça se fait à Lille, ça se fait à Lyon, ça se fait à Paris. Sachez que tous ces contrats, ces crèches privées, fonctionnent avec l'accord et la validation de la PMI et de la CAF. Donc, dans le respect de nos engagements de campagne, nous allons mettre en place quatre contrats. Ça passe par la commande publique, ce sont des réservations de berceaux sur quatre structures. Le premier de ces appels d'offres est en cours. Sachez que nous avons deux prérequis à la petite enfance : l'accueil de l'enfant, bien sûr, puisque la petite enfance est un environnement extrêmement normé ; et c'est également la PSU, c'est-à-dire la Prestation de Service Unique qui est versée par la CAF. De cette façon, tous les enfants qui seront pris en charge par les structures petite enfance à la mairie de Toulouse, que ces enfants soient pris en charge par des structures privées, publiques ou associatives, ça ne fera aucune différence pour les parents, en tout cas en termes de coût. Et pour les enfants, puisque Monsieur Maurice parlait de politique et de stratégie : sachez que chaque structure petite enfance, chaque crèche a son projet de crèche, alors si vous voulez que je passe une délibération sur la politique petite enfance en matière de projet de crèche, je peux le faire. Un schéma de développement, tel qu'il est aujourd'hui, c'est un schéma qui est en accord avec le contrat enfance jeunesse de la CAF. C'est vrai qu'on parle technique. On va pas parler stratégie. Là, on est vrai dans de la technique, c'est-à-dire qu'on s'est engagé à ouvrir un certain nombre de places en crèche et que, pour que ces projets voient le jour, il faut qu'ils soient validés par la CAF.

Alors, la CAF, qui est oui, un de nos partenaires privilégiés puisque je crois pas me tromper en disant que pour la CAF, la petite enfance toulousaine représente à peu près un budget d'une quarantaine de millions d'euros par an. Donc oui, c'est un acteur qui est privilégié.

Je rebondis également sur votre question, sur la crèche de Bordeblanche et le nombre de places. Je vous assure que le nombre de places que vous avez là est le bon. Oui nous avons financé une ouverture d'une crèche Bordeblanche à hauteur de 50 places. C'est un financement qui existe, qui est acté, les enfants sont rentrés dans la crèche. Si on avait pu éviter d'avoir la problématique qu'on a eue il y a quelques jours sur cette crèche, et si on avait pu éviter de les déménager dans l'ancienne structure... Cette ancienne structure, ça fait deux ou trois conseils municipaux que vous m'interpellez sur le devenir de cette structure. Les places qui sont dans cette structure, elles existent toujours même si elles sont en stand-by parce qu'on doit faire des travaux. Elles existent toujours donc oui, sur le quartier des Pradettes il y a la crèche des Pradettes et la crèche de Bordeblanche. Ensuite, je voulais vous donner quelques chiffres sur la délibération, sur le partenariat avec le conseil départemental. Sachez, parce que vous parlez d'inauguration de crèches que nous avons fait, nous prenons en compte des places en crèche créées aujourd'hui avec des projets qui ont été, il est vrai, réfléchis avant 2014. Il me semble que vous-mêmes, vous avez inauguré des crèches qui avaient été réfléchies, validées et financées en partie par le contrat enfance jeunesse, avant 2008. À la petite enfance, Monsieur le maire le disait tout à l'heure, on est dans la continuité, il y a quand même une volonté politique depuis des dizaines et des dizaines d'années pour apporter des solutions aux familles qui travaillent à Toulouse. Donc ces projets de crèches ne s'arrêtent pas parce qu'il y a une élection, ils continuent.

En ce qui concerne la délibération du partenariat avec le conseil départemental, je vais vous donner quelques chiffres : tous les projets petite enfance, jusqu'à 2009, ont bénéficié d'une subvention, à l'époque, du conseil général, soit douze projets supportés. De 2009 à 2013, seuls trois projets ont été financés par le conseil général. En 2014, puisque là on parle de maintenant, lorsque la mairie de Toulouse a un budget d'investissements pour treize projets à hauteur de 7,57 millions d'euros, le conseil départemental nous verse deux subventions. Une, en juin 2014, à hauteur de 31 000 euros, euh, 31 436 euros. L'autre, pour un autre projet, à hauteur de 96 000 euros. Donc, en 2014, vous mettez face à face, 7 millions presque 8 millions d'euros d'investissements pour la mairie de Toulouse et 127 000 et quelques euros pour le conseil départemental. En 2015, lorsque la mairie de Toulouse a un budget d'investissements pour dix projets, à hauteur de 10,5 millions d'euros, le conseil départemental nous verse zéro euro de subvention. Nous avons cinq demandes de subventions en attente. Deux pour 2009, une pour 2010, une pour 2011 et une pour 2015. Parce que le conseil départemental a décidé de financer et de subventionner à la mairie de Toulouse un seul projet par an. Donc quand nous, nous ouvrons sur 2014 et 2015, vingt-trois projets, on aura l'assurance peut-être d'avoir en 2015 en tout cas, un seul projet financé. Ce qu'il faut savoir c'est que les associations, qui portent seules pour la plupart leur budget d'investissement, attendent une aide du conseil départemental ; il faut savoir également, que lorsque l'on fait une demande au conseil départemental il faut à peu près deux ou trois ans pour bénéficier de cette aide, si elle arrive. À aucun moment, les associations ne peuvent avoir le montant de la somme. Au dernier conseil municipal, nous avons amené une aide pour trois associations, à hauteur de 150 000 euros d'aides exceptionnelles parce qu'elles sont aujourd'hui en difficulté. Donc je crois qu'il n'est pas fâché de se dire que l'on peut se mettre autour de la table avec le conseil départemental pour essayer de voir ce que l'on peut faire. Dire que l'on supporte la petite enfance c'est bien mais le faire c'est mieux. Nous, à la mairie de Toulouse, nous le faisons.

M. le Maire : Monsieur Maurice.

A. Maurice : Merci Monsieur le maire. Ce n'est pas la première fois, Madame Katzenmayer, mais à chaque fois qu'on vous pose des questions vous n'y répondez pas, et ça ne peut que nous inquiéter. Donc, soit vous les comprenez pas et je m'inquiète pour la politique petite enfance, soit vous dissimulez des informations et c'est scandaleux vis-à-vis des Toulousains. Je vous ai posé la question de me répondre, c'était très simple je crois ma question : quel est le solde des places nettes créées ? On va prendre juste 2015, on va pas aller jusqu'à 2018, celles réalisées. Le chiffre que vous affichez : 149 en 2014, 207 en 2015, c'est sûr qu'il est faux, au moins par rapport à la question des Pradettes où vous prétendez avoir créé 50 places alors qu'il s'agit d'un transfert où il y a eu une augmentation de capacité. L'augmentation de capacité n'est pas de 50 places donc déjà ce chiffre est faux. Quid de Saint-Aubin : transformation. Quid de Bourbaki : reconstruction. Quid d'Amouroux : reconstruction. Bordeblanche, transfert des Pradettes, on en a parlé. Quid de La Courte échelle, Chalets : déménagement. Quid de Pause câlins d'éveil, Bagatelle : déménagement. Quid de Cadet le prince, Terrasse : déménagement. De Nid d'anges, Les Petits drôles, Palays : extension. Les P'tits potes, Les Vitarelles, Lardenne : déménagement.

Les Petits loups de Montblanc, Croque sourire : augmentation de capacité. Je souhaiterais que vous puissiez préciser, pour chacune de ces augmentations, transformations ou déménagements, qu'en est-il des places réellement nouvelles créées, puisque ce tableau confond, c'est une certitude, des places réellement nouvelles créées et celles qui sont transférées. Ces chiffres-là, que vous affichez dans cette délibération, vous les avez déjà annoncés publiquement aux Toulousains à travers une conférence de presse, or ils sont faux. Les Toulousains ont besoin de savoir en toute transparence qu'elles sont réellement les places nouvelles créées, et donc le solde net. J'espère que vous avez compris ma question et que vous allez pouvoir y répondre maintenant. Merci.

M. le Maire : Madame Touchefeu.

C. Touchefeu : Même question que Monsieur Maurice sur... On a pas la réponse, sur le fait de faire apparaître les places en solde net, je crois qu'on en a besoin autrement vous n'arriverez pas à tenir votre plan de... Nous espérons tous que vous arriverez à créer les 800 places que vous annoncez. Nous l'espérons tous, les Toulousains en ont besoin. Deuxième question, vous n'avez pas vraiment répondu ou alors vous avez répondu par omission, ou alors il nous faut des documents supplémentaires. C'est-à-dire que vous ouvrez aujourd'hui quelque chose qui prête à discussion politique, sur un nouveau cadre de partenariat avec des crèches privées à but lucratif. Rien n'interdit de poser la question et de voir comment ça se passe. Il y a plusieurs manières de créer du partenariat : sur la répartition,... Vous nous dites que vous faites un appel à... Un appel d'offres pour l'achat de places, du pré-achat de places. Donc je vous demande, je pense que ce serait important que ce document, ce projet d'appel d'offres, le type de convention qui lierait la municipalité à ces nouveaux établissements dans un nouveau partenariat, nous soit communiqué, discuté et qu'on comprenne. Parce que quand même, comprenez bien que financer avec de l'argent public des établissements à but lucratif n'est pas la même chose que de financer avec de l'argent public des établissements à but non lucratif. C'est quelque chose de fondamental sur notre conception du service public, de la délégation de service public, et je pense que c'est une question qui ne peut pas être simplement : "non, en fin de comptes c'est pas un texte d'orientations, c'est une délibération technique qu'on nous propose." Donc, avec ces deux interrogations fortes sur ce premier texte d'orientations, à la fois la non-exhaustivité des informations qui sont données dans ces tableaux et cette phrase glissée sur un nouveau partenariat avec les partenaires privés fait qu'on ne pourra pas voter cette délibération, nous nous abstenons.

Deuxième question sur le partenariat avec le département, je suis vraiment étonnée, enfin pas étonnée je pense que dans ce que vous dites il y a des choses qui sont totalement erronées. C'est-à-dire que toute demande de financement de crèche par une municipalité est prise en compte et instruite par le conseil général. Que le conseil général, c'est une délibération-cadre que j'ai là sous les yeux, si vous la voulez je vous la communique, une délibération-cadre du conseil général. La subvention est effectivement à... Peut évoluer entre 10 et 40 % du reste à charge de la commune. Que l'instruction des dossiers prenne du temps au conseil général, alors là je vous le concède. Je suis la première, je suis très bien placée pour savoir que parfois ça prend beaucoup de temps. Mais je voudrais, Monsieur Moudenc, rappelez-vous comment vous avez souligné que s'il y avait au moins une question sur laquelle il y avait un partenariat constant entre la Ville de Toulouse et le conseil général, c'était la question des crèches, ce qui a permis dans le mandat précédent d'accompagner chaque création de crèche. Donc, que nous ayons nécessité d'améliorer les cadres, justement avec un projet, une visibilité des constructions à venir, pouvoir discuter avec le conseil général des investissements apportés. Je pense que tout ça est une très bonne chose, donc oui nous sommes pour un rapprochement et un travail dans le temps. Nous comprenons mal la délibération telle qu'elle est là puisqu'elle ne donne aucun objectif justement de ce sur quoi il faudrait améliorer les choses. Quant au fait qu'il n'y aurait qu'une seule crèche financée par an, c'est totalement erroné, le conseil général et le conseil départemental a cette politique en matière d'aides aux communes dans la... Je vous rappelle qu'il n'y a aucune obligation pour les conseils généraux de financer, d'aider les communes à créer les crèches, aucune. Ça fait partie de la compétence... La compétence générale du conseil général. Il y a une obligation pour... Pour contrôler les crèches, ça fait partie des missions et des fonctions du conseil général, mais le financement c'est l'aide aux communes et ça fait partie des politiques volontaristes du conseil général. Ce que vous dites est vrai pour les écoles, par exemple. Le conseil général de la Haute-Garonne et le conseil départemental a décidé d'aider la Ville de Toulouse sur un projet par an, un gros projet par an, en matière de construction et d'investissement scolaire. Ce n'est pas vrai pour les crèches, ça n'a jamais été vrai et ce n'est toujours pas vrai. Toutes les demandes sont instruites et finissent par rapporter une subvention à hauteur de entre 10 et 40 % du reste à charge de la commune.

M. le Maire : Bien, Laurence Katzenmayer.

L. Katzenmayer : Alors, je vais répondre à Monsieur Maurice. Sans vous manquer de respect, je pense que vous comprenez rien au fonctionnement de la petite enfance. Mais alors rien. Moi je vais vous dire une chose, lorsque dans mes tableaux je mets qu'il y a, par exemple, Bourbaki 25 places créées. C'était une crèche qui existait, que l'on a déménagée et on a fait l'extension, c'est-à-dire qu'il y avait un certain nombre d'enfants dans l'ancienne crèche et aujourd'hui, il y en a à nouveau. Donc là par exemple il y a 25 places qui sont créées. Je ne vois pas l'intérêt de vous montrer des tableaux avec des chiffres erronés. Tous les exemples que j'ai donnés et Bordeblanche, je suis désolée de vous le redire, en est un exemple. Cette crèche a bien été financée pour 50 places et aujourd'hui il y a 50 places. Quant à la crèche des Pradettes, elle est certes aujourd'hui en réfection parce que oui, Madame Touchefeu, on a des contraintes techniques et on va y travailler dès janvier, dès que les enfants auront réintégré la crèche de Bordeblanche. Mais quel est notre intérêt d'aller mettre des chiffres erronés si ce n'est que ça ne vous fait peut-être pas plaisir qu'on arrive à créer des places et à venir en aide aux familles toulousaines qui sont très demandeuses de places en collectif. Donc je crois que moi je n'ai pas d'autres mots à rajouter, ces chiffres sont les bons et je pense que je n'ai pas d'autres arguments à vous donner. Ensuite, Madame Touchefeu, je vais réitérer ce que j'ai dit à Monsieur Maurice, je pense que vous ne comprenez pas non plus le fonctionnement de la petite enfance dans la mesure où il existe partout en France sauf à Toulouse, des villes qui ont des partenariats avec des crèches dites privées, qui fonctionnent exactement de la même façon que les crèches publiques ou les crèches associatives. Elles passent avec les mairies, soit des DSP, soit ce qu'on appelle des articles 30. Vous voyez, Madame Touchefeu, je vous donne là des éléments et il me semble que vous n'écoutez pas. Après vous dites que je ne réponds pas. Donc, l'article 30 permet, via les commissions d'appel d'offres et la commande publique, aux municipalités de réserver des berceaux pour les personnes, les familles de la Ville, sur un temps donné, pendant une période donnée. Donc nous, à la Ville de Toulouse, si nous passons et nous allons les passer ces quatre appels d'offres, nous serons dans le respect de la législation de la commande publique. Vous avez d'ailleurs accès à ces documents sur le site internet de la mairie et sur la commande publique, puisque l'un des premiers appels d'offres est en ce moment en ligne. Je pense avoir répondu à vos questions.

M. le Maire : Monsieur Godec.

R. Godec : Oui, Madame Katzenmayer, nous allons vous adresser peut-être par écrit pour que vous puissiez répondre ultérieurement à cette question. J'ai bien compris votre démonstration. Nous vous demanderons le nombre de berceaux supplémentaires qui seront créés sur la ville de Toulouse entre 2015 et 2018, et nous verrons si le nombre de berceaux supplémentaires est égal à 833, tel que vous l'avez annoncé en conférence de presse le 2 décembre. Merci.

M. le Maire : Bien, donc je vais mettre aux voix les délibérations du chapitre dix. Y a-t-il des demandes de disjonction ? La 10.5, d'accord. La 10.1, d'accord. Pas la 10.2 ? Ok. Donc la 10.1, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? C'est noté. Qui vote contre ? C'est adopté. La 10.5, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? C'est noté. Qui vote contre ? C'est adopté. Les autres délibérations du chapitre dix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

10.1 ORIENTATIONS ET SCHEMA DE DEVELOPPEMENT PETITE ENFANCE-(*Petite enfance* - 15-870)

Abstention

Groupe Socialiste
Groupe Radical de Gauche, Républicain et Humaniste
Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Toulouse Vert Demain

ADOPTÉ

10.2 PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DE HAUTE-GARONNE SUR LE DEPLOIEMENT DE LA POLITIQUE PETITE ENFANCE A TOULOUSE-(*Petite enfance* - 15-869)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 10.3 APPROBATION DE CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - APPROBATION D'UN AVENANT - PRESTATION DE SERVICE DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE-(*Petite enfance - 15-721*)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 10.4 AIDE AU SECTEUR ASSOCIATIF POUR LES STRUCTURES PETITE ENFANCE - RECUEIL DES DISPOSITIONS APPLICABLES - MISE A JOUR DE LA LISTE DES BENEFICIAIRES-(*Petite enfance - 15-723*)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 10.5 APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DES ORGANISMES GESTIONNAIRES DE CRECHE ASSOCIATIVE OU MUTUALISTE-(*Petite enfance - 15-724*)**

Abstention

Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse

ADOPTÉ

- 10.6 COMMISSION DE RECOURS AMIABLE - DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL APRES AVIS DE LA COMMISSION DU 13 NOVEMBRE 2015 SUR LES DEMANDES D'ANNULATION OU DE REDUCTION DE DETTE POUR LES PRESTATIONS PROPOSEES PAR LES DIRECTIONS PETITE ENFANCE, EDUCATION, ENFANCE-LOISIRS, ANIMATION SOCIO-CULTURELLE, SPORTS-(*Mission Dossier Unique Interactif - 15-784*)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Maire : Délibération 11, c'est le vote de désignation de ce que dit la majorité en tant que représentants du conseil municipal au sein de divers organismes.

Il n'y avait pas de question là-dessus. Donc, je mets aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

Brigitte MICOULEAU

(délibération 11.1)

- 11.1 DESIGNATION AU SCRUTIN MAJORITAIRE DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES-(*Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - 15-857*)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Maire : Les délibérations de Monsieur Bolzan, du chapitre douze. J'avais des demandes de présentations et d'interventions sur la 12.2 et la 12.4, y en a-t-il d'autres en plus de ces deux-là ? Donc je demande à Monsieur Bolzan de présenter la 12.2 et la 12.4.

La 12.2, il s'agit du dispositif de dérogation municipale au principe du repos dominical. Proposition du choix et du nombre de dimanches pour l'année 2016 porté à sept cette année 2016. La 12.4, c'est création tout simplement du marché des Pradettes.

M. le Maire : Bien, je crois que Madame Bleuse a demandé la parole, ou Monsieur Godec. Madame Bleuse ? Et Madame Hardy ensuite.

M. Bleuse : Donc, il faut avoir bien écouté ou être hyper vigilant. Donc il s'agit effectivement de se positionner sur l'ouverture des commerces le dimanche. Je préfère le redire parce que peut-être qu'on n'avait pas tous entendu. J'ai pas dit compris mais entendu. Donc, compte tenu de la structure de notre vie collective, en France, travailler le dimanche, faire travailler, obliger des personnes à travailler le dimanche c'est déstructurant pour la vie privée et la vie familiale. Le travail le dimanche ne crée pas, et ne créera pas d'emplois et ne peut pas constituer une stratégie de lutte contre la précarité et la pauvreté au travail. Le président de votre formation politique a dit à un moment : "il faut travailler plus pour gagner plus", mais en fin de compte, en autorisant le travail du dimanche, vous obligez des personnes à travailler plus pour essayer de gagner assez pour faire face au quotidien. C'est ça la réalité. Le volontarisme en la matière est assez rare. Donc les élus écologistes voteront contre cette délibération.

M. le Maire : Monsieur Lacaze. Madame Hardy.

I. Hardy : Juste une, en préalable tout à l'heure j'avais posé la question de... Je vous interrogeais sur la réunion de la commission sur la charte d'éthique et j'avais pas eu de réponse. Juste une petite parenthèse. Bon, par cette délibération, nous allons acter le principe d'ouverture des commerces pour sept dimanches en 2016. Effectivement, nous par contre, on approuvera la délibération parce que c'est une délibération, il faut le préciser même si je partage les arguments de Madame Bleuse, c'est une délibération qui va en-deçà de ce que permet la loi, puisque la loi effectivement permet l'ouverture douze dimanches. L'objectif, c'est un objectif affiché de préservation des équilibres commerciaux à l'échelle du département. Par contre, je veux vous alerter sur la dérive insidieuse qui est en train de s'opérer et vous interroger sur les actions que vous avez prévu de mettre en œuvre pour préserver le commerce indépendant et de proximité. Pourquoi une dérive ? Parce que insidieusement, on passe d'une autorisation pour deux dimanches et trois jours fériés, soit cinq jours au total, dans un consensus à l'époque avec les employeurs, les salariés, les collectivités et une reconnaissance par le préfet de cet accord ; on passe aujourd'hui à sept dimanches, sans préciser le nombre de jours fériés autorisés. Donc on passe de cinq jours à dix, voire douze, voire plus, c'est aussi en fonction du nombre de jours fériés dans l'année. Je le précise, on est là sans une reconnaissance de cet accord par le préfet et la majorité des syndicats. C'est plus un accord mais c'est une règle de bonne conduite. Je suis persuadée que l'accord du CDC qui existait depuis vingt ans en Haute-Garonne a été un facteur de protection des commerces indépendants à Toulouse, mais aussi dans les petites villes du département puisqu'il a permis de trouver un consensus entre les grandes enseignes, les succursalistes et les commerces indépendants. Aujourd'hui cet accord est mis à mal non pas uniquement par la loi Macron mais aussi par une nouvelle explosion des mètres carrés commerciaux en périphérie qui s'annonce. Nous avons, pendant notre mandature, mis en œuvre une politique globale du commerce, notamment avec des outils de régulation : du volet commercial du SCOT au droit de préemption, en passant par le PLU. Concrètement, où en êtes-vous aujourd'hui sur ces outils-là et quel est votre projet ? Merci.

M. le Maire : Monsieur Lacaze.

P. Lacaze : Oui, Monsieur le maire. Nous voterons contre la délibération d'extension des ouvertures le dimanche. Je pense que dans toutes les familles politiques, pour différentes raisons, il y a eu des inquiétudes fortes suite à la loi Macron, à la possibilité... La délibération nous est présentée comme un juste milieu, bon. Monsieur Bolzan, on peut dire qu'il a été concis dans sa présentation, c'est le moins qu'on puisse dire. Mais il a oublié de rappeler qu'on augmentait le nombre de dimanches. On passait de cinq à sept, c'est présenté comme moins que douze, c'est la réalité. Par contre... J'aurais aimé, Monsieur le maire, votre expression. Nous avons eu ce débat sur la question de l'ouverture des magasins le dimanche, plusieurs fois en conseil municipal. Nous voterons contre cette délibération mais est-ce que pour vous on ira pas au-delà de sept dimanches travaillés ? Et j'entends ce que dit Madame Hardy. Ou est-ce que bon, on mord le bras, on avance, mais est-ce que vous-même vous avez une expression sur cette question ? J'ai entendu la maire de Paris sur ce qu'elle pensait de l'extension des magasins ou de l'ouverture le dimanche et j'aimerais bien connaître votre position.

M. le Maire : Bien, Monsieur Bolzan.

J.-J. Bolzan : Bien, donc si je comprends bien, l'ouverture du dimanche vous fait peur. Ceci dit, vous galopez tous après le PS pour être sur des listes fusionnées aux régionales pour soutenir les candidats PS. Or, celui qui est le plus ultra-libéraliste dans cette société, c'est Monsieur Macron qui libéralise tout et d'ailleurs avec la nouvelle loi de nouvelle orientation économique, il va même jusqu'à vouloir faire disparaître toutes les qualifications pour les artisans. J'incite les parlementaires de votre camp à soulever le problème et qu'on n'en arrive pas à cette injustice-là. Concernant le CDC, le Conseil Départemental du Commerce, il y a eu bien sûr un accord qui dure depuis vingt et qui est reconnu par l'ensemble des acteurs, que ce soit les syndicats des salariés ou les syndicats patronaux et les acteurs politiques. Juste je vous lis une phrase qui a été envoyée, qui a été écrite : "la Haute-Garonne est un exemple pour tous, le dialogue social à l'échelle du territoire est exceptionnel et est un bon exemple pour la France." C'est pas Bolzan qui le dit, c'est le délégué syndical CGT, le délégué syndical FO et le délégué syndical CFE-CGC de Carrefour, voilà. Monsieur Lacaze, j'ai pas déjeuné encore avec le délégué CGT de Carrefour. Non, simplement, c'est une demande. Monsieur Lacaze, je sais très bien que vous connaissez Carrefour Purpan, mais simplement vous dire que l'ancien Carrefour avait demandé une dérogation sur le dimanche pour une extension en 2015. Nous avons répondu par la négative et nous avons donc eu cette note par les délégués syndicaux. Aujourd'hui la CFDT a signé pour 2016, FO, CFE-CGC n'a pas signé pour des problèmes de timing parce que la loi Macron ayant été parue en août, il fallait que nous on délibère avant le 31 décembre donc le Conseil Départemental du Commerce n'a pas pu se réunir aussi souvent qu'il le fallait. Pour 2017, ils seront autour de la table. La CGT, vous connaissez, toujours classique, ils sont pour, mais ils signent pas. Toujours compliqué avec eux. Ceci dit, on arrive à avoir quand même un nombre de dimanches moindre que ce que propose un ministre socialiste. Je crois quand même que pour le bien des salariés, on est en phase quoi.

M. le Maire : Monsieur Cohen.

P. Cohen : Juste deux mots concernant... Enfin, la première réaction de Monsieur Bolzan, concernant le fait que Monsieur Macron qui n'est pas au PS soit peut-être le plus libéral d'entre nous. Il sait très bien qu'il y a eu un débat extrêmement important au sein du Parti Socialiste sur ce sujet. Donc, il y a réellement des divergences de fond sur à la fois le fait que le dimanche puisse être réellement dans l'organisation de la société un temps qui permet de se divertir, d'aller en famille, pour certains même d'aller à la messe, donc de faire un peu ce qu'on veut. Moi, si j'ai été très sensible pendant six ans à cet accord, qui est d'ailleurs historique, celui qui existait avant, c'est que jusqu'à maintenant, on a à préserver une dynamique dans notre agglomération, et nous avons des divergences de point de vue parfois quand on vote dans les CDAC les extensions à tire-larigot de mètres carrés de grandes surfaces ; moi depuis le début, depuis très longtemps, je considère que notre agglomération s'est toujours laissée aller pour l'extension de ces grandes surfaces. Dans ce type de vote, il y a une sorte de déséquilibre qui amène réellement nos commerçants indépendants à avoir de la difficulté à pouvoir être à la hauteur de ce que peut être l'offre des grands commerces ou des grandes surfaces. On le sait très bien, en dehors du temps de Noël où là, Toulouse est vraiment envahie et il y a réellement du monde, où il y a j'espère des retombées commerciales, la plupart du temps quand vous les mettez à l'extérieur de ces périodes-là, eh bien ça se fait au détriment du centre-ville. Donc il y a aussi à avoir, non seulement sur le plan philosophique, politique, mais aussi par rapport à l'intérêt de ce que l'on défend. Donc moi je considère qu'aujourd'hui, en tout cas ça sera ma position, on est dans une sorte, je dirais, de système un peu libre chez nous. Il me semble qu'on a évidemment fait restriction par rapport à la loi Macron, donc on a pas douze mais sept, mais je pense qu'on aurait pu garder quatre ou cinq. Ce qui fait que moi je m'abstiendrai parce que je considère qu'aujourd'hui, même s'il y a eu un effort de fait et si l'histoire de notre agglomération a été respectée, je trouve qu'on commence à mettre, comme l'a dit Isabelle Hardy, un peu le doigt dans l'engrenage. J'ai peur qu'on se laisse avoir.

J.-J. Bolzan : J'entends ce que vous dites et je crois qu'il faut travailler dans le même sens pour éviter cette dérive des dimanches. Je vous invite, sans polémique ni rien, je vous invite à saisir votre collègue Monsieur Michel Dutech qui est le maire de Nailloux, qui a saisi aussi la CDC pour ouvrir beaucoup plus de dimanches qu'à l'heure actuelle. Je vous demande de saisir aussi Monsieur Mandement auquel j'ai refusé des mètres carrés en CDAC mais il n'y avait que la voix de Toulouse Métropole qui voulait des extensions de mètres carrés. Donc c'est vrai qu'on peut avoir un groupe de travail et travailler là-dessus, sur qu'est-ce qu'on veut pour l'extérieur. Nous on est là pour défendre le commerce de proximité, le commerce indépendant, et les dernières CDAC ont montré que les votes de Toulouse, Toulouse-Métropole : Carrefour Portet on a voté contre sur l'extension alors que Monsieur Suaud a voté pour par exemple. C'est pas pour polémiquer mais pour vous dire que c'est pas simple, qu'il faut que localement on arrive à convaincre les uns et les autres, ses amis politiques, pour éviter ces dérives justement.

P. Cohen : Ce débat, et c'est pour ça que la question qui a été posée, vous l'avez dit à travers quelques exemples mais ça aurait bien aussi d'avoir, je dirais, une réponse un peu plus stratégique par rapport à la question que vous a posée Isabelle Hardy. Ce débat, il a été très difficile entre nous. Quand je dis entre nous, entre socialistes.

Parce que c'est vrai, moi j'ai toujours considéré, même à l'époque où j'étais au Sicoval, qu'on fait une erreur de penser que le développement d'un territoire se fait que sur la base d'un hypermarché. La grandeur de Dusserre, c'est d'avoir très vite compris avec le début de Carrefour, qu'il fallait mettre les technologies, les industries, tout ce qui était autour d'une dynamique autre que les grandes surfaces. Malheureusement, et je donnerai pas de nom, mais certains sont encore, en 2015, à penser que c'est que cette dynamique grande surface qui peut développer leur territoire. Je pense que nous, par rapport à la responsabilité de Toulouse et même certain nombre d'amis se trompent.

M. le Maire : Monsieur Godec.

R. Godec : Ce sera bref, c'est juste parce que j'avais l'impression que vous vouliez conclure le débat et il me semble que vous avez oublié, peut-être parce qu'il est un peu tard, de répondre à mon ami Pierre Lacaze sur la question qui vous a été posée sur votre position personnelle. Effectivement, la question est judicieuse. La loi permet aux maires d'ouvrir un certain nombre de dimanches par an mais ce n'est pas une obligation légale, c'est une décision du maire. Il me semble me souvenir que quand vous étiez député, ou un peu avant d'être député, vous n'étiez pas favorable à cette proposition de loi de votre camp politique. Je voulais savoir si vous aviez changé d'avis sur cette question.

M. le Maire : Écoutez, moi je reste attaché à la tradition haute-garonnaise. Je pense qu'il y a un travail entre les syndicats professionnels et les syndicats de salariés, qui existe depuis pas mal d'années, qui se traduit par quelque chose qui est modéré et équilibré. Donc plus longtemps on le gardera, mieux ce sera. Donc, est-ce qu'on est d'accord pour passer au vote là-dessus ? Vous voulez des disjonctions j'imagine. Sur la 12.2, je mets les votes spécifiquement sur cette délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? C'est noté. Qui vote contre ? C'est noté aussi. C'est adopté. Sur les autres délibérations, je pense qu'il n'y a pas de problème, on vote groupé. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

**12.1 ADHESION AU RESEAU DES CENTRES VILLES DURABLES ET DE L'INNOVATION-
(Opérations d'aménagement - 15-833)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**12.2 DISPOSITIF DE DEROGATION MUNICIPALE AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL
DES SALAIRES PAR LA LOI N°2015-990 DU 6 AOUT 2015 POUR LA CROISSANCE,
L'ACTIVITE ET L'EGALITE DES CHANCES ECONOMIQUES AVANT APRES
OBSERVATION - PROPOSITION DU CHOIX ET DU NOMBRE DE DIMANCHES POUR
L'ANNEE 2016-(Opérations d'aménagement - 15-837)**

Contre

Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Toulouse Vert Demain

Abstention

Groupe Socialiste sauf Isabelle HARDY
Groupe Radical de Gauche, Républicain et Humaniste

ADOPTÉ

**12.3 CREATION DU MARCHE AUX PLANTES - JARDIN DU MUSEUM - BORDEROUGE-
(Marchés et occupation du domaine public - 15-799)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**12.4 CREATION DU MARCHE DES PRADETTES-(Marchés et occupation du domaine public -
15-798)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 12.5 CREATION DU MARCHE SAINT-MARTIN-DU-TOUCH-(Marchés et occupation du domaine public - 15-802)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 12.6 MARCHE DES PRODUCTEURS D'ARNAUD-BERNARD - EXTENSION D'ACTIVITES LIEES AUX SENTEURS-(Marchés et occupation du domaine public - 15-793)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Maire : Délibération du chapitre treize, Hélène Costes-Dandurand. J'avais une demande de prise de parole, elle est confirmée ? Elle n'est pas confirmée. Donc j'appelle les votes tout de suite. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

Hélène COSTES-DANDURAND

(délibération 13.1)

- 13.1 ENVIRONNEMENT SONORE - SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION DU COLLECTIF CONTRE LES NUISANCES AERIENNES DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE (CCNAAT)-(Environnement - 15-780)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Maire : Délibération numéro 15.1 de Marthe Marti, je crois que là non plus je n'avais pas de demande mais s'il y en a, je la prends en compte. J'appelle les votes. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

Marthe MARTI

(délibération 15.1)

- 15.1 PARTICIPATION DU LIDO AU VOLET FORMATION DU PROJET EUROPEEN TRANSFRONTALIER 2016/2018 ESPAGNE/FRANCE/ANDORRE - APPROBATION DE PRINCIPE ET SOLLICITATION DE L'AIDE DE L'UNION EUROPEENNE / FONDS FEDER-(Animation Socioculturelle Attractivité, Europe et rayonnement international;Finances; - 15-773)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Maire : Délibération de Pierre Trautmann du chapitre seize. J'avais des demandes d'interventions sur la 16.2, la 16.3 et la 16.4. Est-ce qu'il y en a d'autres que vous voulez voir abordées plus spécialement ? On est d'accord pour ces trois-là ? Vous confirmez ou pas ? Je demande à... Pardon, oui j'ai... Voilà, j'ai siqué le voisin de Monsieur Trautmann, qui est Franck Biasotto. Si Monsieur Trautmann me le permet, on va demander aux collègues si sur les délibérations de Monsieur Biasotto il n'y a pas de problème. J'avais pas de signalement. On la vote donc la 14.1. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée .

Franck BIASOTTO

(délibération 14.1)

- 14.1 CONVENTION DE PARTENARIAT FIXANT LES MODALITES DE COLLABORATION ENTRE LA VILLE DE TOULOUSE ET L'UNION REGIONALE POUR L'HABITAT DES JEUNES MIDI-PYRENEEES (U.R.H.A.J)-(Politiques de solidarité Finances; - 15-750)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Maire : Donc je donne la parole à Pierre Trautmann pour la présentation de la 16.2, 16.3 et 16.4. Non ? Bon d'accord, très bien, donc on vote tout d'un coup. Le chapitre seize. Voilà, je frustre Monsieur Trautmann. Bien. Écoutez, moi je veux pas... Je veux priver personne. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont adoptées.

Pierre TRAUTMANN

(délibérations 16.1 à 16.7)

- 16.1 DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA DELIBERATION N°15-482 RELATIVE A L'APPROVISIONNEMENT ET LA MAINTENANCE DES POSTES DE TRAVAIL - GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC TOULOUSE METROPOLE ET DES COMMUNES MEMBRES DE TOULOUSE METROPOLE-(Commande publique Systèmes d'Information; - 15-836)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 16.2 PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES DE SERVICES PUBLICS POUR L'ANNEE 2014-(Contrôle des Gestions Délégées - 15-409)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 16.3 PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE TOULOUSE AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTES LOCALES (SEML) ET DES SOCIETES PUBLIQUES LOCALES (SPL) : SEMIDIAS, SEM DU MINT, SEM OPPIDEA, SEMECCEL, SEM TOURISME, SEM DU CABLE, SEMEST, SPL SMAT, RESEAUX D'INFRASTRUCTURES NUMERIQUES METROPOLITAIN (SPL ZEFIL) - EXERCICE 2014-(Contrôle des Gestions Délégées - 15-675)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 16.4 PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS DES SYNDICATS DONT LA VILLE DE TOULOUSE EST MEMBRE : SBHG, SIAHT, SAHS, SMAGV31, SATL, LES ABATTOIRS - EXERCICE 2014-(Contrôle des Gestions Délégées - 15-756)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 16.5 AVENANT DE TRANSFERT DE LA VILLE DE TOULOUSE A TOULOUSE METROPOLE DES EQUIPEMENTS CENTRE DE CONGRES PIERRE BAUDIS ET SALONS MARENGO-(Contrôle des Gestions Délégées - 15-757)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 16.6 AVENANT N°5 : PROLONGATION D'UNE ANNEE POUR MOTIF D'INTERET GENERAL DU CONTRAT D'AFFERMAGE POUR L'EXPLOITATION DU ZENITH DE TOULOUSE-(Contrôle des Gestions Déléguées - 15-759)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 16.7 AVENANT N°6 AU CONTRAT D'AFFERMAGE DE LA CITE DE L'ESPACE-(Contrôle des Gestions Déléguées - 15-758)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Maire : Délibérations du chapitre dix-sept. J'avais pas non plus de signalement. Donc j'appelle les votes. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

Sylvie ROUILLON VALDIGUIE

(délibérations 17.1 et 17.2)

- 17.1 VERS LA CREATION DE L'AGENCE D'ATTRACTIVITE DE TOULOUSE METROPOLE - ADOPTION DES EVOLUTIONS STATUTAIRES DE LA SEM TOURISME : OBJET ET DENOMINATION SOCIALE, CESSIION D' ACTIONS DE LA VILLE A TOULOUSE METROPOLE, DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION-(Affaires Juridiques et Assemblées - Affaires Juridiques - 15-827)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 17.2 DEMANDE DE RENOUELEMENT DE LA DENOMINATION DE COMMUNE TOURISTIQUE-(Affaires Juridiques et Assemblées - Affaires Juridiques - 15-820)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Maire : Délibérations du chapitre dix-huit. Là non plus, je n'avais pas de signalement. Donc j'appelle les votes. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont adoptées.

Christophe ALVES

(délibérations 18.1 et 18.2)

- 18.1 COMMISSION COMMUNALE ACCESSIBILITE POUR TOUS (CAPT) DU 30 AVRIL 2015 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2014-(Politiques de solidarité - 15-748)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 18.2 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A UNE ASSOCIATION INTERVENANT AUPRES DES PERSONNES AGEES ET DES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP-(Politiques de solidarité Finances; - 15-846)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Maire : Les trois délibérations du chapitre dix-neuf. Là non plus. On vote. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont adoptées.

Pierre ESPLUGAS-LABATUT

(délibérations 19.1 à 19.3)

- 19.1 CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA COPRODUCTION DE L'EXPOSITION : ARCHEO; UNE EXPO A CREUSER!-(Patrimoine et Musées - Musée St-Raymond - 15-639)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 19.2 GRATUITE DANS LES MUSEES - WEEK-END TELERAMA-(Ressources de la culture - 15-741)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 19.3 AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION DES CONSERVATEURS DES MUSEES DE MIDI-PYRENEES POUR LE PROJET SITE INTERNET DU RESEAU DES MUSEES DE MIDI-PYRENEES-(Ressources de la culture - 15-745)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Maire : Délibérations du chapitre vingt, là par contre j'avais une demande sur la 20.2. On en a un peu parlé mais je demande à Marie-Hélène Mayeux-Bouchard de présenter la 20.2.

Marie-Hélène MAYERUX-BOUCHARD

(délibérations 20.1 et 20.2)

L'objectif, je voudrais quand même préciser que l'objectif de ce service unique de gestion de salle a pour objectif de rendre d'abord un service beaucoup plus grand au public, de faciliter les recherches de salles, d'avoir plus de clarté et de transparence dans les attributions, et... Pardon, excusez-moi. Donc, on a fait pour l'instant, nous avons avancé à petits pas puisque nous en sommes à 54 salles référencées. Il va y avoir un droit d'entrée de 60 euros mais qui suppose, qui suppose que les associations, et j'y tiens particulièrement, n'aient plus un centime à donner. Nous favorisons les associations. Dans certains cas, on s'est rendu compte qu'elles étaient amenées à participer pour des sommes assez conséquentes. Là, 60 euros ce sera le droit d'entrée mais il n'y aura plus aucune somme. Gratuité totale.

M. le Maire : Bien. Monsieur Godec.

R. Godec : Oui, merci pour la présentation mais il me semble qu'il y a d'autres éléments qui n'ont pas été mis en avant. Tout d'abord, c'est une bonne chose d'aller vers une gestion unique des salles de la Ville de Toulouse, c'est une très bonne chose, c'est favorable aux associations et, effectivement, c'est une harmonisation des dispositifs animation socio-culturelle, salle polyvalente et salle de démocratie locale : qu'il y ait un interlocuteur unique est une bonne chose. Par contre, il y a aussi dans les modifications des règlements d'attributions, des utilisateurs nouveaux, il me semble, qui auront accès aux réservations des salles. Je vois les personnes morales de droit public, les personnes physiques et je crois les personnes morales de droit privé aussi auront accès à la réservation des salles. Ce qui, me semble-t-il, n'était pas le cas, ou en tout cas pas sur l'intégralité des salles. Comme je le disais tout à l'heure, il y a une vigilance à avoir. Ce qui est intéressant, c'est que l'ensemble des salles municipales soit valorisé, et qu'elles soient occupées ; bien sûr l'intérêt ce n'est pas d'avoir des salles qui soient vides au contraire, qu'elles génèrent de la vie locale, mais que les associations et les associations locales qui ont un rapport avec la vie toulousaine soient prioritaires dans le système de réservation des salles. Aujourd'hui, dans le système de réservation, dans le règlement intérieur tel qu'il est présenté, on ne voit pas de dispositif de priorisation pour ces structures qui ont un rapport avec la vie locale. C'est pourquoi, le règlement intérieur pourrait être amélioré et en tout cas, il y a un dispositif d'évaluation qui doit être mis en œuvre.

Par contre, je suis un peu surpris par votre présentation sur le système de gratuité. Il me semble qu'aujourd'hui dans la majeure partie de salles municipales, elles sont mises à disposition à titre gracieux en direction des associations, donc elles n'ont aucun droit d'entrée à payer, et dorénavant elles auront une taxe de 60 euros, une taxe pardon un abonnement annuel de 60 euros pour avoir accès à un certain nombre de salles. Pour certaines d'entre elles, des salles qui aujourd'hui sont mises à disposition et sont largement utilisées à titre gracieux, il va y avoir des frais de locations qui sont relativement élevés et qui sont surtout identiques quel que soit l'utilisateur. Les associations n'ont pas de tarif préférentiel par rapport aux personnes physiques ou par rapport aux personnes morales de droit public, aux personnes morales de droit privé. Là, ça pose quand même question. Les associations pourraient avoir a minima si vous voulez les rendre payantes, un tarif spécifique aux associations toulousaines. Je prends les salles largement utilisées qui seront dorénavant payantes, même si on s'est acquitté de 60 euros d'abonnement annuel : la salle du Sénéchal coûtera 171 euros, la salle de La Fourguette 278 euros, la salle d'Ernest-Renand 137 euros, Limeyrac 280 euros, la salle Barcelone qui est pas une salle qui nécessite des coûts supplémentaires il me semble, qui est pas une salle de très grande qualité, on va se le dire tranquillement, 270 euros, et la grande salle Nancy 195 euros. Nous pensons que pour la vie associative, ce ne sont pas des mesures qui sont de nature à encourager et à faciliter la vie des associations. D'autant plus que dans le même temps, vous leur demandez de participer à l'effort de réduction de la dette, on va parler comme ça. Donc les subventions, elles baissent. J'ai bien peur que ce travail n'ait pas été fait d'ailleurs en concertation avec les associations à ce jour, et qu'il y ait une certaine surprise voire réprobation de cette mesure qui aura un certain coût pour la vie associative. Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas la délibération.

M. le Maire : Monsieur Briançon.

F. Briançon : Oui, mes chers collègues. En commission des finances, avec Joël Carreiras, nous avons posé un certain nombre de questions sur cette délibération qui nous apparaissait pour le moins imprécise dans son contenu, et entre la commission des finances et aujourd'hui, nous n'avons eu aucune information supplémentaire. Effectivement, nous avons un certain nombre de questions qui sont sans réponse. D'une manière générale, ça nous renvoie d'ailleurs au débat qu'on avait tout à l'heure sur les tarifs et la location des salles du Capitole. Je pense qu'on a des délibérations qui sont soumises à l'examen du conseil municipal et on a le sentiment que les dossiers ne sont pas aboutis dans leur réflexion. Il aurait été bien, dans cette délibération, d'avoir un certain nombre d'éléments, au-delà des éléments financiers qui sont des éléments sur la façon dont ça va se passer, quels vont être les règlements qui vont être appliqués, comment on va faire les réservations, et cetera. Vous indiquez, pourquoi pas après tout, qu'un certain nombre de salles qui ne sont pas occupées peuvent être louées au cours de l'année soit à des personnes morales ou à des personnes physiques mais concrètement comment on le gère ? Est-ce que ça veut dire que c'est des mariages ? Est-ce que c'est des séminaires d'entreprises ? Comment ça se passe avec les associations ? Comment on réserve ? Comment on fait quand on sait que pour une cérémonie privée type mariage, on est à un an, un an et demi de préparation avant, pour avoir accès à des salles ? Comment on va gérer les plannings pour permettre derrière aux associations de pouvoir y accéder ? Donc, on a toute une série de questions sur lesquelles on a pas eu de réponse depuis la commission des finances. Et puis, il y a également un prélèvement supplémentaire qui nous apparaît pas obligatoire sur les associations, qui vient là aussi ternir notre jugement. Moi j'incite vraiment à ce que, soit lorsqu'on pose des questions en commission des finances, ou dans les autres commissions, on puisse avoir des réponses très précises pour pouvoir voter les délibérations ; ou alors qu'elles soient présentées avec un peu plus de contenu. Pour toutes ces questions, nous voterons contre.

M. le Maire : D'autres interventions ? Marie-Hélène Mayeux-Bouchard.

M-H. Mayeux-Bouchard : Il y a un guichet unique, si vous avez lu un petit peu la délibération. Il y a un guichet unique qui va concentrer tous les appels téléphoniques pour les réservations de salle. Ce guichet unique répercutera sur toutes les délégations, qu'elles soient culturelles, qu'elles soient démocratie locale, et cetera... Répercutera les réservations de salles. C'est un premier point qui est fondamental me semble-t-il, je réponds hein, bien. Le deuxième point, c'est que ces 60 euros semblent être difficiles à accepter, or ils sous-entendent qu'il y aura une gratuité totale. Il y aura une gratuité, ce qui n'a jamais été le cas je pense par le passé. Dites-vous bien quand même que le travail est abouti dans la mesure où nous avons fait le tour quand même des villes de France, que ce soit Lyon, Bordeaux, Montpellier, Marseille, Lille. On se rend compte que partout il n'y a plus aucune gratuité et que toutes les salles sont payées. Croyez-moi, pas du tout à hauteur de 60 euros. Pour des demi-journées ça va jusqu'à 500, 600 euros pour des associations. Donc là, il est hors de propos que les associations fassent les frais de quoi que ce soit, on est en train bien au contraire de les favoriser. Voilà.

M. le Maire : Monsieur Godec, vous avez été convaincu par ce plaidoyer volontariste.

R. Godec : C'est vrai que j'ai failli l'être mais si je vois quelques associations qui ont pignon sur rue, qui ont des activités, des réunions publiques assez régulières et qui sont amenées à se réunir à la salle du Sénéchal, je vois une contradiction avec le discours qui vient d'être présenté par Madame Mayeux-Bouchard. Parce que ces associations, demain, s'acquitteront d'un abonnement annuel de 60 euros pour avoir accès à des petites salles de réunion qu'elles avaient gratuitement la plupart. Bon, les salles qui sont rendues disponibles gracieusement, elles sont listées ici, elles sont plutôt de petite capacité. Quand elles auront des petits besoins, elles le feront à Sénéchal ? Non. Quand elles auront des petites réunions à organiser, elles utiliseront ces salles. Mais quand elles voudront organiser des grandes réunions publiques comme elles le font à la salle du Sénéchal, elles seront obligées. Mais oui, il y a beaucoup d'associations qui organisent des réunions dans ce type de salle. Elles seront obligées, au-delà des 60 euros d'abonnement annuel, de s'acquitter d'un droit d'entrée, je le répète, de 171 euros pour quatre heures. Quelle priorisation effectivement, comme on l'a évoquée, entre les différentes personnes qui seront amenées, organismes de droit privé, personne physique, à s'adresser auprès du guichet unique pour réserver ces salles. Donc, encore une fois, Madame Mayeux-Bouchard, on vous dit que le principe est intéressant, du guichet unique ; le principe d'ouvrir la réservation des salles à des organismes privés, à des personnes physiques, nous le soutenons. Ceci dit, à ce stade, je reprends ce qu'a dit François Briançon, la délibération ne nous semble pas aboutie. Il semblerait intéressant d'avoir un travail partenarial avec des associations pour qu'elles puissent mesurer quel serait l'impact sur la vie associative toulousaine. À partir du moment où l'impact est neutre, voire favorable comme vous l'avez présenté, alors oui nous voterions une délibération qui aurait cet impact favorable.

M-H. Mayeux-Bouchard : Pour information, les salles du socio-culturel sont toutes payantes et elles deviennent gratuites, quand même. Ça c'est important, me semble-t-il. Bien, maintenant, c'est une première étape dans le travail. Nous avons fait un inventaire de plus de 350 salles, dont certaines salles qui sont littéralement captées par des associations. Donc on va maintenant bien répartir la distribution. C'est quand même, me semble-t-il, fondamental. Il y aura une priorité aux associations sur tout ce qui est privé et compagnie. C'est une priorité.

M. le Maire : En tout cas moi je remercie Marie-Hélène Mayeux-Bouchard pour ce travail qui est une véritable première pour la collectivité. C'est la première fois que le conseil municipal a connaissance d'une délibération qui établit un panorama complet de toutes les salles, quelles que soient les directions qui les gèrent, les thématiques qu'elles recoupent, et qui établit des principes clairs, équitables. C'est une première, il faut se lancer, peut-être qu'on corrigera telle ou telle chose en chemin. Je crois qu'il faut être pragmatique là-dessus. C'est vraiment le début d'un travail de clarification et de mise à jour de ce qui avait été, au fond, l'histoire d'une collectivité qui est là depuis longtemps, avec un empilement de décisions et de modes de gestion totalement contradictoires. Voilà, donc sur ces délibérations je vais appeler les votes puisque je pense qu'il y aura des votes contrastés. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Sur la délibération 20.1, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

20.1 PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE - AVIS DE LA VILLE DE TOULOUSE-(Affaires Juridiques et Assemblées - Affaires Juridiques - 15-872)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20.2 GESTION UNIQUE DES SALLES ET PRINCIPES DE MISE A DISPOSITION-(Patrimoine Animation Socioculturelle; Démocratie locale; - 15-809)

Contre

Groupe Socialiste
Groupe Radical de Gauche, Républicain et Humaniste
Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Toulouse Vert Demain

ADOPTÉ

M. le Maire : Nous passons aux délibérations du chapitre vingt-deux, Marie Déqué. Je n'avais pas de signalement de délibération, donc je passe aux votes. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

Marie DEQUE

(délibérations 22.1 à 22.4)

- 22.1 REVISION DE L'ACCORD COLLECTIF RELATIF A L'EXERCICE DES DROITS DE PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE DES MUSICIENS DE L'ORCHESTRE NATIONAL DU CAPITOLE DE TOULOUSE (ONCT)-(Culture - Théâtre et Orchestre du Capitole - 15-735)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 22.2 ENGAGEMENT D'ARTISTES ET DE TECHNICIENS POUR LES BESOINS DU SPECTACLE-(Culture - Théâtre et Orchestre du Capitole - 15-839)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 22.3 CREATION D'UN JEU CONCOURS ET APPROBATION DE SON REGLEMENT-(Culture - Théâtre et Orchestre du Capitole - 15-734)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 22.4 FESTIVAL RIO LOCO 2016 - DATES DU FESTIVAL, THEMATIQUE, DUREE, HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DU FESTIVAL-(Culture - Musiques actuelles - 15-771)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Maire : Les délibérations du chapitre vingt-trois, Nicole Miquel-Belaud, pareil je n'avais pas de signalement particulier. Nous votons. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

Nicole MIQUEL-BELAUD

(délibérations 23.1 à 23.3)

- 23.1 ETUDE, SIGNALEMENT ET VALORISATION DES MANUSCRITS MEDIEVAUX PROVENANT DU COUVENANT DES DOMINICAINS DE TOULOUSE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION PAR LE MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION - DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES-(Culture - Lecture Publique et Bibliothèques - 15-738)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23.2 ACHAT D'UN MISSEL DE LA FIN DU XVIEME SIECLE - DEMANDE DE SUBVENTION D'ACQUISITION PATRIMONIALE D'INTERET NATIONAL AUPRES DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION - SERVICE DU LIVRE ET DE LA LECTURE-(Culture - Lecture Publique et Bibliothèques - 15-737)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23.3 ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - PROGRAMMATION 2015 - FINANCEMENT DES PROJETS ASSOCIATIFS - ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL DE PERSONNES EN INSERTION DANS LE CADRE D'UN CHANTIER D'INSERTION PORTANT SUR LA REVALORISATION DES REBUS INDUSTRIELS ET DU BATIMENT-(Développement Social - 15-766)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Maire : Délibérations de Aviv Zonabend, 24.1, est-ce qu'il y a une demande d'intervention ? Non. Pardon ? Vous voulez intervenir ? Allez-y Monsieur Lacaze. Ou plutôt non, je vais demander à Monsieur Zonabend de présenter puis après, vous parlez. Monsieur Zonabend.

Aviv ZONABEND

(délibération 24.1)

Oui, Monsieur le maire merci, mes chers collègues. La délibération 24.1 est une délibération sur le jumelage de Toulouse avec Tel-Aviv, c'est la première participation de Toulouse à So French So Food, la quatrième semaine gastronomique de Tel-Aviv. Jumelées depuis 62, les villes de Toulouse et Tel-Aviv, comme les autres villes jumelées d'ailleurs, ont donné un nouvel élan aux échanges à travers la définition d'actes de coopérations stratégiques en particulier dans les domaines de l'innovation et de l'économie. Du 7 au 12 février, nous organiserons la quatrième semaine gastronomique So French So Food, dans le cadre du jumelage qui lie Toulouse à Tel-Aviv. L'objectif est de développer l'économie toulousaine à travers l'export de produits de Toulouse et de la proche région toulousaine auprès de la grande distribution israélienne, dans la chaîne leader des hypermarchés Shufersal, ainsi que de renforcer la visibilité et le positionnement international de Toulouse dans le domaine des start-ups, de la gastronomie et du tourisme.

En outre, un concours de start-ups sera organisé lors de la semaine de la gastronomie, trois à cinq sociétés toulousaines sur la Food Tech, Agri Tech, la Wine Tech et la Travel Tech seront sélectionnées pour une mise en relation avec des partenaires économiques en Israël. Enfin, il y aura aussi un volet tourisme. La promotion de Toulouse sera assurée en partenariat avec SO Toulouse sur l'ensemble des manifestations et en lien avec le salon international sur le tourisme méditerranéen de Tel-Aviv. Dans l'objectif de coordonner toute l'action de la semaine gastronomique, Business France propose une prestation comprenant diverses actions. Le budget de l'opération semaine gastronomique est estimé à 72 000 euros, dont 40 000 pour la prestation globale de Business France et environ 32 000 pour les coûts additionnels. Afin de réaliser ce projet, je vous demande de prendre en charge les prestations de Business France, de donner à Monsieur le maire l'autorisation d'engager les frais liés à l'organisation de la semaine gastronomique en Israël, d'autoriser le maire à signer tous les actes et documents liés à la présente délibération. Les dépenses nécessaires au développement de ce projet seront effectuées à l'aide des crédits inscrits au budget du présent exercice ou exercice suivant. Merci.

M. le Maire : Merci, Monsieur Lacaze.

P. Lacaze : Oui, Monsieur le maire, Monsieur Zonabend. Une question, une précision, nous voterons pour cette délibération ou nous nous abstenons mais 70 000 euros, c'est à la charge de la Ville, c'est le budget total ou pas je suppose que non, de Business France ? On n'a pas le budget total, ça me paraît beaucoup. Je sais qu'il y a plusieurs coopérations avec la Ville de Toulouse : Saint-Louis, Ramallah, Atlanta,... On a plusieurs opérations, là ça me paraît beaucoup et je voulais savoir donc, deux questions précises. Quel est le budget total de l'opération de Business France ? Est-ce que dans la mise en place, moi je suis tout à fait d'accord qu'on fasse découvrir la gastronomie toulousaine, c'est pas ce qu'on a fait à midi mais là on le fera. Donc, dans ce budget total, est-ce que les entreprises quand même participent ? On les accompagne, on les prend en charge, c'est très bien mais je trouve que si c'est 70 000 euros payés par la Ville, nous nous abstenons sur le niveau de la somme.

M. le Maire : Monsieur Godec.

R. Godec : Oui, le niveau de la somme est important effectivement, 70 000 euros pour des relations de coopération mais nous pourrions voter ce type de délibération. Il y a, me semble-t-il, un problème un peu délicat sur cette délibération qui n'apparaît pas, qui n'a pas été mis en avant dans la délibération. C'est un problème qui est en lien avec la laïcité. Je dis qu'il est délicat, c'est pas forcément là-dessus que je voulais intervenir dans la coopération avec Tel-Aviv, mais dans la proposition de prestation qui est faite avec Business France, il s'agit de sélectionner des produits toulousains et de les amener à Tel-Aviv pour une coopération et il y a une prestation de suivi des démarches d'exportation et de kasherisation des produits retenus qui me semble-t-il n'a pas à être subventionnée par l'action municipale.

M. le Maire : Ce que je peux vous dire, c'est que c'est une opération exceptionnelle. J'ai eu l'ambassadeur de France à Tel-Aviv à ce sujet. Régulièrement des grandes villes ont l'occasion de faire cette opération mais c'est toujours peu, peu c'est une sélection très sévère donc c'est la première fois que Toulouse a cette opportunité. C'est vrai que c'est surtout une opération de promotion de Toulouse, en réalité, plus qu'une action de jumelage traditionnel. Quant à la kasherisation, écoutez, c'est un procédé qu'il faut entendre ici comme commercial parce qu'en réalité il s'agit de toucher le public israélien, de le sensibiliser à nos produits et donc, effectivement, nous nous adaptons au marché que l'on veut viser. Voilà, c'est aussi simple que ça Monsieur Godec, ça vous chiffonne un peu mais c'est aussi simple que ça.

M. le Maire : Allez-y Monsieur Godec.

R. Godec : Ce qui me chiffonne dans votre présentation, et je vais essayer d'être très serein là-dessus, c'est l'assimilation entre la nation israélienne et le peuple juif. C'est-à-dire qu'avoir des relations de coopération avec Tel-Aviv ne veut pas dire exporter des produits toulousains qui soient conformes à une pratique religieuse que je ne critique pas par ailleurs, qui est la liberté de choix des personnes. Je ne pense pas que la Ville de Toulouse, avec le souci de la laïcité que nous portons tous, je crois qu'il y a même un organisme qui a été créé au sein de la municipalité pour ces questions-là, n'a pas à consacrer 70 000 euros sur des relations commerciales privilégiées dans lesquelles il y a une entorse à la laïcité.

M. le Maire : Très bien, je reconnais là votre dogmatisme habituel. Monsieur Zonabend, il y a quelque chose à ajouter ?

A. Zonabend : Le budget, c'est sur les deux prochains budgets qu'il sera prélevé. En fait, c'est aussi un accord économique avec les hypermarchés Shufersal sur lequel on a des retours sur investissements qui sont six fois ou sept fois plus importants que la mise de fonds que nous faisons.

M. le Maire : Bien, je mets aux voix cette délibération. Ah pardon, Monsieur Lacaze.

P. Lacaze : Juste, Monsieur le maire, Monsieur Zonabend. Donc nous prenons en charge 70 000 euros, opération de promotion j'ai entendu mais nous prenons en charge 70 000 euros. Le retour sur investissement, c'est de l'économie toulousaine je suppose mais la question c'était : ça coûte 70 000 euros et nous prenons en charge 70 000 euros ? C'est ça ?

A. Zonabend : ... aussi lié au tourisme, aussi lié aux nouvelles technologies ou au Smart City, il y a des échanges avec des start-ups, il y a des échanges avec l'office du tourisme. Il y aura le salon international de Méditerranée Tel-Aviv pendant trois jours sur cette semaine où So Toulouse participe aussi pour la promotion de la ville de Toulouse à l'international.

M. le Maire : Je dois dire que c'est un modèle, m'a expliqué l'ambassadeur, qui fonctionne chaque fois de la même manière. C'est-à-dire qu'on passe par Business France, et la ville qui bénéficie de la promotion contracte avec Business France. Ça n'a rien de spécial ni de spécifique à Toulouse, c'est une méthode générale. Donc je mets aux voix cette délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? C'est noté. Qui vote contre ? C'est noté aussi. C'est adopté.

24.1 JUMELAGE TOULOUSE - TEL AVIV : 1ERE PARTICIPATION DE TOULOUSE A SO FRENCH SO FOOD, LA 4EME SEMAINE GASTRONOMIQUE DE TEL AVIV- (Attractivité, Europe et rayonnement international Finances; - 15-818)

Contre

Groupe Toulouse Vert Demain

Abstention

Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse

ADOPTÉ

M. le Maire : Les délibérations maintenant du chapitre 25. Je n'ai pas de demande de prise de parole. Donc je les mets aux voix, qui ne participe pas ? Qui s'abstient? Qui vote contre ? Elles sont adoptées.

Martine SUSSET

(délibérations 25.1 à 25.3)

25.1 DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET DE LA REGIE AGRICOLE DE LA VILLE DE TOULOUSE - EXERCICE 2015-(Jardins et espaces verts Finances; - 15-785)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 25.2 REGIE AGRICOLE DE LA VILLE DE TOULOUSE - BUDGET PRIMITIF 2016-(Jardins et espaces verts Finances; - 15-787)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 25.3 REGIE AGRICOLE DE LA VILLE DE TOULOUSE - AVANCE DE TRESORERIE-(Jardins et espaces verts Finances; - 15-786)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Maire :Celles du chapitre 26, j'ai pas de demande particulière non plus. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont adoptées.

Catherine BLANC

(délibérations 26.1 et 26.2)

- 26.1 VENTE DE SUPPORTS D'ENREGISTREMENT A L'ASSOCIATION DE LA MAITRISE DU CONSERVATOIRE-(Culture - Conservatoire à rayonnement Régional - 15-709)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 26.2 DELIBERATION APPROUVANT L'AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT THEATRE DU CONSERVATOIRE ET L'UNIVERSITE JEAN JAURES (DEPARTEMENT ART COM)-(Culture - Conservatoire à rayonnement Régional - 15-710)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Maire :Celle unique du chapitre 27, j'ai pas non plus de signalement. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

Jean-Louis REULAND

(délibération 27.1)

- 27.1 REALISATION DE LA CARTE ARCHEOLOGIQUE DE LA METROPOLE - CONVENTION TRIPARTITE ETAT / VILLE DE TOULOUSE / TOULOUSE METROPOLE : ADOPTION DE L'AVENANT 2016-(Culture - Archives municipales - 15-736)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Maire :Délibération du chapitre 28, unique également. Je n'ai pas de demande... Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

Jean-Claude DARDELET

(délibération 28.1)

- 28.1 COOPERATION TOULOUSE - HANOI - POURSUITE DES ACTIONS DE COOPERATION ET APPUI A L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA PSYCHOLOGIE EN ASIE DU SUD-EST (ADEPASE)-(Attractivité, Europe et rayonnement international Finances; - 15-819)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Maire : Délibérations du chapitre 29 d'Henri de Lagoutine. Donc, là, je pense qu'il peut y avoir quelques demandes. J'en avais quelques-unes qui m'avaient été signalées, je sais pas si elles sont confirmées. Elles sont confirmées, oui, voilà. J'ai la 29.1, on est d'accord ? La 29.4... ou pas ? La 29.10 ou pas ? Non. Ok. La 29.13 ? Oui ou non ? Bon, la 29.10 non plus. La 29.13 non plus. La 29.15 j'avais éventuellement. Non plus ? Si, bon... Alors, je demande à Monsieur de Lagoutine de se focaliser sur celles que l'opposition a souhaité voir discutées.

Henri de LAGOUTINE

(délibérations 29.1 à 29.19)

Je rappelle au passage que la 29.6 est retirée de l'ordre du jour.

M. le Maire : Oui, c'est vrai que c'est la logique de ce que nous avons vu tout à l'heure avec Francis Grass pour le Sorano.

H. de Lagoutine : Donc la délibération 29.1 concerne la modification du tableau des emplois et des effectifs pour l'année 2016. En ce qui concerne la police municipale, il est prévu de créer 66 emplois qui sont détaillés dans la délibération et pour la direction petite enfance, 10 emplois qui sont détaillés également dans la délibération. Il est prévu également de transférer 32 emplois à la métropole. Donc mécaniquement, ces 32 emplois sont supprimés du tableau de la ville de Toulouse et seront recréés dans le tableau de la métropole. Pour la 29.4, on parle des emplois d'avenir. Donc je vous rappelle que les emplois d'avenir, c'est une mesure qui s'adresse à des jeunes de moins de 25 ans sans qualifications ou il y a au maximum un CAP, qui peuvent être employés pendant 3 ans à temps complet et au SMIC. Nous prévoyons de recourir à 70 emplois avenir, donc qui bénéficieront d'une formation professionnelle. Et la 29.15... La 29.15, c'est une simple mesure technique. Il existe une prime dite de service et d'assiduité depuis 1991, et simplement le receveur des finances nous a fait remarquer que le règlement intérieur qui prévoit cette prime ne peut se suffire à lui-même et qu'il faut une délibération. Donc c'est juste régulariser une prime qui existe depuis 1991.

M. le Maire : Bien, c'est Madame Bleuse je crois qui... Madame Croquette. D'accord, Madame Croquette, allez-y.

M. Croquette : Merci, Monsieur le maire, chers collègues, donc sur la 29.1, évidemment, la politique en matière de ressources humaines est strictement symétrique effectivement aux priorités que vous avez fixées dans votre politique à savoir la sécurité et l'éducation. Simplement ce que nous voudrions pointer ici c'est le déséquilibre total entre ces deux priorités, à savoir un rapport de 1 à 6 dans les créations de postes statutaires puisqu'on a 10 postes comme cela vient d'être indiqué pour la petite enfance et 66 postes pour la police municipale, ce qui nous paraît être un gap énorme, en rappelant tout ce qu'on a indiqué sur la question de la sécurité et sur le mélange des genres qui risque d'être pris entre la police municipale et la police nationale. Et surtout c'est ce gap et ce déséquilibre en termes de politique de ressources humaines qui ne nous semble pas cohérent avec les priorités qui ont été affichées, notamment en matière d'éducation. Et je relie ceci, enfin je corrèle mon raisonnement à la 29.4 puisque vous annoncez 70 postes d'emploi d'avenir, certes, mais c'est des emplois je pense qu'il faudrait encadrer de façon très sérieuse et peut-être répartir dans d'autres services et ça me paraît être une variable d'ajustement un petit peu précaire en direction de l'éducation en matière d'emploi. Et je crois que ce n'est pas... Enfin, il me semble là, par ces chiffres, que la politique de ressources humaines sur vos priorités, en tout cas l'éducation bénéficie d'une petite variable d'ajustement qui est négligeable en matière d'emploi. ...29.1, on s'abstiendra sur la 29.4.

M. le Maire : Madame Bleuse.

M. Bleuse : Merci, Monsieur le maire, je souhaite intervenir sur la 29.1, effectivement, la délibération nous fait mention de création de postes, 40 postes de gardien de police municipale, 18 postes de chef de service de police, 8 postes d'opérateur de vidéoprotection, et effectivement, 10 postes dans la direction petite enfance. Ce qui nous pose problème, Monsieur, c'est qu'on souhaiterait de la transparence. Vous nous avez expliqué, Monsieur le maire, que les créations de postes, en particulier au niveau de la police municipale, se feraient par arbitrage, c'est-à-dire non-remplacement lorsque c'était possible dans d'autres équipes municipales, donc dans d'autres services. Et c'est vrai que ce n'est pas la première fois que vous faites voter cette instance sur la création de postes en lien avec la sécurité. Ce que nous voudrions savoir, c'est où vont se réaliser les arbitrages, où se sont réalisés les arbitrages précédents, c'est-à-dire, combien de postes et où n'ont pas été remplacés, donc pour employer les mots appropriés, ont été supprimés.

Ensuite, je me permets de faire une petite remarque sur la délibération 29.3 concernant le recrutement des contractuels. Vous avez également voté pour les contractuels des rémunérations différentes de celles des statutaires. Les élus écologistes veulent vous redire que c'est quelque chose que nous ne trouvons pas normal et on veut vous rappeler les fondements de quelque chose qui paraît à certains bien désuet à savoir le code du travail, qui dit : « à travail égal, salaire égal ». Je me permets quand même pour le plaisir et compte tenu de l'heure de rappeler que le code du travail n'est pas plus épais que le code financier ou le code du commerce. Et si vous me permettez, parce que justement il est tard encore, il y a des fonctionnaires de la ville de Toulouse qui travaillent, là encore, il est 21h. J'espère qu'ils auront le paiement des heures supplémentaires et que vous leur donnerez le choix qu'ils soient payés ou qu'ils les récupèrent.

M. le Maire : Monsieur de Lagoutine, écoutez les conseils de Madame Bleuse. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ces questions-là ? Oui, Monsieur Cohen, allez-y.

P. Cohen : Question de vote...

M. le Maire : Chut, écoutez Monsieur Cohen.

P. Cohen : ...29.1 est à la modification du tableau qui correspond à la définition de votre politique qu'elle soit en termes de police ou de petite enfance où nous avons eu un débat et nous n'avons pas eu des réponses à toutes les questions que nous avons posées. Donc nous ne pouvons pas voter cette délibération. Par contre, la 29.4, nous voterons pour parce que les emplois d'avenir, même s'il peut y avoir quelques questionnements, je dirais, sur les façons de les organiser dans certains services pour se substituer à des emplois, c'est quand même un dispositif que nous avons toujours soutenu parce que c'est un dispositif qui permet à des publics en difficulté d'avoir un premier emploi donc nous considérons que c'est important que la ville de Toulouse continue dans cette voie.

M. le Maire : Madame Croquette, allez-y.

M. Croquette : Sur la 29.15, nous nous abstenons puisqu'il s'agit là de l'attribution de la prime de service dont sont exclus les contrats aidés, les apprentis et les stagiaires et comme vient de l'indiquer Michèle, nous ne partageons pas cette vision inégalitaire de l'octroi des primes en direction des personnels.

M. le Maire : Henri de Lagoutine.

H. de Lagoutine : Donc sur la création des postes de police municipale, je vous rappelle qu'il s'agit simplement de rattraper le retard qui a été accumulé par la ville de Toulouse sous l'ancienne mandature. Retard par rapport aux autres grandes villes de France, qu'elles soient dirigées par la gauche, la droite ou le centre, où il existe une police municipale efficace. Sous l'ancienne mandature, pour des raisons idéologiques qui vous appartiennent et que vous assumez d'ailleurs, vous n'avez pas voulu utiliser la police municipale pour apporter la sécurité et la tranquillité publique à vos concitoyens considérant que c'était le rôle de l'État. C'était votre droit. Les électeurs ont tranché, ils vous ont donné tort, ils nous ont portés aux affaires et nous appliquons la politique pour laquelle nous avons été élus. En ce qui concerne les emplois d'avenir, je me réjouis quand même de la réaction de Monsieur Cohen, après celle des écologistes, parce que j'ai du mal à comprendre Madame Bleuse, que les emplois d'avenir qui lorsque vous étiez aux affaires... Pardon, excusez-moi. C'est pareil ! C'est pas pareil. C'est pas le même parti... Excusez-moi. C'est l'heure. Donc, les emplois d'avenir, je vous le rappelle, vous les avez votés sous l'ancienne mandature. Donc, j'ai du mal à comprendre que les emplois d'avenir qui sous la mairie de Monsieur Cohen étaient des emplois en faveur des jeunes, soient devenus sous Monsieur Moudenc, une variable d'ajustement. Un peu de cohérence s'il vous plaît. Y a-t-il d'autres questions auxquelles j'ai pas répondu ? Oui, le code du travail, là je crois que c'est Madame Bleuse. Nous sommes ici sous le statut de la fonction publique territoriale, donc le code du travail ne s'applique pas. Et je pense pas que les agents seraient heureux de vous entendre, je ne crois pas que les agents souhaitent quitter le statut de la fonction publique territoriale pour aller vers le code du travail. Ça m'étonnerait, ça m'étonnerait.

M. le Maire : Madame Croquette.

M. Croquette : Oui, Monsieur de Lagoutine, vu l'heure tardive, je comprends que vous ayez du mal à comprendre. Simplement, ce que j'ai dit c'est que je ne conteste pas la question des emplois d'avenir, je conteste le fait qu'ils sont à mon avis essentiellement affectés à l'éducation et que ça ne me semble pas une bonne chose alors qu'ils devraient être répartis avec un besoin d'encadrement. Je pense que c'est une vision un petit peu précaire que d'affecter tous ces postes et uniquement ceux-là à l'éducation. C'est tout ce que j'ai voulu dire.

H de Lagoutine : J'avais bien compris ce que vous disiez. Donc, sous la gauche, les emplois d'avenir, c'est bien. Quand c'est une municipalité centriste, c'est pas bien parce que nous, bien entendu, nous n'allons pas les former, nous n'allons pas les encadrer et nous allons les exploiter, bien entendu.

M. le Maire : Oui, Madame Bleuse.

M. Bleuse : Oui, je crois aussi effectivement que l'heure tardive met un peu les esprits en veille, donc je souhaite réveiller cela. Donc, on s'est pas bien compris, je vais reformuler. Si j'ai fait référence au code du travail c'est parce qu'effectivement c'est peut-être le fondement du droit du travail privé que les rémunérations doivent être identiques à travail égal. Et c'est vrai que dans cette collectivité il a été décidé, et nous n'étions pas d'accord, que les contractuels soient moins rémunérés que les statutaires, c'est un fait ça. C'est votre choix et nous on considère que c'est injuste. Ensuite, par contre, vous n'avez pas répondu à ma première question, à savoir où se trouvent les arbitrages de poste, et je fais là, Monsieur Moudenc, le lien avec notre intervention sur le budget. Vous nous avez expliqué que vous feriez les créations de postes sur la police municipale en particulier, par arbitrage, c'est-à-dire non-remplacement de départ à la retraite dans d'autres services non prioritaires. Dans ce tableau des emplois et dans les précédents que vous avez soumis au vote, vous ne nous dites pas où vous avez pu supprimer des emplois, et d'ailleurs c'était notre interrogation au moment de l'étude de la délibération sur le budget primitif 2016, c'est qu'il nous semble qu'il y a quelques difficultés à compenser intégralement, même si vous le faites certainement pour partie, tous les postes créés pour la police municipale, que ce soit cette délibération ou des précédentes. Donc, nous souhaiterions dans un esprit de transparence que vous nous indiquiez la liste des postes et dans quels services, la liste des postes que vous avez supprimés en compensation.

M. le Maire : Monsieur de Lagoutine. Ah, pardon, Monsieur Carreiras.

J. Carreiras : Juste pour confirmer l'interrogation totalement saine me semble-t-il de ma collègue. À partir du moment où la question du non-remplacement à la retraite qui est aujourd'hui envisagée de manière assez importante comme une variable d'ajustement budgétaire importante, je pense que pour le coup ça devient une question politique importante à examiner en conseil. Donc il me semble que c'est le lieu où on peut discuter tranquillement de la gestion pluriannuelle des besoins d'emplois et éventuellement d'identifier dans quels secteurs il peut y avoir plus de non-remplacements à la retraite ou pas. Sachant, encore une fois, je l'ai déjà dit une fois ici, je n'ai pas de position dogmatique là-dessus, il peut y avoir du non-remplacement à la retraite, après c'est un problème quantitatif et c'est un problème à quel endroit on le fait. Oui, Pierre Cohen me dit : « On l'a nous-mêmes fait. » Mais simplement c'est une question de visibilité, voilà, c'est pour éviter d'avoir à chaque fois à redire la même chose et à reposer la même question pour laquelle on n'a jamais la réponse d'ailleurs. Donc j'aimerais qu'il puisse y avoir en quelque sorte une sorte de délibération cadre sur la gestion prévisionnelle et pluriannuelle des emplois parce que sachant que c'est au cœur aujourd'hui de la politique financière de la collectivité et ça me semble mériter en tout cas cet examen.

M. le Maire : Henri de Lagoutine.

H. de Lagoutine : Oui, Monsieur Carreiras, je ne crois pas que ce soit en conseil municipal à 21h que l'on va définir la politique de gestion prévisionnelle des emplois de notre collectivité. Comme vous le disiez vous-même, nous ne sommes pas dans une position dogmatique. Nous avons annoncé que nous allons passer de 150 policiers municipaux à 300, et on ne va pas attendre de couper une tête pour chaque emploi de policiers municipaux créé. C'est bien deux choses différentes. Donc, nous ne sommes pas dans une position dogmatique qui est de dire : « on ne remplace pas tous les départs à la retraite. » Nous avons une politique de priorité pour la police municipale, pour l'éducation et pour la petite enfance où les emplois nécessaires sont créés. Pour les autres, à chaque fois qu'il y a des départs à la retraite, on se pose la question de savoir si on peut organiser différemment les services pour ne pas les remplacer. Donc, nous ne sommes pas dans une position mathématique où on pourrait vous donner un tableau écrit où on vous dit : « Voilà, il va y avoir tant de départs à la retraite et ça va compenser les créations de policiers municipaux. » On n'est pas dans cette logique-là.

M. le Maire : Bien, Monsieur Carreiras.

J. Carreiras : ...excusez-moi, mais on a des postes budgétaires, il y a des emplois non pourvus, il y a un taux d'emplois non pourvus. Il y a des postes budgétaires d'emploi, il y a des emplois non pourvus et il y a de toute façon, enfin, j'espère que vous faites pas ça au jour le jour ! Le sujet c'est pas on va créer des emplois, puis on verra après si on coupe des têtes. Vous allez pas couper des têtes, enfin, je l'espère, l'expression est un peu malheureuse, Monsieur de Lagoutine. Attention, si vous utilisez ce langage, je crains que... Il s'agit pas de ça...

Il s'agit simplement d'avoir une sorte de prévision de la même manière qu'on a chaque année le tableau des effectifs, on sait combien il y a de contractuels, on sait combien il y a d'emplois non pourvus, on sait combien sont les postes des effectifs budgétaires, et qu'on ait une visibilité de ça, ou alors, si c'est pas le cas, si c'est au jour le jour, en fonction d'un programme politique, j'évoque même pas les 150 ou 300 policiers municipaux, c'est même pas le sujet là ! Que vous meniez votre politique, très bien, vous la menez, mais qu'on ait une visibilité sur la répartition, la redistribution de ces effectifs budgétaires, de ces postes, c'est tout ce que je voulais dire et je vous demande pas de le faire ce soir, Monsieur de Lagoutine, rassurez-vous, à 21h. Simplement c'est une demande récurrente, on l'a fait plusieurs fois et j'aimerais qu'un jour vous puissiez nous promettre à un conseil municipal d'examiner la politique d'emploi de la ville, c'est tout ce que j'attendais ce soir comme réponse.

H. de Lagoutine : Ce travail se fait également dans le cadre d'un débat social, de relation sociale et de responsabilisation des managers. Nous avons un cadre budgétaire, et vous comprenez bien, vous comprenez très bien que lorsqu'on gère plus de 8 000 emplois, on ne peut pas tout coucher par écrit. On travaille, on avance. Les directeurs, les managers sont chargés de proposer des organisations efficaces et cela ensuite se discute aussi avec les représentants du personnel. Donc vous comprenez très bien, Monsieur Carreiras, parce que vous êtes intelligent qu'on ne peut pas faire tout à l'avance sinon il n'y a plus de dialogue social et il n'y a plus de délibération non plus.

M. le Maire : Je vais demander maintenant aux présidents de groupes de m'indiquer quels sont les votes disjoints qu'ils souhaitent. Attendez, prenez le micro...

A. Maurice : 29.1.

M. le Maire : 29... Combien ?

M. Croquette : 29.1, 29.4, 29.15.

M. le Maire : Très bien. C'est bon... Donc ces trois votes-là vont être organisés. 29.1, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est noté. C'est adopté. 29.4, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? C'est noté. Qui vote contre ? C'est adopté. 29.15, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? C'est noté. Qui vote contre ? C'est adopté. Les autres délibérations présentées par Monsieur de Lagoutine et maintenues. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

29.1 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA VILLE DE TOULOUSE-(Ressources Humaines - 15-731)

Contre

Groupe Socialiste
Groupe Radical de Gauche, Républicain et Humaniste
Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Toulouse Vert Demain

ADOPTÉ

29.2 EMPLOIS DE LA VILLE DE TOULOUSE AUTORISATION DE RECRUTER DES AGENTS NON TITULAIRES-(Ressources Humaines - 15-725)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

29.3 RECRUTEMENTS DE PERSONNEL CONTRACTUEL POUR ASSURER LE REMPLACEMENT D'AGENTS MOMENTANEMENT ABSENTS POUR FAIRE FACE A LA VACANCE D'UN EMPLOI OU A DES BESOINS TEMPORAIRES OU SAISONNIERS ANNEE 2016-(Ressources Humaines - 15-726)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 29.4 EMPLOIS AVENIR POURSUITE DE LA MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF DANS LES SERVICES DE LA VILLE DE TOULOUSE-(*Ressources Humaines* - 15-844)**

Abstention

Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse

ADOPTÉ

- 29.5 ELARGISSEMENT DES COMPETENCES DE LA METROPOLE TRANSFERT DU PERSONNEL TOTALEMENT AFFECTE AUX COMPETENCES TRANSFEREES-(*Ressources Humaines* - 15-815)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 29.6 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA VILLE DE TOULOUSE AUPRES DE L'ASSOCIATION THEATRE POPULAIRE D'AUJOURD'HUI-(*Ressources Humaines Ressources de la culture; - 15-850*)**

RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

- 29.7 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ET DE SERVICE COMMUN ENTRE LA VILLE DE TOULOUSE ET TOULOUSE METROPOLE RENOUVELLEMENT ET EXTENSION 2016-(*Ressources Humaines* - 15-770)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 29.8 RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS DE MISES A DISPOSITION AUPRES D'ASSOCIATIONS-(*Ressources Humaines* - 15-788)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 29.9 MISE A JOUR DE LA LISTE DES EMPLOIS COMMUNAUX POUR LESQUELS UN LOGEMENT DE FONCTION PEUT ETRE ATTRIBUE CORRECTION DE L'ANNEXE III DE LA DELIBERATION DU 16 OCTOBRE 2015 RELATIVE AUX FLUIDES-(*Ressources Humaines* - 15-847)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 29.10 ORGANISATION DU CONCOURS DE POLICE MUNICIPALE CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES ET REMUNERATION DES INTERVENANTS DU JURY-(*Ressources Humaines* - 15-730)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 29.11 CONDITIONS ET MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS OCCASIONNES PAR LES DEPLACEMENTS TEMPORAIRES DES AGENTS DE LA MAIRIE DE TOULOUSE APPELES A SE DEPLACER EN FRANCE METROPOLITAINE, DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER ET A L'ETRANGER-(*Ressources Humaines* - 15-531)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 29.12 ACCUEIL DE LOISIRS SEJOURS VACANCES MINI SEJOURS CENTRES EXTERIEURS LUDOPLAGES ET LUDOTHEQUES PERSONNEL CONTRACTUEL EMPLOIS NON PERMANENTS ANNEE 2016-(Ressources Humaines - 15-727)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 29.13 MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA VILLE DE TOULOUSE CREATION DE L'INDEMNITE DE FONCTIONS DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE ET DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL POUR LES CADRES D'EMPLOIS DES ADMINISTRATEURS ET DES ATTACHES TERRITORIAUX-(Ressources Humaines - 15-862)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 29.14 MAJORATION DE LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE ATTRIBUEE AU TITRE DE L'ANNEXE VISEE A L'ARTICLE 1 DU DECRET N°2006-780 MODIFIE PAR LE DECRET 2015 1386 DU 30 OCTOBRE 2015 RELATIF A LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE ATTRIBUEE AUX FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX A LA SUITE DE LA CREATION DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE-(Ressources Humaines - 15-848)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 29.15 REPRISE DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA PRIME DE SERVICE (ART. 111)-(Ressources Humaines - 15-728)**

Abstention

Groupe Socialiste
Groupe Radical de Gauche, Républicain et Humaniste
Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse

ADOPTÉ

- 29.16 CONVENTION DE PARTICIPATION GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE PREVOYANCE AVENANT AU CONTRAT CONCLU AVEC LA MNT-(Ressources Humaines - 15-532)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 29.17 ADHESION A TITRE REVOCABLE DE LA VILLE DE TOULOUSE AU REGIME D'ASSURANCE CHOMAGE-(Ressources Humaines - 15-729)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 29.18 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE COSAT (COMITE DES OEUVRES SOCIALES SPORTIVES ET CULTURELLES DES AGENTS DE LA VILLE DE TOULOUSE ET ASSIMILES)-(Ressources Humaines - 15-832)**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

29.19 VERSEMENT DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISATIONS SYNDICALES REPRESENTANT LE PERSONNEL DE LA VILLE DE TOULOUSE- (Ressources Humaines - 15-755)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Maire : Juste un point d'information de Monsieur Dardelet.

J-C. Dardelet : Merci, Monsieur le maire, chers collègues. Juste une information relative à la délibération sur Hanoï que je voulais présenter et notamment les discussions que Toulouse et Hanoï ont pu nourrir dans le cadre de la COP 21. Et nos amis sur place nous ont évoqué quelque chose qui mérite d'être évoqué avec le sourire bien entendu. C'est quand Hanoï a présenté la ligne 3 du métro d'Hanoï, car il y a une ligne 3 à Hanoï qui est en train d'être construite sous maîtrise d'œuvre française, ce sont les français qui mènent la ligne 3. Et les gens d'Hanoï se sont félicités de ces travaux et ont notamment souligné l'économie de 20 000 tonnes d'équivalent CO2 que cette troisième ligne va générer à Hanoï, la division par deux des émissions de polluants locaux d'ici à 2020, la consommation énergétique qui sera réduite de 30 % et enfin un taux de réduction d'accidents de la route de plus de 30 %. Donc, une initiative française, une troisième ligne, c'est à Hanoï que ça se passe. Merci.

M. le Maire : Espérons que par Hanoï on va convaincre notre collègue Lacaze. Voilà, ça valait la peine d'être dit... Monsieur Lacaze !

P. Lacaze : Ben, hé... Monsieur le maire... Monsieur le maire, je ne prendrai pas le métro à Toulouse en 2024, mais je prendrai le métro à Hanoï, sans problème.

M. le Maire : Parfait. Monsieur de Scorraïlle a une délibération. Je n'ai pas de signalement. Donc, je la soumets au vote : qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée.

Jean-Baptiste de SCORRAILLE

(délibération 30.1)

30.1 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DIVERSES ASSOCIATIONS --(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - 15-878)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Maire : Délibération de Monsieur Lesgourgues. Il n'y a pas de demande non plus ? On est d'accord. Donc, je mets au vote : qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée.

Laurent LESGOURGUES

(délibération 31.1)

31.1 PROGRAMMATION DES ACTIONS DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS-(Mission Egalité - 15-810)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Maire : Deux délibérations de Monsieur Hajije, j'ai pas non plus de demande particulière. Je les mets aux voix : qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont adoptées.

Samir HAJIJE

(délibérations 32.1 et 32.2)

32.1 APPEL A PROJETS FRICHE CULTURELLE LA VANNERIE SAINT SIMON - ESPACE DANSE - SELECTION DU LAUREAT-(Développement Culturel Territorial - 15-719)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

32.2 AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER PAR LA VILLE DE TOULOUSE AU PROFIT DES ASSOCIATIONS LA BARAQUE ET MANIFESTE-(Ressources de la culture - 15-744)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Maire : Délibérations de Monsieur Pagnucco, le chapitre 34, il y en a deux, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Oui, je vois Monsieur Godec et Monsieur Maurice. Un de vous deux ou Madame Bleuse, je ne sais pas... Non, c'est bon. Il n'y a pas d'autres demandes, donc je passe les deux... Ah ! Monsieur... Sur la 34 ? Bon, d'accord, allez-y... Allez-y, Monsieur Pagnucco, vous présentez les deux délibérations.

Romuald PAGNUCCO

(délibérations 34.1 et 34.2)

Merci, Monsieur le maire. Mes chers collègues... Donc la première délibération, c'est la septième campagne obligatoire de ravalement des façades. Et la 34.2, c'est l'approbation d'un nouveau règlement pour l'attribution des subventions pour ces rénovations de façades.

M. le Maire : Bien, y a-t-il une demande d'intervention ? Monsieur Godec.

R. Godec : Une intervention positive et constructive comme souvent de la part de notre groupe d'abord pour féliciter Monsieur Pagnucco de ces deux propositions de ravalement de façade. Vous voyez que certains éléments politiques, en tout cas quand il s'agit de façade, nous sommes tout à fait d'accord avec vous. Ceci dit, il nous semble que relancer ces éléments de ravalement de façade par une politique incitative ou par une politique obligatoire, ce sont des actes importants au niveau de la ville et peut-être cela pourrait-il mériter d'avoir... Je vais demander un petit peu d'attention. On est sur la fin du conseil municipal...

M. le Maire : Chut, écoutez Monsieur Godec s'il vous plaît.

R. Godec : Et contrairement à d'autres délibérations, celle-là c'est vrai qu'elle impacte directement la vie des Toulousains, on s'en rend pas forcément compte. Sur les éléments de ravalement de façade, c'est important que vous puissiez relancer ce dispositif parce que je pense que c'est un dispositif très positif pour le centre-ville toulousain, pour les Toulousains en général, pour le classement éventuel au patrimoine de l'UNESCO, donc nous saluons ces initiatives. Cela dit, nous pensons que peut-être cela mériterait d'avoir un travail complémentaire, mais un travail rapide de quelques mois avec des propositions nouvelles qui ne nous semblent pas figurer dans les délibérations telles qu'elles sont préparées aujourd'hui et avec peut-être des organismes associatifs tels que l'Union des Comités de Quartiers sur des éléments, ne serait-ce que celui du périmètre pour le programme incitatif. Par exemple, j'ai pu constater que dans d'autres villes le programme de subventionnement était conçu différemment. Alors, peut-être on aurait pu s'inspirer par exemple du programme de Nantes où il y a une aide au diagnostic qui est importante avant le programme d'aides. Et dans cette aide au diagnostic, on peut insérer un certain nombre de choses importantes comme la question esthétique. Le ravalement de façade, on sait bien qu'une façade ravalée, à côté d'une autre façade ravalée, il faut un traitement conjoint et un traitement de la part des agents de la ville de Toulouse qui puisse être intégré dans ce programme-là de manière globale. On pourrait voir aussi la question de la différenciation des aides en fonction des personnes. Personne publique, personne morale de droit privé, et puis, je sais qu'il y a un programme sur l'aide aux ressources pour les propriétaires bailleurs, propriétaires occupants, pardon, mais peut-être on pourrait ajuster ces éléments-là. Et puis surtout, le périmètre lui-même n'intègre pas des parties de la ville sur lesquelles il nous semble important de mener un programme d'aides incitatives à ravalement de façade. Je pense notamment à l'avenue de Muret qui n'est pas dans la carte qui est présentée et pourtant, notamment suite aux travaux du tramway, il y a un travail à faire sur la question des façades au niveau de l'avenue de Muret. Et puis, cela fera plaisir à Elizabeth Toutut-Picard, il y a aussi tout un travail à mener en concertation avec le Plan Climat car puisque au moment où on s'attaque au ravalement des façades, on peut aussi traiter un certain nombre de choses qui sont importantes sur la qualité thermique du bâtiment, notamment au niveau des huisseries, on pourrait avoir un travail qui soit tuilé avec les conseillers info-énergie. Et là, à ce stade, il ne nous semble pas que ça a été intégré. Donc, notre proposition est très constructive, nous vous proposons de ne pas délibérer ce soir, mais de participer à un groupe de travail auquel siègeraient la majorité, l'opposition et des personnes qualifiées pour pouvoir présenter au prochain conseil municipal, et je crois que c'est au mois d'avril, une délibération qui soit construite plus collectivement et qui sera celle-là votée certainement à l'unanimité.

M. le Maire : Écoutez, moi, j'entends tout ce que vous dites, c'est pas du tout inintéressant, simplement, pour ne pas retarder la procédure, je vais faire voter les délibérations aujourd'hui, par contre, je trouverais intéressant effectivement qu'il puisse y avoir un travail complémentaire pour, pourquoi pas, enrichir la méthode. Et donc, je souhaite que vous puissiez vous rencontrer, vous-même, Monsieur Pagnucco et si on doit redélibérer pour avoir une délibération plus étoffée, moi j'y suis ouvert, voilà. Monsieur Pagnucco.

R. Pagnucco : Oui, donc je pense qu'il n'y aura pas trop de difficultés à travailler ensemble puisqu'il y a déjà un certain nombre d'éléments soulevés qui sont déjà présents dans le règlement. Par exemple, la subvention prend en compte les honoraires pour les études diagnostic, les huisseries, les doubles vitrages, le remplacement des matériaux. Donc, il faudra peut-être mieux préciser tout ça, mais je pense qu'on est dans les mêmes éléments.

M. le Maire : Bien, merci. Donc, je mets aux voix les deux délibérations concernées. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée.

34.1 APPROBATION DU LANCEMENT D'UNE NOUVELLE CAMPAGNE OBLIGATOIRE DE RAVALEMENT DES FACADES-(Opérations d'aménagement - 15-835)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

34.2 APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES POUR LE RAVALEMENT ET LA RESTAURATION DES FACADES-(Opérations d'aménagement - 15-834)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Maire : Délibération unique, chapitre 35, Dorothée Naon, j'ai pas de remarque particulière. Je mets donc aux voix : qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

Dorothée NAON

(délibération 35.1)

35.1 PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL PASSE ENTRE LA VILLE DE TOULOUSE ET LES CONSORTS ROGALLE-(Affaires Juridiques et Assemblées - Affaires Juridiques - 15-722)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Maire : Délibérations du chapitre 36, je n'ai pas de remarque particulière. Donc je les mets aux voix : qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont adoptées.

Maxime BOYER

(délibérations 36.1 à 36.3)

36.1 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS POUR AIDE A PROJET SUR L'EXERCICE 2015-(Animation Socioculturelle Finances; - 15-772)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

36.2 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES AU TITRE D'UN PREMIER ACOMPTE POUR L'ANNEE 2016-(Animation Socioculturelle Finances; - 15-775)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

36.3 APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT FIXANT LES MODALITES DE COLLABORATION ENTRE LA VILLE DE TOULOUSE ET L'ASSOCIATION DES FRANCAS DE HAUTE GARONNE-(Mission jeunesse - 15-713)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Maire : Nous avons ensuite les vœux. Alors, il y a un vœu présenté par Monsieur Lacaze, un autre par Madame Croquette. Monsieur Lacaze, allez-y.

Pierre LACAZE

(vœu 1)

Oui, Monsieur le maire, mes chers collègues, le groupe communiste, nous proposons de retirer les deux vœux : le vœu que présentait Madame Martine Croquette, vous y avez répondu tout au long de la séance en confortant des choses. Sur le deuxième vœu, Monsieur le maire, il y a un an, le 12 décembre 2014, vous me demandiez de retirer un vœu suite aux événements et aux conflits sur Kobané et aux réfugiés en disant que vous alliez réfléchir à une action concrète de la ville de Toulouse sur un soutien aux réfugiés dans les villes turques bien sûr, pas sur Kobané lui-même. Là, nous retirons le vœu et nous espérons que cette réflexion existe toujours dans la majorité.

M. le Maire : D'accord. Écoutez, moi je souhaite là aussi qu'il y ait un travail qui soit fait avec l'élu délégué concerné, c'est-à-dire Nicole Miquel-Belaud, et qu'on soit en mesure de délibérer quelque chose qui aura été, je dirais, réfléchi de façon plus collective. Donc ces deux vœux sont retirés.

38.1 VOEU DU GROUPE DES ELUS COMMUNISTES REPUBLICAINS ET CITOYENS RELATIF A LA SITUATION DES REFUGIES SYRIENS DANS LES VILLES TURQUES A MAJORITE KURDE COMME LA VILLE DE SURUC-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - 15-879)

RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

Martine CROQUETTE

(vœu 2)

39.1 VOEU DU GROUPE DES ELUS COMMUNISTES, REPUBLICAINS ET CITOYENS RELATIF A L'ADAPTATION DES POLITIQUES TARIFAIRES ET DE FONCTIONNEMENT POUR UN MEILLEUR SERVICE PUBLIC-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - 15-880)

RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions orales ? J'en ai une, oui, de Monsieur Maurice, d'abord... Sur l'antenne relais à proximité du Grand Selve.

A. Maurice : Oui, merci, Monsieur le maire. Vous avez été sollicité par des riverains du quartier du Grand Selve qui s'inquiètent de voir une antenne 4G s'installer sur la commune de Launaguet en limite de Toulouse à 250 mètre de l'école du Grand Selve. Ils ont formulé la demande d'une concertation entre les communes de Launaguet et de Toulouse, concertation associant les riverains des deux communes et pour laquelle je sais que le maire de Launaguet vous a sollicité. Pour alimenter cette concertation, il demande à la mairie de Toulouse de proposer une parcelle alternative qui serait localisée dans la zone de Paleficat à concevoir, zone éloignée des écoles et autant que possible des habitations. Quelle réponse comptez-vous apporter à cette demande ?

M. le Maire : Très bien, je crois que c'est Martine Susset qui intervient.

M. Susset : Je vais répondre, effectivement. Oui, donc je peux vous dire ce soir qu'une réunion est organisée, elle aura lieu fin janvier avec la commission de concertation sur les antennes de téléphonie mobile, les services de Toulouse Métropole, Madame Roncato, bien sûr, maire de quartier, la direction de l'environnement, l'opérateur orange, le service foncier et bien sûr le maire de Launaguet. Donc, on vous tiendra au courant de la suite si ça vous intéresse.

M. le Maire : Très bien, il y avait un deuxième questionnement, Madame Bleuse, sur les abattages d'arbres...

M. Bleuse : Merci, Monsieur le maire. Donc, des peupliers du parc des Argoulets sont actuellement abattus en très grand nombre. Une expertise réalisée à la fin du mandat précédent avait conclu que ces arbres étaient en fin de vie et qu'un grand nombre d'entre eux présentaient un caractère dangereux compte tenu des risques de chute. Un renouvellement progressif était envisagé par la réalisation de coupes faites avec discernement en fonction de l'état sanitaire des arbres. Les coupes devaient être compensées par l'implantation de bosquets et bois urbains d'essences variées et locales. La monoculture du peuplier n'étant pas idéale en termes de biodiversité et d'accès à un couvert arboré diversifié. La question c'est la municipalité compte-t-elle replanter après avoir visiblement procédé à un abattage à blanc, c'est vrai que dans le document sur le BP 2016 il y a quelques éléments de réponse en la matière, mais nous l'avons eu après avoir rédigé cette question, alors qu'il était possible d'opérer un tri en fonction de l'état sanitaire des arbres. Si oui, quelles seront les essences replantées ? Seront-elles diversifiées et locales ? Et je rajoute : et combien y aura-t-il de tranches jusqu'en 2020 puisque c'est ce qui est écrit dans le BP ? Et pour combien d'arbres à chaque tranche ?

M. le Maire : Merci. Marie-Pierre Chaumette.

M-P. Chaumette : Oui, Madame Bleuse. Vous rappelez... Vous m'entendez bien ? Je suis un peu loin du micro là, mais enfin, ça va aller. Vous rappelez que des experts ont à la fin de votre mandat conclu que les peupliers des Argoulets étaient en fin de vie et qu'un problème de sécurité se posait suite aux risques de chute. Vous rappelez aussi que vous aviez envisagé un renouvellement progressif par des coupes faites avec discernement et une replantation, non pas de peupliers, mais de bosquets et de bois urbains et vous me posez deux questions. Je vais y répondre avec précision en cinq points. Oui, cette peupleraie est en fin de vie. La durée de vie d'un peuplier est de 30 ans et je me souviens parfaitement d'ailleurs de la plantation de ces arbres voilà trois décennies. Des rapports d'experts rédigés en 2004, 2006, 2010 l'ont confirmé, ont confirmé la nécessité du renouvellement de cette peupleraie à partir de 2015. Oui, nous procédons à un renouvellement puisque nous avons lancé un programme de déboisement et de reboisement qui va s'échelonner en trois phases. Phase 1 : démarrage du déboisement le 30 novembre 2015. Il vient d'avoir lieu pour une fin de reboisement estimée à mars 2016. Phase 2 : déboisement au printemps 2016 pour un achèvement du reboisement à l'automne 2016. Phase 3 : déboisement au deuxième trimestre 2017 pour une fin de reboisement à l'automne 2017.

Oui, nous renouvelons avec discernement puisque les périmètres définis pour chacune des phases sont basés sur la fragilité et l'état sanitaire des arbres. La phase 1, prioritaire, concerne les peupliers les plus dégradés et les peupliers à fort risque de déracinement et de chute en cas de forts vents et ainsi de suite... Nous avons un plan que je tiens à votre disposition avec les trois espaces de déboisement. Vous verrez, je pourrai vous le donner. Un abattage sélectif, arbre par arbre, c'était peut-être la solution que vous aviez, n'était pas envisageable car trop risqué. Il aurait créé des trouées dans le boisement et le vent aurait pu s'engouffrer dans ces trouées et aurait fragilisé l'ensemble, tandis que l'effet de masse, vu qu'on prend par trois espaces et par trois groupes d'arbres, permet de résister aux rafales au fur et à mesure des déboisements et des reboisements. Et cela permettra un reboisement, une replantation plus aisée puisque les reprises et la croissance des végétaux sera facilitée par le fait qu'il n'y aura pas une présence couvrante d'arbres adultes. Je réponds, quatrième point, nous replantons au fur et à mesure, non pas des peupliers, comme vous l'avez dit, mais des essences locales adaptées au sol argileux qui est parfois détrempé, des essences diversifiées d'une durée de vie plus longue, plus favorable à la biodiversité. Je vais vous donner quelques exemples d'essence, pas en latin, même si j'aime beaucoup cette langue, mais vous le savez j'aimerais bien sa survie... Nous avons donc... C'est intéressant, c'est les arbres de notre ville. 21 essences d'arbre : des chênes, des érables champêtres, des ormes, des tilleuls, des aulnes, des charmes, des frênes... Il est prévu la plantation de 816 arbres par phase et en plus de près de 1 000 arbustes avec 14 essences différentes là aussi : des cornouillers, des noisetiers, des prunelliers... Avant fin 2017, ce seront donc 2 450 arbres et 3 000 arbustes qui auront été replantés à la place des peupliers actuels. Pas fini ! Cinquième point... Cette replantation et le choix des essences se feront en lien et en concertation avec les riverains puisque ce sujet sera à l'ordre du jour de la commission de quartier, du quartier 4.2 au mois de janvier dans le cadre de la démocratie locale.

J'aimerais bien avoir deux secondes pour répondre à une question qu'a formulée Madame Bleuse au moment du budget primitif. Vous avez dit tout à l'heure que nous avions 153 000 arbres, ce qui est vrai, et vous avez affirmé que nous ne faisons que renouveler les arbres abattus. C'est faux. C'est faux. Non. Déjà dans le cadre du Plan Climat et de la mise en place de l'écogestion, nous plantons chaque année plus de 2 000 arbres.

C'est vrai que le patrimoine arboré est vieillissant, on le sait et que nous remplaçons les sujets dépérissants, mais toujours avec des plantations à côté. Par exemple, nous avons enlevé 900 arbres cette année, mais nous en avons replanté 1 300, ce qui fait un gain de 400. Et l'important c'est que ce que nous replantons est diversifié comme je le disais tout à l'heure à propos du renouvellement de la peupleraie. Et on valorise évidemment la palette locale avec des chênes, avec des érables. Bref... La mission des espaces verts dans le domaine des arbres, c'est à la fois de gérer, de surveiller, de s'occuper du patrimoine arboré, mais je veux vous le dire, il est important ce patrimoine arboré, 153 000, c'est trois fois plus que les arbres qu'on trouve à Bordeaux, c'est important, donc déjà, gérer les arbres de Toulouse, je peux vous dire que c'est une sacrée mission. Mais en plus, à côté, il est évident, on plante... On plante des arbres de qualité, des arbres pérennes, voilà. C'est ce que je voulais vous dire. Pour finir, j'ai mes petits dadas, vous le savez, j'aime faire de la pédagogie et c'est vrai que, à l'occasion de la labellisation de l'allée de mûriers, labellisation ensemble arboré remarquable, on va profiter de cette allée de mûriers pour faire de la pédagogie avec les enfants du quartier. On multiplie aussi les pupitres au niveau des arbres pour que les gens quand ils se promènent, ils sachent ce qu'ils voient et à quelle essence appartient cet arbre. Bref... Et je finis par là. La COP 21 est l'occasion de planter dans chaque quartier dans les jours qui viennent un érable champêtre et j'espère que vous serez tous là pour aller admirer dans votre quartier l'érable planté. Merci.

M. Bleuse : Je vous remercie, Monsieur le maire, de me donner l'occasion de répondre. C'est extrêmement intéressant les informations qui viennent d'être données. Si vous les aviez notées dans le document politique du budget primitif de 2016, vous auriez évité que je ne dise que vous ne fassiez rien concernant effectivement les plantations. Madame Chaumette a fort bien compris ce qu'est un solde net positif, contrairement à d'autres visiblement dans cette instance. Ce que je souhaiterais, c'est effectivement, que ce soit dit clairement, c'est une bonne chose. Sachez que les années précédentes, c'était pas un millier, c'était plusieurs milliers en solde net chaque année et que ce serait bien qu'on revienne sur ces rythmes-là. Je vous remercie.

M. le Maire : Voilà, comme quoi, en abattant quelques arbres, on fait tomber votre argument contre nous. Voilà. Alors nous avons... C'est moins réjouissant, mais nous avons l'additif numéro 37.1 que vous avez reçu en temps et en heure. Je pense pas qu'il y ait eu de difficultés puisque je n'ai pas eu de remarques. Donc, on vote sur le 37.1. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 37.1. Madame Delmond. C'est moins réjouissant que les arbres, je suis désolé.

Ghislain DELMOND

(délibération 37.1)

Merci, Monsieur le maire, mes chers collègues, un sujet moins réjouissant, mais j'essaierai d'être brève aussi. Le préfet du département de la Haute-Garonne sollicite donc l'avis du conseil municipal sur la demande de création d'une chambre funéraire au 60 voie du TOEC. Cette implantation interviendrait donc dans un bâtiment existant du complexe commercial du Barry, soit une copropriété de six locaux commerciaux, pour la plupart des commerces de bouche, avec une aire de stationnement de 16 places destinées aux clients de ces dits commerces. Donc, pour des raisons de commercialité, de manque de stationnement suffisant, ce qui entraînerait un risque de trouble à l'ordre public, nous sommes à proximité du Zénith, un lieu de circulation importante, avec risque de débordement de ce stationnement sur la voie publique, pour des raisons de manque d'accessibilité pour les PMR, en effet, le gérant envisage de privatiser une partie du trottoir pour l'implantation de jardinières, je vous propose donc de donner un avis défavorable sur le projet de cette création de chambre funéraire.

M. le Maire : Bien, pas de problèmes ?

G. Delmond : Ce n'est qu'un avis, c'est la préfecture qui rend après sa décision.

M. le Maire : Bien, je mets aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? C'est noté. Qui vote contre ? C'est adopté.

37.1 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE PRESENTE PAR LA SARL POMPES FUNEBRES AL-ISRA OUA AL-MIARAJ - ART R2223-74 DU CGCT-(DGA tranquillité et sécurité publiques - 15-882)

Abstention

Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse

ADOPTÉ

M. le Maire : Une question diverse, Monsieur de Lagoutine.

H. de Lagoutine : Oui, je... Conformément à l'article 53 de la loi du 26 janvier 1984, je dois informer le conseil municipal que Monsieur le maire envisage de mettre fin au détachement de Madame Sandrine Demoulin-Noirclerc sur l'emploi fonctionnel de directrice générale adjointe aux affaires culturelles.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres questions diverses ? La séance est levée. Je vous remercie.

La séance est levée à 21h45

Fait à Toulouse, le 18 mars 2016

Le Maire

Jean-Luc MOUDENC